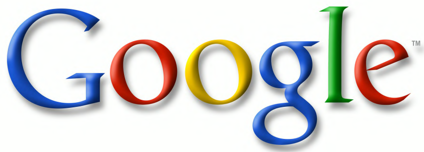
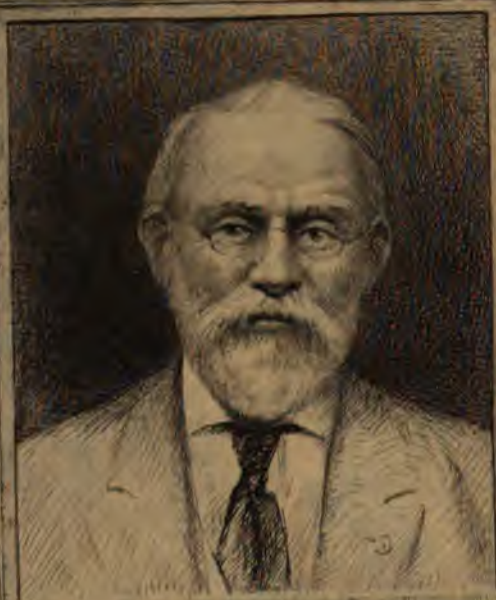
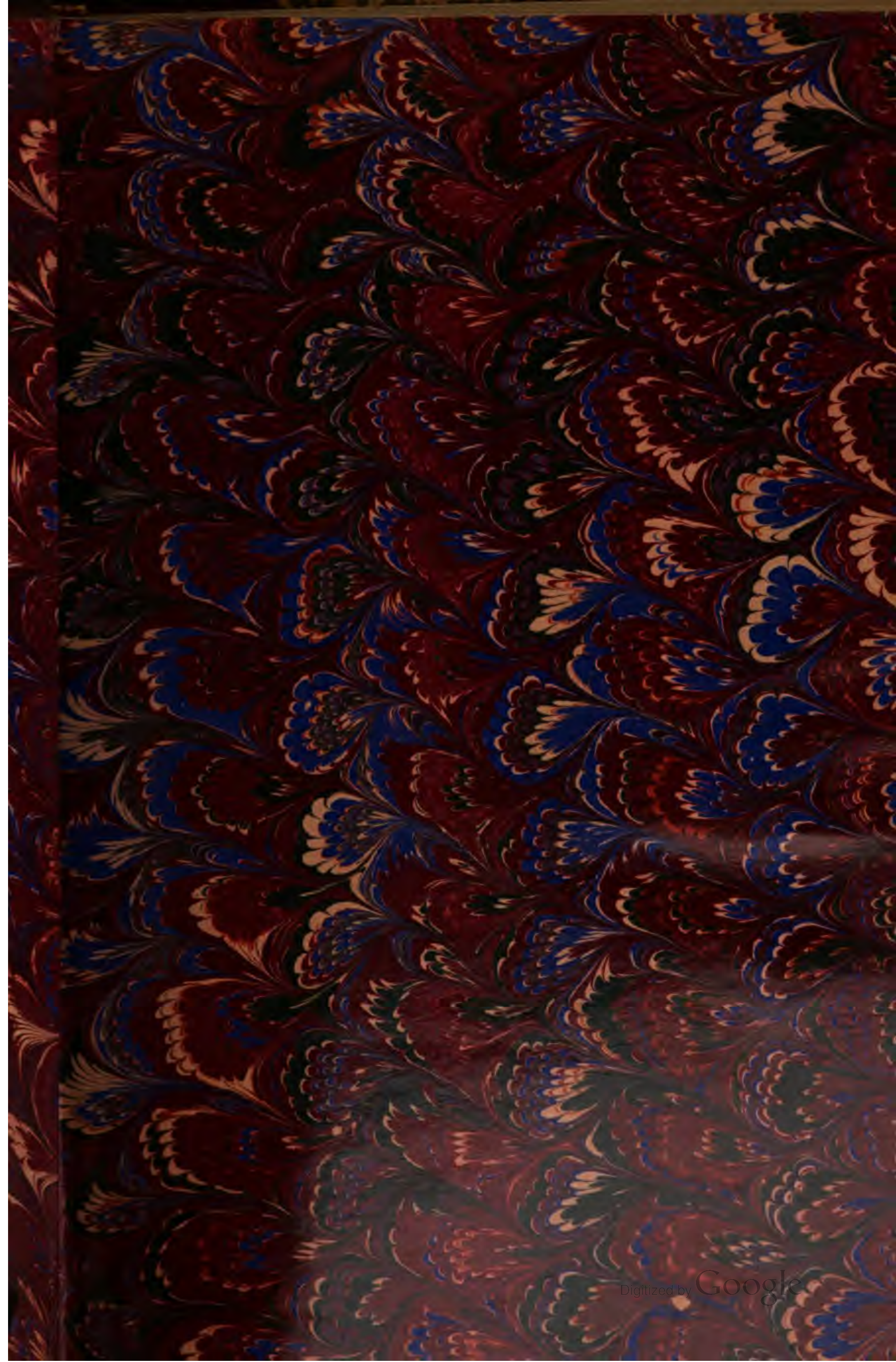






BULLETIN

D'HISTOIRE DE LITTÉRATURE & D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE & D'ART

RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE DE MGR L'EVÊQUE

20e ANNÉE

Litteris
Dux amica



Artibusque
Fides

DIJON

R. PILLU, LIBRAIRE DE L'ÉVÊCHÉ

11, *rue du Chapeau-Rouge.*

—

MCMII

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

LACORDAIRE A RECEY

Dans cette étude, consacrée à un point tout spécial de la biographie de Lacordaire, nous n'avançons rien qui ne repose sur des documents authentiques ; mais pour ne pas surcharger de notes ces courtes pages, nous n'indiquons pas en détail les sources où nous puisons. Les voici d'une manière générale : les *Archives* de Recey ; les différentes *Vies* du P. Lacordaire ; les *Notices* sur le Père et sur M. Magnier, curé de Recey ; les *Lettres*, soit du P. Lacordaire, soit de sa famille et de ses amis ; enfin les *traditions locales*, les *témoignages* de ceux — et ils sont nombreux encore — qui ont vu et entendu, à Recey, le P. Lacordaire. Nous avons été surpris de l'abondance des détails rencontrés, comme aussi de l'intérêt qu'ils présentent sur cette question : Lacordaire à Recey. Pour la mettre mieux dans son jour, nous diviserons ce récit en trois paragraphes : 1° La famille Lacordaire ; 2° L'enfance de Lacordaire et son influence

sur son retour à Dieu ; 3° Recey et Lacordaire, — pendant sa vie, — après sa mort, — et de nos jours.

1° La famille Lacordaire

« Nul de nous ne peut dire qu'il s'est formé tout seul, « et nos vertus, si nous en avons, ne sont qu'un écho « prolongé de l'âme de nos pères ; nous redisons leur « vie dans la nôtre, et en y ajoutant nos propres mé« rites, nous ne faisons qu'élever leur gloire et couron« ner leur œuvre. » Ainsi s'exprimait le P. Lacordaire, dans la 67e conférence de Notre-Dame, en 1851. Il est lui-même un frappant exemple de la vérité de ses propres paroles. Bussières-les-Belmont, dans la Haute-Marne, est le berceau de sa famille. Là naquit Jean-Baptiste Lacordaire, son bisaïeul. Médecin très distingué et dont la réputation s'étendait au loin, il était appelé, par la confiance de ses confrères et des malades, jusqu'à Besançon, Dijon, Châtillon et Troyes. François, l'un de ses neuf enfants, médecin comme lui, eut en particulier deux fils, nommés Alexandre et Nicolas ; ce dernier fut le père de Henri Lacordaire. Alexandre et Nicolas furent d'abord et ensemble chirurgiens de marine ; ils firent de nombreux et lointains voyages pour s'instruire. Près d'un demi-siècle plus tard, Théodore, l'aîné des fils de Nicolas, put retrouver en Amérique les traces de son père et de son oncle. Ne serait-ce pas ce souvenir paternel qui aurait incliné aussi l'abbé Lacordaire à prendre la résolution d'aller lui-même en Amérique, lorsque la révolution de 1830 le fixa définitivement en France ? Au retour des deux chirurgiens, vers 1785, Alexandre, l'aîné, se fixa à Bussières, dans la maison des ancêtres ; Nicolas vint s'établir à Recey, dans une vaste et magnifique propriété « d'air à demi-seigneu« rial. » « Nicolas Lacordaire était un esprit cultivé, « de goûts simples et nobles ; les meilleures familles des « environs le recherchaient avec empressement, on ai-

« mait son caractère et ses connaissances variées. » Jusqu'à sa mort, il fit partie de l'administration municipale. Il fut maire de Recey pendant plusieurs années de la tourmente révolutionnaire. Il profita de son ascendant pour sauver des objets précieux du culte, au moment de la vente des biens du monastère de Lugny. Il fit acheter par la municipalité, et pour l'église, l'année même de l'exil du curé de Recey, en 1792 : le maître-autel en marbre rare, avec de nombreux ornements en cuivre massif et doré, la garniture de chandeliers et la croix monumentale, en cuivre ciselé, deux tableaux et une très grande croix de procession en cuivre argenté. « Il est bon que vous sachiez, a dit son frère Alexandre, « que, pendant la période révolutionnaire, il s'est mon- « tré opposé aux idées nouvelles, et très partisan de « de l'ancienne noblesse, peut-être à cause des relations « qu'il avait avec celle-ci. »

Le 10 juin 1792, M. Magnier, curé de Recey, dut quitter sa paroisse et partir pour l'étranger. De Langres, il gagna la Suisse et Rome. Pendant l'exil du prêtre qu'il considérait comme son meilleur ami, M. Lacordaire avait correspondu avec lui, autant que les circonstances l'avaient permis. A son retour, M. Magnier logea chez M. Lacordaire jusqu'à ce qu'il pût reprendre possession de la cure La première fois qu'il célébra les saints mystères, on vint le chercher en procession chez son hôte, il y eut dans la journée des réjouissances publiques dont M. Lacordaire fit tous les frais que son ami n'aurait pu faire.

Nicolas Lacordaire avait d'abord épousé, en 1787, Jeanne Pétot, fille de l'archiviste du grand prieuré de Champagne. Elle mourut à Recey, le 13 messidor an 4, lui laissant un fils, Antoine, né le 6 mai 1789, et que le P. Lacordaire et ses autres frères, appelaient toujours « notre frère de Recey. » Nicolas Lacordaire épousa ensuite, à Recey même, le 30 ventôse an 8, Anne-Marie Dugied, deDijon. « Elle était orpheline, fille d'un avocat

« au parlement qui était fort homme d'honneur. » « Quoi- « que tu aies vu ma mère quelquefois, écrivait le P. La- « cordaire, tu ne peux savoir combien grand a été son « mérite de femme et de mère. » Et, dans ses mémoires, il exprime à quel point elle a été chrétienne, courageuse et forte. « Elle cultiva dans ses enfants les germes de « cette foi qu'ils devaient tous perdre, mais à laquelle « tous devaient revenir. Presque toutes ses conversations « roulaient sur la grandeur de la religion, sur l'honneur, « la droiture, l'obligation de conserver intact le nom des « aïeux. » Tels étaient les ancêtres et les parents de celui qui devait être le P. Lacordaire. Du mariage de Nicolas Lacordaire avec Anne Dugied naquirent successivement, à Recey, quatre fils. « L'aîné, Théodore, pro- « fesseur à l'Université de Liège, dont il a été deux fois « doyen, fut un des savants les plus remarquables de « notre temps ; le second, J.-B. Henri, a été le Père La- « cordaire; le troisième, Léon, architecte, a bâti la place « Saint-Bernard, à Dijon, et, depuis, a été directeur des « Gobelins; le quatrième, Télèphe, né après la mort de « son père, après avoir échoué à l'examen de Saint-Cyr, « s'engagea dans la cavalerie; il fut mis trois fois à l'or- « dre du jour de l'armée en Afrique, et il prit sa retraite « comme officier supérieur. »

2° L'ENFANCE DE LACORDAIRE,

et son influence sur son retour à Dieu en 1824.

Jean-Baptiste-Henri, qui fut le P. Lacordaire, naquit à Recey, le 12 Mai 1802 ; il y fut baptisé le lendemain. C'est là qu'il reçut le premier appel de Dieu au sacerdoce. Par une sorte de pressentiment de sa vocation future, il aimait à imiter le prêtre en ses jeux enfantins ; et cela, non seulement quelquefois et d'une manière passagère, mais pendant six années ininterrompues, de quatre ans à dix ans, — à Recey pendant deux ans, à Bussières pen-

dant dix mois, à Dijon même pendant près de trois ans, jusqu'à son entrée au lycée, en 1812.

Nous avons, à ce sujet, les témoignages écrits les plus positifs et les plus intéressants. Voici le récit d'un prêtre, originaire de Recey comme Lacordaire, et de même âge que lui ; il a vu ce qu'il raconte. « Croirait-on que « l'un des amusements favoris du futur étudiant et phi- « losophe était de dire la messe ? Le voilà dans la cham- « bre qui sert de chapelle, l'assistance est quelquefois « nombreuse. A toutes les messes de Henri, il y avait « un sermon ! et le prédicateur, c'était le futur domini- « cain. Ce sermon fut toujours le même, aussi le savait- « il fort bien ; il était court, mais il y avait dans ce dis- « cours quelque chose qui frappe. L'orateur se retourne « vers l'assemblée recueillie ; avec un ton particulier au « jeune enfant, d'une voix douce et accentuée, il disait : « Mes frères, c'est dimanche la Madeleine. » Et tous ses « petits auditeurs applaudissaient, et la cérémonie s'ar- « rêtait là. C'est son premier sermon. N'est-on pas « frappé du choix du sujet ? N'était-ce pas une espèce « d'instinct qui lui fit parler de sainte Madeleine, puisque « le chant du cygne fut le récit de la vie de cette sainte ? »

Avec le temps, et dans l'intimité de la famille, Henri était plus à l'aise et ses sermons un peu moins courts ; c'est, au rapport du P. Chocarne, le témoignage de Colette Marquet, la bonne de l'enfant, et morte seulement un an après lui. « Henri était à l'autel, ses frères lui « servaient la messe. Il prêchait à tout venant, mais sur- « tout à sa bonne, son plus complaisant auditeur. As- « seyez-vous, Colette, lui disait-il, le sermon sera long « aujourd'hui. »

Ces sentiments de foi, puisés à Recey, Henri les manifestera de la même manière en grandissant, à Bussières où sa mère se retira en 1808, et à Dijon où elle alla se fixer ensuite pour assurer l'éducation de ses fils. Alexandre Lacordaire, cousin de Henri, par le ainsi de son passage à Bussières : « Il est une particularité de l'enfance

« de Henri qu'il peut être utile de relater. C'est que, pen-
« dant l'intervalle de temps qu'il séjourna à Bussières
« après son départ de Recey, sa plus grande récréation
« était de dire la messe. Il dressait un petit autel dans le
« vestibule de la maison, il recrutait des enfants de
« chœur, et il officiait avec un grand sérieux, comme
« l'aurait fait un prêtre. »

Après Recey et Bussières, voici Dijon, pendant que Henri commence ses études dans une petite institution. Nous entendons ici M. Victor Ladey, ami de l'enfant, et mort doyen de la faculté de droit. « Au retour de l'é-
« cole, cet enfant se mettait à dresser, sur une commode
« qui lui servait d'autel, une serviette et un crucifix.
« Alors il appelait les demoiselles d'en bas (Melles André)
« pour entendre sa messe, qu'il disait avec onction. Un
« jour qu'elles y assistaient avec leurs amies, les jeunes
« filles sourirent, Henri les prit gravement par la main
« et les mit à la porte. Melle André, voyant le dénûment
« du mobilier religieux de son petit ami, lui avait fa-
« briqué un tabernacle en carton, avec deux colonnettes
« de bois. Pendant qu'il était à l'école, elle avait posé
« ce tabernacle, orné de papier de couleur et d'or, sur
« sa commode, ce qui l'avait comblé d'allégresse à son
« retour. » « On se souvient, dit à son tour. M. Prosper
« Lorrain, de l'avoir vu, à l'âge de huit ans, lire à haute
« voix aux passants les sermons de Bourdaloue, imitant
« à une fenêtre, qui lui servait de tribune, les gestes et
« la déclamation des prêtres qu'il avait entendus prêcher. »
Le Père Lacordaire ne s'est pas trompé sur le vrai caractère de ces jeux prolongés de son enfance; il les a lui-même jugés sérieusement plus tard. En 1839, écrivant, de la Quercia, à Mlle André, il lui rappelait les jours de sa jeunesse « *où elle favorisait les premiers indices de sa vocation sacerdotale.* »

A la vue de cette forte éducation chrétienne reçue dans la famille, de ce besoin instinctif et si durable de s'adonner ainsi, partout, aux choses de Dieu, n'est-il

pas plus facile de comprendre la douceur et la vivacité du sentiment qu'il éprouva lors de sa première confession à Saint-Michel ? Ne saisit-on pas mieux aussi tout ce qu'il y a d'éminemment vrai, et de douleur poignante dans ses réflexions sur les persécuteurs de son innocence, à son entrée au lycée ? « Pour échapper à « ces mauvais traitements, je gagnais pendant les ré« créations, quand cela m'était possible, la salle d'étude. « Là, seul, sans protection, abandonné de tous, *je répan« dais devant Dieu des larmes religieuses*, lui offrant mes « souffrances précoces, *comme un sacrifice*, et *m'élevant « vers la Croix de son Fils par une union très tendre.* »

Mais voici que ces belles dispositions vont disparaître, pendant un temps, pour revenir, et le petit officiant de Recey, de Bussières et de Dijon deviendra bientôt prêtre et dominicain ; le petit orateur de la chambre natale sera le grand orateur de Notre-Dame. « J'avais fait, dit-il, ma première communion en 1814, « à l'âge de douze ans ; ce fut ma dernière joie reli« gieuse et le dernier coup de soleil de l'âme de ma « mère sur la mienne ». Cependant, même après ce moment, au témoignage de M. Ladey, il lui échappait parfois des mots profonds, comme celui-ci : « Prenons « garde, nous commençons la vie, n'en ébranlons pas « la base, car le doigt de Dieu se pose au sommet. » — « L'impiété conduit à la dépravation, prenons garde ». A Paris, au milieu des plus enviables triomphes, on devine un malaise dont lui-même ne se rendait pas compte. « Inexplicable, disait son oncle, Henri est pour « moi un problème ; qui m'en donnera la solution ? » « Laissé à lui seul, dit M. Villars, il sentait, en un pli « profond de son âme, quelque chose d'insaisissable, et « dans le silence de ses soirées, Lacordaire pleurait. Il « en donnait lui-même l'explication : « Pourquoi suis« je triste ? mon esprit est incroyant et mon âme reli« gieuse, » et ailleurs : « Quand on pleure, on croit « bientôt ».

Aussi, le 3 décembre 1823, Hippolyte Régnier, son commensal, écrivait : « Henri est pour moi l'ange de « l'école, au moins l'ange gardien des principes dont « vous m'avez doté ; ses leçons se bornent à l'exemple. « Pratique-t-il la religion ? Pas encore ; cependant je « ne suis pas sur ses épaules quand il sort. Mais der- « nièrement, me reprochant mes oublis envers Dieu, et « passant devant Saint-Germain-des-Prés, j'entre, et « derrière un pilier, qui vois-je agenouillé, la tête à « moitié cachée dans une de ses mains, comme une « statue de la méditation ? Mon Henri, mon petit bijou « de Henri lui-même ! Que diantre faisait-il là ? J'ai « filé, sans lui dire ce qu'il tient peut-être à me cacher. « Ou je me trompe fort, ou il n'en restera pas là ; et, « quand il voudra trahir le secret qui fermente au fond « de sa bonne petite caboche, *ce n'est pas à moi seul « qu'il le dira, mais au monde entier.* » La foi endormie se réveillait ; il ne fut pas terrassé par un coup de foudre, comme le dit Montalembert. « *J'ai trouvé la « foi dans mon âme* plus *comme un souvenir* que comme « un don nouveau, *comme une conséquence de principes « antérieurement acquis*, que comme une création nou- « velle de ma pensée. *Mon caractère triste a disparu.* Une « fois mes croyances affermies, sans que j'en eusse dit « rien à personne, *je sentis en moi des mouvements extra- « ordinaires qui me portaient à quitter le monde ;* » et enfin le 25 septembre 1827, quand il est prêtre, il s'écrie avec joie : « Ce que je voulais faire est fait, je suis prêtre « depuis trois jours. »

Quis hæc operatus est et fecit, vocans generationes ab exordio ? Ego Dominus, primus et novissimus, ego sum. (Is. XXXV.) Le grain de blé, jeté en terre, après avoir germé une verdure vigoureuse, disparaît sous les neiges de l'hiver. Il semble mort aux ignorants ; mais il reprend une nouvelle vigueur au printemps, pour donner bientôt une abondante moisson. Ainsi en fut-il des sentiments de foi de Henri. Pendant un hiver, qui

dura dix ans, si son cœur restait religieux en secret, son esprit se montrait incrédule. Mais les beaux germes de cette foi si vivante qui le poussait, dès sa plus tendre enfance, au sacerdoce, n'étaient pas morts. Peu à peu le froid de l'hiver disparut dans son âme; la sève de foi, cachée aux regards, prit enfin son essor, et, à l'étonnement de tous, le voici chrétien, et, sans transition aucune, prêtre en même temps, et bientôt moine : le petit grain de sénevé, semé à Recey, va devenir un grand arbre, dans les branches duquel viendront se reposer les oiseaux du ciel.

3° Recey et Lacordaire

pendant sa vie, après sa mort, et de nos jours.

Lacordaire quitta Recey dès l'âge de six ans. Sa vie agitée ne lui permit guère d'y retourner souvent. Le penchant de son cœur pouvait seul l'y ramener. Son père avait été enterré à Bussières, où il était mort en 1806 ; en 1808, sa mère, après avoir vendu sa propriété de Recey, s'était retirée d'abord, pendant dix mois, à Bussières, puis avait emmené ses enfants à Dijon pour leur éducation. Aucun lien, si ce n'est celui de sa naissance, de son baptême, de sa première enfance, ne le rappelait à Recey; il n'oublia cependant jamais son pays natal. « On ne saurait croire, dira-t-il, combien je suis content de n'être « pas né dans une ville, » et, dans sa 34e conférence de Notre-Dame, il s'écriait : « *O maison paternelle, où, dès « nos premiers ans, nous avons respiré, avec la lumière, « l'amour de toutes les saintes choses! nous avons beau « vieillir, nous revenons à vous avec un cœur toujours « jeune, et n'était l'éternité qui nous appelle, en nous éloi- « gnant de vous, nous ne nous consolerions pas de voir « chaque jour votre ombre s'allonger et votre soleil pâlir.* »

A Recey, bien des circonstances, les unes heureuses, les autres tristes, empêchèrent que le nom de Lacordaire pût être oublié. Le chef de la famille y avait séjourné

vingt-un ans, de 1785 à 1806. Sa distinction, sa science, son amabilité pour tous, sa charité envers les pauvres, sa sagesse pendant les troubles de la révolution, sa mort prématurée au retour d'une saison d'eau et loin de sa maison, tout lui avait concilié une estime et une affection profondes, avec d'universels regrets. Et puis, la vue de cette jeune veuve de 29 ans, si aimée de tous, entourée déjà de trois jeunes enfants, et sur le point de donner le jour à un quatrième quand le père mourut, obligée, bientôt, d'abandonner une situation acquise, un avenir assuré, et de vendre sa belle propriété pour aller ailleurs veiller, seule désormais, à l'éducation de quatre fils ; les jeux enfantins même de Henri qui, attirant autour de lui les enfants de son âge pour assister à *sa messe*, se les attachait étroitement, et, par là même, plus étroitement encore les parents : voilà qui remuait les cœurs, faisait monter les larmes aux yeux, et rendait impérissable le souvenir du nom, béni par tous, de Lacordaire.

La première fois qu'il revint au pays natal, c'était en 1831, après son retentissant procès de l'école libre. Sa réputation d'orateur et d'écrivain l'avait précédé ; et, comme il était venu en vêtements laïques, tous les souvenirs d'autrefois se réveillèrent dans les âmes : il était le vivant portrait de son père ; le front haut, les yeux grands, vifs et noirs, une rare distinction de manières. Comme lors de ses deux autres visites, on ne pouvait se rassasier de l'admirer et de rappeler le passé. M. Morisot, curé de Recey, trop âgé pour le faire, pria M. Nargent, curé de Voulaines, d'accompagner dans ses visites l'illustre enfant de la paroisse. La première fut pour l'église ; en y entrant, Lacordaire se jeta à genoux, et, s'écria : « C'est ici, monsieur le curé, que j'ai reçu les premières grâces du christianisme. » De l'église, il se rendit avec bonheur à la maison paternelle ; il put constater, avec une joie sans mélange, que, malgré les changements de propriétaires, rien n'était changé dans la maison ; tous les souvenirs d'autrefois lui revinrent, il se retrou-

vait chez lui. Lors de sa seconde visite, il portait le vêtement de saint Dominique; alors La Mennais avait cédé à l'esprit mauvais. Quelqu'un demanda au P. Lacordaire: Qu'est devenu votre collaborateur M. de La Mennais? Le bon cœur du religieux évita de répondre sur la conduite, pour ne parler que de la détresse de l'écrivain déchu : « Il imprime, dit-il, mais il est réduit à la pauvreté la plus grande, car il s'en manque cinq centimes qu'il ait un sou vaillant. » Enfin une relation, confirmée par des témoignages encore vivants, nous apprend que le 2 février 1849 le P. Lacordaire disait la sainte messe dans l'église de Recey. Elle se trouva remplie comme aux jours des plus grandes solennités. Le grand orateur sentit la valeur de cet accueil; il adressa de l'autel à la réunion, qui, cette fois, pouvait le comprendre, de ces mots du cœur qui font tant de plaisir à entendre: « Qu'on est heureux, mes frères, de fouler le sol où on a reçu la vie. Comme vous, j'ai été baptisé sous ses voûtes sacrées. » Ses amis de la messe de 1806, au lieu de battre des mains, parce que le sermon terminait la cérémonie, pleuraient de joie et de bonheur. Et comme il venait de dire qu'il se sentait à l'aise au milieu de ceux qui, comme lui, baptisés dans cette église, avaient été par lui placés et offerts à Dieu sur l'autel où il était monté, il communiqua une espèce d'enthousiasme à l'assemblée qui le pria de la bénir.

On le vit avec plaisir retourner à la maison où il prit naissance, aller embrasser chez lui son frère nourricier et porter sa prière au cimetière sur les sépultures de ses compatriotes. A la maison paternelle, il fut encore plus ému qu'aux deux visites précédentes du soin délicat avec lequel tout y était conservé dans le même état qu'à l'époque de son enfance: même arrangement, mêmes ornements et décors aux murs, dans toutes les pièces. Il en exprima son étonnement : « *Oh ! mon Père*, lui répon-« dit le propriétaire, *cette maison est sans prix à mes* « *yeux, à cause du nom qu'elle rappelle : tant que je vi-*

« *vrai, je ne permettrai pas de toucher à aucun de ces sou-* « *venirs.* » Si Lacordaire y rentrait aujourd'hui, il pourrait éprouver le même agréable étonnement, il se retrouverait encore chez lui, comme il y a un siècle; les propriétaires successifs ont tous eu les mêmes scrupules; tout a été respecté, on n'a fait qu'entretenir; il semble qu'une Providence visible ait veillé à protéger et à conserver intact le premier sanctuaire où le petit Henri apprenait à monter à l'autel.

On le voit, si Lacordaire aimait Recey, et à juste titre, Recey, de son côté, était plein d'admiration pour lui. Aussi, lors de sa réception à l'Académie française, M. l'abbé Frérot, vicaire de la paroisse, fut l'interprète de tous en rédigeant l'adresse suivante que signèrent les principaux habitants :

Très Révérend Père,

Tandis que Paris et la France entière applaudissaient avec enthousiasme à la fête littéraire qui vous proclamait l'un des quarante immortels, le modeste village qui vous a vu naître s'associait bien vivement à ce nouvel honneur décerné au plus illustre de ses enfants. Heureux et fiers de cette distinction qui rejaillit en quelque sorte sur lui, nous venons, nous ses représentants et vos compatriotes, vous adresser ses plus sincères félicitations.

Peut-être, Très Révérend Père, ce témoignage de sympathie ne vous sera-t-il pas complètement indifférent; si faible et si humble qu'il soit par lui-même, il revêt à vos yeux, nous en sommes convaincus, un tout autre caractère de grandeur et de dignité, lorsqu'il vient *de cette patrie dans la patrie que l'on nomme le pays*, et lorsqu'il éveille *tous ces doux souvenirs qui rappellent l'âme au lieu natal* (1).

Assurément l'Académie française a honoré votre personne et votre nom en vous recevant dans son sein; mais on peut dire, et l'on doit dire aussi, qu'elle s'est honorée elle-même par cet heureux choix qui prouve si bien *qu'elle sait recon-*

(1) *Vie de Saint Dominique.*

naître les siens dans quelque rang et sous quelque habit qu'elle les rencontre (1). L'illustre compagnie a salué en vous, par une voix éloquente *l'éloquent prédicateur*, par une plume brillante *le brillant écrivain et le moraliste à la fois sévère et tendre, sympathique et pur* (2). Nous aussi, Très Révérend Père, nous vous saluons sous ces titres éclatants; nous vous saluons en outre comme le glorieux restaurateur d'un ordre célèbre, qui peut maintenant, grâce à vous, répandre ses bienfaits non seulement au milieu de nous, mais encore dans les régions les plus lointaines; nous vous saluons enfin comme le digne couronnement de cette immortelle trinité bourguignonne :

SAINT BERNARD, BOSSUET, LACORDAIRE.

Voici la réponse :

Aux notables habitants de Recey sur-Ource :

Sorèze, 15 février 1861.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

J'ai reçu la lettre de félicitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet de ma réception à l'Académie française, et je puis vous dire avec sincérité que, de tous les témoignages de souvenir, d'estime et d'affection que j'ai recueillis dans cette occasion, si solennelle pour moi, aucun ne m'a plus touché que le vôtre. C'est en 1802 que je suis né au milieu de vous, c'est en 1806 que mon père a été enlevé par une mort prématurée, et je dus suivre ma mère à Dijon, pays de sa famille. Depuis lors, c'est à peine si j'ai revu notre colline de Recey, sa vallée, et les magnifiques forêts qui lui servent de perspective. Et cependant, Messieurs, vous ne m'avez point oublié; vous m'avez suivi des yeux et du cœur dans les vicissitudes d'une vie agitée, et aujourd'hui que ma réception à l'Académie française en a couronné les travaux, vous avez bien voulu m'adresser, du pied de mon berceau, une marque de sympathie qui me ramène du sommet de l'âge aux premiers jours de mon enfance. Je vous en remercie cordialement,

(1) *Réponse de M. Guizot au discours du P. Lacordaire*
(2) *Réponse de M. Guizot.*

Messieurs et chers compatriotes, et ne désire rien tant que d'avoir une occasion de vous revoir de près. Mon nom ne sera jamais placé dans l'histoire à côté des deux noms illustres qui planent sur l'église de France, et que la Bourgogne lui a donnés au douzième et au dix-septième siècle ; en les rappelant, pour en rapprocher le mien, vous ne m'avez pas inspiré d'orgueil, mais fait sentir la grandeur de votre bienveillance pour moi.

Veuillez agréer l'expression de ma reconnaissance, et l'hommage des sentiments dévoués avec lesquels je demeure à jamais, Messieurs et chers compatriotes, votre très dévoué serviteur.

H.-D. Lacordaire.

Le 21 novembre suivant. Lacordaire mourait à Sorèze. Aux regrets universels que fit naître cette triste nouvelle à Recey, succéda bientôt, çà et là, la pensée d'honorer dignement la mémoire du grand homme. Peu à peu cette pensée fut celle de tous, et, en 1867, sous l'administration de M. Mailfert, maire, fut arrêté le projet d'élever une statue à Lacordaire sur l'une des places principales de son pays natal. L'exécution de la statue devait être confiée à M. Antoine Desprez, natif de Châtillon-sur-Seine et sculpteur distingué à Paris. Il fit même une maquette, aux deux tiers de grandeur naturelle, qui était encore exposée à Châtillon, rue de Chaumont, en 1886. La dépense, évaluée à 20.000 francs, devait être couverte par une forte subvention communale, par un don qui serait demandé à l'État, et par des souscriptions volontaires. M. Gautrot, curé de Recey, voulut d'abord y intéresser Montalembert, qui lui répondit de Paris, en février 1869 :

Monsieur le Curé,

Je suis vraiment confus de ne pouvoir répondre à la précieuse communication dont vous m'avez honoré le 19 janvier par l'adhésion sans réserve que vous devez attendre de ma part. Je crains de vous affliger et j'en serais vraiment désolé.

Mais d'un autre côté, le caractère même du grand homme que vous voulez honorer comme moi, et qui était la droiture et la sincérité même, m'interdit toute réticence. Je me sens donc obligé de vous dire que, comme ancien ami et admirateur du P. Lacordaire, je ne puis en aucune façon goûter l'idée de lui élever une statue. Dans un temps et dans un pays où ce genre de distinction a été prostitué à des hommes tels que M. N. et M. de X., il ne convient pas à un homme tel que Lacordaire de partager avec eux cette notoriété de carrefour. Il viendra peut-être un temps où la renommée populaire s'égarera moins, et où les bronzes et les marbres de l'Etat trouveront un emploi plus honorable. Bossuet n'a point encore sa statue au lieu de sa naissance ; mais Voltaire va avoir la sienne. Cette coïncidence caractérise très exactement l'état de la France sous le second empire ; et, me plaçant comme cela m'est arrivé si souvent dans ma vie, au point de vue de l'illustre mort, je crois être sûr que celui dont vous relevez avec tant de raison la virile indépendance, eût préféré attendre avec Bossuet la justice de l'avenir.

Telle est, Monsieur le Curé, la conviction bien arrêtée de mon âme, et je dois à votre caractère sacré, comme à la sympathie que vous témoignez à votre immortel paroissien, de vous en faire la confidence entière.

Toutefois, je suis bien loin de vouloir en faire une règle de conduite pour autrui, et si vous persévérez dans votre idée, si vous obtenez le concours de juges plus autorisés ou plus impartiaux que moi, je ne manquerai pas certes de contribuer pour ma part, et selon la mesure de mes moyens, au monument que la commune de Recey-sur-Ource aura l'honneur d'élever au plus éloquent des enfants de la Bourgogne, comme au prêtre le plus illustre de l'Eglise de France en notre siècle.

Agréez..... Ch. de Montalembert.

Cette lettre malheureuse ne fit que décourager toutes les initiatives. Le projet conçu avec tant de joie etait blâmé, et durement, par le grand ami de Lacordaire, par celui qui, dans la pensée de tous, devait être le plus fort appui. On attendit les temps meilleurs et « cette justice

de l'avenir » annoncée ; mais survinrent la mort de Montalembert, puis l'année terrible de 1870, avec tous les désastres et les charges qui s'ensuivirent. On parlait encore de la statue, on la regrettait, on la désirait ; mais comment arriver à ce succès si bien préparé et entrevu dès l'abord ?

La Providence y pourvut, et d'une façon merveilleuse. Sur la fin de 1893, le maire de Recey, M. Morat, reçut un jour une lettre du fils de Bonnassieux. Au nom de son père, il offrait au pays natal de Lacordaire, la maquette même de la statue de Flavigny, à la condition que la municipalité en accepterait l'offrande et paierait les frais du transport. Plus heureuse que sa devancière de 1867, et non moins fière de l'avantage qui lui était offert, elle accepta avec enthousiasme. Et comme la statue, par la nature même de sa composition, ne pouvait être placée au dehors, sur une place publique, M. Morat, d'accord avec son conseil, vint à son tour l'offrir gracieusement au curé de Recey pour l'église. Avec l'autorisation épiscopale, elle y fut placée, près des fonts où Lacordaire avait reçu le baptême ; et, chose merveilleuse, et sans qu'on y eût pensé, la statue fit son entrée dans l'église au jour anniversaire de celui où Lacordaire y avait dit la messe pour la dernière fois, le 2 février.

La statue était là, on avait bien l'assurance de la posséder ; mais elle reposait à terre, le piédestal manquait. Rien n'avait pu être prévu, l'arrivée de la statue était une surprise; à ce moment, de grandes dépenses, absolument urgentes, des travaux en cours obligèrent, bien à regret, de remettre à un temps, peu éloigné, mais plus favorable, l'exécution du piédestal. Lorsqu'au mois de mai de l'année dernière, Mgr Le Nordez, en tournée de confirmation, témoigna à plusieurs reprises, le désir de voir bientôt la statue sur son piédestal, Sa Grandeur s'engageait à venir en faire Elle-même l'inauguration solennelle. Elle eut lieu le dimanche 29 septembre suivant, au salut; ce jour-là, l'église ne fut pas assez vaste pour

contenir la foule accourue. M Marigny, vicaire général, M. Yon, vice-chancelier, des P.P. Dominicains et six prêtres du voisinage entouraient le trône de Mgr l'Evêque ; au premier rang des fidèles se trouvaient le conseil de fabrique et la municipalité, avec son maire, M. Charles. Pendant près d'une heure, Sa Grandeur ravit l'assistance en parlant de Lacordaire. Ce même jour, avant cette fête plus grandiose de l'église, avait eu lieu une fête, plus intime, mais non moins touchante, et non moins chère au cœur des compatriotes du P. Lacordaire. Dans sa chambre natale, Mgr Le Nordez, en présence des prêtres, des religieux, de M. le Maire et des conseillers municipaux et de fabrique, inaugurait le Musée Lacordaire dont il avait lui-même fourni gracieusement tous les éléments : douze volumes, œuvres de Lacordaire, plus de vingt portraits du grand homme, représenté dans toutes les phases de son existence. Depuis ce jour, le Musée s'est enrichi de nombreux dons nouveaux : portraits, œuvres, vies et lettres de Lacordaire ; aujourd'hui même nous venons de placer sur la cheminée de sa chambre natale son buste, nature, par Bonnassieux.

Désormais, les vœux des habitants de Recey sont réalisés : Lacordaire est en honneur parmi eux. Sa statue s'élève, noble et majestueuse dans l'église de son baptême, et, dans la maison où il reçut le jour, tout parlera de lui : ses œuvres, ses portraits, son buste. Là même où tout petit enfant Henri disait la messe et annonçait «la Madeleine» à ses petits amis de 1806, les descendants de ceux qui l'admiraient alors et lui faisaient cortège, reprennent avec joie le chemin du petit sanctuaire ; là chaque semaine, les Dames de l'Œuvre des Tabernacles travaillent pour les autels ; là aussi on vient pour voir Lacordaire, pour lire tout ce qui le rappelle à l'affection et à l'admiration : ses Vies, ses Conférences, ses Lettres si nombreuses et si belles, et où se révèlent tous les trésors de sa grande âme.

Toutes les institutions nationales, l'école, le barreau,

la chaire, le cloître, l'Académie réclament à l'envi Lacordaire comme l'une de leurs plus pures gloires; Sorèze garde sa tombe avec amour : pourrait-on blâmer Recey s'il se glorifie d'être son berceau?

FRÉMONT,
ch. h., curé-doyen de Recey.



MATER DOLOROSA, par Bonnassieux.
Exécutée pour l'église de la Madeleine, à Tarare (Rhône) (1).

(1) Des reproductions de cette œuvre de Bonnassieux et de celles du même statuaire dont nous avons donné la gravure dans les numéros précédents, se trouvent chez Blondeau, Senart et Cie, 38, rue Bonaparte à Paris.

PROTESTATIONS

Dans les *Notes d'art et d'archéologie* de nov. 1901, M. Vincent-Darasse, secrétaire de la Société de Saint-Jean, s'élève avec force, au nom de l'art religieux, contre certaines admirations qu'il regarde à bon droit comme de mauvais exemple. Cette protestation est bonne à enregistrer, et nous la recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Je n'ai certes pas l'esprit très combatif, mais un article qui, l'autre jour, m'est tombé sous les yeux, m'a paru mériter quelques observations.

On vient d'inaugurer à Lourdes, en grande pompe, l'église du Rosaire. Une quinzaine d'évêques ont pris part à la bénédiction, ou consécration, je ne sais pas au juste, de la nouvelle église. On s'imagine ce qu'à pu être, dans ce cadre merveilleux, pareille cérémonie, au milieu d'un grand concours de fidèles et de pieux pèlerins. Ce n'était certes plus le cadre poétique dans lequel se trouvait la modeste église que j'ai connu dans mon enfance. Alors, la grotte était loin de la ville, en pleine campagne. Au loin, les Pyrénées profilaient leur silhouette neigeuse ou bleuâtre, le vieux fort dominait les flots bouillonnants du Gave. Tout cela est embelli, et, par la force même des choses, les hôtels, les panoramas et les échoppes pieuses, ont remplacé la tranquille majesté de la nature. A cela il n'y a trop rien à dire, et encore! mais il n'en est pas de même pour ce qui suit.

Un grand journal parisien a rendu compte de ces cérémonies, en termes excellents au point de vue religieux, mais hélas, bien affligeants au point de vue artistique. J'y ai lu que le *maître* X, *sculpteur*, y avait inauguré un calvaire gigantesque, ou plutôt un chemin de croix, dont la première station est seule terminée. Or le *maître* X est simplement un industriel de la rue Bonaparte, un de ces marchands de sculptures, soi-disant religieuses, qui ressemblent bien plus à des idoles qu'à des saintes images, et dont le seul mérite consiste, peut-être à procurer le pain quotidien à de malheureux sculpteurs.

Ces statues *magnifiques*, auxquelles le dit journal prête presque le charme du XVe siècle italien ou la grandeur de Mi-

chel-Ange, ne sont pas d'ailleurs inconnues de mes lecteurs ; elles ne sont autres, je crois, que celles que vous avez dû *admirer* à l'Exposition Universelle au rez-de chaussée d'un palais de l'Esplanade des Invalides. Elles représentent Ponce-Pilate entouré de ses licteurs, laissant condamner le Juste. Vous devez en avoir souvenance! Il n'est pas d'éloges qu'on ne leur donne ! On vante leur expression religieuse, leur art, etc. Ainsi donc, alors que certes l'argent ne manquait pas, alors qu'on pouvait faire œuvre durable, monument d'art pour les époques futures, voilà le résultat auquel on est arrivé ! On a placé dans un des boulevards de la catholicité un groupe colossal de figurants d'Opéra, dorés sur toutes les coutures, mannequins de soldats empaillés, négation d'art, de vie et de sentiment religieux ! Dans ce cadre et dans cette nature sublimes, offrir à l'admiration des fidèles une pareille mascarade, me paraît presqu'une œuvre impie. Et notez que ce n'est pas un seul groupe que nous verrons de la sorte, mais quatorze !!!

On dit que la foule et les prélats présents ont beaucoup admiré. Parmi ces derniers, j'en connais un, aujourd'hui évêqué de l'un de nos évêchés méridionaux, archéologue distingué et fin lettré, qui a dû bien souffrir. Quand je revois sa chambre de chanoine, encombrée de vieux livres, de documents, de manuscrits, et de débris de vieilles sculptures, je me figure mal son admiration.

Si l'on s'était adressé à de vrais artistes, que de belles choses aurait-on pu faire ! On me dira que je plaide *pro domo mea*, et que seul un mouvement de dépit dicte ces lignes au secrétaire de la *Société de Saint-Jean*. Et pourquoi pas ? On me permettra bien de regretter l'œuvre d'art devant des travaux de bas mercantilisme. On ne s'étonnera pas qu'une société pour l'encouragement de l'Art chrétien proteste hautement contre ce qui est, tout à la fois, *la négation de l'Art et de l'idéalisme de la Religion.*

∴

Dans le même ordre d'idées, ont été formulées récemment à propos de « Crèches de Noël », par le principal rédacteur de la revue *L'Art et l'Autel*, des critiques qui sans doute se vérifient encore ailleurs que dans les grandes églises de Paris.

«... Pour le catholique, écrit M. Jean de Bonnefon, quelle que soit la suite de la vie, le souvenir de la première nuit passée debout reste celui de la nuit de Noël. Le vaste foyer où se consume la bûche ; les longs chemins de campagne ou les étroites rues de la petite ville, avec la splendeur de la neige, de la neige manteau de cour du Roi des pauvres ; les trois messes de minuit (?) ; le mystère sonore des noëls chantés : tout cela forme la longue théorie des choses passées qui gardent forme de spectres et qui accompagnent l'homme né catholique, quel que soit le chemin parcouru pendant les nuits des noëls successifs.

« Mais il est un souvenir qui rompt souvent le charme et rappelle à l'homme fait une des puérilités laides où tombe l'Eglise après dix-huit siècles de gloire et d'art.

« Les crèches de Noël dans les sanctuaires semblent d'autant plus laides qu'elles pourraient être plus belles. Visitez la crèche d'un village, point noir perdu dans la longue blancheur des neiges, aux flancs des Alpes ou des Pyrénées, vous trouverez peut-être un objet tumultueux et grossier, un amas de troncs d'arbres avec un Jésus sculpté à la hache ; mais l'ensemble sauve le détail, et le tout donne aux enfants qui passent l'impression de l'étable divine où naquit Jésus au premier matin de l'Eglise catholique.

« Allez au contraire dans une église de Paris moderne, à la Madeleine, à la Trinité, à Saint-Thomas d'Aquin ; vous y verrez le triomphe du mauvais goût et les draperies grotesques des rideaux à franges, et la paille vernie, et le Jésus moulé dans du savon, peint en rose vif et orné de la chevelure frisée que les imbéciles ont imaginée pour le Dieu rédempteur.

« Je sais, dans Paris, une église où le bœuf est fait avec une peau de mouton non moins frisée, et où les poils de l'âne se roulent en papillotes : c'est la religion du petit fer.

« Et les enfants de la ville passent devant cet étalage ; ils s'arrêtent devant le papier froissé qui imite les rochers, devant la machine en zinc qui prétend être une étoile, devant le Saint-Joseph barbu qui disparaît dans une robe rouge.

« Plus tard, quand l'enfant a grandi, il se rappelle ces puériles sénilités. S'il n'a pas la force d'élever sa pensée au-dessus de cette sordide matière, l'Église catholique lui

apparaît tout entière comme un bazar d'Andrinople et de papier goudronné.

« Les crèches de Noël devraient être, au contraire, des œuvres animées de la simplicité primitive ou vivifiées par la magie de l'art.

« Elles pourraient à la rigueur n'être que les pâles reproductions de ce qui fut la misère d'un Dieu. La seule chose qu'elles ne devraient pas être, c'est la caricature de la sublime aurore du christianisme... »

L'ENSEIGNEMENT DES GRANDS SÉMINAIRES
et l'Épiscopat français

Ce n'est pas un banal éloge que vient de recevoir, de la plus haute autorité qui pouvait le lui décerner, la *Lettre de Mgr l'Évêque de la Rochelle et Saintes réglant la réorganisation des études ecclésiastiques dans son grand séminaire de la Rochelle* (1).

En louant Mgr Le Camus de la nouvelle organisation établie par lui dans son diocèse « en vue d'un développement plus harmonieux des études, » le Souverain Pontife exprime la confiance « que des efforts si habilement combinés pour promouvoir dans ses diverses branches la science sacrée, ne peuvent qu'être partagés par la plupart des évêques de France (2). »

Ces paroles sont de poids. On y reconnait la trace d'une préoccupation ancienne et profonde chez Léon XIII, celle qui lui dicta, entre autres graves leçons, l'Encyclique du 8 septembre 1899 au clergé de France, où il traite avec tant d'élévation, de compétence et de sagesse des différentes matières de l'enseignement qui se donne dans nos petits et nos grands séminaires.

La tentative de Mgr de la Rochelle pour réaliser un progrès de plus en plus généralement réclamé mérite attention. Elle n'est pas la seule, elle n'est que la plus marquante. Sur

(1) Du 30 septembre 1901. 80 pages in-8°. La Rochelle, imprimerie rochelaise, rue Chef-de-Ville.

(2) Lettre du 3 janvier 1902.

cette matière, essentiellement actuelle, de la formation du jeune clergé de France, d'autres paroles épiscopales se sont fait entendre, dont notre petite étude recueillera l'écho. Pour ne citer que ce qui a directement trait à l'enseignement de la science sacrée, les lettres magistrales de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, sur les différents objets des études ecclésiastiques, ont produit une impression des plus vives et des plus heureuses. Si nous nous arrêtons plus particulièrement à la réforme entreprise par Mgr Le Camus, c'est qu'elle porte en elle un double élément d'intérêt qui lui est propre, sa précision pratique d'abord, et ensuite le commencement d'exécution qu'elle a reçu, prête d'ailleurs à admettre toutes les modifications qui seront jugées nécessaires au cours des années, après expérience faite. Une haute et vigoureuse impulsion a donné le branle. « En toute chose, a dit l'évêque, l'essentiel est de commencer, et nous commençons »

Qu'est-ce qui est donc « commencé » à la Rochelle ? et que s'y propose-t-on de nouveau et de meilleur ?

Le début de la Lettre épiscopale nous le fait entrevoir. C'est à M. le supérieur du grand séminaire de la Rochelle, dirigé par les lazaristes, que Mgr Le Camus s'adresse.

Monsieur et honoré Supérieur,

Voilà bien longtemps que les vrais amis de l'Église regrettent de voir, dans nos Séminaires, les jeunes lévites user leur bonne volonté de vingt ans à suivre des programmes d'études qui ne sont plus en rapport avec les exigences de notre société moderne. Celle-ci a déplacé peu à peu le terrain de la controverse, et chacun convient qu'il serait urgent de nous mettre résolument en face d'elle pour prouver que, quoi qu'on en dise, la vraie science n'est pas contre la foi, mais avec la foi. Et cependant il ne semble pas qu'on ait, jusqu'à présent, sérieusement tenté l'indispensable transformation qui peut donner au travail du clergé, avec un but immédiat et pratique, un stimulant incontestable, et à l'Église le plus sûr moyen de prendre, dans le domaine des sciences, même les plus modernes, la place d'honneur dont elle est digne par son glorieux passé.

Ainsi, donner un enseignement plus *scientifique* par l'objet et par la méthode, fournir au futur prêtre le moyen de se prouver à soi-même et de prouver aux autres que la foi n'est pas incompatible avec *la science* : tel semble être le caractère

principal du nouveau programme. A ceux que choquerait cette idée du l'Eglise du Christ se pliant aux « exigences de notre société moderne, » nous pourrions répondre qu'en réalité l'Eglise du Christ se conforme uniquement aux « exigences » de son immuable mission divine, qui est de donner la vérité à tous les hommes et à tous les siècles. La vérité dont elle est dépositaire ne change pas. Ce qui change à chaque génération, c'est l'obstacle que rencontre la vérité, et lever cet obstacle est la première démarche nécessaire de l'évangélisation. Tous les temps ont leur obstacle, leur objection, — dans le nôtre, c'est « la science » — et c'èst à répondre à l'objection pour renverser l'obstacle que le prêtre, aujourd'hui comme hier et demain, doit être prêt, en vue de préparer le règne de l'éternelle vérité dans les âmes.

La « société moderne » n'a pas d'exigences à imposer à l'Eglise, pas de droits à revendiquer auprès d'elle en dehors du droit de l'humanité à la vérité révélée, corrélatif du devoir qui incombe à l'Eglise de la lui donner. Seulement, les conséquences de ce droit, les formes de l'accomplissement de ce devoir se transforment nécessairement avec les sociétés humaines elles-mêmes.

Dieu nous a donné deux forces auxquelles doit appartenir le triomphe : le principe d'autorité, qui, même à travers les recherches ou les hypothèses les plus hardies, nous tient toujours attachés au roc inébranlable, en sorte que, s'il y a péril de naufrage, on revient prudemment vers la rive; et la puissance du long travail, qui rend facile l'infatigable dévouement à la sainte cause que nous servons.

Ce que l'on a trop différé d'entreprendre parmi nous, essayons-le, modestement mais fermement, dans le champ que le Père de famille nous a confié...

La bonne volonté que m'a témoignée en cette occasion votre maison de Saint-Lazare et le choix qu'elle a fait de sujets jeunes, ardents au travail, et pour la plupart lauréats des Universités romaines, me fait espérer que ma pensée sera heureusement saisie et réalisée.

L'exposé des matières de l'enseignement du grand séminaire précise le caractère de la réforme entreprise.

(*A suivre*).

Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

L'HISTOIRE DE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON

M. le chanoine Chomton achevait naguère un de ces beaux travaux qui paraissent dater d'un autre âge, tant sont rares aujourd'hui les ouvriers assez tenaces pour mener à bien d'aussi laborieuses constructions. Dans l'imposant morceau d'histoire locale que couvre ce titre modeste : *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, il y a premièrement une discussion hagiologique : que penser de la personne du saint ? secondement, une monographie d'art, ayant pour objet l'église depuis ses origines jusqu'à nos jours ; et, enfin, mêlée à cette monographie, une relation suivie des faits marquants qui se sont passés au cours des siècles sous les voûtes et à l'ombre de l'église. Le *Bulletin* a entretenu ses lecteurs des deux premiers sujets (1) ; ce sera leur donner une

(1) Voir t. XIX (1901) : *La question de saint Bénigne*, p. 213, et : *L'église Saint-Bénigne de Dijon à travers les âges*, p. 237.

idée de ce que le troisième renferme de plus important, que d'esquisser à larges traits, avec le savant auteur pour guide, l'histoire de l'abbaye de Saint-Bénigne.

I

Le concile d'Epaone (517), « qui marque, pour l'Eglise et pour l'État, le point culminant de la domination burgonde, » rappelle que les reliques des saints ne doivent point reposer en des oratoires situés à la campagne, à moins qu'il n'existe dans le voisinage des clercs de quelque église, consacrés à honorer ces reliques par une fréquente psalmodie.

Or, en un bourg, qui s'étendait à l'ouest du castrum païen de *Divio*, la communauté chrétienne vénérait les dépouilles de saint Bénigne.

Aussi bien, est-ce pour se conformer à la coutume ecclésiastique que saint Grégoire de Langres (506-539), après avoir légitimé le culte de l'apôtre-martyr et restauré la crypte qui abritait son modeste sarcophage, éleva une basilique et posa les premières assises d'une abbaye (535).

L'entretien du tombeau et le service de l'église furent confiés à de pieux ermites, « qui vinrent en grand nombre de diverses régions, » et l'on a des raisons de croire que l'observance adoptée s'inspira des usages bénédictins suivis au célèbre couvent bourguignon d'Agaune.

Cinq siècles s'écoulent sans que rien transparaisse de l'intime existence de nos religieux. Les textes nous apprennent — maigre détail — qu'à dater du Xe siècle et grâce aux libéralités d'un comte de Vergy, ils célébraient la fête de saint Maurice *per congruam refectionem*. L'imagination est réduite à se les représenter montant tour à tour dévote garde près du martyrium. Il y a grande foule à la crypte : des malades y séjournent de longs jours, étendus sur des grabats ; et les moines y remplissent sans doute le rôle des Juifs charitables à la piscine pro-

batique. On remet au veilleur des linges, des souvenirs pour qu'il les fasse toucher au sarcophage ; on en sollicite quelques gouttes d'huile des lampes, quelques larmes de cire tombées du luminaire...

Jusqu'au Xe siècle, on solennisa selon le rit gallican la passion de saint Bénigne le 17 novembre et l'invention de son corps le 24 du même mois. Après l'établissement de la fête de la Toussaint, la passion fut transférée au lendemain sous le titre de *Repetitio sancti Benigni*. Toutefois, longtemps, le 1er novembre coïncida avec la tenue à Dijon d'une foire importante. C'est sous le patronage du saint que les marchands s'assemblaient ; c'est en ce lieu que lentement s'élabora la charte de Commune, obtenue en 1187 ; c'est là que la vie communale rencontra son berceau, gardera son centre et son foyer.

A l'oubli qui s'est étendu sur la vie et la mort des premiers religieux de Saint-Bénigne ont seuls échappé, par hasard et avec des erreurs de transcription, quelques noms d'abbés : saint Eustase, le fondateur, Tranquillus, qui lui succéda et qu'on ensevelit aux côtés de saint Bénigne. Et le grand éloge décerné aux abbés de cette époque, c'est d'avoir « sagement géré et défendu avec vigueur contre toute atteinte » les domaines de l'abbaye. C'est que les concessionnaires ne payaient pas le cens convenu, et que, dépouillés par les ducs, les princes se dédommageaient au détriment des biens d'église. Il n'est pas jusqu'aux vignerons de Larrey avec lesquels le monastère n'eut plus d'une fois maille à partir. « Oh ! les mauvais voisins ! s'écrie le chroniqueur. Les pères de cette race ont mis à mort saint Bénigne — telle était l'opinion courante — et les fils ne cessent de molester ses serviteurs. »

Mais les documents n'affectent point toujours des préoccupations aussi utilitaires. Ils nous entretiennent plus d'une fois du corps saint. On voit que quelques parcelles en sont distraites, qu'on en adresse à Riom, à Orbe, à Pontarlier, où des églises sont consacrées à

saint Bénigne. Grégoire de Tours en dépose un fragment près du tombeau de saint Martin. Une sœur de saint Jacques, évêque de Toul, fit édifier une chapelle en l'honneur du saint martyr dijonnais dans un village qui pour ce motif s'appela de son nom, altéré par la bouche populaire, Saint-Blin.« En 898, on transporta le corps à Langres par crainte de l'envahisseur. Il revint à Dijon entre 923 et 931, mais on le plaça à l'abri des remparts dans l'ancien baptistère ou église Saint-Vincent. » Il ne rentra qu'en 940 dans l'abbaye, où, chose curieuse, on l'oublia si bien que l'abbé Guillaume, soixante ans plus tard, dut ouvrir une enquête d'authenticité.

La loquacité n'est point le défaut de nos vieilles chroniques : c'est à peine si, dans leur langue souvent imprécise et toujours solennelle, elles consentent à relater çà et là, quelque curieux fait divers.

Vers 550, Chramne, héritier de Clotaire, impatient de régner, parcourait la Bourgogne à la tête d'une armée et ruinait à son profit l'autorité paternelle. Que lui réservait l'avenir ? Saint Tétric, fils de saint Grégoire et évêque de Langres, permit qu'on recourût au « sort des saints ; » et les trois textes qu'au hasard les moines lurent, à la messe, parmi les Prophètes, en saint Paul, et dans l'Evangile, présagèrent au prince une fin violente et prochaine. Les théologiens noteront, dans ce trait, une fâcheuse persistance de la pratique divinatoire.

Au milieu du IXe siècle, deux moines escrocs et imposteurs apportèrent d'Italie à Dijon de prétendues reliques, qu'on inhuma dans la crypte. La foule, crédule, s'y porta ; des femmes tombaient en convulsion. A certains jours, la basilique fut envahie par trois ou quatre cents personnes qu'on ne pouvait décider à se retirer. Plainte fut portée au métropolitain Ancolon, qui ordonna d'enlever les ossements, et qui, témoignant du souci que déjà l'Eglise prenait à former et à maintenir l'esprit paroissial, rappela que les fidèles devaient s'assembler dans leurs paroisses respectives, et ne fréquenter

les chapelles des réguliers que privément et sans bruit, en dehors des Rogations, du temps quadragésimal et des fêtes des martyrs.

Les difficultés des temps qu'assombrissaient les invasions, maintes fois redoutées, des Normands et des Hongrois, la convoitise des princes, l'extension de l'ingérence épiscopale, occasionnèrent un affaiblissement du caractère monastique, qui n'épargna point l'abbaye de Saint-Bénigne. Le prieur n'était plus choisi parmi ses frères. Sous prétexte de consolider les rentes de la maison, trop peu soucieux du reste d'y maintenir les rigides observances de saint Benoît, l'évêque imposait un homme de sa droite. Pendant un demi-siècle, l'abbé n'est qu'un chorévêque du pontife de Langres.

Peu à peu, sous ce régime qui préparait celui de la commende, la ferveur s'attiédit et l'on tint en médiocre estime la pauvreté monastique. Encore qu'on n'ait point à signaler dans leur conduite de notables écarts, les bénédictins de Dijon vécurent aux VIII[e] et IX[e] siècles la vie facile et pleine d'accommodements de leurs voisins du castrum, les chanoines de la collégiale Saint-Etienne,

Enfin *Guillaume* vint ! Né dans la Haute-Italie d'une noble famille, oblat au monastère de Lucedio il suivit à Cluny saint Mayeul, qui l'envoya à saint Bénigne et l'éleva à la dignité d'abbé en 990. Sur la requête de Brunon, évêque de Langres, et de Henri, duc de Bourgogne, douze moines de Cluny arrivèrent à Dijon le 24 novembre 989. Nul plus que Guillaume n'était capable de maintenir dans l'abbaye régénérée l'observance de Cluny. Celui qu'on surnommait le « Supra-Règle », figure, avec Odilon « le Pieux » et Richard « Grâce de Dieu », parmi les restaurateurs du monachisme.

On loue l'abbé Guillaume d'avoir réformé le plain-chant, enrichi la bibliothèque de livres d'église, créé des écoles rudimentaires, où s'instruisait le clergé rural, où se préparaient quelques cénobites.

Vers 995, Guillaume se rendit en Italie. Simple pèlerinage, nous confie le chroniqueur ; mais, en réalité, ambitieux de fixer l'interprétation de la règle bénédictine et de créer à Dijon un centre de vie religieuse, l'abbé voulait entrer en relation avec la papauté, étudier les antiques ascétères d'Italie, puis ramener une suite nombreuse de recrues d'élite.

De retour à Saint-Bénigne, il travailla, en qualité d'architecte et d'entrepreneur, à la reconstruction (1001-1016) d'une nouvelle basilique, que Raoul Glaber signale, sans emphase, paraît-il, comme la merveille de la France, *totius Galliæ mirabilior*, et qui, par la répartition de ses vocables, traduisait, en style lombard, l'idée liturgique de la Toussaint.

Dans l'homélie qu'il prononça le jour de la consécration de l'édifice (30 octobre 1016), Guillaume put se rendre ce témoignage, qu'il avait achevé son œuvre en d'épineuses circonstances et à la lueur des pires incendies, *inter spinas et incendia pessimorum*. Il prit même occasion de ce discours pour blâmer la tenue de ses auditeurs, habillés à la mode du Midi qu'avait naguère importée la reine Constance, et taxer de « folie ces fentes dans les vêtements, ces chevelures à demi coupées, ces joues qui ont perdu leur barbe. »

Des labeurs sans trève, les soucis que lui causaient les 1.200 moines répartis dans les 40 abbayes qu'il surveillait, « une activité débordante qui le promenait en d'incessants voyages à travers la chrétienté » avait brisé les forces de l'abbé Guillaume, qui, après un séjour de repos parmi les siens, à Fruttuaria, vint mourir à Fécamp e 1er janvier 1031. Auparavant et en prévision de l'avenir, non pour restreindre l'influence épiscopale ni pour reculer le contrôle, mais afin de garantir contre toute atteinte le patrimoine de l'ordre et d'assurer la stabilité de la vie régulière, Guillaume avait placé l'abbaye Saint-Bénigne sous la juridiction immédiate du Pape.

Cette sage mesure ne suffit pas à maintenir le couvent

en sa prime ferveur. Dans le relâchement qui suivit, on a voulu voir la détente que provoque fatalement un régime trop sévère. En réalité le saint abbé concevait son monastère, si je l'ose dire, comme une ruche à cadres mobiles. Sa charité ne sut point refuser les cadres aux maisons associées, et la ruche, nécessairement, s'appauvrit.

Halinard, qui recueillit la crosse abbatiale de Guillaume, avait la vocation monastique chevillée dans l'âme. C'était un homme fort instruit pour son siècle, versé dans les lettres profanes et sachant parler tous les idiomes des divers peuples de langue latine.

La reconstruction des édifices claustraux, de violents démêlés avec les clunisiens de Bèze, des démarches réitérées en vue d'acquérir de nombreux domaines à Salins et à Vesoul et de rentrer en possession des biens saisis par le duc Robert, une polémique acerbe et déloyale, menée à coups de bulles apocryphes, jetèrent le trouble et la dissipation dans le monastère.

Halinard, au surplus, fut contraint de quitter Saint-Bénigne pour gouverner le diocèse de Lyon. A deux reprises, il réussit à éviter la charge du souverain pontificat; mais il aida puissamment son ami Brunon, évêque de Toul, élu pape en 1049. On le rencontre assistant Léon IX au concile de Reims, qui excommunia pour simonie Hugues de Breteuil, évêque de Langres; au concile de Rome, où l'on condamna Bérenger. Sur le point de quitter la ville, il offrit à ses amis un dîner qui lui coûta la vie : un traître y servit un brochet qui empoisonna tous les convives.

Les deux abbés, qui succédèrent à Halinard se montrèrent impuissants à rétablir la discipline. A la mort du second, il ne se trouvait plus, parmi les moines, de sujet éligible, *qui sciat*, selon le programme de saint Bernard, *negotia disponere rerum exteriorum, ut norit per omnia præponere curam animarum.* Providentiellement, l'évêque de Langres rencontra au concile d'Autun

ce qu'il appelait le « poisson de la fontaine de Dieu. » La pêche fut mouvementée ; on faillit en venir aux mains : grâce à l'appui du légat, l'avantage resta à Hugues Renouard, qui ramena à Dijon un clunisien, prieur de la Chaise-Dieu, près Clermont : *Jarenton.*

Infusant un sang nouveau et vigoureux à l'organisme qu'il prétendait tonifier, l'abbé Jarenton introduisit à St-Bénigne huit religieux de Cluny, qu'il préposa aux offices claustraux. Ces sortes d'importations mécontentent d'ordinaire l'opinion indigène ; aussi, en 1084, nos moines virent-ils sans grande douleur l'abbé partir pour Rome. Il s'y montra compagnon si dévoué de Grégoire VII, il exposa tant de fois sa vie pour le Saint-Siège, que les Dijonnais se prirent à le regretter. Il offrit, à plusieurs reprises, un refuge parmi les siens aux religieux de l'abbaye verdunoise de Sainte-Vanne, que persécutaient les évêques Thierry et Richard, partisans des empereurs et de l'anti-pape, et « qu'il essaya, par pression, » mais sans succès, « d'annexer à son influence. » Il donna (1107) l'hospitalité suprême aux dépouilles de la bienheureuse Alette, mère de saint Bernard.

Nous rencontrons Jarenton au concile fameux (1095) où se décida la première croisade. C'est là qu'Urbain II le chargea d'une mission délicate. Arrêter les exactions du roi d'Angleterre : il échoua devant la ruse normande ; réconcilier les fils de Guillaume le Conquérant : il n'y réussit qu'au détriment du duc de Normandie. Sur sa route, Jarenton prêcha la guerre sainte et distribua les croix ; il accompagna même les croisés jusqu'à Pontarlier. A quelque temps de là, le pape rendit la visite que souvent les abbés de Saint-Bénigne avaient faite à ses prédécesseurs : Pascal II, un clunisien, consacra, le 11 février 1107, la basilique restaurée.

Jarenton mourut en 1113. Sur sa tombe on grava ces deux mauvais vers léonins :

Dormit Jarento venerandus in hoc monumento
Qui tibi tam digne servivit, sancte Benigne.

Louange au fond méritée. Par le rôle qu'il joua dans le gouvernement de l'Eglise, par les nombreux prieurés qu'il sut réunir à l'abbaye, en disciplinant pour un siècle ses religieux, il avait, avec plus de mesure que Guillaume, dignement servi la gloire de saint Bénigne.

Parmi ses successeurs immédiats, l'historien ne s'arrête qu'à l'abbé *Pierre de Genève*, qui accompagna le duc de Bourgogne à Saint-Jacques de Compostelle, et enrichit le monastère. Mais l'incendie qui dévasta tout Dijon en 1137 le contraignit à commencer la réfection de l'église abbatiale. Le nouvel édifice fut consacré (1147) une fois encore par un pape, Eugène III, — c'était, en ce temps-là une fortune facile, — en présence d'un roi, Louis VII, et sous le gouvernement de l'abbé *Philippe*.

Il ne manquait à la cérémonie que saint Bernard, il eût conduit les deux illustres personnages à la crypte, sur la tombe d'Alette ; et leur eût dit, comme il en témoigne maintes fois, quelle affection il concevait pour ceux qui gardaient les restes de sa mère.

Les abbés avaient assisté à plusieurs conciles : le légat Pierre de Capoue présida chez eux celui de 1199, où, pour amener Philippe-Auguste à reprendre sa légitime épouse, l'on décida l'interdit, qui, lancé sur la France de Vienne en Autriche, dura du 4 février au 13 septembre.

En cette période difficile, les prieurs n'entrent en charge que pour démissionner aussitôt ; on doit limiter le nombre des religieux et refuser les novices indigents ; les ducs réservent leurs faveurs à Cîteaux ; les finances du couvent tombent dans une telle détresse, qu'on est obligé d'emprunter aux Juifs. C'est, d'autre part, l'époque des associations de prières entre l'abbaye de Saint-Bénigne et celles de Saint-Seine, de Flavigny et de Saint-Germain.

Il ne se passe rien de notoire jusqu'en 1269. Cette année-là, l'élection du puissant Hugues d'Arc laissait es-

pérer un renouveau de prospérité, quand, tout d'un coup, l'effondrement de la basilique romane (14 février 1271) replongea le monastère dans une situation des plus précaires.

En fin de compte, l'histoire de l'abbaye de Saint-Bénigne durant la période romane, se résumerait en cette formule : série de décadences chroniques et d'éphémères restaurations, si sur ce fond sombre ne se détachaient les intéressants portraits de Bertilon, de Guillaume, de Halinard et de Jarenton.

(*A suivre.*) E. KRAU,

professeur au Petit Séminaire de Plombières-lez-Dijon.

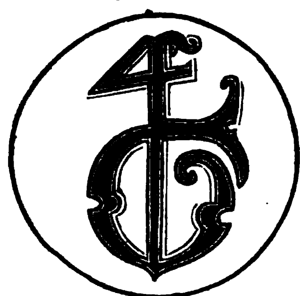
UN CHIFFRE ÉNIGMATIQUE

Dans le numéro du 22 janvier 1901, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* publiait la question suivante :

« Dans une conférence sur Bossuet, faite récemment à l'école Massillon, Monseigneur Le Nordez, évêque de Dijon, faisait passer sous les yeux de son auditoire des images, commentaires pittoresques de ses éloquentes paroles. On sait que l'éminent prélat s'est attaché à exalter la gloire de l'illustre prédicateur, qu'il a créé dans l'évêché même un musée plein de ses souvenirs, et que, ralliant tous les hommes de bonne volonté autour du nom de l'évêque si français que fut Bossuet, il lui prépare un monument digne de son illustre réputation. — Entre tant de documents rassemblés par ses soins, Monseigneur Le Nordez a signalé le fragment d'un ancien vitrail dans la chapelle édifiée en l'église paroissiale de Seurre (Côte-d'Or) par la famille Bossuet. — Quelle est la signification du chiffre dessiné sur ce vitrail ? »

En même temps, l'*Intermédiaire* donnait le dessin que nous reproduisons, déjà publié en couleurs par M. Serrigny dans son étude sur *La Chapelle des Bossuet à Seurre.* (1)

(1) V. *Bulletin* t. IV (1896) p. 53 ss — Tirage à part, Damongeot, 1886.



Les réponses abondèrent, ne faisant que répéter les multiples opinions qu'avaient dejà suscitées dans la même revue, il y a de cela trente ans, une semblable question signée des initiales bourguignonnes bien connues H. C. Le présent article n'a pas la prétention de jeter des lumières nouvelles sur un mystère tant de fois examiné dans les ouvrages sur l'histoire de l'art. Mais le sujet peut intéresser des lecteurs bourguignons, car le chiffre de Seurre n'est pas le seul de ce genre qui se voie chez nous ; on en lit d'autres, identiques ou analogues : pour le XVI[e] siècle, sur la tapisserie du siège de Dijon par les Suisses, (n° 1) sur une clef de voûte de l'hôtel dit de Rochefort, aux deux extrémités de la galerie d'une maison rue des Forges (n° 3), sur une lucarne de la rue Chaudronnerie (n° 2); pour le XVII[e] siècle, dans les marques des libraires dijonnais Palliot (n° 4) et Chavance (n° 5) ; pour le XVIII[e] siècle, dans les armes de Claude Marey, qui fut maire de Nuits de 1758 à 1770 (n° 6).



1



2



3



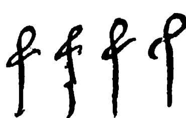
4



5



6



7

Examinons le dessin. Il présente deux parties bien distinctes : la lettre en bas, en haut le chiffre 4. Passons vite sur la trop fantaisiste interprétation d'un correspondant de l'*Intermédiaire* qui, confondant ces deux parties, recherche dans leurs éléments, qui seraient combinés pour figurer une épée avec sa dragonne et un casque empanaché (!), les lettres du nom de Bossuet.

I. La lettre est le G tel qu'on le retrouve dans les marques contemporaines de libraires, comme Gazeau, de Paris; Guyart, de Bordeaux; Guérin, de Rouen; ou d'artistes, comme André Gessner, de Zurich. Cette même lettre marque aussi la tapisserie, la voûte de l'hôtel de Rochefort et la galerie de la rue des Forges. Des érudits dijonnais s'essayèrent à en deviner la signification : selon Saint-Mesmin (1) et Fétu (2), ce serait l'initiale du nom d'un donateur ou d'un constructeur, Philippe Chabot pour la tapisserie, Guy de Rochefort pour l'hôtel; mais M. Chabeuf a fait avec raison remarquer qu'un noble aurait imposé à cette place ses armes, non l'initiale de son nom. Les usages du temps obligent au contraire à regarder comme seule vraie l'opinion de M. Serrigny, qui explique la marque du vitrail comme une signature d'artiste, l'initiale du nom du maître verrier (3).

Mais mes recherches n'ont pas mieux réussi que les siennes à retrouver la moindre trace de cet artiste, ni même le moindre renseignement sur la construction de la chapelle Saint-Joseph. Dans le cours du XVe siècle, les Archives départementales nous ont conservé le souvenir d'une fondation faite par un Bossuet ou Rouhier le 14 août 1425 (G. 3840), d'une messe hebdomadaire fondée par J. Rouhier le 10 octobre 1470 (G. 3841); plus tôt encore, le 14 juillet 1367, Jeannette, veuve de Jacquelin Berbis, avec ses enfants Perrenet, Perrot et Odet, fondait à Saint-Martin de Seurre une chapellenie en l'honneur de sainte Agnès, dont elle réservait à sa famille la collation et l'institution (B. 11636). Mais rien ne rappelle la construction d'un édifice; rien ne révèle l'alliance des deux familles pour établir ou réparer ou orner la chapelle Saint-Joseph.

II. — Il nous faut maintenant aborder la partie supérieure de la marque du vitrail. Ce chiffre mystérieux fut d'un très fréquent usage dès le XVe siècle; on le retrouve sur des maisons, des vitraux, des tapisseries, des tableaux,

(1) *Catalogue historique et descriptif du musée de Dijon*, p. 214. — Cet érudit lit un C à la place d'un G.

(2) *Promenade à travers les arts et les lettres à Dijon*, p. 4.

(3) Boyer de Sainte-Suzanne (*Les Tapisseries françaises*, p. 307) propose pour la tapisserie du siège les noms de Fr. Geubels de Bruxelles ou de Godefroy de Bruges.

des dessins, des gravures, des pierres tombales, dans des marques d'imprimeurs, dans des filigranes de papiers, etc. ; tous les pays en offrent des exemples ; mais son origine et sa signification certaines échappent encore aux recherches des érudits.

Quand on parcourt les recueils de Brulliot (*Dictionnaire des monogrammes*), de Silvestre (*Marques typographiques*) et de Delalain (*Inventaire du cercle de la librairie*), ce qui frappe tout d'abord l'attention, c'est la grande variété de formes que peut prendre ce chiffre : il est droit, ou retourné à droite (tapisserie du siège), ou renversé la tête en bas ; la queue est coupée par une (marque de Palliot), deux (tapisserie du siège) ou trois barres verticales ; la tige, en dessous, par une barre horizontale ; — il est seul, ou avec les initiales ou toutes les lettres du nom accrochées à la tige ou entremêlées, ou bien il surmonte un cercle ou un cœur qui renferme les lettres (marques de Palliot et de Chavance) ; plus rarement, la tige porte deux chiffres, l'un droit, l'autre renversé, ou les deux chiffres sont accolés dos à dos.

Il faut ensuite remarquer que, dans toutes ces dispositions, le chiffre 4 fait souvent place à d'autres signes, croix à un ou deux croisillons (galerie de la rue des Forges), croix de Saint-André, W accroché au bout ou au milieu d'une tige en forme de double banderole. Enfin ces différents signes se combinent ensemble : le 4 avec la croix droite (marques de Palliot et de Chavance), ou avec la croix de Saint-André posée sur la queue ou sur la tige, ou avec le W, ou même avec plusieurs de ces ornements (1).

Cette variété dans la disposition des éléments figuratifs et alphabétiques des marques, cette liberté dans le choix des emblèmes, qui n'a d'autre règle que le caprice du dessinateur, permet d'affirmer que, dès le XVI[e] siècle, chiffre, croix et autres signes n'avaient plus de valeur symbolique, plus de signification secrète, n'étaient plus que des figures d'ornementation, dans des marques de propriété que l'on compli-

(1) Le plus bel exemple de complication est la marque du libraire Nicolle de la Barre : sur un cœur renfermant les initiales, une tige qui supporte au sommet une croix à double croisillon, au-dessous une croix de Saint-André, plus bas encore un W à droite et à gauche un 4 avec deux barres verticales.

quait à plaisir pour les rendre plus personnelles et moins facilement imitables ; ainsi, de nos jours, des fabricants s'ingénient à multiplier dans leurs paraphes les tours et les détours. Ce fut surtout l'affaire des imprimeurs et des libraires, car les artistes, peintres, graveurs, etc., gardèrent plus de simplicité dans leurs signatures.

En fut-il de même à la fin du moyen âge, quand ce chiffre 4 commença d'être employé ? Avait-il un sens et quelle est son origine ? Les réponses ne manquent pas à cette question.

Certains ont prétendu que ce chiffre représente le mouvement de la main dans le signe de la croix ; mais il faudrait pour cela que la ligne oblique fût en bas et à droite, suivant la marche de la main qui va de la poitrine à l'épaule gauche ; le chiffre eût été renversé ; supposer qu'on le redressa dans la suite, c'est aller contre la vraisemblance, car les marques les plus anciennes et les plus nombreuses montrent le chiffre tourné en haut et à gauche.

M. Révillout (*Intermédiaire*, p. 209) demande s'il ne s'agit pas simplement « d'une sorte de signature mal reproduite et représentant primitivement la croix, l'ancre et le cœur, symbole de la foi, de l'espérance et de la charité. » Même en réunissant les deux parties de notre marque, on y trouverait difficilement ces trois emblèmes, à moins d'admettre une déformation telle qu'elle en devient improbable ; d'ailleurs, nous savons que la partie supérieure doit s'expliquer isolément.

Un autre correspondant (p. 209) rappelle que cette marque reçut le nom de « chiffre de marchands », parce qu'elle n'a jamais été employée que par des marchands et des artisans ; que l'on a cru y voir un indice de bourgeoisie, le pignon sur rue et la girouette. L'interprétation technique n'a aucune valeur ; mais l'usage exclusivement commercial et industriel du chiffre en question a donné naissance à une autre hypothèse : ce serait le signe astrologique de la planète Jupiter qui préside au commerce, à la richesse et à la prospérité ; ce choix n'étonnerait pas à une époque où l'astrologie eut tant de vogue (Chabeuf, *Dijon*, p. 402). Mais l'origine du 4 de commerce précéda l'engouement astrologique et je ne vois pas que l'on cite un seul texte d'un écrivain de cette époque pour autoriser cette interprétation. Aussi M. de Rochebrune,

artiste poitevin, remontant plus haut dans le moyen âge, tient pour un signe de corporation, où le nombre des barres verticales noterait les degrés d'une hiérarchie corporative, comme dans l'usage des artistes d'alors le nombre des croisillons d'une croix indique le degré dans la hiérarchie épiscopale.

Enfin M. Delalain (*Inventaire*, fasc. III, p. IX) cherche, dans une longue dissertation, à établir que c'est un signe religieux. Il part de la marque analogue composée d'un cercle surmonté d'une croix; on la trouve surtout en Allemagne ; elle est en effet le symbole de la puissance impériale ; les imprimeurs allemands l'auraient adoptée pour affirmer leur soumission et obtenir la protection du pouvoir. En se répandant avec l'imprimerie dans toute l'Europe, cet emblème prit une valeur plus générale : il exprima la soumission à l'Église, sincère chez les uns, prudente chez les autres, nécessaire à tous. Le triple croisillon, ornement, conventionnel chez les artistes, de la croix papale, fut d'usage surtout en Italie et dans le midi de la France. — A Paris et dans le nord, le 4 fut plus fréquent et remplaça la croix, sans doute pour éviter l'emblème impérial ; mais le signe resta religieux et catholique. Peut-être même tirait-il son origine de la croix : sur une marque de libraire, on voit une croix au sommet de laquelle se rattache une banderole qui descend en oblique vers le croisillon, sans le toucher ; les extrémités des deux lignes ont pu se rejoindre dans le dessin et former ainsi un 4. M. Delalain hasarde une autre explication : le chiffre serait sorti du monogramme IHS qui marque des pièces de faïence au moyen âge ; dans sa forme gothique et ornemanisée, la lettre H porte au sommet de sa tige un repli de lignes qui dessinent un 4 et qui semblent dominer les trois lettres : c'est bien le type des marques artistiques et commerciales.

Faut-il choisir entre toutes ces opinions ? Tout bien examiné, je croirais plutôt à une origine exclusivement technique, comme le suppose M. Delalain. En effet, dans les marques de fabrique que l'on a recueillies sur les vitraux et les poteries de la fin du moyen âge (v. Demmin. *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines*), les artistes ont employé notre chiffre, comme la croix de Saint-André, le cercle, le

cœur, etc., concurremment avec d'autres combinaisons de lignes fort variées, perpendiculaires, obliques, parallèles, où l'esprit le plus inventif ne saurait découvrir autre chose que de purs dessins géométriques, sans aucune valeur ou signification mystérieuse et cachée.

Remontant plus haut encore, dans l'écriture des chartes du XI[e] et du XII[e] siècle, on trouve plusieurs lettres, *s*, (fig. n° 7), *f*, *d*, *l*, dont la haste haut montante s'orne d'un repli en boucles qui coupe la tige ; parfois la boucle inférieure n'est pas fermée ; le plus souvent, la ligne traverse une seconde fois la tige et forme un 4 arrondi ; dans quelque lettres, cette ligne transversale se recourbe encore à droite sur elle-même, comme nous avons vu des barres verticales couper la queue du 4 ; la lettre *r* porte ce même enjolivement, mais la tige descend sous la ligne d'écriture au lieu de monter, et les boucles sont renversées. Amincissez la boucle supérieure, faites les angles pointus et non plus curvilignes, et voilà le 4 des marques postérieures ; le motif artistique persiste à travers des transformations naturelles ; l'ornement graphique évolue, puis se détache peu à peu du dessin particulier où il s'est formé, prend une existence indépendante et s'adapte aux combinaisons alphabétiques les plus diverses (1). Il est à la disposition des commerçants et des artistes qui la mêleront à leurs marques et signatures, comme tout autre ornement, au hasard de leur imagination et de léur choix.

E. Debrie, *curé d'Ahuy.*



(1) De même la croix de Saint-André avec sa tige a pu sortir du monogramme bien connu du chrisme ; — une charte de Saint-Bénigne de 1087 (Pérard, p. 196) porte un monogramme sur lequel tranche un W ; — le cœur surmonté d'une tige ne pourrait-il se rattacher à la feuille de lierre, qui servait de signe de ponctuation dans les inscriptions (voir les inscriptions gauloises d'Alise et de Couchey, latines de Dijon et d'Essarois, dans Lejay, *Inscriptions antiques*, p. 18, 64, 145, 149) et jusque dans les manuscrits de la Renaissance (v. un manuscrit de Properce du XV[e] siècle dans Châtelain, *Paléographie*, pl. CIII).

M. GABRIEL BULLIOT

La mort récente de M. Bulliot est pour l'archéologie *éduenne* une perte sensible. Nous reproduisons, d'après l'*Univers*, l'hommage rendu au savant bourguignon par un jeune érudit catholique :

La ville d'Autun et la Société éduenne viennent de faire une perte cruelle en la personne de M. Gabriel Bulliot, membre correspondant de l'Institut. Il était le doyen de l'archéologie nationale, l'un de ceux, qu'il est permis d'opposer sans crainte aux érudits allemands. Vraiment, comme le disait naguère l'un de nos jeunes maîtres de l'enseignement supérieur, cette existence, comme celle d'Allmer, l'ancien conservateur du musée de Lyon, « sont l'honneur de la science et de la province française. Il fallait le voir lui-même dans cet admirable musée autunois de l'hôtel Rolin, en montrant avec passion les richesses, y présidant une séance de cette Société, où il avait mis l'unité de sa vie ». C'était en effet une physionomie bien à part, très sympathique et très originale. Il ne faudrait pas voir en lui l'académicien de petite ville glorieux et pédant : nul au contraire ne fut plus modeste. Il réalisa le type idéal du savant de province, se formant presque seul et réunissant une collection précieuse, qui devint le fonds principal de ce musée de l'hôtel Rolin, au service duquel il déploya tant d'activité, d'érudition et de goût qu'il peut en être considéré comme le créateur.

Né le 20 janvier 1817, après de brillantes études au collège d'Autun, il resta dans cette ville, où au sortir de l'enseignement classique, son père l'associa à son commerce. Dès lors, il utilisa les quelques loisirs que lui laissait son absorbante profession pour commencer son éducation archéologique sous la direction de M. l'abbé Devoucoux, vicaire général du diocèse d'Autun, mort depuis évêque d'Evreux. Vers le même temps, il collaborait au journal l'*Eduen* et faisait paraître des essais, qui déjà annonçaient le maître. Le premier travail qu'il mit au jour date de 1849 ; c'est un *Essai historique sur l'ab-*

baye de Saint-Martin d'Autun de l'ordre de Saint-Benoît, ouvrage sans doute un peu vieilli et dont l'appareil critique serait aujourd'hui jugé insuffisant par les érudits professionnels, mais qui pourtant, par les renseignements abondants qu'il nous donne sur l'histoire du monastère fondé en 589 par la reine Brunehaut, est et demeurera une contribution utile pour l'histoire religieuse de la Bourgogne.

A part quelques articles parus dans la *Revue archéologique*, M. Bulliot n'écrivit que très rarement dans les revues étrangères à la région bourguignonne; mais considérable est le nombre des travaux publiés par lui dans les *Mémoires de la Société éduenne* sur diverses branches de l'archéologie et de l'histoire locale, une analyse même sommaire des principaux d'entre eux déborde du cadre de la courte notice que nous désirons consacrer à la mémoire du regretté défunt. Qu'il nous suffise d'en donner les noms : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen* (1856); *Le peintre Adrien Guignet, sa vie et ses œuvres* (1878-79); *La mission et le culte de saint Martin dans le pays éduen*, avec la collaboration de Félix Thiollier (1892); *Observations critiques sur les bas-reliefs de Mavilly* (1899); *La tour du Bost* (1900-1901), travail malheureusement inachevé. Enfin, il n'y a encore que quelques mois, M. Héron de Villefosse présentait au nom de M. Bulliot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une note sur une très curieuse pièce trouvée probablement à Autun : une tabula lusoria ou jeu des douze lignes.

Mais son œuvre capitale, c'est, à la suite de nombreuses campagues archéologiques, l'exhumation de Bibracte au sommet du mont Beuvray. En 1899, il réunissait sous ce titre : *Fouilles du mont Beuvray*, de multiples études jusque-là éparses dans les mémoires de la société éduenne. D'abord contestées vivement par certains, qui prétendaient identifier l'ancienne Bibracte avec l'Autun actuel, les conclusions de M. Bulliot sont aujourd'hui définitivement acceptées par la grande majorité des savants français et étrangers; en tout cas, ce travail s'impose à la connaissance de quiconque s'intéresse à l'étude de la Gaule celtique. Jusqu'à son dernier jour, ce fut un travailleur infatigable auquel peut s'appliquer ce mot de Quintillien : « Il faut étudier en tout temps et en tout lieu, car il est rare que l'on rencontre un jour tellement occupé

qu'on ne puisse lui dérober quelques instants pour lire, écrire ou parler (1).

Toutefois la dignité de la vie de M. Bulliot, ses qualités morales et ses vertus privées ne le recommandent pas moins à l'estime publique que les services rendus par lui à l'archéologie nationale et à l'histoire de la Bourgogne. On ne lui connaissait pas d'ennemis ; c'est qu'il avait mis dans sa vie tant d'urbanité que l'adversaire même le plus intraitable n'eût pu lui résister. C'était un homme de bien dans toute la force du terme : l'un des fondateurs de la conférence de Saint-Vincent de Paul, il visitait souvent les pauvres et les malades de l'hôpital ; sa charité discrète savait atteindre bien des misères cachées. Ce savant, ce philanthrope se montra en même temps un chrétien accompli, sans forfanterie et sans faiblesse. Aussi nous associons-nous aux paroles émues prononcées par S. Em. le cardinal Perraud lors de la cérémonie des funérailles : « Puisse l'exemple de M. Bulliot susciter dans notre Bourgogne une phalange d'érudits chrétiens ! »



Çà et là

L'auteur du Noel « Venez divin Messie »

Dans le *Bulletin historique du* diocèse de Lyon nov. et déc, 1901, M. A. Steyert nous révèle le nom de cet auteur, découvert par lui dans un recueil factice, formé au milieu du XVIII[e] siècle et comprenant seize cahiers de noëls publiés à Lyon, de 1730 à 1738.

« Chacune de ces pièces, dit M. Steyert, se compose d'un cahier de douze pages renfermant, en moyenne, de quatre à six noëls nouveaux. Il en est un qui n'en a que deux très longs, un autre en a sept ; ce sont des exceptions. La première page est occupée par un frontispice avec le nom de l'éditeur, et, à la dernière, se trouvent l'approbatiou de l'autorité ecclésiastique, (Mgr Navarre, évêque de Cydon) et la

(1) L. 10, c. 7. Studendum semper et ubique : neque enim fere tam est ullus dies occupatus, ut nihil lucrativae operae ad scribendum aut legendum aut dicendum rapi aliquo momento temporis possit.

permission du pouvoir civil, qui étaient toujours accordées au mois de novembre.

« La plupart du temps ces pièces sont anonymes ; cinq auteurs seulement ont signé leurs œuvres et l'un d'entre eux des initiales G. A. G. que je n'ai pas encore essayé de déterminer. Les autres sont Antoine Madinier (1730), l'abbé Dallery (1732), Etienne Peyrieux (1733) et, le plus fécond de tous, François Favier.

« Celui-ci n'avait d'abord donné que ses initiales (1736) mais, les années suivantes, il se fit connaître par des acrostiches, dans l'un desquels on apprend qu'il se nommait *Jean-François Favier* et qu'il se qualifiait M. T. (de) *cette ville.* Les deux initiales, indices d'une profession, peuvent signifier *marchand toilier* ou mieux *maître teinturier*. Or, c'est dans l'un des trois cahiers dus à sa muse, publié en 1737, que j'ai rencontré, avec surprise, le noël populaire *Venez divin Messie*, qui se chante encore à présent et partout. Il contient deux couplets de plus, qui ont été retranchés dans les *Cantiques de Saint-Sulpice*, mais qui figurent encore dans le *Nouveau recueil de cantiques de l'abbé M.* publié en 1812. Ces deux couplets méritaient d'être retranchés : ils sont faibles, et même contenaient des fautes de prosodie que l'abbé Marduel corrigea. »

*
* *

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la peinture sur bois représentant, dans l'église de Ruffey-lès-Beaune, l'apostolat de saint Léger, XVIe siècle, est classée parmi les monuments historiques. — Les objets ci-après désignés, conservés dans l'ancienne église Saint-Jean, à Santenay, sont également classés parmi les monuments historiques : Statue en pierre, de saint Michel (XVIe siècle) ; statue, en albâtre, de la Vierge Mère écrasant le dragon (XVIIe siècle); cloche datant de 1475.

*
* *

Du *Journal intime* inédit de Mgr Dupanloup (*Correspondant* du 10 janvier 1902) :

« 20 octobre (1859) — A Bourbilly, en deux petites voitures, avec le prince de Broglie, M. et Mme de Montalembert et M. de Meaux.

« Le château subsiste : grandes pièces, grandes cheminées, grandes croisées. Chapelle sert de grange (1). Le lieu est en admirable harmonie avec ce qui s'est passé là, avec cette sainte et grande âme. Cette vallée est si retirée, si recueillie !... On comprend, on sent très bien comment de là cette âme s'est élevée.

« On voit, on traverse le petit bois où son mari fut tué ; où elle allait pleurer et fit vœu de chasteté ; — cette chapelle où elle pria tant ; — cette cour où elle recevait les pauvres. On éprouve aujourd'hui encore, comme autrefois, une grande douceur intérieure à voir ces lieux si bénis, et maintenant si abandonnés.

« Sainte Chantal y passa huit ans, mariée. Elle y eut six enfants et accoucha de sa dernière fille quinze jours avant la mort de son mari.

« Puis, un an de veuvage dans la douleur et la plus grande grâce de Dieu. Puis y revint chaque année pour les vendanges ; surtout cette année où elle y servit les pauvres et faillit mourir. Mais, pendant les neuf ans de son veuvage, elle habita surtout Monthelon, près d'Autun, chez son beau-père.

« J'ai quitté ce lieu avec grand regret. J'aurais voulu y demeurer plus longtemps, plus seul.

« Quel évènement fut cette mort (2) ! Que d'âmes sublimes sont venues de là ; que de jeunes âmes sauvées !

« Et que cette mort fut belle, héroïque, chrétienne dans toute la force du mot ! Et toutes les grâces de la suite sont venues de là... de cette vallée..., de cette première année de veuvage.

« Tout cela fait plaisir à voir après Thorens (3). Mme de Sévigné, fille de son fils, naquit là (4), y fut souvent. Que de lettres datées de Bourbilly !

« Dans la Mère de Chaugy, quel touchant récit de la mort du père de Mme de Sévigné ! Tous ces hommes si emportés au duel avaient des âmes étonnantes pour Dieu, une foi et

(1) Restaurée depuis (N. D. L. R.).
(2) Du baron de Chantal (*id.*).
(3) Patrie de saint François de Sales (*id.*).
(4) Opinion longtemps reçue, aujourd'hui reconnue fausse. Mme de Sévigné est née à Paris (*id.*).

des retours admirables. Le baron de Chantal avait eu dix-huit duels avant son mariage. Son fils, fils de la sainte, servait sans cesse de second. Le marquis de Sévigné, son gendre, y mourut. C'était affreux. »

Questions et Réponses

RÉPONSES

Un Bossuet chanoine de Saint-Etienne (*Bull.* t. XIX, page 276). — La note du *Bulletin* sur Jean Bossuet me rappelle que j'ai déjà rencontré ce personnage.

Ce que je vais dire de lui et de son successeur à Saint-Etienne aidera peut-être ceux qui, plus favorisés que moi, sont sur place, à trouver s'ils appartiennent à la famille de Jacques-Bénigne Bossuet ; c'est très probable.

« Jehan Bossuet » fut un des douze réguliers de Saint-Etienne qui devinrent chanoines séculiers de la nouvelle collégiale ; il fut chantre jusqu'à sa mort. En 1596, il était recteur pour la seconde moitié de l'hôpital de Tréchateau ou Tilchatel.

Jean Bossuet mourut le 5 octobre 1630, laissant la chantrerie à Edme Millotet. Le 28 septembre de la même année, il avait résigné son canonicat entre les mains de l'ordinaire. Celui-ci y nomma, et on pourvut Claude Bossuet, fils de maître Bénigne Bossuet, avocat, et il en prit possession par procureur le 5 octobre 1630 à condition qu'il viendrait prêter serment dans deux mois. Il vint au chapitre le 22 novembre 1630 : on régla ce à quoi il aurait droit pendant le temps de ses études ; il promit de prêter le serment ordinaire lorsqu'il aurait 16 ans, et il fut mis en possession par deux chanoines.

En 1633. Claude Bossuet résigna et permuta son canonicat de Saint-Etienne pour un canonicat de Toul avec Jean Raguel, qui fut mis en possession le 14 novembre 1633.

GRAS,
curé de Chaudenay.

.˙.

Bossuet et sa famille (*Bull.* t. XVIII, pages 93, 141). — Permettez-moi de mettre sous les yeux de vos lecteurs les lignes générales des recherches que je viens de faire sur la famille de Bossuet.

Son père, Bénigne, épousa Marguerite Mochet le 25 février 1618.

Son aïeul, Jacques, conseiller au Parlement, et maire en 1613, épousa Claude Bretagne, le 18 avril 1579.

Son bisaïeul, Antoine, clerc-auditeur à la Chambre des Comptes, décédé avant le 6 février 1571, avait épousé Jeanne Richard de Ruffey.

Son trisaïeul, Etienne, avait épousé Catherine Landroul. Il figure avec son frère Jacques, prêtre familier de l'église de Seurre, en 1496, dans la représentation du mystère de Saint Martin, où il joua le rôle de la « Mère Saint Martin ».

Nous arrivons ainsi tout près de Jacques B. dit Rouyer dont parle le Cartulaire de Seurre, en 1460.

J'ai trouvé les familles de chacun de ces aïeux. Il y a parfois des particularités curieuses. Ainsi, par exemple, en 1613, la ville de Dijon fait présent au maire, Jacques B., de douze boîtes de confitures, à l'occasion du mariage de l'une de ses filles avec M. Joly.

Tel aussi l'acte suivant qui concerne le bisaïeul : « Je soubzsigné, Clerc et auditeur en la Chambre des Comptes à Dijon, certifie que les manans et habitans de la ville d'Auxonne, ont payé à Messieurs desdits comptes quatre escus pour l'intérêt, etc. Le cinquième jour de février 1543. »

J'ai trouvé également le dernier acte de la liquidation des biens des Bossuet dans les environs de Seurre. En voici quelques lignes : 21 nov. 1575. Vente faite à Philippe de Ponthoux, bourgeois de Seurre, de deux étangs et d'un domaine au finage de Labergement-le-Duc par nobles Mes Jean Bossuet, avocat au Parlement, Claude Bossuet, prêtre familier en l'église de Seurre, ...demoiselle Jeanne Richard, veuve de noble Me Antoine Bossuet, auditeur en la Chambre des Comptes à Dijon, comme père et mère de Jacques et André Bossuet, etc.

Jacques est l'aïeul de l'évêque de Meaux, et André la tige de la ligne collatérale d'Auxonne.

J'ai pu suivre également un certain nombre de collatéraux, qui présentent aussi parfois des choses intéressantes. Celles qui concernent Claude d'Aiserey, le frère de Bénigne, sont particulièrement curieuses, ainsi que les actes de baptêmes des enfants d'Antoine, le trésorier général des Etats de Bourgogne. J. THOMAS,

Curé de Notre-Dame de Dijon.

∴

Bossuet a-t-il prêché surtout le dogme ou surtout la morale? (*Bull.*, t. XVIII, pages 140, 242). — Dans son édition classique des sermons choisis de Bourdaloue, M. Hatzfeld a été amené à toucher la question du rôle du dogme et de la morale dans le sermon en comparant la prédication de Bourdaloue avec celle de Bossuet. Or, dit la *Revue Bourdaloue* (Lille, 1er janvier 1902, p. 14, note), M. Hatzfeld « apporte, preuves en main, un très juste correctif au jugement vraiment étroit de Nisard. Celui-ci, après avoir nettement fait ressortir le caractère moral de la prédication de Bourdaloue, n'en conclut pas moins qu'il faut inscrire cet élément au chapitre des *pertes*... Qui dira que le très savant critique ait pu comprendre Bourdaloue, lorsqu'il en abordait la lecture sous l'empire de cette idée, dont M. Hatzfeld relève l'exagération : Bossuet pouvait donner au sermon son vrai caractère, qui est d'être un enseignement de foi *avant* d'être un enseignement de morale. Or, la manière dont Nisard entendait, bien mal à propos, il le faut avouer, la *prédominance* de la morale sur le dogme qu'il croit voir en Bourdaloue, le devait conduire à découvrir dans cet orateur *le commencement d'une décadence*, à plus forte raison à porter contre Massillon un jugement entièrement à réviser. L'*Introduction* de M. Hatzfeld réfute cette erreur de Nisard et sa façon inexacte de concevoir le rôle et la place du dogme dans la chaire sacrée. »

Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

LES CANDÉLABRES HISTORIQUES

DE RUFFEY-LEZ-ÉCHIREY

On a remarqué à l'Exposition universelle de 1900 les candélabres en bois sculpté et doré, envoyés par les églises de Rouvres et de Ruffey-lez-Echirey. Ils ont été décrits en détail et je n'ai pas à y revenir. D'ailleurs la gravure que je donne de ceux de Ruffey les fera apprécier à leur valeur.

Une question a été posée : Comment ces candélabres se sont-ils égarés en notre pays ? A quoi ont-ils pu servir ?

Ceci est un commencement de réponse.

Il est tout d'abord nécessaire de déclarer que les candélabres de Rouvres n'ont pas la même origine que ceux de Ruffey. Le style, la perfection du travail indiquent à première vue des époques différentes. Les études superficielles, et heureusement inédites, faites à l'occasion du

classement de ceux de Ruffey, semblent vouloir insinuer le contraire. Mais je dois avouer qu'il m'est impossible de savoir d'où sont sortis ceux de Rouvres (1).



Candelabre de Ruffey-lez-Echirey.

Voici ce qu'on peut dire avec certitude des candélabres de Ruffey. Au moment de la Révolution, ils se trouvaient à l'église Saint-Pierre. Ils furent mis en vente avec le mobilier et les biens de cette église, quand celle-ci fut démolie. Un sieur Foltat, marchand d'ornements à Dijon, les acheta et les conserva quelques années.

(1) La croix de Rouvres a séjourné quelque temps à l'ancienne église Saint-Pierre de Dijon. (Voir Chabeuf, *Dijon et ses monuments*.) Les candélabres de Rouvres ont-ils accompagné la célèbre croix à son retour ? Ou bien la légende populaire ne leur a-t-elle pas attribué un semblable rôle ?

Après affaires faites, le brave négociant fit l'acquisition d'un petit domaine à Echirey et s'y retira. Il transporta les candélabres à son nouveau domicile, et bientôt les fit placer dans l'église d'Echirey. Il paraît qu'il ne les avait pas donnés sans retour ; car, à l'arrivée en cette paroisse d'un prêtre intrus nommé Laurent, il les reprit. Il ne les replaça définitivement qu'après la nomination de M. l'abbé Gabillot et son installation canonique. Le donateur eut beaucoup à souffrir de son loyalisme catholique. Il fut dénoncé, arrêté, conduit à Dijon et emprisonné. Sa fille unique mourut de chagrin. Plus tard le domaine d'Echirey fut aliéné, et Foltat ne laissa dans le pays que quelques vagues souvenirs. Il eut pour héritier de sa fortune son neveu l'abbé Languet, vicaire à Saint-Michel.

D'Echirey les candélabres vinrent à la nouvelle église de Ruffey, inaugurée en 1847. Ils ont longtemps servi à l'ornementation de l'église, des reposoirs extérieurs, et c'est merveille qu'ils n'aient pas souffert davantage de leur rude service. Depuis le 10 octobre 1891, ils sont classés parmi les monuments historiques, et occupent la place d'honneur à l'entrée du chœur, où beaucoup d'étrangers et d'amateurs viennent les admirer.

Comment ces candélabres se trouvaient-ils à l'église Saint-Pierre de Dijon ? Ici l'histoire est fort imprégnée de légende. Je ne cite qu'à titre de curiosité. Il paraîtrait que le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, aurait reçu du Souverain Pontife (1) six (?) candélabres en bois doré. Ces candélabres étaient destinés à la Sainte-Chapelle. Il est possible que quatre d'entre eux aient suffi à garnir le cancel et que deux autres aient été remis à l'église Saint-Pierre pour honorer le prince des Apôtres. Mais, encore une fois, ce ne sont là que des hypothèses basées sur quelques vagues traditions locales (2), qui datent

(1) Urbain VIII ?

(2) Je dois ces renseignements à des récits de vieillards ayant, dans leur jeunesse, entendu parler de M. Foltat. Mgr Frérot, qui a été dix-

sans doute de M. Foltat le donateur. Les inventaires de la Sainte-Chapelle et les actes de vente de Saint-Pierre donneraient peut-être des indices plus sûrs, et il faudrait savoir s'il existe quelques traces des quatre autres candélabres signalés.

Un dernier mot sur l'usage que l'on faisait de ces candélabres. Dès les temps les plus reculés, on faisait brûler aux messes pontificales deux cierges qu'on appelait les *luminaires du pontife*. Les *Ordines romains* (1) publiés par M. l'abbé Duchesne en parlent en ces termes : *Deinde oblationarius inluminat duos cereos ante secretario pro luminaria pontificis, quod est consuetudo omni tempore, et antecaedit ante pontificem, et ponit eos retro altare, in duo candelabra, dextra levaque.* — Le Souverain Pontife officie toujours solennellement le visage tourné vers l'occident. Ces deux candélabres placés derrière l'autel sont donc situés entre celui-ci et le peuple.

Nous trouvons plus tard dans les coutumes romaines l'usage de placer des candélabres du genre des nôtres sur les pilastres de division du cancel. « Le cancel ou chancel est une balustrade à l'entrée du chœur, destinée à recevoir des cierges pour les grandes cérémonies. Le chancel est en marbre, pierre, cuivre, et les chandeliers pour recevoir les cierges sont fixes ou mobiles. » (2) Il n'est pas d'église importante à Rome qui n'ait conservé aujourd'hui encore cette coutume. Quand le pape officie à la chapelle Sixtine, « huit cierges sont allumés au chancel de marbre blanc qui sépare la chapelle en deux parties. » (3)

sept ans curé de Ruffey, a laissé une très courte et très vague note sur ce qu'il avait entendu dire à ce sujet. J'ai retrouvé à Ruffey les hommes qui l'avaient renseigné et qui, à trente ans de distance, m'ont fait le même récit.

(1) *Parisinus* 974. *Ordines romains du manuscrit de saint Amand,* IXe siècle.

(2) Chanoine Wagner, *Dict. de Droit Canonique.*

(3) Mgr Barbier de Montault.

Ce fut probablement la destination des candélabres de Ruffey. Mgr Rivet, dans une visite à cette paroisse, fut émerveillé par le fini et la majesté de ces œuvres d'art. Il aurait désiré qu'ils fussent placés à la cathédrale à l'entrée du chœur et qu'ils pussent retrouver ainsi avec leur rôle primitif une place digne de leur élégance artistique. Ils sont restés à Ruffey, seul ornement remarquable de son église.

CH.-A. BEGIN,
curé de Bellefond.

VERCINGÉTORIX
d'après un ouvrage récent

Le caractère d'un peuple est la résultante de ses qualités de race et des influences qu'il reçoit du milieu où il vit. Mis en relation avec ses voisins, ce peuple manifeste immédiatement les bons et les mauvais côtés de son caractère ; ses qualités et ses défauts apparaissent au grand jour, ses traits s'affinent, leur relief s'accuse. Mais le milieu est pour beaucoup dans le caractère d'un peuple, il est aussi pour beaucoup dans le rôle que joue ce peuple ; de sorte que du milieu on pourra conclure en très grande partie au caractère du peuple et au rôle qu'il a joué ou jouera sur la scène du monde. Enfin, dans les grandes circonstances de l'histoire on voit souvent le génie, les aspirations, le rôle d'un peuple s'incarner dans un homme, et ce peuple lier si bien sa destinée avec celle de cet homme qu'il semble qu'il dût périr ou triompher avec lui.

Ces idées étaient certainement présentes à l'esprit de M. Camille Jullian lorsqu'il composait sa monographie de Vercingétorix (1); elles l'ont aidé à faire une œuvre

(1) Camille Jullian, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Bordeaux : *Vercingétorix*. 1 vol. in-16. Hachette. 1901.

claire, vivante, passionnante, et qui le serait davantage encore si le souci de la précision ne lui avait un peu trop fait morceler son récit; à regretter encore maintes expressions dubitatives dues à ce même louable souci de la précision, mais dont la forme trop personnelle nuit à la chaleur de la narration.

Au cœur de la Gaule, pays destiné à l'unité par sa conformation géographique, le Plateau Central est comme une citadelle ouverte au nord, et qui fait front à l'est et au sud-est. C'est là que s'accumulèrent les vagues successives des rudes peuplades venues du Nord. Au sein de ces montagnes, sous un climat rigoureux, au milieu d'une âpre nature, tout les prédisposait à garder leur rudesse native, leur fière bravoure, leur esprit de corps, de clan pour mieux dire, en attendant le patriotisme. Et la divinité se révélait à eux plus qu'ailleurs et de plus grandiose façon, au fond des forêts épaisses, auprès des sources dans les vallées. Les sources divinisées par les Celtes superstitieux, semblent avoir été honorées plus qu'en aucun autre dans ce pays de volcans où la fraîcheur des eaux vives contrastait avec la mystérieuse chaleur des eaux thermales. Les hautes montagnes enfin, le majestueux Puy-de-Dôme surtout, paraissaient aux yeux de tous comme la demeure sinon comme la personnification des dieux les plus puissants. Du haut du Puy-de-Dôme, Teutatès semblait veiller sur toute l'Arvernie C'est là que vivaient les plus farouches guerriers de la Gaule, de là que partirent les dominateurs et les conquérants et, plus humbles, les émigrants des temps modernes en quête d'un travail rémunérateur. Mais c'est là aussi, parmi leurs pairs, les chefs de clan, que les ambitieux trouveront le plus de résistance, et Celtill, le père de Vercingétorix, expiera sur le bûcher ses tendances à la dictature.

Le pays éduen, au contraire, est par excellence un lieu de passage. Les vallées de la Saône, de la Loire, de la Seine, s'y unissent par des seuils insignifiants, et

avec son réduit du Morvan, minuscule Arvernie, le peuple éduen ne pourra se maintenir que par la politique et la diplomatie. Il lui faudra des alliances pour accabler ses ennemis ; et comme ces alliances seront intéressées, il trompera ses alliés dès qu'il le jugera avantageux. Ajoutez que l'Éduen est un Gaulois, et que le Gaulois est beau parleur autant que hardi batailleur, et vous ne trouverez pas étrange que, de par son pays, l'Éduen soit devenu surtout diplomate, tandis que l'Arverne au sein de ses montagnes restait surtout guerrier.

C'est jusque-là que M. Camille Jullian aurait pu pousser le parallèle des deux pays et des deux peuples qui vont jouer le rôle principal dans la lutte suprême contre César. Il aurait même pu ajouter que leur voisinage immédiat renforçait encore les caractères opposés des deux pays et de leurs habitants. En effet, si le pays éduen est si passager, ce n'est point seulement à sa faible altitude qu'il le doit ; mais encore à la rigidité de la muraille cévenole qui détourne jusque-là tout ce qui veut gagner le Nord de la Gaule ; et, réciproquement, cette même facilité du passage éduen fait délaisser les cols, même les plus accessibles, de l'Arvernie. La simple juxtaposition de ces deux pays augmente donc leur contraste, accentue par suite les différences de caractère des deux peuples, frères par tous les autres côtés. Voilà pour la fierté arverne et la duplicité éduenne, pour Vercingétorix et Vercassivellaun d'une part, pour Divitiac, Convictolitar, Litavicc, Viridomar et Éporédorix d'autre part. Que le signal parte des forêts sacrées des Carnutes, les Arvernes frémiront d'enthousiasme et d'entrain à l'appel de leur jeune chef, et les Éduens hésiteront, calculeront, attendront.

César lui aussi avait compris ces deux pays, ces deux peuples. Il s'écartait de l'Arvernie, se contentant d'y avoir des amis et de la surveiller de loin ; mais c'est par le territoire éduen qu'il pouvait s'assurer la domination de la Gaule du Nord, et qu'il pouvait la conserver ; c'est par

là qu'il est parti en campagne en 58 et, quand il croit la Gaule soumise, il retourne en Italie, c'est là qu'il fait hiverner ses légions (53).

Ne peut-on pas conclure tout de suite que la rébellion ne peut avoir d'autre but que d'isoler les légions d'avec la Province et leur chef? Evidemment ce sera la pensée de Vercingétorix, et César devra multiplier les ruses pour déjouer ce plan, simuler une attaque en plein hiver contre Gergovie, et rejoindre ses légions à la hâte et à la dérobée, à travers le territoire des Eduens ses trop peu sûrs alliés. Une fois avec ses légions, c'est en Arvernie que la révolte devra être frappée au cœur; aussi, tandis que Labiénus contiendra le nord, César lui-même poursuivra Vercingétorix, ira jusqu'à Gergovie. Battu, c'est vers le pays éduen qu'il rétrogradera pour rallier Labienus, et c'est de là qu'il se mettra en retraite pour regagner la Province. C'est du Morvan, le réduit éduen, que les Gaulois enhardis se précipiteront sur les Romains, et c'est vers le Morvan que vaincus ils se réfugieront, c'est là que la bravoure arverne succombera devant la discipline romaine et la duplicité éduenne.

Cette duplicité éduenne, comme il est facile aussi d'en distinguer et d'en suivre les étapes enchevêtrées! La Gaule se soulève, les Eduens ne sont pas sûrs, et César ne se fiera pas à eux. Vercingétorix les attaque, ils implorent César; César est loin, il est devant Gergovie, les Eduens conspirent; le proconsul se montre, toujours avec le prestige de la victoire, la conspiration s'évapore. César est vaincu cette fois et bat en retraite, la défection est consommée, les Eduens rompent tout à fait avec César, et d'assez peu honorable façon; mais c'est pour apporter leur encombrante alliance à Vercingétorix, et dès lors la fortune change pour lui. Son autorité tout de suite est contestée, il faut un plébiscite pour la rétablir, une victoire pour l'affermir, et cette nécessité, autant que l'opportunité des circonstances, explique le

changement de tactique du héros gaulois et sa subite hâte de combattre. Et l'on remarquera que ce sont surtout des Eduens qui sont faits prisonniers dans le combat; trahissaient-ils déjà? Et quand Vercingétorix, enfermé dans Alésia, appelle toute la Gaule à son aide, les Eduens, qui voient décidément tourner la fortune, multiplient les obstacles, et, par leurs lenteurs calculées, leurs règlementations hors de propos, compromettent, dès avant le combat, la cause de la Gaule entière. Ils se sont réservé la part du lion dans le commandement, et, tandis que l'arverne Vercassivelaun accable Labiénus au mont Réa, et que Vercingétorix fait brèche aux retranchements de Flavigny, ils restent l'arme au pied, alors qu'une simple diversion pouvait faire pencher la balance et perdre irrémédiablement l'armée romaine.

Au milieu de ces fluctuations éduennes, comme Vercingétorix paraît grand! Les Romains veulent la Gaule, il veut l'affranchir toute; mais, jusqu'alors ami et admirateur de César, il a pu apprécier les avantages de la discipline et la solidité des légions; sa tactique s'inspirera de ce double sentiment. Dépouillant le premier la fierté arverne, il posera en principe qu'il faut finir le combat, qu'il faut ravager soi-même le pays au lieu de le défendre, et la perte même d'Avaricum lui donnera raison et le grandira aux yeux de ses guerriers. Il déclarera qu'il veut être obéi, et pour cela il prendra des otages; il frappera de mort s'il le faut, et se glorifiera comme d'une victoire d'avoir empêché ses troupes d'accepter, lui absent, le combat devant Avaricum. Bien plus, triomphe de la discipline, il arrêtera ses guerriers victorieux dévalant de Gergovie sur les légions en déroute!

Quelle force d'âme n'a-t-il pas fallu à ce jeune héros pour se vaincre ainsi lui-même, et mater ces farouches et rebelles natures en si peu de temps, et au milieu de telles difficultés, en des marches continuelles, dans une lutte sans merci avec le capitaine le plus fameux peut-

être des temps anciens! Vraiment ce n'est pas César qui l'a vaincu, ce sont les larmes des Bituriges, c'est la duplicité des Eduens, ce sont aussi, mais à un degré moindre, les irrésistibles charges des cavaliers germains.

La cavalerie a joué un grand rôle dans cette sanglante épopée, et César vit bien dès le début que là était son point faible; mais il sut trouver au-delà du Rhin de quoi suppléer merveilleusement à ce qui lui manquait. La faute unique de Vercingétorix a été, ce nous semble, de ne pas savoir combiner une attaque mixte d'infanterie et de cavalerie. Avec son infanterie seule il battit César, devant Gergovie, avec sa cavalerie il affama les légions devant Avaricum; il fut vaincu le jour où, voulant livrer une vraie bataille, il engagea toute sa cavalerie sans prendre des mesures pour la soutenir efficacement de son infanterie. A dix-neuf siècles d'intervalle, le maréchal Ney devait commettre la même faute.

M. Camille Jullian suit pas à pas César dans ses Commentaires, se contentant le plus souvent de les expliquer, de les développer. De plus il donne un soin spécial, tant dans le corps de son livre que dans l'appendice, à la topographie des lieux cités par César. Nous ne dirons rien d'Avaricum, ni de Gergovie, c'est affaire aux Berrichons et aux Auvergnats; nous ne dirons rien non plus d'Alésia, le classique champ clos où succomba la liberté de la Gaule; mais l'identification du champ de bataille qui changea la fortune de César est certainement risquée, et M. Camille Jullian a soin de nous en avertir lui-même. Néanmoins comme lui nous trouvons vraisemblable, probable même, la rencontre des deux armées près de Dijon. Comme lui nous ne trouvons point mauvais que, même en été, l'Ouche soit honorée du titre de *flumen*, lorsque nous voyons, au dire de César, que deux *fleuves* coulent au pied d'Alésia; comme lui nous estimons que la colline de Saint-Apollinaire a pu à la rigueur jouer le rôle que lui prêtent les Commentaires, et nous trouvons

très naturel que César ait mis son bagage en sûreté à Talant ; enfin, pour que César arrive en un seul jour de marche en vue d'Alésia, il nous semble que si la bataille n'a pas eu lieu à Dijon, elle a dû être livrée bien près de là dans la plaine.

Mais une fois concédé en principe que la bataille ait été livrée près de Dijon, n'y aurait-il pas dans le voisinage de Dijon un autre site dont la topographie répondrait tout aussi bien aux données de César et nous donnerait du même coup une meilleure idée du génie de Vercingétorix? Campée derrière l'Ouche, l'infanterie gauloise eût été en effet à une bonne lieue du champ de bataille, ce qui est de bien médiocre tactique. De plus pour gagner Alésia il eût fallu ou bien remonter la vallée de l'Ouche pendant plus de vingt kilomètres et s'exposer à un vrai désastre dans cet étroit couloir, ou bien s'engager dans la montagne du côté du Mont Afrique dans un dédale inextricable de bois et de gorges abruptes, puis franchir l'Ouche en amont de Pont-de-Pany; or, par cette voie, il est à peu près impossible qu'une armée de 80.000 hommes atteigne Alésia en 24 heures. Impossibilité morale d'un côté, inexplicable faute de tactique de l'autre.

En plaçant au contraire la bataille entre Norges et Bellefond, à l'endroit même où passera la future voie de Lyon à Langres, la colline d'Asnières domine la droite des Romains, de près de quatre-vingt mètres, et se trouve être vraiment la clé de la situation. En arrière, et serrant de près le pied de la colline, est le lit du Suzon, ordinairement à sec en été depuis le captage de plusieurs de ses sources au profit de Dijon, mais où coulait assez d'eau naguère encore pour faire tourner plusieurs moulins. Là, entre Vantoux et Ahuy, parfaitement dissimulée derrière la colline d'Asnières, l'infanterie gauloise, descendue de ses camps d'Etaules, de Messigny et peut-être de Talant, pouvait sans être vue prendre position pour

la lutte ou le spectacle. Les Romains, débouchant de derrière la colline découvraient tout à coup sur leur droite l'armée ennemie et, au même instant une nuée de cavaliers fondaient de trois côtés différents sur les légions embarrassées de leurs bagages. Ainsi à proximité du champ de bataille, l'infanterie gauloise spectatrice du combat était à même de prêter main-forte à la cavalerie : elle pouvait d'un simple élan escalader la colline d'Asnières, ou bien en contourner la base et tomber sur les légions. Vercingétorix ne sut-il pas combiner cette double attaque, ou bien, trop confiant dans sa cavalerie, la crut-il vraiment capable de vaincre à elle toute seule, ou bien encore, craignant outre mesure pour cette infanterie, objet de tous ses soins, eut-il un moment d'hésitation à la minute décisive? Toujours est-il que l'impétuosité germanique, déjouant tous ses plans, enlève la colline, culbute ses défenseurs trop peu nombreux et menace ainsi de couper la retraite à la cavalerie gauloise. Alors c'est la débandade et le carnage. Vercingétorix regagne aussitôt les hauteurs d'Hauteville et se retire, en si bon ordre et avec tant de célérité, par Prenois et Sombernon, que les Romains, malgré l'ivresse de la victoire, malgré leur féroce contingent de cavaliers Germains, ne peuvent lui tuer que trois milles hommes; bien que, pour faciliter la poursuite, César ait eu soin de diriger ses bagages sous la garde de deux légions, sur une colline voisine, Fontaines sans doute, ou peut-être Talant.

Cette hypothèse répond aussi bien que l'autre aux indications de César, et nos objections nous sont suggérées par M. Camille Jullian lui-même. Il nous donne en effet une haute idée de son héros, il met si bien en relief sa prudence et son habileté, que l'on peut bien hésiter à lui attribuer gratuitement la moindre faute de stratégie, la moindre imprudence dans une bataille où lui-même a choisi son terrain.

Jusqu'ici Vercingétorix était connu surtout par son chevaleresque dévouement sous les murs d'Alésia. M. Ca-

mille Jullian nous le révèle habile capitaine et digne adversaire de César. Or il nous plaît, il plaira certainement à tous les bons Français, de pouvoir désormais admirer en Vercingétorix le génie autant que l'héroïsme, l'un et l'autre mis au service du patriotisme le plus ardent et le plus pur. H. COUTURIER,

curé de Sainte-Marie-sur-Ouche.



L'ABBAYE DE SAINT-BENIGNE DE DIJON (1)

(*Suite*)

II

A l'aurore de l'époque ogivale, deux événements marquèrent une étape nouvelle dans l'irrémédiable déchéance : la disparition, devant le style gothique, des formes rigides de l'art roman qui s'harmonisait, de si vivante sorte, avec la règle bénédictine; la décentralisation administrative qui créa 17 dignitaires, et jeta l'élite du couvent dans les embarras de la procédure et les tracas du siècle.

La soudaine catastrophe qui détruisit l'église romane aurait dû, ce semble, ramener l'attention sur Saint-Bénigne et lui concilier quelques sympathies. L'abbé *Hugues d'Arc* était de reste assez zélé pour les susciter ou les ranimer : il y réussit peu. C'est, en fin de compte, grâce aux sacrifices pécuniaires que s'imposèrent les moines qu'il put, en sept ans, achever le sanctuaire de l'église ogivale (1280-1287). Le 19 octobre 1288, on y fêtait la *Relevatio* du corps saint, qui sortait de la crypte pour reposer, en une châsse d'argent, au-dessus du maître autel.

(1) Voir *Bulletin,* t. XX (1902), p. 25. — ERRATA : P. 25, au lieu du titre : *L'histoire de Saint-Bénigne de Dijon,* lisez : *L'abbaye de,* etc. — P. 28, au lieu de : Ancolon, lisez Amolon.

Après Hugues d'Arc et durant un demi-siècle, les religieux connurent de nouveau les embarras financiers. Par suite d'emprunts faits à une société de banquiers italiens qui opérait en Champagne, leur passif atteignait 26.000 livres. On allait les déclarer en faillite (1300) et dissiper leur patrimoine : il fallut que, de concert avec le duc de Bourgogne et le roi de France, Clément V apaisât leurs créanciers de Florence.

On eut beau profiter du chapitre des maisons bénigniennes qui se tenait, chaque année, à Dijon, le 19 octobre, imposer une amende aux absents, frapper même d'excommunication les obédienciers qui négligeraient d'acquitter la dîme imposée ; les ressources n'affluaient point et l'entreprise de l'église restait stationnaire. Elle ne fut consacrée qu'en 1393.

Les éphémérides sont rares, à cette époque, qui détachent l'esprit de ces préoccupations de bâtisse et le reposent du spectacle de cette médiocrité.

Un pieux abbé, Othon de Enegret promulgue (1339), parmi les siens, les prescriptions de la *Clémentine ;* la *Bénédictine*, il est vrai, n'y fut point publiée. Soucieux de restaurer les études monacales, Benoît XII imposait aux maisons de tous ordres, la création d'une école de grammaire, et recommandait que des religieux se préparassent aux universités. L'école, chez nous, ne s'ouvrit qu'au XVIe siècle.

Dès la prise de possession de Eudes IV et jusqu'à l'établissement de l'absolutisme, les serments mutuels du prince et de son peuple sont prêtés devant la châsse du martyr ; c'est l'abbé qui passe l'alliance au doigt des ducs. A l'ombre de l'église, lentement, s'étaient élaborées les franchises municipales : le maintien en sera donc juré désormais par les cendres de saint Bénigne.

Tandis que l'abbé de Cluny s'emploie avec succès à négocier le traité de Brétigny, celui de Saint-Bénigne, sur le témoignage d'un chroniqueur espagnol, réussit,

par sa médiation, à rétablir la paix entre les rois d'Aragon et de Castille (1361).

Wladislas, prince-héritier du roi de Pologne, d'abord moine blanc de Cîteaux, revêtit la robe noire à Dijon (1367). Comme il caressait encore l'espoir de ceindre la couronne, l'abbé lui permit de tenter à cette fin les hasards de la guerre; il échoua, et, piteux, regagna sa cellule. La passion de fonder un foyer et de ressusciter sa dynastie n'était point morte en son âme. Au décès du roi Louis, en dépit des résistances du prieur, Clément VII le délia de ses vœux. Vaincu derechef, il se promettait de pleurer définitivement aux pieds de saint Bénigne la vanité des choses humaines, quand la mort le surprit à Strasbourg (1389). Sur sa volonté, on l'enterra dans notre église. Ce fut justice que d'y marquer d'une pierre noire le souvenir du bon roi Lancelot.

L'abbé qui lui avait refusé l'*exeat* s'appelait *Alexandre de Montagu*. L'Église traversait alors les redoutables épreuves du grand schisme. Entraînés par l'opinion, générale autant qu'excusable en France, les moines de Saint-Bénigne se rallièrent à l'anti-pape d'Avignon. Lorsqu'il s'agit plus tard de rétablir l'unité, notre abbé parut au concile de Pise : il s'y montra influent au point de figurer parmi les *papabili*.

D'une sagesse habile et souple dans son gouvernement, Alexandre de Montagu s'est inscrit parmi les demi-gloires du monastère. Il délie son couvent du du joug que prétendait lui imposer la commune de Dijon, et le place sous la protection du roi (1386).

Le chambrier de l'époque, Guillaume de la Barre, responsable envers l'abbaye « d'un opprobre énorme, » tenait taverne en son logis, et, par une porte secrète, facilitait aux cénobites rêveurs ou trop positifs une échappée dans la ville. L'abbé condamne la porte et amende le moine.

Alexandre de Montagu mourut en 1417. En stipulant que son anniversaire serait célébré dans la même forme

que celui de Hugues d'Arc, il prenait une exacte conscience de sa valeur et s'attribuait un rang que ratifie l'histoire.

Les neuf abbés qui lui succèdent profilent une physionomie pâle et presque éteinte. Seul, Claude de Charmes se détache de cette galerie, en ce qu'il mérita de ses contemporains l'éloge, peu banal, apparaît-il, d'avoir été « bon parmi les méchants. » Pour ces moines, qui doucement se laissent vivre la vie du monde, les heures coulent à inventorier le trésor, à dresser des autels, à déplacer des dalles, à fonder des messes, à réveiller le culte de l'apôtre.

Cependant, à la faveur du concordat (1525) qui enlevait aux religieux et conférait aux rois l'élection des abbés, la *Commende* s'implanta au monastère de Saint-Bénigne. Dès 1373, on prévoyait « que le manque de sujets éligibles pourrait faire confier le service d'abbé à un commendataire. » Le cardinal Hugonet, évêque de Mâcon, s'était emparé, quelques semaines, de la crosse abbatiale (1477). Ce n'est toutefois qu'en 1525 que l'abbaye dijonnaise passa au nouveau régime. Il se peut que la disproportion qui existait entre les richesses du patrimoine et le nombre des religieux, ait nécessité, en tels couvents, la constitution commendataire; mais trop fréquemment, celle-ci eut pour désastreuses conséquences de remettre la gérance de ces saintes maisons à des laïcs ou à de petits collets, qui, peu attentifs ou malhabiles à en diriger les âmes, s'appliquaient à en exploiter les finances.

Le premier abbé commendataire de Saint-Bénigne fut *Frédéric Fregosi.* Un Jules II en raccourci, que cet archevêque de Salernes, guerroyant avec les pirates pour le compte de son frère, doge de Gênes, puis, battu, se réfugiant à la nage sous le pavillon des lys d'or. François Ier lui offrit Saint-Bénigne. Il n'y apportait pour toute fortune que son blason et cette devise, qu'il avait certes vécue : l'épine est près de la rose.

Les Bourguignons lui révélèrent la rose sans épines. Au hasard des liasses, on le surprend à débattre un devis de stalles, style renaissant, à négocier une refonte de six cloches; il occupe ses loisirs à commenter les psaumes à ses sujets, à dessiner des verrières de réfectoire. Et l'historien ne lui sait, avec les religieux, qu'un différend, — mais suggestif en réflexions morales. Une certaine année de disette, force fut au vicaire général de Frégose de rogner la pitence quotidienne du moine et de substituer, sur les tables, la pinte de vin (1 lit. 50) au maraul (2 lit. 50). Les bénédictins se récrient, — non point poussés par les exigences de leur tempérament bourguignon, mais dignement, au nom seul du respect des traditions. Le grand vicaire, en sa réponse, argumente sur deux textes de la règle « de Monseigneur sainct Benoît; » nos moines d'observer alors, avec autant de vérité, hélas ! que de flegme, « qu'on n'estait plus au temps d'iceluy. » Le parlement donna gain de cause à l'abbé; pour se venger de l'échec, un caricaturiste du couvent représenta Frégose, en pied, avec la mitre dont les fanons se muaient en oreilles de baudet. Au-dessous, ce distique :

Auriculas asini merito fert improbus abbas,
Quod monachis pintas fecerit esse breves.

La pochade s'afficha en plein cloître, — sans doute, après le décès de Frégose. Méritait-il cet outrage, celui qu'à son départ pour l'évêché de Gubbio, les pauvres de Dijon acclamaient comme leur père ? Paul III l'éleva à la pourpre et l'appela près de lui dans la congrégation qui préparait les travaux du concile de Trente. Honneurs, dont le rendait digne l'institution, à Saint-Bénigne, d'une école de grammaire, où des moines, formés en Sorbonne, professaient les sciences premières.

A la mort de Frégose, la commende de Saint-Bénigne échut au premier cardinal de Givry, évêque de Langres (1542-1553); puis au cardinal de Châtillon (1553-1570),

qui, excommunié pour apostasie (1563) n'en demeure pas moins, en fait, titulaire de notre couvent. Si le gouverneur de Saulx-Tavannes n'avait réussi à délivrer Dijon des huguenots que Charles IX tolérait en Bourgogne, on eût vu notre monastère, non seulement pillé dans sa bibliothèque et ses trésors, comme il le fut à diverses reprises, mais dévasté par la rage épileptique des Réformés. Tout s'acharnait d'ailleurs sur l'abbaye. La peste elle-même l'eût décimée, sans l'intervention de saint Bénigne dont fut restaurée la confrérie, de sainte Anne qu'on promit d'honorer par une procession annuelle, de Notre-Dame d'Etang, qui fit de longs séjours dans l'église abbatiale.

La Providence enfin eut pitié de nos moines, et leur adressa Anne d'Escars, *cardinal de Givry*, qui, de 1570 à 1612, régit l'abbaye selon l'esprit nouveau du concile de Trente. Il faut louer l'abbé de s'être opposé à l'érection, à Dijon, d'un siège épiscopal ; c'était alors et tout ensemble prévenir la sécularisation de Saint-Bénigne, protester contre celle de Saint-Etienne, et affermir les bénédictins dans les vertus du cloître. Le cardinal mourut évêque de Metz. Par l'entremise de son frère, qui préserva Dijon du massacre de la Saint-Barthélemy, *Nicolas Jeannin*, doyen d'Autun, archéologue et bibliophile passionné, obtint (1612) la commende du monastère. Il la résigna en faveur de son neveu *Nicolas de Castille*, un courtisan, qui n'avait cure des moines et qui laissa la gérance du couvent au grand prieur Anne de la Plume. Celui-ci reçut Louis XIII à Saint-Bénigne (31 janvier 1629). Désireux d'imposer la monarchie absolue, le roi ne jura point le maintien des franchises municipales, mais promit vaguement des lettres à cet endroit. Nul ne réclama. On cherchait avant tout à gagner Louis XIII à la cause de l'évêché. Heureusement, Urbain VIII répondit « qu'il valait mieux réformer Saint-Bénigne que de le séculariser. »

C'était, aussi bien, le secret désir du prieur François

Quarré. Aidé dans son projet par Louis XIV et par Sébastien Zamet, évêque de Langres, il transigea avec l'abbé de Castille, et reçut à Dijon, le 18 novembre 1651, la Congrégation naguère réformée de Saint-Maur. Des dignités, quatre furent maintenues et pourvues par le supérieur général; quatorze disparaîtraient par voie d'extinction; l'entretien de l'église restait à la charge du commendataire.

Jusqu'au jansénisme, Saint-Maur ranima d'une vivifiante et nouvelle sève le tronc vieilli et découronné de Saint-Benoît. La greffe réussit à Dijon. S'il fallut, en la personne de Sébastien Delaître, couper une branche morte au sauvageon, l'on vit éclore, chez nous, des fleurs de science, moins brillantes sans doute, mais d'aussi noble famille que celles des *Prés*. Dans les Bénétot, les Aubry et les Plancher, les Mabillon, les d'Achéri et les Ruinart eussent salué de bons élèves! La piété et la foi ne laissaient pas de pousser de vigoureux rameaux, ainsi qu'en témoigne ce fier anathème des religieux de Saint-Bénigne : *Sileat cum suis transfugis impius ille fidei defector Calvinus!*

Comme l'élection de l'abbé demeurait aux mains du roi, Louis XIV choisit le cardinal *Mazarin* (1658-1661); puis Charles-Maurice *Le Tellier* (1662-1710), frère de Louvois et archevêque de Reims, celui qui pria Bossuet de prononcer, au nom de la gratitude et de l'amitié, l'oraison funèbre de son père.

Obéissant à l'instinct et sacrifiant à la manie des transformations, les moines de Saint-Maur modifièrent l'aménagement des édifices claustraux, leur donnèrent l'aspect qu'ont gardé les bâtiments du « vieux séminaire », et précurseurs des Vandales de 1789, firent de l'antique réfectoire une remise pour vendangeurs. Mieux avisée, la dévotion leur inspira de tirer *a pulvere et tenebris* la crypte, qu'on appelait alors d'un terme aussi insolent que simple « un creux. » Ils comprenaient enfin, comme ils s'en expliquèrent à une illustre visiteuse, *Marie-Thé-*

rèse, que ce creux était le berceau et le foyer de la sainteté dijonnaise, *domesticae sanctitatis centrum et incunabulum*.

Précepteur du Dauphin, Bossuet accompagnait la Reine (1674). Tandis que son élève est absorbé par les réceptions mondaines et ne paraît point à l'église, lui, le grand Bossuet, avec une noble simplicité qui émeut, recoit devant le corps saint, l'abjuration d'une pauvre servante huguenote et confirme, dans la sacristie, quelque clerc inconnu.

Cependant, on se préoccupait à nouveau de l'érection d'un évêché. L'affaire aboutit, grâce aux démarches de l'évêque d'Autun et par l'appui du prince de Condé. Dès l'ouverture des négociations, les trente moines de Saint-Bénigne craignirent qu'on ne les congédiât du monastère pour y fixer le palais épiscopal. Choisirait-on la Sainte-Chapelle ou Saint-Etienne, l'église abbatiale décherrait de sa prééminence; en toute hypothèse, on ébrècherait le patrimoine du couvent, afin de constituer la mense de l'évêque. Appréhensions sur un point, justifiées! *Dom Plancher*, prieur puis doyen, auteur d'une Histoire estimée de la Bourgogne, protesta, utilisa ses influences: il reçut une lettre de cachet. En 1731, Clément XII érigeait en église cathédrale la collégiale de Saint-Etienne; mais, soucieux de prévenir les rivalités, têtues et mesquines, qu'avaient toujours suscitées, entre les clergés de Dijon, les questions de préséance, il dut régler qu'en toutes cérémonies où figureraient les ecclésiastiques de la ville, « les Chanoines de Saint-Etienne et les religieux de Saint-Bénigne marcheraient les premiers sur deux files, côte à côte, les chanoines tenant la droite et les religieux la gauche. »

Les revenus des abbayes de Saint-Étienne et de Saint-Pierre de Bèze parurent trop maigres au premier évêque de Dijon. *Jean Bouhier* (1731-1744) tenta, par la violence, de transférer son siège à Saint-Bénigne et de s'emparer des menses abbatiale et couventuelle. Il se

heurta à l'énergique défense des bénédictins, qui agirent « à Rome, à Paris et à Versailles. » Force lui fut de se contenter d'un capital de 130.000 francs et d'une rente de 8.000.

Sous le gouvernement de *Claude Bouhier* (1744-1755) les rivalités s'apaisèrent : aux moines appauvris, — touchante ou ironique compensation! — le pontife légua son cœur.

C'est l'époque où Poncet de la Rivière, tracassé dans son diocèse de Troyes par les jansénistes, acquérait la commende de Saint-Bénigne. Il montra, pour la dernière fois, que les abbés commendataires se souciaient peu d'assumer leurs charges, ni de consacrer le tiers de leurs revenus annuels à réparer l'église qui menaçait ruine.

Sur ces entrefaites, Mgr *d'Apchon* (1755-1776), fort d'un brevet du roi, sollicitait du pape la mense abbatiale. Clément XIV la lui octroya. Reçues d'abord par de pieuses et charitables mains, les rentes du monastère furent dissipées par Mgr *de Vogüé* (1776-1787), en auditions musicales. Triste prélude aux orages prochains !

Saint-Bénigne entamait de pacifiques relations avec Mgr *de Mérinville ;* on se croyait en sécurité quand soudain éclata la Révolution. En conséquence des décrets de l'Assemblée nationale sur la saisie des biens du clergé (2 novembre 1789), la suppression des ordres religieux (13 février 1790), la constitution civile de l'Église française (29 avril 1790), les bénédictins de Dijon, refusant pour la plupart d'adhérer au schisme, se retirèrent dans leurs familles (juin 1791).

Sur cette date fatale de 89, avec la ruine de l'abbaye Saint-Bénigne, s'achève notre mission de rapporteur. L'autorité nous manquait pour mettre en relief les qualités d'érudition éveillée et de loyale conscience qu'a manifestées, sans faiblir, M. le chanoine Chomton, en ce noble labeur de bénédictin. Une pensée pourtant nous

console de notre impuissance : c'est qu'à l'éloge des bons livres suffit une analyse attentive.

Si jamais — ce que ne distingue point à l'horizon de l'histoire notre vue raccourcie par la politique — les fils de saint Benoît ressuscitaient de ses cendres refroidies l'abbaye Saint-Bénigne, pour remplacer les chartes disparues, ils garderaient la chronique de M. le chanoine Chomton, précieusement, comme on garde un Livre d'or.

E. Krau,
Prof. au Petit-Sém. de Plombières-lez-Dijon.

BOSSUET ET LA PRESSE

25 octobre 1901. *Revue Bossuet.* Cette livraison renferme : Bossuet abbé de Saint-Lucien-lès-Beauvais, d'après sa correspondance inédite, par le P. Griselle. — Le testament de Bossuet et l'inventaire de ses biens, publié par M. E. Levesque. — Extrait des procès-verbaux des visites pastorales faites par Bossuet.

10 janvier 1902. *L'Aquitaine* Bossuet et Victor Hugo (J. C.) — « Victor Hugo sentit un rival dans Bossuet, — *urit enim fulgore suo*, disait Horace. On serait heureux de pouvoir expliquer par un sentiment plus digne de lui la campagne de basse jalousie que l'auteur des *Misérables* a menée contre l'évêque de Meaux dans tous ses ouvrages parus entre 1862 et 1883. Mais la vérité s'y oppose. C'est la thèse qu'établit, dans une dissertation aussi brillante que solide, notre jeune ami M. Roger Charbonnel. Ce travail, qu'il dédie à son maître M. Emile Faguet, n'a rien de commun avec un essai d'étudiant. Il est intitulé : *Victor Hugo critique, ses jugements sur Bossuet.* Après avoir constaté que Victor Hugo n'a pas point compté Bossuet parmi les quatorze « géants de l'esprit humain », au nombre desquels il place Rabelais, Juvénal et Cervantès, M. Charbonnel ramène à trois les reproches adressés à Bossuet par l'envieux critique. Bossuet a été, selon Victor Hugo, le défenseur de dogmes surannés et té-

nébreux ; il n'a cessé de flatter bassement le roi ; il a approuvé la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades. Est-il possible de poser l'objection avec plus de netteté, de droiture et de crânerie ? Ajoutons qu'il était difficile de la mieux réfuter. »

16 janvier 1902. *La Quinzaine* : « Bossuet et les extraits de ses œuvres diverses, par M. Strowski, in-12, 310 pages, Lecoffre. — On a dit souvent que Bossuet n'avait jamais pris la plume que pour agir, que pour remplir une fonction de sa charge. C'est en s'inspirant de cette pensée que M. Strowski a raconté la vie de Bossuet de façon tout originale, par des extraits de ses œuvres. Et comme il se trouve que les extraits les plus intéressants au point de vue biographique sont en même temps les plus beaux au point de vue littéraire, il s'ensuit que l'on a en ce volume comme la quintessence de toute la vie et des œuvres de Bossuet et qu'il est, parmi tous les recueils de pages choisies du grand orateur, celui qui permet le mieux de l'étudier et de le connaître. » (Nos lecteurs s'intéresseront particulièrement aux premières pages intitulées « Dijon »).

25 janvier 1902. *Semaine religieuse de Meaux* : Le Tapis du centenaire de Bossuet.

25 janvier 1902. *Revue Bossuet* : Lettre de Bossuet à Mme d'Albert de Luynes. — Première rédaction de l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique. — Notes prises par Bossuet sur saint Chrysostome. — Comment Bossuet composait une oraison funèbre (Or. f. de Le Tellier), par M. F. Strowski.

27 janvier 1902. *La Vérité française* : Fénelon directeur de conscience, par M. Moïse Cagnac, docteur-ès-lettres de l'Université de Paris (A. L.) — « Une comparaison entre Fénelon et Bossuet s'imposait à la fin d'un pareil sujet. M. Cagnac l'a tentée, et, en quelques pages concises, il a nettement déterminé les différences et les ressemblances des deux grands évêques du dix-septième siècle. Sur la question du mysticisme, l'auteur dit assez finement : — Bossuet est surtout mystique dans sa foi aux dogmes que chacun professe. Son génie est à l'aise dans ses *Elévations sur les mystères*, où il est roi ; mais

sa direction proprement dite, telle qu'elle ressort des lettres écrites par lui à des religieuses, est le fruit de son étude et de son travail plutôt que de son naturel. Quant au mysticisme de Fénelon, il ne découle pas seulement de son esprit, mais du fond même de son être et, pour ainsi dire, de son tempérament ; il est sa pensée elle-même, et ce n'est pas seulement dans l'*Explication des maximes* ou dans ses *Lettres spirituelles* qu'on le trouve, il est plus ou moins dans tous ses traités de religion, et il y est souvent exposé avec une ampleur, une abondance, un laisser-aller qui prouve que l'auteur est bien aise de parler sur ces matières. »

28 janvier 1902. *La Gazette de France* : Bossuet et le Protestantisme (C. L.) — A propos de la récente étude historique de M. Crouslé.

Questions et Réponses

QUESTION

Pierre tombale du dominicain Hugues de Semur. — Il existe au presbytère de Gevrey une pierre tombale portant cette inscription : *Hic jacet frater Hugo de Sinemuro qui obiit anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo tertio, XV die mensis septembris, qui fuit deffinitor, inquisitor, generalis prædicator, prior, lector et visitator. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Cette pierre vient du couvent des Jacobins de Dijon. Un dominicain érudit pourrait-il nous renseigner sur ce confrère d'il y a plus de cinq siècles ?

L. H.



Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

LES BOSSUET EN BOURGOGNE

Ce qui touche à Bossuet a pris parmi nous un renouveau d'actualité. Grâce à une puissante initiative, la statue du grand orateur s'élèvera bientôt dans sa ville natale. Il n'est pas un homme de cœur à Dijon qui ne s'intéresse à l'œuvre dont Mgr Le Nordez s'est fait le généreux et éloquent promoteur.

Le mouvement, issu de cette idée, a mis à l'ordre du jour plusieurs questions relatives à la famille de notre célèbre compatriote. Nombre de personnes se sont demandé d'où venaient ses aïeux, et si l'on pouvait les suivre à quelque distance. Plusieurs se sont rappelé les liens de famille qui unissaient leurs ancêtres aux siens, sans pouvoir les déterminer toujours d'une manière précise. D'aucuns ont voulu savoir ce qu'était devenue la famille même de Bossuet, je veux dire son père et sa mère, ses frères et ses sœurs.

La vie de Bossuet, son enfance exceptée, échappe à peu près tout entière à notre histoire locale. Mais son ascendance, sa famille et ses collatéraux nous restent. Ses aïeux vinrent de bonne heure à Dijon. Ses ascendants plus éloignés sont originaires, les uns de Seurre, les autres de Franche-Comté, qui est aussi terre bourguignonne. Des membres de sa famille se sont établis à Auxonne, à Aiserey, à Villers-Pots, ailleurs encore.

Etudier ces origines, fixer les généalogies, autant qu'on peut les connaître, esquisser les physionomies principales, indiquer les frères et sœurs de Bossuet, chercher les lignes collatérales les plus rapprochées, tel sera l'objet de ce travail. S'il pouvait attirer l'attention de quelques érudits, et provoquer la production de nouvelles pièces qui jetteraient la lumière sur une foule de points restés dans l'ombre, l'auteur serait amplement dédommagé de ses peines.

I

Les Bossuet au XVe siècle

La petite ville de Seurre, où nous allons trouver les premiers Bossuet connus jusqu'alors, n'était point sans renom. Bâtie sur la rive gauche de la Saône, dans une large plaine, elle offre un séjour agréable. Elle avait, au XVᵉ siècle, des marchés importants. Ses foires y attiraient de nombreux étrangers. Elle jouissait de franchises et de privilèges qui en rendaient aussi le séjour particulièrement avantageux.

Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny et de Seurre, avait affranchi les habitants dès 1245 (1). Philippe de Vienne, également « sire de Pagney et de Sahure », étendit leurs privilèges, en 1278, avec l'agrément de son su-

(1) Archives de Seurre. Copie manuscrite de l'Inventaire par M. Ernest Serrigny, f. 2.

zerain, le duc de Bourgogne, et de l'archevêque de Besançon, au diocèse duquel ressortissait la ville (1).

Ces privilèges assuraient la liberté des élections municipales, l'inviolabilité des personnes et des biens, la facilité des transactions, les droits de vaine pâture, les exemptions de tailles et de corvées. Attirèrent-ils les premiers Bossuet à Seurre, ou les y trouvèrent-ils établis déjà? On l'ignore. On a dit qu'ils étaient probablement venus de Labergement-le-Duc (2) ; mais cette opinion est contraire à l'une des clauses de la charte d'affranchissement de 1278. Elle refusait aux habitants de Labergement, et de plusieurs autres villages, qui appartenaient au duc de Bourgogne, le droit de s'établir à Seurre, pour s'en approprier les privilèges (3). Le duc, en favorisant son vassal, n'entendait point dépeupler ses domaines.

Le nom des Bossuet apparaît pour la première fois en 1428 (4) ; il s'écrivait alors Boussuet et cette ancienne forme a persisté jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

On le trouve dans un titre sur parchemin, prodigieusement détérioré, qui commence par ces mots : « Nous, official de la court de Besançon, scavoir faisons » (5). Le reste est à peu près illisible, mais un ancien paléographe en a tiré l'extrait que voici :

« C'est une fondation d'un anniversaire, la semaine

(1) *Ibid.* Cf. P. Guillemot, *Hist de Seurre*, Beaune, 1859, p. 57.

(2) Cf. P. Noël, *Monographie de la ville de Seurre*, Dijon, 1887, p. 84, note 1.

(3) « L'on ne peut retenir à Seheurre .. les habitans d'Argilley, des Abbergement, d'Avillars », etc. « C'est à scavoir ceulx qui ouront demoré en ces dictes villes an et jour, feu y tenant. »

(4) Archives de la Côte-d'Or, G. 3,840. Seurre.

(5) Cet acte a été rédigé en présence de « témoings ad ce appellez et requis ». La date est très sûre : « Le quatorzième jour du mois d'aoust, l'an mil quatre cent vingt et huit. » Le nom de Boussuet se trouve à plusieurs reprises, mais le prénom n'a pu être relevé, en dépit de longs et multiples efforts. Au dos de l'acte, on lit l'adresse suivante : « A chappel. de Seheure. Jehan Quasotc ». Ce qui s'écrirait aujourd'hui : A Messieurs les chapelains de Seurre, etc.

avant la fête de l'Annonciation de Notre-Dame par M. Bossuet, aliàs Rouhier, pour lequel il donne une soiture et demie de prés, prairie de Seurre, lieudit Esfossés, que le donateur a acquis de M. Philippe Perussot, de Seurre, acte reçu Burgot (1), notaire, le 14 août 1428, visé par M. l'official de Besançon. »

Cette fondation d'anniversaire prouve tout au moins que les Bossuet occupaient dès lors à Seurre une position honorable, soit qu'ils y eussent poussé depuis longtemps de solides racines, soit qu'ils s'y fussent établis à une date plus ou moins récente.

Le surmon de Rouyer, joint au nom patronymique, Boussuet *aliàs* ou dit Rouyer, demande une explication.

Un rouyer est un fabricant de roues. Aujourd'hui nous dirions un charron. Le nom s'écrivait de différentes manières : rouyer, rouier, royer, roillier, roier. Il a donné les noms de familles : Rouyer, Royer, Le Royer, Rouher (2).

Les archives de Franchimont appellent en 1431, roillier celui qui fait les roues (3) : « Item dient lesdicts échevins que les roilliers qui font les roulles doit rendre le bois mort pour leur cents ».

Un registre de la chambre des comptes de Dijon porte, à la date de 1445 (4) : « Le rouyer et aultres estans avec lui pour la conduite de ladite artillerie. »

Les archives municipales de Nevers disent également, en 1477 (5) : « A Guitte Bomgrand, rouyer, pour deux boiars à pourter piarres ».

(1) Je lis plutôt Gardot, et cette leçon est confirmée par ce fait qu'un notaire de Seurre, nommé Gardot, fit également une fondation, le 16 janvier 1429. A. S. (Archives de Seurre).

(2) Fréd. Godefroy, (*Diction. de l'anc. langue franç.*, Paris, 1892) t. VII, p 207, 253.

(3) *Ibid.* Registre de Franchimont, A. 249.

(4) A. C. (Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11,808. — Le *Bulletin du diocèse* a donné, le 15 juin 1900, p. 142, un texte dijonnais de 1601 qui présente la même signification.

(5) Cf. Godefroy, *ibid.*, Compte des Receveurs, CC f° 19 v. M. Godefroy (*ibid.*) cite plusieurs autres exemples.

Avec le temps, la position des Boussuet, dits Rouyers, s'améliora dans la petite cité. L'ambition leur vint de figurer parmi les notables. Ce dessein, l'un deux, Jacques Boussuet, le réalisa en 1460.

Les anciens affranchis de Philippe de Vienne et les nouveaux venus, associés depuis lors aux statuts de la bourgeoisie, jouissaient de privilèges dont étaient exclus les autres habitants, et ce n'était pas chose négligeable.

Voici les principaux (1) :

1. Le bourgeois de Seurre est « franc et quicte » du péage de Chaselles et du pont de la Saône.

2. Il est franc de toute vente dans les limites des franchises.

3. Il ne doit qu'un demi bichenage (2) et demi poids dans la ville et la banlieue.

4. Il est qualifié pour présenter ses enfants aux méparts de la Familiarité (3).

Le droit de bourgeoisie conférant ainsi de sérieux avanges, il était juste qu'il fut acheté. Le maïeur fixait la redevance. Nous lisons dans le registre des réceptions : « Les bourgeois, à leur réception et création, doibvent donner advenement de leurs biens, à l'égard dudit maïeur et eschevins, lesquels doibvent être appliqués au proffit de ladicte ville et commune »,

Jacques Boussuet se fit donc recevoir bourgeois en 1460. Il devait jouir d'une certaine fortune, si l'on en juge par le chiffre de sa patente, lequel fut fixé à quatre francs et six blancs, soit quatre francs, deux sous et six deniers,

(1) A. S. Inventaire, f° 2. Cf. P. Guillemot, *ibid.*, p. 103. Registre de 1440.

(2) Le bichenage est le droit qui se levait au marché sur les grains ou autres marchandises vendues au boisseau, ou au bichet. Le bichet valait quatre boisseaux. Cf. Godefroy, *ibid.*

(3) La Familiarité était un collège de chapelains ainsi nommés parce qu'ils étaient chargés de desservir les chapelles d'une église paroissiale. Sur les bords de la Saône, on les appelait les *Familiers*, à Dijon, les *Mépartistes*.

somme qui, en tenant compte de la différence d'évaluation, représenterait environ cent trente francs de notre monnaie.

D'après le cérémonial en usage, Jacques promit par serment prêté sur l'évangile, d'être « bon et loyal bourgeois », de veiller aux intérêts et à l'honneur de la ville, de faire connaître aux maïeur et échevins les entreprises qui pourraient lui nuire et de s'y opposer avec eux. Il versa la somme indiquée, et fut inscrit sur le registre (1).

On y trouve en effet à cette date la mention suivante (2) :

Jaquot (3) Boussuet, dict Rouyer, quatre francs six blancs.

Cette année, les trois Etats de Bourgogne obtinrent la suppression de plusieurs impositions parmi lesquelles figure le droit de rouage. Il fut stipulé, par acte passé devant notaire, « que les rouages de la ville seraient mis à néant, et ne seraient plus rétablis », à l'avenir, sauf le cas d'urgente nécessité (4).

Que faut-il entendre par le droit de rouage ?

Les médiévistes répondent (5) : C'est le droit que le seigneur péager prenait pour une charette vide ou chargée de marchandise, passant par le chemin public, royal ou ducal, outre le péage dû pour raison de la marchandise.

Cette année 1460 fut donc heureuse pour Jacques Boussuet. Il avait obtenu un titre honorable et avanta-

(1) Registre des réceptions à partir de 1440. *A*. S.

(2) Cartulaire, no 39, fol. 25.

(3) Diminutif de Jacques.

(4) Acte reçu Girard Capel et passé au réfectoire du monastère de Saint-Etienne de Dijon, le 27 août 1460. Inventaire de Seurre p. 163, A. S.

(5) Godefroy, *Ibidem*, t. VIII, p. 202, 207, 245 donne encore plusieurs exemples à l'appui de cette interprétation : « Le rouage de tous vins vendus levés des maisons mouvans de nous. Année 1386, Arch. Seine-et-Oise, A, 1362 — J'ay droit de rouége, c'est à scavoir de chascun chariot, charette ou brouette, deux deniers. 1454. Mém. de la société ac. de l'Oise », etc.

geux, et l'ancien état de sa famille se trouvait affranchi d'un impôt qui nuisait à son essor.

Un document intéressant, jusqu'alors inconnu, va nous apprendre que les Bossuet habitaient à Seurre, à la fin du XV[e] siècle, trois maisons différentes, qu'ils y avaient trois feux, comme disent les anciens titres. La famille s'était donc multipliée. Pour mettre ce fait dans un plein jour, il convient de remonter de quelques années en arrière.

En 1460, quand Jacques Boussuet fut reçu bourgeois, le duché de Bourgogne, sous la sage administration de Philippe le Bon, jouissait d'une paix profonde. Jacques dut mettre à profit cet heureux temps pour l'avancement de sa fortune. Mais cet état de choses ne fut pas de longue durée.

Dès l'avènement de Charles le Téméraire, 1467, Louis XI, qui détestait le nouveau duc, entra en lutte avec lui. Ses troupes firent des incursions sur les terres de Bourgogne, l'année suivante, au mépris des traités de paix. Il lui chercha partout des ennemis. Deux ans plus tard, il s'assura l'alliance des Suisses, et lui déclara la guerre. D'un côté, l'armée de Louis XI s'avança jusqu'à Baigneux, après avoir pris Tonnerre, Grancey-sur-Ource, Vanvey, Pothières et Molesme. De l'autre, les Suisses attaquèrent la Comté et coururent jusqu'aux portes de Besançon (1). Ils partirent et revinrent à plusieurs reprises ; la Bourgogne fut ravagée.

S'il faut en croire Courtépée, Seurre aurait horriblement souffert de ces premières invasions. Elle fut « brûlée, dit cet historien, par les ennemis du duc Charles, en 1473, et tellement dévastée qu'il n'y restait pas 40 feux en 1479 » (2). Le désastre est certain, mais il n'arriva probablement que plusieurs années après 1473.

Charles le Téméraire réussit pour un instant à déga-

(1) D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 304, 348, 372, 401.

(2) *Description du duché de Bourgogne*, 1[re] édit. t. IV, p. 575.

ger ses états. Mais, les ennemis se précipitent de nouveau, en 1475. Ils ne se retirent qu'après avoir mis la province à feu et à sang. Bientôt, les funestes journées de Granson, de Morat et de Nancy plongent dans le deuil la Bourgogne tout entière.

Le duc mort, Louis XI se jette sur cet héritage inespéré, comme le fauve sur sa proie. Dijon fut rapidement conquis. Les villes restées fidèles à la cause de Marie de Bourgogne, comme Chalon, Verdun, Beaune, Semur et Seurre expient cruellement leur loyalisme. Cette dernière en particulier est prise et reprise. Les Comtois, les Suisses et les Allemands, d'une part, les troupes de Louis XI, de l'autre, y campent et la rançonnent tour à tour. Guillaume de Vaudrey s'y cantonne, au nom de la duchesse Marie, et Charles d'Amboise la ressaisit, au nom du roi de France, en 1478. Ces terribles péripéties mirent la ville à deux doigts de sa perte (1).

Un document officiel nous fait connaître la triste situation de Seurre, à la suite de ces désastres. Il s'agit des lettres patentes que le roi voulut bien accorder aux habitants, en vue de leur créer quelques ressources, pour remettre la ville en état de défense (2).

Le 16 juillet 1480, il autorisa des octrois « pour réparer les fortifications de ladite ville, sur l'exposé desdits habitants que anciennement ladite ville, qui est l'une des clefs et principaux passages de nos pays, Duché et Comté de Bourgogne, fut faicte et construite de grandes et longues estandues, en beaux, somptueux et magnifiques édiffices, comme de murailles, tours, fossés et autres deffensables édiffices, mais durant les guerres et divisions qui ont eu cours, ladite ville pour la plupart a été arse et bruslée, et tant en cette occasion que pour l'ancienneté dudit édiffice, les tours et murailles d'icelle sont

(1) D. Plancher, *ibid.*, 452, 477, etc. — Rossignol, *Conquête de la Bourgogne*, Dijon, 1853, p. 158, 184, 219, 222, etc. — J. Garnier, *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. I, p. LXVII et suiv.

(2) A.D.C., série B, 11,855. Cf. Peincedé, t. XVI, p. 205.

si usées et gastées en aucuns endroits qu'elles sont en voie de tomber en grand ruine et décadence. »

Que devinrent les Bossuet au milieu de ces orages? Il est probable qu'ils prirent une part active à la défense de la cité, comme leur qualité de bourgeois leur en faisait un devoir. Quelques-uns d'entre eux succombèrent-ils dans la lutte? C'est ce sur quoi la perte des archives de cette époque, supprimées à dessein dans plusieurs villes, à Seurre comme à Dijon, par exemple, nous empêche de rien savoir.

Quoiqu'il en soit, Courtépée nous apprend qu'il ne restait à Seurre que 40 feux en 1479. Mais la ville se releva bientôt de ses ruines, grâce à la sécurité que lui procurait son retour à la couronne. La recherche des feux de 1490 en porte le nombre à 226 (1). Voici en effet ce qu'on lit dans la « Cerce des feux », ou le rôle des maisons habitées.

« An 1490. — Cerce des feux du Comté d'Auxonne et des terres d'Outre-Saône. Ressort de Sainct Laurens de Chalon ».

Arrivé à Seurre, le rédacteur écrit, en guise de préambule, avant d'énumérer les feux de la petite cité :

« La ville de Seurre, laquelle a esté breullée par le temps de la guerre, comme chascun scait. Rappourté par Perrenin Tecourt, Huguenin Druet, Jehan Pielley, Robin Jolicœur, eschevins, feux 226 ».

Cette liste de 226 noms comprend tous les chefs de maison, les bourgeois, les gens aisés, les indigents, les veuves elles-mêmes. Ces dernières s'y trouvent en assez grand nombre.

On y voit aussi que la famille Bossuet était alors divisée en trois branches, accusées par autant de feux distincts, et respectivement représentées par « Jaquot, Jehan et Jacot Boussuet l'aisné ».

Le premier de ces trois personnages est peut-être le même que Jaquot Boussuet, dit Rouyer, reçu bourgeois

(1) A.D.C., série B, 11,523.

en 1460, bien que cette double qualification de rouyer et de bourgeois ne lui soit pas donnée dans le titre dont il s'agit. Il aurait ainsi survécu à l'incendie de Seurre, et eu le temps de réparer en partie les pertes qu'il avait éprouvées dans le sac de la ville.

Nous ne savons rien des deux autres, mais nous trouverons, en 1503, la veuve et les enfants d'un certain Jacot Boussuet le jeune, qui se rattacherait peut être à la branche de Jacot l'aîné.

Cette division de la famille en trois branches occupant des feux distincts sera bientôt confirmée par des documents du XVI[e] siècle.

L'une d'elles tout au moins perpétuait dans la ville le souvenir des anciens « rouyers ». Elle était représentée, en 1495, par Jacques Boussuet, prêtre mépartiste de l'église de Seurre, et par son frère Etienne, lien de parenté qui se vérifiera plus loin.

(A suivre.)

J. Thomas,
Curé de N.-D. de Dijon.

VERCINGÉTORIX HÉROS RELIGIEUX

Le monument sculpté par Bartholdi pour Clermont et le livre de M. Camille Jullian ont rappelé l'attention sur le héros de l'indépendance nationale dont la statue de Millet domine notre colline d'Alise-Sainte-Reine, l'antique Alesia. On a lu l'étude d'un de nos collaborateurs sur le *Vercingétorix* de M. Jullian : un critique du *Correspondant* (25 février 1902) met en lumière, d'après le même historien, un côté particulièrement intéressant de la grande figure du chef gaulois. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant cette page sous leurs yeux.

Il y a dans le portrait que l'on peut extraire du livre de M. Jullian une part faite à l'analyse d'éléments connus, une



UN CLOITRE A PALERM

(Extrait du « Mi



(Gravure de Puyplat)
n Pittoresque ».)

part faite à l'hypothèse Et d'abord, comme nous l'avons indiqué, Verçingétorix n'apparaît nullement ici comme un ambitieux, patriote, on l'avoue, et ami de l'indépendance gauloise, mais désireux avant tout d'édifier sa royauté sur le prestige de ses victoires. C'est un idéaliste, au contraire, que nous montre M. Jullian.

L'homme d'un rêve serait trop dire, mais du moins l'homme qui, au delà des résultats immédiats de la victoire, au delà même de l'indépendance reconquise, entrevoit pour son pays la possibilité d'un avenir grand et nouveau : « réunir en une seule volonté la Gaule entière, de sorte qu'à cette unanimité de la nation le monde lui-même ne pourrait résister. » Ces paroles furent, nous dit-on, proférées par le héros lui-même.

Rêve druidique, qui se formulait encore, contre toute vraisemblance, en 69, lorsque, pendant la période d'anarchie qui suivit la mort de Néron, on apprit l'incendie du Capitole. Des prédictions circulèrent, rappelant que « l'empire des choses humaines était dû aux nations transalpines ». Il eut la vision, ceci est certain, écrit M. Jullian, d'une patrie celtique supérieure aux clans, aux tribus, aux cités et aux ligues, les unissant toutes et commandant à toutes... et Vercingétorix identifia si bien sa vie à celle de la patrie gauloise que, le jour où les dieux eurent condamné son rêve, il ne songea plus qu'à disparaître. » Donc pureté absolue des intentions, nulle tache d'égoïsme mesquin sur la grandeur des rêves d'avenir.

Mais il est autre chose qu'un héros du patriotisme, et voici la part de l'hypothèse. Hypothèse, j'ai hâte de le dire, légitime et vraisemblable. Vercingétorix serait en même temps un héros religieux.

Et, en effet, quel lecteur de Jules César ne s'est point posé cette question : Puisque dans un chapitre court, mais plein de choses, l'auteur des *Commentaires* reconnaît aux druides une si profonde influence sur la nation, comment se fait-il que pas une fois, dans le récit de la lutte gallo-romaine, il ne fasse allusion à l'action des druides ? Et les dieux qui parlaient si facilement à l'oreille superstitieuse des Gaulois se sont-ils tu tout-à-coup, au moment même où s'agitaient les destinées de leur sol et de leurs fidèles ? Cela n'est pas croyable, M. Jullian a mille fois raison d'en faire la remarque. Jules César, et cela, sans nul doute, de parti pris, soit par scepticisme de phi-

losophe, soit, et j'inclinerais plutôt vers cette dernière explication, prévoyance politique, a « laïcisé » tout le récit de la lutte ouverte contre lui. Il ne pouvait douter que ses *Commentaires* ne fussent lus avec passion de ce côté des Alpes. Il n'aura pas voulu raviver des sentiments propres à inspirer aux vaincus un généreux fanatisme; il aura préféré les laisser sous cette impression, d'ailleurs bien plus conforme à sa propre tournure d'esprit, que tout cela n'était qu'affaires politiques et humaines, et qu'au demeurant les dieux de la nation ne s'étaient point manifestés pour soutenir les champions de la liberté gauloise. « Leurs dieux, dit négligemment César, sont à peu près les mêmes que les nôtres. » Et il importait à la conquête que dieux gaulois et dieux romains ne fussent point rivaux et ennemis. Les druides, d'autre part, qui conservèrent longtemps des sentiments d'indépendance et un espoir de revanche, étaient les éducateurs, alors les seuls éducateurs de la jeunesse. Comment n'auraient-ils pas gardé de l'ascendant sur cette noblesse qui, tout entière, sans doute, avait passé par leurs mains? Il est donc permis de penser, il est conforme à la nature des choses, que les druides, que la religion, aient exercé une mystérieuse et puissante influence sur le peuple, gaulois lors du soulèvement général. C'est du centre religieux de la Gaule, du pays des Carnutes, que deux fois partit le signal de la révolte. C'est par le plus solennel des serments religieux que les chefs se lièrent entre eux ; Vercingétorix ne saurait avoir fait exception. « Il faut, dit M. Jullian, nous figurer un Vercingétorix pieux et dévot, adorant et craignant les dieux de sa cité et les dieux de la Gaule, l'équivalent celtique de Nicias, de Camille et de Josué. C'est afin d'obéir à ces dieux qu'après leur avoir donné, comme gage de victoire, des holocaustes humains, il s'est immolé à la fin, comme rançon de la défaite, il s'est levé et courbé sous leur ordre, tel qu'un pontife armé de la patrie gauloise. »

Vous verrez qu'il se trouvera des gens pour taxer M. Jullian de cléricalisme. En revanche il fera le bonheur des néo-celtisants outranciers. Qu'il y prenne garde, un diplôme d'archi-druide le menace ! — Mais j'ai tort de plaisanter. Le cœur vous bat en lisant ce livre ; on ne saurait dresser de Vercingétorix une image plus haute, plus réelle à la fois et plus épique.

ANDRÉ BAUDRILLART.

LE MUSÉE DE LA TOUR DU BEFFROY
à Beaune

Classée depuis plusieurs années parmi les monuments historiques, la Tour du Beffroi, à Beaune, est, en vertu d'une résolution récente, destinée à recueillir et à conserver les objets de toute nature qui se rattachent, pour chaque époque, à l'histoire de cette ville et de sa circonscription.

On ne peut qu'applaudir à cette mesure. La plupart des antiquités, presque toutes les inscriptions, étaient, avant cela, rangées le long d'un mur du jardin de l'hôtel de ville, au couchant, c'est-à-dire exposées à toutes les intempéries et à toutes les dégradations. C'est la remarque que faisait, il y a quelque douze ans, le savant auteur des *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, non sans protester, au nom des intérêts méconnus de l'épigraphie, contre cette façon de veiller à la conservation des monuments les plus précieux du passé. M. Lejay ne se plaindra plus. Il ne dira plus, malicieusement, de telle ou telle stèle plus ou moins détériorée : « Est aujourd'hui au musée de Beaune, c'est-à-dire dans le jardin de l'hôtel de ville. » Tout est aujourd'hui bien et dûment abrité, sous les murs de la tour pittoresque, et, dans l'intelligente petite cité, des yeux vigilants font bonne garde autour du trésor légué par le temps à la curiosité des générations nouvelles. Nous aimons mieux cela, tout compte fait, que de voir nos antiquités locales partir pour le musée de Saint-Germain.

Une *Note* rédigée pour la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune, par un de ses membres les plus actifs, M. Ch. Aubertin (1), nous renseigne sur les collections contenues dans chacune des cinq salles de la Tour du Beffroi.

Il nous est agréable de constater que l'archéologie religieuse et l'art religieux y sont dignement représentés.

Parmi les monuments lapidaires réunis au rez-de-chaussée, se trouvent « le sacellum dit l'*Hermès tricéphale*, extrait d'un

(1) *Note sur le Musée de la Tour du Beffroi à Beaune*, par Charles Aubertin. Beaune, impr. Batault, 1901.

puits antique au faubourg Saint-Jacques, des ex-voto, dont l'un en forme de marteau, avec l'inscription NIAOS, des déités laraires. »

Des pierres tumulaires, des bases de piliers, des arcades, des meneaux, des entre-colonnements, provenant des églises ou chapelles de Beaune et des environs, représentent la période du moyen âge, « tandis qu'aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles appartiennent une grande et belle statue, des retables, des inscriptions, des dalles funéraires..., la plupart vestiges de l'ornementation d'édifices religieux ou de monastères supprimés pendant la Révolution. »

Dans la salle du premier étage, « deux intéressants bas-reliefs, le premier attribuable au *Dispater* ou à Silvain, avec sa parèdre, probablement une Déesse Maire, le second une divinité topique, protectrice d'une rivière, caractérisée par une urne, une barque et un trident, ont été offerts après la vente du Musée Baudot. »

« Sur les rayonnages, une statue en bois de la Vierge Mère, bien conservée, tout en comptant près de sept siècles de durée, excite une attention particulière à raison de sa ressemblance avec la Vierge Noire de l'insigne collégiale Notre-Dame de Beaune. »

Enfin nous relevons, dans la quatrième salle « un don hors ligne », qui « consiste dans quinze thèses imprimées, d'une admirable conservation. Treize d'entre elles, ayant pour frontispices de splendides gravures, portent les noms des élèves du Collège de l'Oratoire qui participèrent aux concours annuels dans la première moitié du dix-huitième siècle. »

BIBLIOGRAPHIE

La papauté et la ligue française. PIERRE D'ÉPINAC, archevêque de Lyon (1573-1599), par l'abbé P. Richard, docteur ès-lettres. Paris, Picard, 1901, in-8° de XXXVII — 672 p.

Cette thèse de doctorat, fort intéressante et de grande valeur, nous vient de Lyon ; elle a pour but de nous retracer le rôle d'un archevêque de Lyon. Néanmoins, c'est une œuvre quelque peu bourguignonne, non seulement par son

auteur, qui fut durant plusieurs années professeur d'histoire dans une école ecclésiastique de Dijon, mais encore par les personnages dont elle nous donne l'histoire.

En effet, Pierre d'Épinac appartenait à une famille forézienne de moyenne noblesse, qui grandit par ses alliances avec les familles importantes de la province et par son attachement aux maîtres du pays, les comtes de Bourbon. Cette fidélité de service féodal alla même si loin que le père de l'archevêque, Pierre, suivit le connétable de Bourbon dans sa trahison et fut condamné pour crime de lèse-majesté; il revint pourtant en 1526 et obtint sa grâce. Après son mariage avec Guicharde d'Albon, d'une famille puissante dans le Lyonnais et en faveur à la cour, Pierre s'attacha à la maison de Guise, particulièrement au duc François. C'est grâce à sa protection qu'on lui confia d'abord le gouvernement de Sainte-Menehould, place frontière où il organisa un service d'espionnage militaire contre les Impériaux qui rendit de très grands services. En 1550, les princes lorrains, qui possédaient le gouvernement de la Bourgogne, l'envoyèrent dans cette province avec le titre de lieutenant du roi.

Pierre d'Épinac prit possession de sa charge le 1er mars; désormais, et pendant six ans, la Bourgogne fut le séjour de sa famille. Les lettres du lieutenant du roi nous le montrent tantôt à Dijon, tantôt sur les frontières de la province (à Seurre en avril 1553) pour organiser la défense en ces temps de luttes continuelles avec l'Empire. Les Bourguignons surent apprécier ses services; aussi, lorsqu'il mourut (30 octobre 1556), on lui fit des funérailles solennelles et on l'enterra à la Sainte-Chapelle. Pendant ce dernier séjour, les échevins avaient loué pour lui la maison de Bénigne Serre (mort en 1552); le 6 novembre, le chanoine Nicolas Blagny, tuteur des enfants de Bénigne, demanda si les échevins voulaient conserver le louage de l'hôtel et réclama des réparations; la chambre de ville renonça à la location, vu la cherté du prix, et fit retirer les meubles qui appartenaient à la ville; cependant, le 4 décembre, « messieurs considérant les biens faicts dud. feu sieur d'Espinac lequel a conppourté lad. ville en son loyal pouvoir et prudemment, et que lesd. degatz en lad. maison ont esté faictz durant le louaige auquel lad. ville estoit tenue, ont délibéré qu'il sera payé ausd. héritiers Me

Bénigne Sarre la somme de soixante livres pour les degatz laquelle somme leur sera payée par le recepveur de lad. ville. » (Arch. comm. B. 194, f. 136 et 151.)

Des trois fils et quatre filles de Pierre d'Épinac, les aînés accompagnèrent leur père en Bourgogne ; deux d'entre eux s'y fixèrent par leur mariage. Marguerite épousa en 1556 Joachim de Mâlain et fut la mère du fameux Edme de Mâlain, baron de Lux, qui joua un rôle si important pendant la Ligue ; — Jean, le cadet, s'unit à Madeleine Chambellan et s'établit au château de Monétoy, en Autunois, où il fonda une branche de la famille d'Épinac.

Le futur archevêque, Pierre, parut rarement en Bourgogne dans son enfance. Né en 1540, il obtint un canonicat à Saint-Jean de Lyon en 1550 et vécut, pour ses études, soit à Paris de 1550 à 1559, soit à Toulouse de 1559 à 1563; ses vacances se passaient ordinairement à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Joncels, au diocèse de Béziers, dont il avait été nommé abbé commandataire en 1555. Mais plus tard, ses relations avec la maison de Lorraine, son rôle dans la Ligue, ses fonctions de tuteur de ses neveux, les Épinac (après la mort de son frère Jean en 1570) et les Mâlain, son entente avec le baron de Lux pour soutenir la lutte en Bourgogne, surtout de 1590 à 1594, le rattachèrent davantage à notre province ; Dijon se trouvait sur son chemin quand il se rendait à Paris, en 1588, en 1593. En 1594, après sa soumission à Henri IV, lorsque la défiance persistante des chefs royalistes le contraignit à quitter sa ville, son refuge fut le château de Mâlain, fortifié et muni d'une garnison par son neveu, où il séjourna plusieurs mois, jusqu'à son retour dans le Lyonnais.

Ces détails, d'un intérêt tout local, ne doivent point faire perdre de vue les importantes contributions que l'ouvrage de M. Richard fournit à l'histoire générale : gouvernement temporel d'un chapitre : Pierre d'Épinac fut chamarier de Saint-Jean de 1563 à 1569 ; vie spirituelle et réforme d'après le Concile de Trente, quand il fut doyen de 1569 à 1574 ; — réforme d'un diocèse, après sa nomination d'archevêque en 1574 ; — organisation des assemblées générales du clergé et débuts de l'agence du clergé. Lors des États de Blois (1576) et de l'assemblée de Melun (1579) ; — gouvernement de l'État et missions en province, à partir de son entrée au

conseil du roi en 1580 ; — enfin et surtout la Sainte-Ligue, son origine, son organisation, ses visées, ses tendances diverses, son désarroi à partir de 1590, la résistance finale en province de 1590 à 1594. Sur tous ces points, M. l'abbé Richard nous donne une foule de renseignements curieux, souvent nouveaux, puisés aux archives de France, d'Italie, d'Espagne ; le rôle de l'archevêque de Lyon, important, sans être de tout premier ordre, lui permet de nous instruire à fond sur la politique de toute cette époque.

E. Debrie,
curé d'Áhuy.



NOTICE SUR BRÉMUR ET VAUROIS

Cette notice sur Brémur et Vaurois qui contient des détails intéressants sur le château, l'église et les reliques de saint Cosme, saint Damien, saint Florentin et saint Thibaut, a été demandée sur la fin du dernier siècle, ainsi que le prouve la lettre ci-dessous, par M[me] La Marquise de Sommyèvre, à M. Espagnol, notaire à Aisey-le-Duc.

J'ai retrouvé ce manuscrit, en 1895, à Nuits, et il est maintenant en possession de la famille de Marcilly de Ligny (1), alliée à la famille de Jean Bart, par le mariage de F. de Ligny, chevalier, seigneur de Rocheprise, avec M[elle] Jeanne-Marie Bart, fille de Jean Bart, chef d'escadre des armées navales du Roi et sœur de Corneille Bart, lieutenant général des armées du Roi, vice-amiral et cordon rouge.

Emile Bergeret.

(1) La terre de Rocheprise a passé au XVII[e] siècle à Messire F. de Ligny, époux de Marie Bart.

A Monsieur

Monsieur Espagnol notaire et procureur du Roy demeurant à Aisey-le-Duc.

Je suis très sensible Monsieur à votre attention, les remarques que vous avez eu la bontez de faire à legard de messieurs de Sommyèvre, me prouve linteret que vous portez à cette maison : recevez en tous mes remerciement ; de même que des sentiments obligent que vous me temoignez par votre lettre, jai lhonneur dettre tres parfaitement monsieur votre tres humble et tres obeissante servante.

MARQUISE DE SOMMYÈVRE.

BRÉMUR antique citée du château des Ducs fort et citadelle, l'Eglise paroissialle y est assize sur la partie du village de Brémur.

Joachim de Gand seigneur de Chalvoisson eut la commission de S. M. pour garder ledit château avec des troupes du 11 Juin 1593 et délibération de M. M. les Elus à Semur le d[or] may 1593. Jugement rendu au Bailliage de Chatillon S. S. le 17 Juin 1595 par Claude Regnier de Romprey escuyer Seigneur de Beneuvre, Latrecey en partie Lieutenant en ce Bailliage, en faveur de Claude Bratel receveur des tailles au departement de Brémur à l'occasion des troupes qui furent mises en garnison aud. fort de Brémur dependant de la Chatellenie d'Aisey les Bremur Vauroit le Bas Vauroit les Aisey et depend[ces].

Il y avait encore d'autres Ecuyers des Ducs et Bons gentilhommes qui fréquentoient et demeuroient à Brêmur et aux environs.

Guillaume Armet avoit deux filles possedoit une petite chaumière à Brémur avec un petit enclos et quelques terres qui l'entouroit maria l'une à Guillaume Lantage dont le meix en porte le nom ; l'autre à Pierre de Recey. En 1504 le huitième d'octobre il y a eû une enqueste faite par Jean Fyot licentier ez loix juge gouverneur de la justice et chatellenie d'Aisey pour noble et puissant seigneur Messire Girard de Longuay chevalier seigneur de Pagny. G.... et dud. Aisey à l'occasion des pains d'orge destinés pour les chiens de chasse des Ducs et de leurs ecuyers converties en monnoyes appelés

Les Blancs où il est parlé de Guillaume Lemairet seigneur de Mauvilly. Les enfans de Guillaume Copin, Estienne de Montreuil et Guillaume Perey ce d^ier^ dem^rd^ en Vaux.

Les demoncrif possedoient des Métairies enclavées à Bremur et à Busseau Etangs et terrages qualifiés aussi bien nobles, Laurent Hendresson archer de la troupe Ecossoise et après luy Bernard son fils ont jouis de quelques fonds au territoire ce dernier en fit la vente à Messire Jean de Martigny seigneur de la Villeneuve Montigny sur Vingeanne capitaine du château d'Aisey le duc avant le 11 8bre 1561 tems auquel Ledit seigneur eut des contestations avec les demoncrif à l'occasion de l'Etang de noulsin. en 1563 pil seigneur de Menesble et de Rocheprinse appelée aujourd'huy Rocheprise chateau dit de Martigny assis sur un pré dit St Michel et dependances suivant un terrier Roidot n^re^ à Recey en 1563 où il est fait mention que led. seigneur de Martigny est aux droits dhandresson Copin, demoncrifs de Lantage et de Montreuil comme ayant été tous vassaux et riere vassaux de Brêmur autrement dit et appelé les fiefs et seigneuries desd. Brêmur et Vaurois appartenant aux Ecuyers de Brêmur, il est fait mention dans ce terrier de deux actes daccensissement pôr faire connoitre les noms de plusieurs des ecuyers tant anciens que successeurs et ayant droit. (*A suivre*).

BOSSUET ET LA PRESSE

1er février 1902. *Revue du monde catholique* : Quarante-cinq assemblées de la Sorbonne pour la censure du primat et des prélats de Hongrie qui ont condamné la Déclaration du Clergé de France de 1682, révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane (l'abbé V. Davin). — Les pages de ce document historique ont été écrites, jour par jour, à la sortie des assemblées de Sorbonne par un vieux docteur ami de Rome, dévoué au roi, qui cache prudemment son nom et qu'on suppose être Alleaume de Tilloy. Elles ont été écrites pour la nonciature de Paris, en français. L'original devant être rendu à l'auteur, elles ont été traduites en italien et ainsi envoyées à Rome. Le texte que le rédacteur de la *Revue* a eu entre les mains est la minute même de la traduction, avec des corrections et la mise à la marge de certains

mots français dont le traducteur n'est pas sûr d'avoir l'équivalent précis. Le cardinal Bausset ne fait aucune allusion aux longs et ardents débats décrits dans cet important compte-rendu, que la *Revue du monde catholique* reproduit *in extenso* en le retraduisant en français.

15 février. *Bulletin du bibliophile :* Notes sur l'histoire de la Défense de la Déclaration de 1682 (Ch. Urbain.)

Questions et Réponses

RÉPONSE

Puits dans les églises (*Bull.* t. XVIII, p. 119, t. XIX, p. 212). — La question posée par l'*Intermédiaire* à propos du puits découvert dans la cathédrale de Langres a reçu de nombreuses réponses (n[os] du 10 septembre 1901 au 10 mars 1902) d'où il résulte que la présence de puits est constatée dans les églises suivantes :

Cathédrale de Bayeux, de Chartres (*puits des Saints-Forts* retrouvé récemment), de Séez, de Ratisbonne, de Strasbourg, (puits aujourd'hui disparu) ; basiliques de Sainte-Praxède et de Saint-Callixte à Rome ; églises du Puy Saint-Galmier, de N.-D. du Port à Clermont-Ferrand ; église abbatiale puis épiscopale de Maillezais ; monastères de Saint-Germain des-Prés et de Sainte-Geneviève à Paris ; églises de Saint-Similien à Nantes, de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, de Saint-Irénée à Lyon, de Sainte-Goldeberthe à Noyon, de Sainte-Justine à Padoue, de N.-D. de l'Épine près de Châlons-sur-Marne, de Saint-Julien à Brioude (deux puits, l'un dans la crypte, l'autre dans le mur au midi), de Nantilly à Saumur, de Saint-Philibert à Tournus (puits aujourd'hui tari) ; au couvent des Célestins d'Avignon, ancienne chapelle de Saint-Pierre de Luxembourg ; église des Saintes-Maries de Provence ; église de Saint-Jean-du-Doigt, au pays de Léon ; crypte de la cathédrale de Saint-Mungs, à Glascow (Écosse).

Le Gérant : A. Pillu.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

LE CENTENAIRE DE LACORDAIRE

Lundi dernier, 12 mai 1902, a été célébrée à Notre-Dame de Paris une messe solennelle d'actions de grâces à l'occasion du centenaire du R. P. Lacordaire, né à Recey-sur-Ource, dans la Côte-d'Or, le 12 mai 1802 (1).

La cérémonie, très imposante, fut présidée par S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

Les cardinaux, archevêques et évêques présents, la phalange compacte des enfants de saint Dominique, la délégation de l'Académie française, une brillante et nombreuse assistance, l'éloquent discours prononcé à la louange du célèbre dominicain par Mgr Touchet, évêque d'Orléans : tout contribua à donner à cette fête, at-

(1) Voir plus haut, p. 1 : *Lacordaire à Recey*, par M. Frémont, curé de Recey. — Nos citations sont empruntées aux deux biographes du Père, le P. Chocarne et Théophile Foisset, et aux fragments que l'on a recueillis de ses *Sermons*.

trayante à tant d'égards, un éclat, une grandeur peu commune.

Nul diocèse ne sera plus sensible que celui de Dijon au succès de cette journée, consacrée à la mémoire d'un de ses enfants les plus illustres.

Un moment, ceux qui eurent l'initiative de la solennité jubilaire, pensèrent que le lieu indiqué entre tous pour la célébrer était la capitale du diocèse natal d'Henri Lacordaire.

Il y a plusieurs mois, des démarches furent faites en ce sens par les supérieurs de l'ordre des Frères-Prêcheurs auprès de Monseigneur de Dijon, qui, s'empressant d'adhérer à une idée qui répondait si bien à son culte des gloires diocésaines et de celle-là en particulier, avait mis sa cathédrale à leur disposition et offert d'y donner le panégyrique du grand orateur.

Plus tard, on estima sans doute que si Lacordaire avait eu son berceau en Bourgogne, son nom appartenait à la France, et que nulle part son œuvre ne saurait être plus dignement commémorée que dans le temple qui avait été témoin de l'événement le plus considérable de sa vie, et l'on peut ajouter d'un des événements les plus importants de son siècle.

Notre-Dame de Paris fut désignée, et nous nous inclinons devant les hautes raisons qui ont dicté cette résolution... Ce sera nous dédommager quelque peu, que de rappeler sommairement la place que Dijon et la Côte-d'Or tinrent dans le cœur et dans la vie du Père Lacordaire.

Il appelait Notre-Dame sa « grande patrie. » — « Je la salue toujours, disait-il, dès qu'en entrant à Paris j'aperçois ses tours. » Cela ne l'empêchait pas de garder un amour de prédilection à la ville de son adolescence et de sa jeunesse. Il revenait à Dijon avec plaisir. Il ne revoyait jamais sans émotion, — c'est lui qui nous fait

cette confidence dans ses mémoires — « ces beaux clochers qu'admirait Henri IV, ces rues larges et propres relevées par un grand nombre d'hôtels du XVIe et du XVIIe siècle, la tour et le palais des ducs de Bourgogne, le parc dessiné par Lenôtre sur les ordres du prince de Condé, et cette magnifique ceinture de montagnes et de collines où la vigne de Bourgogne commence à étendre ses pampres généreux. Ce spectacle, dit-il, m'a toujours touché, et nulle part je ne respire un air qui me fasse mieux sentir ce que c'est que la patrie. »

Il prêcha dans la cathédrale de Dijon l'avent de 1848, et obtint en cette circonstance un succès qui dépassa de beaucoup son attente. « Dans cette ville, écrit son ami et biographe Foisset, dans cette ville où les passions politiques étaient alors si animées, et où l'esprit est vif, mais caustique et singulièrement en garde contre tout entraînement d'admiration, la bienveillance pour lui fut universelle, et il s'est rendu à lui-même ce témoignage que cette bienveillance ne fut point stérile, mais qu'il réalisa dans les âmes un bien positif. »

Il avait prêché pour la première fois à Dijon le 2 juin 1844, et, dans l'exorde de son discours, s'était adressé en ces termes à ses compatriotes :


Le P. Lacordaire
par Bonassieux

« Messieurs, je me réjouis d'annoncer la parole de Dieu dans une ville justement célèbre par le parfum de son esprit, honorée par tant de sublimes génies. Je me réjouis surtout parce que c'est ici le ciel qui a couvert ma jeunesse, et que je ne puis faire un pas sur cette terre

de mes premières années sans y retrouver les traces de mes maîtres et de mes amis. Parvenu au milieu de ma carrière, cette chaire est pour moi la montagne péniblement gravie d'où je puis, comme le voyageur, promener, avant de descendre sa pente rapide, des regards attendris pour évoquer les souvenirs du temps passé; et, après m'y être arrêté un instant, il ne me restera plus qu'à parcourir le chemin qui doit me conduire au terme. Je vous rapporte cette parole dont vous avez connu les jeunes accents; mes amis et mes maîtres jugeront si ce n'est pas en vain que j'ai traversé la première moitié de ma vie, si ce n'est point en vain que j'ai communiqué avec Dieu !... »

On vient d'entendre l'enfant de la Bourgogne. C'est l'enfant du siècle qui parle dans la péroraison d'un autre discours d'occasion prêché à Beaune quelques mois auparavant. Il avait choisi pour sujet la divinité de Jésus-Christ, et il termina ainsi :

« Seigneur, j'ai été jeune et j'ai douté de vous. Ma barque a erré longtemps d'écueils en écueils, sans rame, sans voile, sans pilote; alors j'étais malheureux, Seigneur ! Un jour j'ai vu la lumière, j'ai cru en vous. Depuis vingt ans je crois en vous et je suis heureux. Merci. Seigneur, des joies que vous m'avez données. Mon âme est arrivée au port, Seigneur, merci ! Faites que tous ceux qui m'ont entendu partagent ma foi inébranlable en l'Homme-Dieu; faites que chacun répète avec moi, comme il est écrit sur l'obélisque du Vatican : Le Christ est vainqueur, il règne, il a l'empire, il délivre son peuple de tout mal. »

L'année 1849 est celle de la fondation du couvent de Flavigny. Cette fondation importante crée un lien de plus entre le P. Lacordaire et son diocèse d'origine. Par Flavigny, ce n'est pas seulement le conférencier, mais le moine restaurateur d'ordre qui nous appartient, et la fameuse colonne du chapitre y proclame la façon dont il

comprenait et pratiquait la mortification religieuse : héritier inattendu, imitateur original de l'austérité de saint *Bernard* comme de l'éloquence de Bossuet.

A partir de 1849, Lacordaire parut plus souvent dans le diocèse. C'est cette année-là qu'il revint à Recey, où il jouit des souvenirs gracieux de sa première enfance. Cette même année, on le trouve prêchant la saint François de Sales au grand séminaire de Dijon, la saint Vincent de Paul à l'hospice de Sainte-Reine, la saint Pierre à Frolois, la saint Bernard anticipée au Petit-Séminaire de Plombières, où l'on garde la mémoire du grand discours qu'il prononça sur le « capital » — matériel, intellectuel et moral, — nécessaire à la vie.

A Dijon, il prêcha le 2 février 1853 à la chapelle du Bon-Pasteur pour la profession de Mme la comtesse d'Aisy, et le 3 avril de la même année à Saint-Michel, « paroisse de sa jeunesse », en faveur de la société de saint Vincent de Paul

A leur tour Châtillon, Aisey le virent et l'entendirent. L'amitié de Foisset et de Montalembert l'attira souvent dans leurs résidences de campagne, Bligny-sous-Beaune et Laroche-en-Brenil,

Et nous n'avons pas la prétention d'avoir suivi toutes les traces de ses pas sur le sol bourguignon ; mais, sans allonger ce détail, nous avons montré suffisamment quelle empreinte, encore chaude, Lacordaire a laissée sur notre pays ; et, aussi, qu'il a emporté de chez nous, de l'air qu'il y a respiré, de l'éducation qu'il y a reçue, des hommes qu'il y a connus et aimés, de la vie qu'il y a vécue, quelque chose qu'il a estimé bon et qui l'était sans doute en effet. Détail minuscule : il n'est pas jusqu'à ses souvenirs du lycée de Dijon qui ne l'aient poursuivi dans l'organisation de l'école de Sorèze : A Dijon, disait-il, on faisait ainsi...

Et, revoyant en esprit l'homme moderne, l'ami, le « grand citoyen », le « libéral », l'apologiste, le moine,

l'éducateur que nous ont révélé, à nous qui sommes d'une autre génération, ses biographies, sa correspondance et ses œuvres imprimées, nous nous sommes associé plus pleinement, de par les souvenirs de la petite patrie, à l'hosanna triomphal dont résonna, lundi dernier, Notre-Dame de Paris.

J. BOURLIER



LES BOSSUET EN BOURGOGNE

Suite (1)

A Jacques et à Etienne se rattache un épisode qui ne manque pas d'une certaine saveur.

Ils figurent en effet l'un et l'autre parmi les acteurs qui, dans les trois premiers jours de la deuxième semaine d'octobre 1496, représentèrent, devant les habitants émerveillés de Seurre, le mystère de saint Martin, grand drame à trois journées de deux séances chacune, composé, à la demande des magistrats, par Maître Andrieu Delavigne, qui se disait « natif de La Rochelle et facteur du Roy » (2). L'auteur, nous n'oserions dire le poète, avait entendu renfermer dans cette vaste composition toute la vie du saint, « en façon, disait-il, que à la voir jouer, le commun peuple pourroit voir et entendre facillement comment le noble patron dudict Seurre, en son vivant, a vescu sainctement et dévostement ».

La pièce ne comprend pas moins de 10,457 vers (3). Elle

(1) V. plus haut, p. 73.

(2) Procès-verbal de la séance par Andrieu Delavigne. L. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 67.

(3) Le manuscrit est déposé à la Bibliothèque nationale, Fonds La Vallière. Il a été étudié par M. de Julleville et analysé par M. Ernest

compte 152 rôles, dont plusieurs, à la vérité, furent remplis par les mêmes acteurs. Le maire, Guyot Berbis, avait la direction générale, en qualité de premier « conducteur » ou commissaire.

Tous les rangs de la société prirent part à la représentation. Les notables donnèrent l'exemple. Philibert Berthelet figura le bon Dieu; Amye Oudot, Lucifer; Symphorien Poincenot, Satan; Pierre Loiseleur, l'empereur; Pierre Goillot, le connétable; Jean de Ponthoux, saint Martin, le héros du drame.

Les religieux et les prêtres de la ville ne refusèrent pas leur concours. Frère Pierre Caillot joua l'évêque des Ariens; quatre autres religieux augustins montèrent également sur l'estrade. Le vicaire de la paroisse, Oudot Gobillon, représenta le père de saint Martin. Les prêtres de la familiarité firent divers personnages: Pierre Druet, saint Hilaire; Pierre Languet, l'archidiacre de Tours; Jehan Taconot, le chantre du chapitre; d'autres encore : messire Jehan Chevrel joua le pauvre, le ladre et le mort ressuscité, et messire Ponsot, un rôle de femme, celui de Proserpine. Les anges et les jeunes filles furent représentés par des jeunes gens. Aucune femme ne parut sur la scène comme actrice.

Tel est le milieu où nous trouvons Jacques et Etienne Boussuet, en octobre 1496. Ils furent l'un et l'autre chargés de deux rôles.

Jacques joua, le premier jour, le rôle du prêtre qui initie le jeune saint aux éléments de la foi, et, le second, celui de l'official de Tours, qui le déclare l'élu de Dieu.

Il disait, le premier jour, au jeune néophyte, le plus affectueusement possible, en lui parlant de la loi chrétienne (1):

Serrigny, qui a bien voulu mettre à ma disposition la copie intégrale qu'il en a prise. Cf. *La Représentation d'un mystère de saint Martin à Seurre en 1496*, par E. Serrigny, Dijon, 1888.

(1) Vers 389 et suiv.



Sa douceur est tant ineffable
Qu'il n'est nul qui la sceust escripre ;
Nonobstant, mon fils amyable,
Entends ce que je te veulx dire.

Et après une petite pause :

Doncques pour à Dieu t'introduire
Et estre chrestien parfait
Il te faut désormais induyre
De croire que Dieu a tout fait.

La création racontée, il passe à la chute originelle (1) :

Par l'offense que fist jadis
Adam au paradis terrestre.

Puis, aussitôt, à la rédemption :

Mon fils, nocte ce que je dis,
Et à comprendre ne desdis,
Qu'en une vierge necte et pure
Il descendit de paradis
Pour réparer la grand laidure
De l'offence dessus prédicte.

Le second jour, la voix de Jacques s'élève, grave et solennelle, au milieu du chapitre de Tours. Les chanoines délibèrent sur le pasteur qu'ils ont à choisir pour remplacer saint Hilaire. L'official leur dit (2) :

Il faut qu'au siége soit remys
Ung très bon et noble pasteur,
Sage, discret, prudent, remys,
Meur, actrempé, vray conducteur,...
Gardant les droits de nostre temple,
Et soit de salut inventeur
Par doctrine et parfaicte exemple.

Après de longs débats, l'official notifie à son ancien élève le jugement de Dieu et la décision du chapitre (3) :

Puisque vous estes par droicture
Esleu pour recevoir ce titre,
Comme une noble créature,
S'il vous plaist vous prandrez la mître.

(1) V. 408.
(2) V. 6120.
(3) V. 6635.

A cella, sans point estre triste,
S'accorde toute la commune.
Semblablement ceulx du chapitre
Sont d'une opinion toute une.

Étienne Boussuet fut aussi chargé de deux rôles. Le premier jour, il joua la mère de saint Martin, et le mercredi, le prince Tetradins.

Dès les premières scènes, la mère de saint Martin, encore païenne, excite vivement son fils à fréquenter les temples des dieux (1) :

De tous ces dieulx la puissance contemple,
Quand tu seras devant eulx en ce temple,
Vella le cas dont te veulx advertir,
Veille toy donc à eulx tous revertir.....
Par ce moyen grant bien t'en pourra prendre.
Ne pense plus aultre Dieu subvertir
Mais à eulx tous veille toy convertir
Et en ton cas ny aura que reprendre.

Martin cache un instant ses pensées ; il embrassse la carrière des armes pour ne pas trop irriter son père (2). Il édifie l'armée romaine. A son retour, il essaye de convertir ses parents (3). Son père s'obstine, mais sa mère se rend, après de longs dialogues (4) :

Mon filz, pour finalle sentence,
Ici vous fais bien assavoir
Que Dieu serviray sans doubtance
Es lieux qu'on ne me pourra voir.

Le héros rend grâces au ciel. Sa mère lui fait ses adieux :

En vous baisant dessus la face,
Adieu je vous dis, mon chier filz.

Après la réponse du saint, la mère se recommande à Dieu :

Doulx Jéshus, donne moy parfaire
Ton plaisir par ta grant bonté,
Ainsi comme il est nécessaire,
Car en toy j'ay mon cueur bouté.

(1) V. 270.
(2) V. 1097 et suiv.
(3) V. 2978 et suiv.
(4) V. 3995, 4009, 4017.

Le prince Tétradins qu'Étienne figure, le mercredi, amène un possédé sur la scène, et dit, tout idolâtre qu'il est (1) :

Il faut que ce povre homme on guyde
Au saint arcevesque de Tours,
Car, s'il le voit, pour vray je cuyde
Qu'il luy donrra quelque secours.

Tétradins supplie l'archevêque de guérir ce malheureux (2) :

Sainct homme, faictes luy ses maulx,
S'il vous plaist, maintenant passer.

Le miracle opéré, le prince s'écrie (3) :

Puisque je vois la saincteté
Qui est en vous, mon très chier sire,
Désormais, yver et esté
A Dieu je me rends sans plus dire.

Ces courts extraits ne peuvent donner qu'une idée succincte des scènes où brillèrent Étienne et Jacques, car ils jouèrent à ravir. Il y eut un accident, le lundi matin, qui donna la fièvre à l'auteur. « Toutefois, je cite son procès-verbal, les choses allèrent trop mieulx cent foys que l'on ne pensoit. Après ces choses (l'un des acteurs s'était horriblement brûlé) le père, la mère Saint-Martin, avecques leurs gens firent un commencement si très veyf que tout le monde, tant les joueurs que les assistans, furent moult esbahis et défaits. En abolissant la cremeur devant dicte, lesdicts joueurs prindrent une telle hardiesse et audasse en eulx, qu'oncques lyon en sa tagnière, ne meurtrier en ung boys, ne furent jamais plus fiers, ne mieux assurez qu'ils estoient quand ils jouoient. »

Je ne sais pas si l'on a jamais fait un éloge aussi pittoresque de l'éloquence de l'arrière-petit-neveu de Jacques et d'Étienne, le grand Bossuet lui-même.

(1) V. 7501.
(2) V. 7573.
(3) V. 7599.

Quel était leur âge en 1496 ? Si difficile que soit cette question, il n'est pas impossible d'y répondre, au moins d'une manière approximative. Jacques vivait encore en 1518, comme le prouve un acte de fondation du 26 février de cette année, où il apparaît avec la qualité de prêtre et de chapelain (1). Or, il figure avec ces mêmes titres dans un autre acte de fondation du 10 décembre 1470 (2). Puisqu'il était prêtre et chapelain à cette dernière date, il avait dès lors l'âge canonique, c'est-à-dire au moins 25 ans déjà (3), ce qui reporte sa naissance avant le milieu du XVe siècle, et nous autorise à lui donner environ 50 ans, lorsqu'il joua dans le mystère de saint Martin.

Son frère Etienne était certainement plus jeune que lui. Nous le retrouverons aussi plus tard. Il est qualifié maïeur en 1513 et 1517. Il fit son testament, le 12 mai 1519 (4). Les deux frères se suivirent ainsi longtemps, mais, en l'absence de tout document positif, on ne saurait dire à quelle distance précise.

Nous aurons occasion de revenir par la suite sur les alliances de la famille Bossuet. Elle en avait, dès le XVe et le XVIe siècle, de fort honorables, telles que : les Berbis, les Chantepinot, les Ponthoux, les Legoux de la Berchère, les Richard de Ruffey, souches bourgeoises, la plupart anoblies depuis, et qui dès lors s'étaient fait un blason (5).

Celui des Bossuet, — à quelle époque nous l'ignorons, très anciennement sans doute, — fut tiré, sans vergogne, de la profession de leurs premiers ancêtres : *Une roue d'or en champ d'azur*, armes symboliques qui figuraient déjà sur l'une des clefs de voûte et sur l'une des verriè-

(1) A. D. C., série G, 3841. Fondation d'une messe, 26 fév. 1517/8.
(2) *Ibid.* Fondation J. Rouhier.
(3) Cf. La Clémentine de Ætate et qualit., fin. dist. 78.
(4) M. de Juigné, *Fatras généalogiques*, t. III, pp. 54 et suiv.
(5) H. Beaune et J. d'Arbaumont, *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, Dijon, 1864.

res de leur chapelle familiale dans l'église de Saint-Martin (1). Trois roues paraissent avoir été sculptées sur la façade de leur principale maison à Seurre. Leur blason primitif modifié par la suite, *d'azur à trois roues d'or*, est celui que nous retrouverons plus tard sur les sceaux des conseillers au Parlement de Dijon et de l'évêque de Meaux.

Cette église de Saint-Martin, qui est ancienne, a été rebâtie au XIII[e] siècle, remaniée à la fin du XIV[e], et flanquée, dans le cours du XV[e], de chapelles latérales qui en troublent l'ordonnance.

Du côté gauche, la chapelle actuelle de Saint-Joseph constitue, avec la nouvelle sacristie qui la prolonge jusqu'à la hauteur de l'abside, ce qu'on appelle ordinairement la chapelle des Bossuet (2). Il y reste encore aujourd'hui de précieux vestiges des marques qu'ils y avaient laissées. C'est d'abord l'écu sculpté à l'une des clefs de voûte, et dont il vient d'être question. Il est écartelé de Berbis et de Bossuet ancien.

L'écu peint sur la verrière, et malheureusement un peu détérioré, porte écartelé: *au 1[er] et au 4[e], d'azur à la roue d'or; au 2[e] et au 3[e], de sinople à la brebis d'argent* (3). Un chevron d'or fut ajouté plus tard sur un champ d'azur dans les armes des Berbis.

Enfin nous citerons le banc familial adossé à un pilier de la même chapelle, devant un autel dédié à saint Crépin, patron des cordonniers, ce qui suggéra un beau jour à ceux de Seurre l'idée de supprimer ce meuble encombrant, qui gênait, paraît-il, obstacle à leurs dévotions corporatives.

Il y eut procès; à quelle date? on l'ignore, mais on sait que les Bossuet eurent gain de cause. Ils avaient prouvé que leur banc « était placé là de toute ancienneté. »

(1) E. Serrigny, *La chapelle des Bossuet à Seurre*, Dijon, 1886.
(2) *Ibidem*.
(3) M. E. Serrigny a donné une chromolithographie de ce vitrail. V. *Chapelle des Bossuet à Seurre*, planche III.

Détail curieux. On raconte, que sur le banc dont nous parlons, était sculpté un cep de vigne avec ces mots gravés au-dessous : « Bois bossu est bon (1) ». C'est l'une de ces devises en calembourg qui plaisaient tant à l'esprit alambiqué de nos pères.

Notons en passant que les deux écus écartelés de la clef de voûte et de la verrière nous donnent, comme renseignement nouveau, la preuve d'une double alliance entre les deux familles dont les armes y sont blasonnées : Berbis et Bossuet d'une part, Bossuet et Berbis de l'autre.

D'où il faut conclure aussi, l'écu Berbis et Bossuet étant le plus ancien, que les Berbis passent avant les Bossuet parmi les premiers bienfaiteurs de la chapelle.

On ne s'attend point à ce que je m'attarde longuement à l'ascendance maternelle de l'évêque de Meaux.

Son grand- père maternel, Claude Mochet est bien connu. Je relèverai plus loin quelques traits de sa physionomie. Disons seulement ici, pour ne point sortir des limites où nous sommes restés, que sa famille possédait des biens nobles, dès le XIVe siècle, et qu'on la suit assez facilement dans le cours du XVe. Le nom s'écrit diversement : d'abord Mouchet et du Mouchet, puis Mochet et de Mochet, et toujours avec armoiries parlantes : *De gueules à trois émouchets d'argent* (2).

Elle est originaire de Poligny. On signale sa présence à Besançon et dans plusieurs terres de la Comté : Villersérine, Beauregard, Château-Rouillaud, Aviley, Lieffrans, Savigny. Elle a de belles alliances : les Chissey, les Viry, les Battefort, les Montmartin, les Voires, les Saulx, les Occors, les Grammont, les Rigny, les Damas, les Marey, les Balay, les Perrenot de Granvelle (3).

(1) M. de Juigné, *ibid.*

(2) *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, art. Mouchet.

(3) *Ibidem.* — Cl. Dunod de Charnage. *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 281 ; — Fançois-Félix Chevallier, *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, II, 434.

Un de ses membres fut doyen du chapitre métropolitain de Besançon, et envoyé en qualité d'ambassadeur, par le duc de Bourgogne, au concile de Bâle, en 1431. Les Mochet se partagèrent de bonne heure en deux branches. L'une resta dans ses terres de la Comté, l'autre s'établit dans le Charolais. Elle acquit, à Saint-Romain-sous-Gourdon, le fief d'Azu, qui conserve encore son souvenir (1). C'est de cette branche qu'est sorti Claude, l'aïeul maternel dont il s'agit.

Jehan Mouchet figure, en 1490, dans la recherche des feux de Seurre, et Guyot Mouchet, en 1496, dans le mystère de saint Martin, où il joua le rôle du roi de Barbarie. On ne sait pas s'ils appartenaient à cette famille : nous la trouverons sûrement plus tard à Saint-Jean de Losne.

J. Thomas,
Curé de N.-D. de Dijon.

SAINT OUEN

Malgré la célébrité de saint Ouen, évêque de Rouen, personne, juqu'à nos jours, n'avait écrit une vie de ce pontife, qui fût véritablement une œuvre d'érudition et de critique. Cette œuvre existe maintenant, grâce à M. l'abbé Vacandard (2).

Auteur de travaux remarquables, notamment d'une *Vie de saint Bernard*, couronnée par l'Académie française et honorée de notre prix Saint-Seine, M. l'abbé Vacandard est un écrivain de haut mérite, fort apprécié de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques. Le sujet traité dans son dernier livre l'amenait à exposer, suivant sa méthode sûre et précise, l'éducation et le rôle du haut clergé dans la société mérovingienne. C'est ce qui nous a porté à présenter aux lec-

(1) Courtépée, *ibid.* IV, 143,

(2) *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684), étude d'histoire mérovingienne*, par M. l'abbé Vacandard, premier aumônier du Lycée de Rouen, in-8 de XXI, 394 pages. Paris, Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, 1902.

teurs du *Bulletin* une rapide analyse de la nouvelle vie de saint Ouen. Ces quelques pages feront naître le désir de connaître l'ouvrage lui-même.

Saint Ouen, nommé aussi Dadon, naquit vers l'an 600, à Sancy, dans le Soissonnais, en Austrasie. Son père, chrétien fervent, « appartenait à l'aristocratie de la richesse et non à l'aristocratie de cour ». Cependant lorsque Dadon eut atteint sa quinzième année, il entra au palais avec son frère aîné : l'un et l'autre prirent rang parmi les *recommandés* ou *nourrissons* — pages peut-on traduire — de Clotaire II, qui réunissait alors sous son sceptre tous les royaumes francs : Neustrie, Austrasie, Bourgogne.

Les *recommandés* formaient la *scola* du palais. Avant de se présenter à la cour, ils avaient fait des études littéraires dans l'école de leur cité, ou dans celle d'un *castrum* de la région. Au palais leurs études étaient purement techniques: leurs maîtres étaient des fonctionnaires, qui les initiaient aux questions de droit civil, voire de droit canon, et qui leur apprenaient soit à rédiger les *préceptes* ou diplômes royaux, soit à manier les armes. Cette milice palatine était « une pépinière de comtes, de ducs, d'officiers domestiques », même, accidentellement, d'évêques et de moines.

Au septième siècle, la cour des rois francs, itinérante comme ces princes, était néanmoins l'asile de la vie polie et savante, du luxe et des fêtes de bon ton ; l'asile aussi, pour une part assez large, d'une vertu irréprochable, avec laquelle contrastait parfois la débauche du monarque. Dans ce milieu, Dadon se lia d'amitié avec Eloi, le jeune orfèvre limousin introduit au palais par le roi Clotaire, pour lequel il avait exécuté deux trônes en or. Eloi, Dadon et leurs amis formèrent, parmi les palatins, « un groupe d'élite, qui eut avant tout, dans l'accomplissement de ses devoirs, le sentiment d'une mission supérieure », et qui se distingua par une piété délicate.

Clotaire II mourut en 629. Dagobert, son fils aîné, déjà roi d'Austrasie depuis 623, fut maître de toute la monarchie franque, à l'exception d'une partie de l'Aquitaine, qu'il laissa à son frére Charibert : encore le décès de celui-ci en 633 lui rendit-il cette province. Dagobert éleva Dadon à la dignité de référendaire, vers 630. Le futur évêque de Rouen exerça

cette charge durant dix années. « L'anneau royal destiné à sceller les actes diplomatiques était confié à sa garde. Son devoir était de soumettre à la signature du roi les *préceptes*, et de les signer lui-même. Il avait aussi à contrôler les actes des comtes, chargés de rendre la justice dans les cités. Le référendaire ne voyait guère au dessus de lui que le maire du palais, et il avait sous ses ordres des scribes, des notaires, des chanceliers ».

Sans les instances de Dagobert, qui sut les retenir près de lui, Eloi et Dadon se seraient faits moines, comme plusieurs officiers du palais, entre autres : Wandrille, fondateur de Fontenelle (aujourd'hui Saint-Wandrille); Philibert, fondateur de Jumièges puis de Noirmoutier. Dagobert mourut en 639. Eloi et Dadon restèrent à la cour de Clovis II, où ils continuèrent, laïques qu'ils étaient, de mener « une vie vraiment sacerdotale ». Au bout de quelque temps, ils furent élus, le premier évêque de Noyon, le deuxième évêque de Rouen. « Les conciles exigeaient que les évêques fussent choisis dans leur pays d'origine. Et l'on voit aisément la raison de cette règle. Il y avait lieu de craindre que le choix des électeurs, tombant sur un personnage étranger au diocèse, ne fût pas suffisamment éclairé. Mais, dans le cas présent, ce péril était écarté. Eloi et Dadon n'étaient pas des étrangers pour les cités de Noyon et de Rouen. Ils avaient suivi habituellement Clotaire II et Dagobert Ier dans leurs résidences ; ils avaient par conséquent séjourné dans plusieurs villas royales, voisines des cités qu'ils allaient évangéliser, encloses même dans leurs futurs diocèses. » Leur notoriété d'ailleurs était considérable.

Conformément aux coutumes de l'époque, l'élection fut ratifiée par le pouvoir civil, et chacun des deux élus, laïques, « fit un stage d'une année dans les ordres inférieurs avant de recevoir la bénédiction épiscopale ».

Pendant cette année de préparation, Dadon se réfugia, ce semble, pour quelque temps auprès de l'évêque de Macon, Adéodat, qui lui conféra la prêtrise.

Un livre qu'il étudia en ce moment fut « le recueil des sermons de saint Césaire d'Arles, qui défrayaient alors les écoles et servaient à former les orateurs sacrés ». Sans retard il s'exerça au ministère de la parole, en évangélisant, dans le

midi de la Gaule et le nord de l'Espagne, « des populations à peine arrachées à l'hérésie arienne et vivement hostiles au dogme de la Trinité ». Ce dogme devait être prêché avec force aux ariens convertis. On le fit parmi nous, en Bourgogne, comme le révèle la légende langroise des saints Jumeaux : le but doctrinal de cette pièce est d'inculquer l'enseignement catholique sur ce point. D'ailleurs le nombre ternaire des Jumeaux y prêtait.

Dadon, que nous appellerons désormais saint Ouen, fut probablement sacré le 13 mai 641, et peut-être avec saint Eloi. Le sacre eut lieu à Rouen, dans l'église cathédrale, selon la règle en usage sous les Mérovingiens. Si véritablement les deux élus des sièges de Rouen et de Noyon furent sacrés ensemble, l'amitié qui les unissait aura fait déroger à la coutume, pour le second.

Saint Ouen figure le vingtième sur la liste des évêques de Rouen. Il siégea de 641 à 684.

Comme à l'époque gallo-romaine, la ville de Rouen était encore renfermée dans une étroite enceinte. Une seule église s'élevait à l'intérieur des murs, la cathédrale, unique chef-lieu paroissial. Le clergé de cette église desservait donc aussi les oratoires ou basiliques, situés hors des murs. Il n'y avait d'exception que pour l'église du monastère de Saint-Pierre, où le service divin était célébré par les moines. Tous les membres du clergé paroissial, prêtres, diacres, clercs inférieurs, portaient le nom de chanoines (*canonici*, inscrits sur le registre). Ce n'est qu'au huitième siècle qu'apparaissent les chanoines proprement dits, formant un corps à part. La *maison ecclésiastique* était l'habitation commune de l'évêque et du clergé. Dans l'ordre administratif, à la suite de l'évêque venait immédiatement l'archidiacre, choisi parmi les diacres. « Ses attributions correspondaient à peu près à celles d'un vicaire général d'aujourd'hui. » De plus, chargé de la formation des jeunes clercs, il dirigeait l'école épiscopale. Après l'archidiacre venait le vidame ou économe. Celui-ci était comme un second vicaire général de l'évêque, préposé spécialement à l'administration des biens ecclésiastiques et à l'emploi des revenus. Ces revenus servaient à quatre fins : l'entretien de l'évêque, l'entretien du clergé, la construction des temples, le service des pauvres.

Dans sa ville épiscopale, ainsi organisée, saint Ouen consacra son zèle aux œuvres qui réclamaient alors la sollicitude des évêques. Il s'efforça d'abolir les restes des pratiques idolâtriques; il instruisit lui-même son peuple par les homélies qu'il faisait chaque dimanche, à l'ambon; il sauvegarda les biens de son église des entreprises qui menacèrent de s'en emparer; il se fit le protecteur des esclaves chrétiens, le défenseur de ses concitoyens contre tout abus de pouvoir de la part des comtes chargés de l'administration de la cité. Pour cette dernière tâche, il profita des avantages que lui conféraient ses anciennes fonctions palatines et ses constantes relations avec la cour, avantages tels que, en tout ordre de choses, son autorité n'avait pas d'égale.

Au septième siècle, les églises rurales des diocèses (églises construites dans un *castrum*, dans un *vicus*, etc.) n'étaient plus, comme à l'origine, des annexes de l'église cathédrale, défrayées par des dotations que gérait l'évêque, desservies par des clercs qu'on envoyait de la cité. Elles formaient alors des paroisses, et jouissaient d'une réelle autonomie. A côté de ces églises paroissiales existaient aussi, sur divers points, des oratoires privés, que les grands propriétaires chrétiens se plaisaient à élever dans leurs domaines, et à chacun desquels était attaché un clerc, prêtre ou diacre. Toutes ces fondations avaient beaucoup contribué au développement du christianisme. Saint Ouen s'appliqua à les multiplier encore. De plus, afin d'atteindre, dans l'accomplissement de son ministère, tous les habitants de son diocèse, il ne se borna point à les appeler, selon l'usage, et à les grouper nombreux en sa cathédrale pour les principales fêtes, comme Noël, Pâques, la Pentecôte. Il visita régulièrement toutes les paroisses, même les plus éloignées et y baptisa les derniers Francs païens. Pour mieux exercer cet apostolat, pour maintenir au meilleur niveau possible la science et surtout les mœurs du clergé rural, il ajouta aux services qu'il tirait pour cela de son archidiacre, l'aide d'un évêque auxiliaire. Les diplômes du temps signalent en effet Betton, évêque de Lillebonne. C'est un exemple du commencement des chorévêques dans la Gaule franque, bien que ce nom n'y fût pas encore usité pour désigner les clercs élevés à cette dignité.

« L'épiscopat de saint Ouen ouvrit en quelque sorte pour

le diocèse de Rouen l'ère des fondations monastiques. » Non content d'assurer la prospérité du monastère de Saint-Pierre, bâti aux portes de sa ville, le zélé pontife favorisa de même les établissements nouveaux. Parmi ceux-ci deux noms célèbres veulent être cités : Fontenelle (aujourd'hui Saint-Wandrille) et Jumièges.

« Fontenelle fut l'œuvre d'un ancien officier du palais de Dagobert, nommé Wandrille. » Cet officier, après avoir rempli quelque temps les fonctions de comte, embrassa la vie cénobitique. Il acheva d'en faire l'apprentissage à Bobbio ; où saint Colomban, fondateur de Luxeuil, avait fini ses jours, et au monastère de Romain-Moutiers. Dans la biographie de saint Wandrille, ce monastère est ainsi désigné : *Monasterium ultra Juranenses partes cognomento Romanum.* On a souvent identifié ce lieu avec Saint-Claude, et M. l'abbé Vacandard rapporte cette opinion, sans toutefois la garantir. Ne faut-il pas plutôt voir ici Romainmotier, situé entre Lausanne et le lac de Neuchatel, à quelque distance de la ville d'Orbe, dans laquelle l'abbaye dijonnaise de Saint-Bénigne posséda un établissement avec une église ? Le nom et la position géographique concordent avec les indications du texte cité. D'autre part Saint-Claude, fondé comme Romainmotier et beaucoup d'autres monastères par saint Romain, n'a cependant point porté le nom de son fondateur. Mais il s'est appelé à l'origine Condat, puis peu après Saint-Oyend, et enfin Saint-Claude. Et il se trouve au sein, et non au delà, de la contrée dite *Juranenses partes.*»

Wandrille finit par se rendre près de saint Ouen, et peu après, le 1er mars 649, il jetait, dans le vallon de Fontenelle, les fondements d'une abbaye que sa tombe et son nom devaient illustrer.

Jumièges doit son existence à saint Philibert. Elevé à Aire, dont son père fut successivement comte et évêque, Philibert entra à la cour, où il rencontra Eloi et le référendaire Dadon. Après un stage d'environ cinq années, il suivit son attrait pour la vie monastique. Plusieurs monastères, entre autres Luxeuil et Bobbio, lui servirent d'abord d'asile. Enfin, il se transporta dans le diocèse de Rouen, comme Wandrille, et, non loin du lieu où celui-ci s'était fixé, fonda lui-même, au

sein de la forêt de Jumièges, l'abbaye qui a perpétué ce nom dans l'histoire.

Chacun des deux fondateurs fit construire, en outre de l'église principale du monastère, plusieurs oratoires séparés, placés sous différents vocables. Nous notons le fait avec un particulier intérêt : il peut éclaircir l'origine de l'antique chapelle qui, au neuvième siècle, fut reliée à la crypte de saint Bénigne, dans l'abbaye dijonnaise, et forma depuis l'extrême chevet de l'édifice. Si cette chapelle n'était point une des basiliques du cimetière, utilisée par les moines comme oratoire, elle fut sans doute construite par eux dans l'intervalle du sixième siècle au neuvième.

« La Règle suivie tant à Jumièges qu'à Fontenelle était une œuvre composite dans laquelle se fondaient à doses inégales, au gré des deux abbés, les règles de saint Colomban et de saint Benoît. Mais le temps n'était pas éloigné où ce dernier, esprit positif, pratique et pondéré, allait régner seul dans les deux abbayes à l'exclusion du grand moine irlandais, dont les exigences en matière de vertus cénobitiques effrayaient les plus intrépides (1) ».

Ce culte encore gardé pour l'œuvre de saint Colomban, en même temps que pour sa mémoire, devait répondre au vœu de saint Ouen et l'attacher aux deux fondations nouvelles. Toutefois cette impression tenait moins à la trempe de caractère du pontife — saint Ouen était très mesuré — qu'à un souvenir d'enfance conservé religieusement. Lorsque saint Colomban, poursuivi par la haine de Brunehaut, avait dû quitter Luxeuil et mener une vie errante, il s'était un jour abrité sous le toit hospitalier des parents de Dadon, et cette austère figure avait émerveillé l'enfant.

Wandrille et Philibert établirent aussi plusieurs communautés de femmes, vierges ou veuves. Parmi ces parthénons, celui de Pavilly, placé sous la surveillance de l'abbé de Jumièges, son fondateur, eut assez de célébrité. Philibert en confia la direction à sainte Austreberte, originaire du pays

(1) Dans le *Bulletin* du 15 février dernier, p. 26, il est question « des usages *bénédictins* suivis au célèbre couvent bourguignon d'Agaune », dès le commencement du sixième siècle. C'est un terme que l'auteur de l'article a employé d'une manière large et rétrospective. Il n'a point prétendu dire que la règle de saint Benoît eût dès lors évincé totalement les usages primitifs du monastère.

de Thérouanne. La principale occupation des religieuses, en dehors de l'office divin et de la lecture, était le travail manuel. En particulier « le soin des habits sacerdotaux, des nappes d'autel, bref de tout le linge nécessaire au culte, rentrait dans leurs attributions, et faisait partie de leur besogne quotidienne. » Elles n'entretenaient pas seulement la sacristie de leurs propres églises, mais elles mettaient leurs talents au service des monastères d'hommes.

Saint Ouen suivait de près toute cette activité déployée par l'ordre monastique. Il avait de fréquents entretiens avec Wandrille et Philibert. Ses relations avec eux furent excellentes, jusqu'à ce que, pour le second, la politique vînt en troubler la bonne harmonie. Apôtre de la virginité entre tous les évêques de són temps, il entoura d'une protection constante les parthénons de son diocèse.

Quelle part peut avoir prise saint Ouen aux affaires générales de l'Église ? Les biographes ne relatent d'autre fait que sa présence au concile national de Chalon-sur-Saône (647-649) assemblé d'après un *précepte* de Clovis II, roi de Neustrie-Bourgogne, où s'accomplit une œuvre qui fut surtout disciplinaire.

Mais, dans l'État et dans le domaine politique, saint Ouen joua un rôle considérable. Évêque, il dut abandonner ses fonctions de référendaire, exclusivement réservées aux laïques. Toutefois, les services qu'il avait rendus au palais le désignaient, entre tous les membres du clergé, pour être appelé dans le conseil du roi. On l'y rencontre spécialement à partir de la mort de Clovis II, sous Clotaire III et ses successeurs. Clotaire eut d'abord pour régente la reine Bathilde, sa mère. La politique de cette princesse prit un caractère nettement ecclésiastique. L'évêque de Paris et saint Ouen occupèrent le premier rang parmi ses conseillers. De plus elle fit venir à la cour Léger, archidiacre de Poitiers, réputé pour sa science et sa sagesse.

Bientôt se déclara, dans la monarchie franque, cette situation connue de tous qui devait se terminer par la chute des Mérovingiens et l'avènement d'une dynastie nouvelle. Une double ambition rivale, celle du maire du palais de Neustrie, Ebroïn, celle de la famille du duc Pépin, en Austrasie, domine toute notre histoire nationale à cette époque.

Saint Léger, devenu évêque d'Autun, prit la direction du mouvement en Bourgogne ; il se ligua avec les Austrasiens, et remporta d'abord sur le despote Ebroïn un triomphe qu'il paya ensuite de sa vie. Celui-ci, vengé de sa disgrâce, puis vainqueur de Pépin, trouva la mort peu après (680), et rien n'entrava plus la marche en avant du puissant duc d'Austrasie.

Au milieu de cette lutte sanglante, saint Ouen, que des liens unissaient à Ebroïn, ne trahit jamais sa cause, et fut l'ennemi politique de saint Léger. Vainement saint Philibert s'éleva contre le maire du palais de Neustrie, jusqu'à oser lui reprocher en face ses crimes. Cette vertueuse audace ne changea point les convictions de l'évêque de Rouen. Par de perfides insinuations, sans doute, Ebroïn réussit même à brouiller deux amis tels que saint Ouen et l'abbé de Jumièges. Celui ci fut jeté en prison par l'évêque, et y demeura plusieurs mois. Rendu à la liberté, il quitta la Neustrie, se réfugia à Poitiers qui se rattachait alors au royaume d'Austrasie, alla fonder Noirmoutier, et sa réconciliation avec saint Ouen n'eut lieu qu'à la mort d'Ebroïn.

Dans cette conduite politique de saint Ouen, notre patriotisme bourguignon est tenté de voir une tache. M. l'abbé Vacandard l'explique ainsi : « Tout en condamnant les actes vraiment odieux qui chargent la mémoire de son ami Ebroïn, l'évêque lui restait fidèle parce qu'il voyait en lui un maire du palais capable de soutenir la dynastie chancelante des Mérovingiens. »

Le désir d'apaiser le différend qui mettait toujours aux prises la Neustrie et l'Austrasie, fit charger saint Ouen d'aller négocier un accord. Malgré ses quatre-vingts ans passés, il se transporta donc à Cologne, où il eut une entrevue avantageuse avec Pépin. A son retour il tomba malade, et mourut à Clichy (24 août 684).

Le corps du saint évêque fut porté à Rouen, et inhumé dans l'église du monastère de Saint-Pierre, aujourd'hui l'église Saint-Ouen. Il y reposa jusque vers 840. Emporté alors, devant l'invasion normande, à Condé dans le diocèse de Soissons, il ne fut ramené au lieu de sa sépulture primitive qu'en 918. Les Huguenots brûlèrent les reliques de saint Ouen, en 1562.

M. l'abbé Vacandard achève le récit de la vie de son héros en ces termes : « Saint Ouen excelle en toutes les qualités qui font le politique et le diplomate. Il a la mesure, le sens pratique, la souplesse, l'esprit de conciliation. De là son autorité, non seulement auprès des rois, qui sont parfois tenus à l'écart des affaires, mais encore auprès des ministres les plus jaloux du pouvoir, tels qu'un Ebroïn et un Pépin. » Les « gestes » et les vertus de l'évêque défunt, ajoute-t-il, le recommandaient à la vénération publique. Un culte religieux prit immédiatement naissance sur son tombeau, et ce culte fut officiellement consacré par son successeur saint Ansbert, en 688. Enfin conclut-il, « sa figure est l'une des plus nobles parmi celles qui ont illustré l'époque mérovingienne, il fut l'un des plus grands serviteurs de l'Eglise et de l'Etat au septième siècle. »

Assurément ces quelques pages d'analyse ne sauraient suffire à ceux qui voudront connaître saint Ouen et son époque. Ils liront l'ouvrage intégralement, et conduits par un guide aussi sûr que M. l'abbé Vacandard, ils aimeront à étudier à fond le meilleur siècle ou du moins le plus brillant de l'ère mérovingienne.

En terminant, nous rendrons hommage à l'esprit critique qui anime l'auteur de la *Vie de saint Ouen.* « Au moyen âge, observe t-il justement, la légende qui se greffait sur l'histoire d'un saint était souvent plus goûtée que cette histoire elle-même ; la légende attirait à elle toute la piété des fidèles, l'histoire tombait dans l'oubli. Et cependant, à tout prendre, l'histoire valait presque toujours mieux que la légende. » Dirigé par ce principe, M. l'abbé Vacandard a distribué en deux classes les faits merveilleux racontés par les biographes de saint Ouen. Les uns, essentiellement légendaires, ont été relégués hors du récit historique, dans un paragraphe spécial. Les autres, réels, mais seulement pour une part ou du moins sous quelques aspects, figurent, simplement, voire naïvement, dans la trame du récit. En effet, pourquoi les exclure, puisqu'il y a du réel dans l'ensemble ? Et comment les soumettre à la discussion ? Est-il possible, dans un tel mélange, de discerner sûrement le certain de l'incertain, et surtout la part exacte de réalité ? Mieux vaut donc citer les anciens biographes, laissant à chacun le soin de juger.

Mais — c'est ici la vraie portée de nos réflexions — les faits merveilleux fournis par des auteurs plus ou moins légendaires, comme le sont la plupart des anciens hagiographes, ne peuvent établir que peu de chose ou rien. L'histoire doit être reconstituée à l'aide de données meilleures et plus complètes. C'est, croyons-nous, ce qu'a fait M. l'abbé Vacandard. Nous apprécions d'autant mieux sa méthode critique que nous l'avons nous-même suivie, dans notre récente *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon.* Nous professons qu'il faut se garder d'une interprétation trop littérale, dans l'étude des écrits où la légende prend facilement la place de l'histoire. Si l'on omet d'appliquer cette règle, on court risque d'errer, non seulement sur tel ou tel point particulier, mais à l'égard de tout le système historique qu'on présente au lecteur.

L. CHOMTON

Questions et Réponses

RÉPONSE

Puits dans les églises (*Bull.* t. XVIII, p. 119, t. XIX, p. 212, t. XX, p. 92). — Dans l'avant-chœur de l'église d'Is-sur-Tille, près de la table de communion, il y a une petite dalle ronde de 30 à 35 cent. de diamètre. Un anneau scellé au milieu permet de l'enlever On aperçoit alors l'entrée d'un puits assez profond et sur la masse sombre de l'eau se découpe comme une lune le cercle argenté de l'ouverture. Plus d'une légende se racontait au temps de mon enfance à propos de cette eau mystérieuse, venue, disait-on, de « derrière l'Hotto, » où se trouve aujourd'hui le cimetière. C'était par là sans doute que les âmes des trépassés venaient implorer la miséricorde divine et peut-être dans les nuits obscures soulever la petite pierre de l'entrée pour rechercher à travers l'église les souvenirs d'antan.

M. le chanoine Séné, qui fut curé d'Is-sur-Tille, avait recueilli une tradition sur l'origine de ce puits. Le portail de l'ancienne église faisait partie du vieux donjon, et le puits actuel servait à l'approvisionnement des soldats et des réfugiés dans les temps de trouble.

Aujourd'hui encore, le puits de l'église d'Is-sur-Tille est utilisé pour les besoins du culte.

Plusieurs des puits d'églises ou puits sacrés se trouvent aujourd'hui dans d'anciens cimetières : tel le *Trou de Saint-Ursin*, à Chailly, qui, lui aussi, a son cortège de légendes.

CH.-A. B.

Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.


UNIV.
OF
MICH.



Pillu-Roland, imp., Dijon.

ANTOINETTE DE FONTETTE

DAME DE VERREY-SOUS-DRÉE

Fondatrice de la Chapelle du Château

1547

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

A PROPOS

DE LA STATUE D'ANTOINETTE DE FONTETTE

Sur la ligne de partage des eaux, au nord de Sombernon, prend naissance la vallée de la Drenne, qui aboutit en ligne droite à celle de l'Oze à Verrey-sous-Salmaise. Parmi les curiosités de ce petit coin de la Bourgogne vient en première ligne l'antique château de Verrey-sous-Drée, dont la plus célèbre châtelaine, Antoinette de Fontette, se survit dans une merveilleuse statue, en pierre peinte, conservée dans l'église de la paroisse. L'œuvre et le modèle sont à des titres divers dignes d'intérêt. C'est à faire connaître l'une et l'autre que sont consacrées ces quelques pages (1).

I

La noble dame était issue de la maison de Fontette, l'une des plus anciennes et des plus puissantes de la Bourgogne.

(1) Nous avons consulté : *Tour du Monde*, nº du 15 septembre 1900, article intitulé : *Une petite vallée de Bourgogne*, signé Gérard de Beauregard ; et principalement *Histoire de Drée, de Verrey-sous-Drée et de la maison de Drée*, par l'abbé P. Ferret. Dijon, impr. Jobard, 1890.

Sa famille possédait, en outre de la terre de Fontette (1), la seigneurie de Bussière, près Saulieu, et le fief de Verrey-sous-Drée, mais sans y avoir de séjour, à cause de la proximité du château de Fontette. Antoinette, fille de Philippe II, naquit au commencement du seizième siècle. Elle épousa en premières noces Jean de Plaisance, écuyer, seigneur de Remilly, et vint alors habiter Verrey qui lui fut donné en mariage. Deux actes officiels font à cette époque mention des époux : le 3 juillet 1538, ils achètent pour la somme de mille livres la terre de Bussière-lez-Saulieu, échue à Claudine de Fontette, sœur d'Antoinette ; et le 25 mai 1547, ils se font une donation mutuelle de tous leurs biens et seigneuries au profit du survivant. Peu après, Jean de Plaisance mourait. Sa veuve se remaria en 1550 avec Laurent de Pracontal, chevalier de l'ordre du roi (2) c'est-à-dire de Saint Michel. Elle en eut un fils Andrémond, baron de Roche-en-Valoye, Soussey, Beurizot, Verrey, etc. (3). On ne peut assigner de date précise à la mort d'Antoinette de Fontette : tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle vivait encore en 1571 ; nous possédons, en effet, un acte d'affranchissement fait à cette époque par *damoiselle Antoinette de Fontette, relicte de Laurent de Pracontal.*

La dame de Verrey avait des connaissances étendues ; elle se plaisait à la culture des arts, et présida elle-même à l'aménagement et à l'embellissement de la maison seigneuriale de Verrey. A l'époque de son mariage, le château de Verrey était de construction récente. Ses épaisses murailles, ses quatre tours percées de meurtrières évasées intérieurement rappelaient la demeure fortifiée des seigneurs du moyen âge ; ses portes à moulures, ses fenêtres à accolade, le grand escalier à deux rampes tournantes, la

(1) Aujourd'hui hameau dépendant de Saint-Mesmin, au canton de Vitteaux. Bussière, ferme dépendant de Montlay, au canton de Saulieu. Verrey-sous-Drée, commune du canton de Sombernon.

(2) Biblioth. de Dijon, *Notice sur la famille de Fontette.*

(3) Archives de Mâcon, *Documents sur la famille de Fontette.*

terrasse avec balustrades en pierre, annonçaient déjà les palais de campagne de la fin du seizième siècle. La châtelaine apporta un soin tout spécial à la décoration intérieure du château, et c'est à elle que nous devons une partie des peintures qu'on y admire encore.

Dans la grande salle d'honneur, en particulier, son souvenir est toujours vivant. Le plafond à la française, à poutres et solives apparentes, est couvert de rinceaux avec devises comme celle-ci : *J'honore les grands ne méprise les petits*, de lettres et d'écussons, particulièrement ceux de Plaisance et de Fontette. Les murs sont revêtus de peintures à fresque. L'une d'elles a trait évidemment au mariage d'Antoinette : un château à créneaux, échauguettes, chapelle gothique ; d'un côté un amour qui décoche une flèche, de l'autre Antoinette écrivant sur des tablettes : *Aimons*. A gauche l'écu suivant : parti à dextre, d'or à trois pensées au naturel ; à senestre, d'azur à l'aigle d'or. Dans la frise deux inscriptions en lettres gothiques : *Luy fauldray Antoinette de Fontette*, et plus loin : *Aimer on doit Plaisance*. Dans une deuxième scène, Antoinette est représentée tenant un enfant ; derrière, un personnage debout. Au sommet, répétition des mêmes devises. Ces peintures ont malheureusement subi l'injure du temps ; toutefois elles sont toujours très belles ; leur enluminure d'or et de pourpre s'est assombrie sans s'effacer.

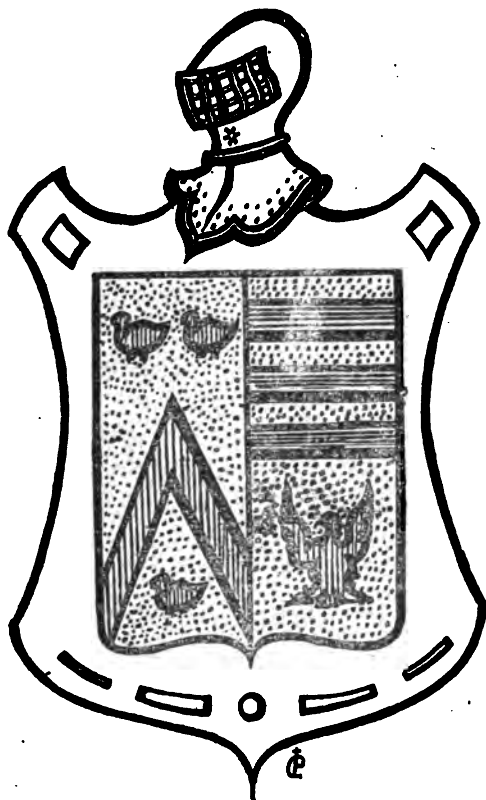
Mais l'œuvre principale de la pieuse dame fut la fondation de la chapelle du château. Selon l'usage du temps, elle la fit bâtir à quelque distance dans le parc, au nord-est de la maison d'habitation. L'édifice, véritable bijou de la Renaissance, mesurait 9 m. 30 de longueur, 5 m. 30 de largeur, et sa hauteur sous voûte portait 5 m. 60. Rien n'y fut épargné. La porte extérieure, ornée de moulures, cavet bordé d'un tore, se terminant en accolade, était surmontée d'une niche où fut placée une statue de saint Antoine ermite. A l'intérieur, de délicates colon-

nes cylindriques s'élevaient le long des murs. On y voyait encore une belle piscine ogivale, et de nombreuses statues ornaient le sanctuaire ; c'étaient : un Ecce-Homo d'une hauteur de 3^{m} 45, une Notre-Dame-de-Pitié, un saint Jean-Baptiste, un saint Jacques ; toutes ces statues en pierre, la plupart très belles, sont aujourd'hui dans l'église paroissiale, où elles furent transportées il y a quelque soixante ans. Une flèche couverte en ardoise surmontait le monument ; elle abritait une petite cloche que la tradition appelle la cloche Saint-Jean et qui se trouve actuellement dans la tour de la nouvelle église.

La chapelle, placée sous le vocable de saint Jean, patron du seigneur de Verrey, fut terminée en 1547. Une inscription en lettres gothiques, qui fut longtemps conservée dans l'édifice, rappelait les circonstances de sa dédicace. On y lisait :

Le dimanche troisième juillet mil cinq cent quarante-sept, Révérend Père en Dieu Messire Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, sujet sans moyens au Saint-Siège apostolique, docteur en sacrée théologie, conseiller du roi notre sire, aumônier ordinaire et maître des requêtes de la reine, abbé-seigneur de Notre-Dame de Bèze, au duché de Bourgogne, a dédié et sacré cette chapelle et autel à l'honneur de Notre-Seigneur et de la sacrée Vierge Mère, de l'autorité de Messire le Révérendissime Cardinal de Givry, évêque et duc de Langres, pair de France, évêque de Poitiers, abbé de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne de Dijon ; ayant ledit seigneur mis le jour du sacre de ladite chapelle au jour de la Visitation de la Vierge, deuxième juillet, auquel jour se célèbrera la grande messe et vêpres la veille et le jour ; à tous ceux qui viendront ouïr la messe, ou qui diront ou feront dire la messe, pour chaque fois, gagneront cent jours d'indulgence. *Item*, à toutes les fêtes de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Antoine, duquel ledit seigneur a donné un ossement, quarante jours, et pour la dévotion à l'extirpation des hérésies, a donné à tous ceux qui visiteront ladite chapelle le *vendredy*, et qui feront dire ou diront la messe, disant *Pater Noster* et *Ave Maria* cinq fois, quarante jours de pardon, et

afin que tous bons chrétiens participent aux indulgences, veut et entend de l'autorité que dessus, que tous ceux qui passeront par devant ladite chapelle, et remémoreront la Passion, disant *Pater Noster* et *Ave Maria* pour l'intention de maître messire Jean de Plaisance chevalier de Verrey, et dame Antoinette de Fontette, sa femme, fondateurs d'ycelle, gagneront quarante jours de pardon. *Requiescant in pace*, avec la légende : *Spes mea Deus.* (1)



Au bas de cette pièce étaient deux sceaux. Le premier, de l'évêque consécrateur, porte : *écartelé*, *aux 1 et 4*, *à*

(1) Archives départementales, liasse E, 808.

dix fasces d'or et de gueules; aux 2 et 3, d'azur au sautoir d'or, et autour, la devise : OMNIA MARTE RUUNT. Le second porte : *parti à dextre, d'or au chevron de gueules, à trois merlettes du même posées deux en chef et une en pointe, qui est de Plaisance ; à senestre, d'or à six fasces d'or et d'azur en chef, aigle de gueules en pointe, qui est de Fontette.*

II

Parmi les objets d'art longtemps conservés dans l'antique chapelle, il en est un de tout premier ordre auquel il nous tarde d'arriver : la statue en pierre peinte de la dame de Verrey.

Ce chef-d'œuvre nous a transmis les traits de la châtelaine. Antoinette y est représentée grandeur nature, à genoux, sur un coussin à glands d'or. Elle porte l'élégant et riche costume des dernières année du règne de François I[er] : tunique blanche, robe de dessus noire, brodée d'or sur les coutures, manches blanches en bouillonnés, ceinture avec chaîne pendante orfévrée d'or, petite fraise tuyautée autour du cou, coiffure de toile et galons d'or, velours noir et voile noir. Elle présente son cœur et ses mains jointes, dont la gauche porte trois anneaux d'or avec pierre de couleur. La figure pose sur une tablette soutenue par deux consoles entre lesquelles se voit un écusson portant les armes de Plaisance et de Fontette.

Où, comment, quand et par qui fut exécutée la statue d'Antoinette de Fontette ? Fut-elle commandée avant sa mort, sculptée seulement après ? La châtelaine en a-t-elle choisi l'auteur et surveillé le travail ? Nous sommes embarrassé pour le dire, et de plus habiles que nous l'ont été pareillement. Il est à croire cependant que le sculpteur a eu sous les yeux son modèle et que la statue fut terminée du vivant d'Antoinette, probablement l'an-

née même de sa fondation, tant il y a de réalité vivante sous ce masque de pierre.

A qui en attribuer la paternité ? A d'aucuns (1) la souplesse et plus encore l'élégance de cette œuvre incomparable donnent à penser qu'un Italien de passage a pu l'exécuter en traversant le pays. D'autres — et nous sommes de ceux-là — y voient un chef-d'œuvre de notre école bourguignonne, si dignement représentée encore au seizième siècle.

Que dire enfin de la position où est figurée la dame de Verrey ? Antoinette de Fontette avait pris pour devise : *Mon cœur à Dieu*, et de fait elle était d'une piété angélique ; vraie Providence des malheureux, elle accueillait toutes les misères, pansait toutes les blessures, ne laissait aucune souffrance sans secours et sans consolation. Chose remarquable, de son vivant même, sa devise était devenue commune, et on la retrouve sculptée dans la pierre sur la porte de plusieurs anciennes maisons du village. Nul doute que l'artiste ne se soit appliqué à tra-



duire la vertu dominante de la pieuse châtelaine, qu'il l'a figurée à genoux et présentant au tabernacle un cœur écarlate, peinture naïve de la devise si tendrement dévote : *Mon cœur à Dieu*.

La statue de Verrey, dit-on ordinairement, est en pierre peinte du seizième siècle. Oserions-nous émettre un doute sur l'exactitude de cette assertion ? Une étude attentive et minutieuse permet d'affirmer avec assez de probabilité que la statue d'Antoinette de Fontette fut

(1) M. de Beauregard, art. cit.

primitivement dorée ; elle n'aurait été polychromée qu'au dix-septième siècle. Quoi qu'il en soit, après la mort d'Antoinette, son corps fut inhumé dans la chapelle fondée par ses soins et sa statue fut placée sur son tombeau.

Elle y figurait encore aux jours troublés de la Révolution. Le châtelain de Verrey était alors messire Louis Fardel, seigneur de Daix, président au parlement de Bourgogne, écuyer, secrétaire du roi, honoraire en la chambre des comptes, aydes, domaines et finances de Dôle. Sur les instances de M. de Fontette, chevalier d'honneur du parlement de Bourgogne et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Sommery et autres lieux, un acte fut dressé, le 10 octobre 1790, par Jean-Baptiste Vereuille, notaire royal à Villy-en-Auxois et juge ordinaire de la justice de Verrey-sous-Drée, dans le but de garantir la propriété du mausolée conservé dans la chapelle. On y lit :

« Nous nous sommes transportés, dans une chapelle qui se trouve dans l'enceinte dudit château dudit Verrey, à l'orient d'y celui à l'effet de dresser procès-verbal de l'existence d'un mausolée, lequel nous avons reconnu être de figure femelle, stature, costume, taille naturelle, à genoux, les deux mains jointes et de couleur naturelle, collée contre le mur, à droite en entrant dans ladite chapelle, présentant la face et les mains au sanctuaire, posée sur une pierre taillée en forme de piédestal, autour de laquelle pierre nous avons lu cette inscription en lettres gothiques : « la vraie semblance, « grandeur, grosseur de demoiselle Antoinette de Fon« tette, fondatrice de cette chapelle. »

Pendant le cours de la Révolution, le fief de Verrey fut vendu nationalement. Les habitants et quelques particuliers étrangers à la localité achetèrent la maison seigneuriale et ses dépendances. La rétrocession du château fut faite le 30 septembre 1812 en faveur des anciens acquéreurs. L'un deux, Pierre Boiteux, eut de ce chef, entre autres lots, la chapelle castrale. A sa mort en 1833, une

partie de la chapelle échut en partage à l'un de ses enfants, qui racheta le tout aux autres héritiers moyennant la somme de quarante écus. Peu après, la chapelle était convertie en grange. Aujourd'hui rien ne rappelle ses anciennes splendeurs, et l'instant n'est pas éloigné où, après les derniers vestiges, son souvenir lui-même disparaîtra. Le regret s'atténue à l'idée que la merveilleuse statue qui s'y abritait nous a été conservée intacte.

Tous les objets précieux de la chapelle furent, en effet, par les soins du propriétaire, transportés dans l'église. Il faut entendre les vieillards raconter avec émotion ce souvenir de jeunesse. C'était en 1834, au commencement du carême. Le mausolée d'Antoinette de Fontette fut descendu par les grands vergers dans l'ancienne cour d'honneur du château ; puis on lui fit traverser processionnellement les rues de ce Verrey dont la bonne châtelaine avait été l'insigne bienfaitrice, et, ce pèlerinage de la reconnaissance achevé, la statue fut déposée dans la modeste église du village où si souvent la pieuse dame était venue prier.

En 1881, elle reçut asile dans la nouvelle chapelle. Placée près de la porte d'entrée parmi les bancs, elle semblait une créature vivante soudainement pétrifiée au milieu de sa prière, et il est impossible de rendre l'impression de saisissement qu'éprouvait le visiteur, lorsqu'il se trouvait en face de cette apparition extraordinaire dont les yeux brillants le dévisageaient avec une immuable sérénité.

La valeur artistique de ce morceau de sculpture lui a valu en ces derniers temps un renouveau de gloire. Le 4 février 1896, sur la proposition de M. Henri Chabeuf, l'éminent vice-président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, M. le Ministre des Beaux-Arts classait la statue d'Antoinette de Fontette parmi les monuments historiques.

Le *Tour du Monde* concluait ainsi un article consacré à la statue de la châtelaine de Verrey.

« Il me semble que la place de cette statue — merveilleuse, je le redis à satiété — est dans notre Louvre. Si sa valeur artistique de tout premier ordre semble la désigner pour cette glorieuse retraite, son intérêt documentaire n'est pas moins appréciable. Elle est peut-être, en effet, le monument le plus complet et le mieux conservé que nous ayons, où soit si fidèlement détaillé le costume d'une femme noble à la fin du règne de François 1er. Les chaînes, les bagues, les galons, les moindres parties de la coiffure et de l'ajustement y sont notés avec une exactitude méticuleuse. C'est non pas une gravure, mais un mannequin de mode ancienne parfaitement fidèle, partant très instructif et très précieux. »

Comme pour répondre à ce vœu, le 19 mars 1901, un des conservateurs du musée national entrait en pourparlers avec M. le maire de Verrey-sous-Drée et lui offrait 7.000 fr. de la statue; le musée de Dijon mit une surenchère, et, après une dernière proposition, la municipalité consentait à la cession du monument d'Antoinette de Fontette en faveur du musée de Dijon moyennant la somme de 15.000 francs. La haute et très nette intervention de Monseigneur l'Evêque de Dijon mit tout en suspens. La question de propriété s'imposait. Le mausolée étant conservé dans l'église paroissiale, à qui appartenait-il d'en toucher le prix de vente ? était-ce à la fabrique, était-ce à la commune ? M. le sénateur Mazeau, premier président honoraire à la cour de cassation, consulté, répondit : « La statue appartient à la fabrique : telle est selon moi la vérité juridique. » L'approbation épiscopale était donc nécessaire, elle fut sollicitée ; et tout en sauvegardant les droits de la fabrique, tout en restant fidèle aux règles qu'il s'est tracées en ce qui regarde l'aliénation des objets d'art conservés dans les églises de son diocèse, Mgr Le Nordez

donna les autorisations nécessaires à la livraison du chef-d'œuvre de Verrey-sous-Drée.

Le transfert de la statue d'Antoinette de Fontette au musée de Dijon est un fait accompli. La noble dame n'est qu'à demi exilée : elle reste nôtre, dans cette Bourgogne qui l'a vue naître ; mais nous n'avons point voulu la laisser quitter l'humble village où sa vie s'est écoulée tout entière, sans saluer sa mémoire et sans déposer à ses pieds le tribut d'un respectueux et reconnaissant hommage.

C. P. M. PALVADEAU,
Curé de Drée et Verrey-sous-Drée.

L'ART FUNÉRAIRE DE LA BOURGOGNE

au moyen âge

Tel est le titre d'un travail qu'a fait paraître dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1) M. Kleinclausz, professeur à l'université de Dijon. L'auteur s'y est proposé, suivant ses expressions mêmes, d'« établir, à l'aide de documents écrits, de dessins de tombeaux maintenant disparus, de tombeaux inédits qui existent encore, que *pendant toute la période ducale* il y eut en Bourgogne une production funéraire intense dont les œuvres étaient à peu près localisées dans les couvents de l'ordre de Cîteaux ».

Cette thèse, M. Kleinclausz l'établit victorieusement, vengeant nos artistes anonymes de l'oubli immérité dans lequel ils étaient tenus, et rectifiant sur Claux Sluter l'opinion formulée dans la phrase lapidaire de Michiels : « Sluter, quand il arriva en Bourgogne, ne trouva pas un seul modèle qui pût l'inspirer ».

Il paraît étrange au premier abord que les églises de l'Ordre

(1) 1er novembre 1901 et 1er avril 1902.

de Cîteaux, où la sculpture était absolument prohibée, soient précisément celles où se trouvent les anciens tombeaux bourguignons. Mais la règle permettait d'enterrer dans les églises cisterciennes les rois, les reines et les évêques, et par conséquent d'élever sur leurs restes des mausolées. Avec le temps et par épiikie, on étendit l'exception au profit des ducs de la première race, de patrons puissants, de protecteurs nécessaires ; et ainsi peu à peu Cîteaux, La Bussière et Fontenay se peuplèrent de pierres tombales et de « tombeaux élevés ».

Cîteaux surtout. Ce fut vraiment le mausolée des ducs de Bourgogne de la première race. Et autour des tombes des ducs s'en dressaient d'autres, avec des gisants de bronze, de marbre ou de pierre de Brochon et de Premeaux. Ces splendeurs ont disparu ! et il semble vraiment que tout le monde ait conspiré contre elles : le comte de Tavannes prit les bronzes pour en faire des canons, Brion renversa les mausolées, Galas viola les tombeaux, et la Révolution dispersa les ruines.

Plus heureuse fut l'église de La Bussière. Si elle perdit au siècle dernier une partie de sa nef, elle conserva du moins plusieurs pierres tombales remarquables et deux tombeaux, celui d'un sire de Montagu et celui de Jacquette de Sombernon, femme de Guillaume de Montagu ; le premier très mutilé et datant du milieu du XIIIe siècle, le second en bon état et appartenant à la fin du même siècle. Tous deux sont des sarcophages gothiques, avec gisants dans l'attitude de la prière, les pieds sur un petit chien ; rongés malheureusement l'un et l'autre, et principalement celui du sire de Montagu, appliqué au mur du transept sud, par une humidité que M. K. qualifie avec raison d' « effroyable ». Je n'en ai vu de semblable nulle part : une végétation verdâtre les recouvre d'un épais tapis visqueux, mange les murs, et court à travers les dalles disjointes dévorer les pierres tombales du chœur et le superbe bas-relief de l'autel de la Vierge. C'est une pluie d'or qu'il faudrait pour laver tout cela... Pourquoi la générosité intelligente du comte Hély d'Oissel qui a transformé l'abbaye en une merveille de goût et de délicatesse, ne saurait-elle pas faire de l'église cistercienne et de ses tombeaux le bijou de la vallée de l'Ouche ?

A Fontenay, les tombes étaient très nombreuses et très

riches, en marbre noir et en granit avec des incrustations de marbre blanc et de cuivre, les gisants fort bien traités. Déjà M. l'abbé Corbolin nous avait signalé les tombes d'Eustache de Mellot, du seigneur d'Epoisses, d'Ebrard de Norwich, du prince de Nevers. Il ne reste de tout cela qu'un tombeau anonyme et fort mutilé dans le cloître de l'ancien monastère.

Y a-t-il en ces divers tombeaux assez d'unité de style pour qu'on puisse les rattacher à une tradition constante, se développant en Bourgogne?

Remarquons d'abord que le groupement des tombeaux dans les églises cisterciennes les rendait facilement accessibles, et constituait une série de modèles et une source continue d'inspiration pour les sculpteurs bourguignons. De plus, l'évolution est frappante : le tombeau imite le monument-type du moyen âge : l'église. Les ducs fondateurs, à Cîteaux, ont déjà de grands sarcophages dont les faces sont *décorées d'arcatures* en plein cintre. La face supérieure est plane, sans gisant. Et à mesure que l'architecture se transforme, à mesure les tombeaux : l'arcature gothique remplace la romane. Les débuts sont maladroits (tombeau de Jacquette de Sombernon), mais bientôt les ouvertures s'agrandissent, les contours se précisent, les contreforts apparaissent, semblables à ceux des cathédrales, les trèfles s'amincissent ; au XIII[e] siècle, l'âge de la sculpture, le gisant se couche sur sa tombe. Et voici qu'à leur tour les arcatures se creusent et se peuplent. Leurs habitants seront-ils des personnages connus, traités en portraits, suivant la coutume qui est le triomphe et aussi la marotte des Flamands? Pas du tout. Les Bourguignons s'inspirent d'une idée empruntée aux sépultures des fils de saint Louis : les personnages secondaires seront ceux mêmes du cortège funèbre, avec porte-bénitier, aspergeant, officiants et pleureurs. Et cent ans avant le tombeau de Philippe-le-Hardi, on voit à l'église du monastère du Val des Choux une procession funèbre dans les arcatures du tombeau de deux enfants jumeaux.

Cette idée, que n'avaient pas eue les Flamands, Claux Sluter s'en empare à son arrivée ; il la traite avec sa maîtrise, son génie propre, fortement épris de réalisme — d'un réalisme apporté des Flandres, mais aussi entretenu par la

contemplation des sculptures de Notre-Dame de Dijon (1).

Après lui, la tradition continue, mais, perdant le caractère flamand dont l'avaient marquée Marville et Sluter, redevient plus bourguignonne, et atteint son apogée dans le tombeau de Philippe Pot (musée du Louvre).

Ici le gisant, armé de pied en cap, est soutenu par huit personnages, « huit deuils ou pleureurs portant chacun au bras un écusson de ses alliances. » (Moreau de Mantoue cité par M. K.). Ce sont bien là des membres du cortège. « Les têtes, assez grossières, ne sont pas des portraits, mais elles ont une expression de tristesse poignante. Cette œuvre indique clairement la nationalité bourguignonne du tombeau ».

A l'imitation du tombeau de Philippe Pot, on en sculpta quelques autres, qui accusent la décadence, la mort lente, mais sûre de l'art funéraire bourguignon. Un des derniers spécimens se voyait avant la Révolution dans l'église de Lux. Jacques de Mâlain et sa femme y étaient représentés couchés sur une dalle ; mais le statuaire n'avait pas osé faire porter directement cette dalle sur la tête des huit deuillants, purement décoratifs et ne servant plus qu'à cacher des piliers.

L'étude de M. Kleinclausz vaut par sa copieuse documentation, et plus encore par l'interprétation des documents et des œuvres. Notre patriotisme bourguignon doit savoir gré au savant professeur d'avoir fait revivre si heureusement toute une école de sculpture indigène, et vengé la mémoire d' « artistes inconnus, mais dont la gloire demeure impérissable. »

A. CONTANT,
vicaire à Saint-Bénigne de Dijon.



(1) L'ordonnance du cortège, impossible à vérifier dans l'état actuel des tombeaux, ressort clairement d'un dessin de Gilquin reproduit par la *Gazette des Beaux-Arts.*

AU SALON DIJONNAIS

(11e Exposition de la Société des Amis des Arts, 1902)

Plusieurs tableaux religieux de valeur.

Au premier rang, *La Visitation*, de M. Darviot, qui a mérité les honneurs du Salon de Paris en 1901. Cette toile pourrait être signée Juana Romani. L'Evangile y est bien modernisé, mais l'art ne relève-t-il pas de tous les siècles ? L'expression des figures admirable, le coloris très riche, une lumière merveilleuse répandue sur des étoffes très soignées, forment un ensemble d'un sentiment très chrétien, quoique non traditionnel, j'allais dire d'un sentimentalisme aussi peu formaliste que possible.

Puis les *Derniers avis* et *Les Rogations*, de M. Paupion. Cette dernière œuvre présente un vaste horizon très bien traité, que les personnages du premier plan font très heureusement ressortir. Le peintre paraît avoir eu précisément pour but de dégager une belle perspective à propos d'un fait accidentel. Les « derniers avis » du curé aux jeunes filles qui achèvent les préparatifs du reposoir de la fête-Dieu, faute sans doute de ces grandes lignes dans lesquelles l'auteur réussit si bien, accusent une certaine infériorité, mais plaisent par les détails. Les visages sont agréables. Le bon curé vu de dos a une ossature un peu bien prononcée. Sa soutane semble attachée à deux porte-manteaux... ses omoplates.

A la Sacristie, de Mme Bergerot, est une nature morte ecclésiastique composée d'étoffes précieuses et de riches orfèvreries. Quoique un peu fouillis, et peut-être à cause de cela, cette toile donne bien l'impression d'une sacristie de cathédrale après un grand office.

La *Sortie de la messe le jour des Rameaux à l'église Saint-Michel*, dans la grande exposition des œuvres de F.-P.-P. Laureaux, est surtout une étude de couleurs, de lumières, d'impression de foule, — par delà laquelle on soupçonne l'église.

J'ai gardé pour la fin *Le Calvaire* de M. Emile Bellynck,

non que cette œuvre soit comparable aux Darviot et aux Paupion, mais c'est une œuvre en dehors. Ce Christ vert, portant une croix verte, ce calvaire baigné d'une brume verte, tout cela, qui fait songer aux procédés de J. Styka, est d'un slavisme incompréhensible pour nous, et pour quiconque ne fait pas consister l'art dans l'indécis ou l'irréel.

D'autres tableaux pourraient être assimilés aux tableaux religieux. Par exemple, *Maternité*, de M. Landelle, rappelle le faire des grands maîtres italiens, et l'on aimerait à lire sur la petite plaque de cuivre : La Vierge Mère.

Parmi les exposants, le clergé du diocèse est représenté par trois paysagistes. M. l'abbé Vertet n'en est pas à son premier succès. Son *Lever de soleil à Saint-Martin-de-la-Mer*, et surtout son *Étang à Saint-Léger*, sont de beaux spécimens de sa nouvelle manière, et des preuves non équivoques de l'épanouissement de son talent. M. l'abbé Prudent Garnier débute dans la même voie avec : *Un coin de l'allée de Fontenay* et *Étang et lavoir de Fontaine de l'Orme.*

Le goût et l'habileté de M. l'abbé Klein s'affirment également de plus en plus. Son *Crépuscule* est une bonne toile. Il a su mettre de l'air dans sa perspective, et, malgré l'effet voulu de fin de journée, on n'a pas la sensation que donnent trop souvent ces tableaux qui sont comme plaqués et sans relief. Deux petites aquarelles, *Effet du matin* et *Effet du soir*, complètent l'envoi de M. Klein.

En dehors de l'exposition de peinture, je me bornerai à signaler : la maquette plâtre du monument à élever à Bossuet au chevet de l'église Saint-Jean de Dijon ; — le *Portrait de M. Bulliot*, l'archéologue autunois, mort récemment, dont le *Bulletin* a entretenu ses lecteurs, médaillon plâtre par M. Huet ; — la *Vision de saint Hubert*, maquette de M. Xavier Schanosky pour les restaurations de l'abbaye de Labussière.

BB.



LA CONFIRMATION DANS LE BEAUNOIS

au XVIII[e] siècle

La saison des tournées de confirmation prête un intérêt d'actualité aux souvenirs d'histoire diocésaine que nous transcrivons ici (du *Spectateur*, 28 avril 1846). La paisible régularité avec laquelle les choses se passent aujourd'hui ne donne guère l'idée des scènes mouvementées, pour ne rien dire de plus, — puisqu'au moins une fois on vit le sang couler, — auxquelles donnaient lieu, dans nos contrées, les visites clairsemées de nos évêques du dix-huitième siècle. Mais voir, pour l'accomplissement d'un acte religieux, toute une population adulte faire plusieurs lieues, camper par milliers de personnes la nuit dans les rues, et l'heure venue assiéger, forcer la porte des églises et des chapelles, ce n'est pas à coup sûr un spectacle banal ni indigne des méditations de l'historien et du philosophe.

Autrefois les évêques ne confirmaient guère que dans les villes et les doyennés ruraux, où ils appelaient toutes les populations des environs. C'est ce qui se pratiquait dans le diocèse d'Autun, dont dépendait l'arrondissement de Beaune. Le sacrement de confirmation fut administré *sept fois en 200 ans* aux paroisses de la banlieue de Beaune ; trois fois dans le XVII[e] siècle, et quatre fois dans le XVIII[e].

Lorsque Mgr de Senaux y arriva en 1705, il n'y avait point eu de confirmation depuis 1670. Le prélat ordonna à 20 ou 30 paroisses de se rendre à Meursault ; le village fut encombré, durant deux jours, de plusieurs milliers de confirmants qui, ne pouvant trouver à se loger, passèrent la nuit dans les rues et sur la place publique.

Mgr d'Halloncourt confirma à Beaune en 1713, mais seulement les habitants de la ville. Cette confirmation présenta une particularité remarquable. L'évêque voulant

confirmer à Notre-Dame, les chanoines, après en avoir délibéré, décidèrent qu'ils lui céderaient seulement la nef de leur église, mais ils lui refusèrent l'entrée du chœur, dont il demanda et fit demander en vain les clefs. On sait que les chapitres des collégiales étaient exemptés, en plusieurs choses, de la juridiction épiscopale, et jouissaient d'immunités et de franchises considérables.

En 1739, Mgr de Thomas de la Valette ayant été mandé à la tenue des Etats de Bourgogne, en sa qualité de président-né des Etats de ce duché, écrivit de Dijon aux curés de Nuits et de Beaune qu'il confirmerait dans leurs villes en retournant à Autun. Etant à Nuits le 11 mai, il alla le matin confirmer dans l'église des Ursulines, et, dans l'après midi, à la collégiale de Saint-Denis, seulement le peuple de la ville. Le prélat se rendit à Beaune le lendemain 12 mai ; le curé de Beaune avait écrit, dès le 6 du même mois, à tous les curés et vicaires de son archiprêtré, qui étaient au nombre de 47. Ceux-ci s'empressèrent de se partager les Minimes et les Capucins de Beaune pour préparer avec eux, et en toute hâte, leurs paroissiens,qui n'avaient pas été confirmés depuis 1705, c'est-à-dire depuis 34 ans, et, le jour fixé, ils se rendirent à la ville à la tête de leurs populations.

Le matin 13, l'évêque confirma dans la chapelle des Carmélites, d'où il fut forcé de sortir, à cause de la foule que l'on ne pouvait plus contenir. Il fallut recourir à la milice urbaine : il y eut lutte entre les campagnards et les soldats, qui eurent la cruauté de se servir de leurs armes contre des hommes inoffensifs, des femmes et des enfants, et firent grand nombre de blessures ; il se présenta même à la confirmation une pauvre femme qui avait la peau et la chair du front emportées par un coup de hallebarde, au point qu'on lui voyait l'os à découvert. Après midi, le prélat alla à Notre-Dame, où il espérait être plus tranquille. La foule était si considérable et si compacte sur la place et dans toutes les rues adjacentes, qu'il ne put entrer par la grande porte, mais seulement par la porte latérale de la cour des chanoines. Le tumulte fut encore plus grand qu'aux Carmélites ; il y eut un nouveau combat entre le peuple et les sergents de ville, jusque dans le sanctuaire et sous les yeux de l'évêque. A

chaque instant il arrivait de nouvelles processions qui, en augmentant la multitude, augmentaient le désordre, de sorte que plus de mille personnes de la campagne passèrent la nuit du 13 au 14 dans les rues de Beaune. Le lendemain matin, comme il y eut un peu plus de tranquillité, l'évêque sortit de la collégiale à midi, pour aller confirmer les religieuses de la Visitation et donner la tonsure à dix-huit jeunes gens de la ville. Mais les autorités civiles, craignant de plus grands malheurs en voyant la foule s'accroître de plus en plus, répandirent le bruit que l'évêque partirait pour Autun après dîner, et les gens de la campagne, fatigués d'attendre, se retirèrent la plupart sans avoir reçu le sacrement de confirmation ; ce qu'apprenant l'évêque, il en fut très affligé.

Au sortir de Beaune il s'arrêta à Pommard, pour y terminer une grave difficulté qui s'était élevée entre les habitants, qui demandaient un vicaire, parce que, disaient-ils, un seul prêtre ne pouvait suffire à les confesser.

Treize ans après, Mgr de Malvin de Montazat (plus tard archevêque de Lyon) vint confirmer dans le Beaunois.

Enfin en 1766, Mgr Nicolas de Bouillé visita Beaune. Craignant de voir se renouveler les scènes de désordre de 1739, il écrivit à l'évêque de Dijon de lui venir en aide, et, pendant deux jours, les deux prélats ne cessèrent de confirmer, l'un à Saint-Pierre, l'autre à Notre-Dame, sans tumulte ni scandale.



NOTICE SUR
BRÉMUR ET VAUROIS
Suite (1)

Le premier de 1502 devant Verdiere de Veuxolle clerc tabellion juré au Bââge de Chatillon s. s. Robert de Pradines ecuyer seigneur de Poinsot et de Recey en partie conjointement avec noble Ecuyer Didier, Jean, et Simon de Montreuil père dem[t] à Veuxolle se faisant fort de Pierre Montreuil absent donnent des fonds à titre de cens à Pierre Chiquelle de Vaurois les Aisey aud. Brêmur et le second du 19 Juin

(1) Voir plus haut, p. 89.

1528 par lequel Laurent Handresson Ecuyer seigneur de Brêmur en partie et damoiselle Anne Copin son épouse donnent des fonds à ceus à Jean Théuvenot dudit Vaurois. Jean de Martigny fils dIcelui et dame Françoise D'stract sa première femme a deu jouir à sa majorité de tous les susdits droits de seigneurie il paroit qu'avant 1547 les familles de Martigny Handresson Copin Régnier de Sommyevre nen font quune et par alliance des anciens seigneurs de Poinson Montmoyen Rompré Bussiere et autres, noble seigneur Regnier de Sommyèvre avoit épousé Damoiselle Anne Distract sœur de Françoise epouse dud. Seigneur de Martigny, Claude Delaroux a epousé Damoiselle Françoise Distract autre sœur. Led. S de Laroux dit de Pradines etoit Seigneur de Poinson.

Hustache de Martigny fut dispensé par Jules 3 de L'age pour estre curé de Brêmur en 1549. le huit de mars sous le vocable de l'Eglise S.S.S. Cosme, Damien et Florentin dont les reliques reposent en Tresor en lad. Eglise Et dont procès-verbal en a été dressé par l'ordre du Seigneur Evêque d'Autun, au raport de deux chirurgiens jurés du 27 7bre 1674. dont il va estre transcrit tiré sur vu imprimé de Châtillon S.S. en l'année MDCLXXV.

INVENTAIRE et Etat des venerables reliques qui reposent en trésor en l'Eglise et paroisse de Brêmur en Bourgogne au Bailliage de la Montagne evêché d'Autun.

Le 27e jour de Septembre 1674 Maitre Pierre Compagnot prestre curé de la paroisse de Brêmur accompagné de tous les prestres cy dessous nommés de la plus grande partie de ses paroissiens et plusieurs autres et encore de Mre François Vautrin chirurgien demt à Aisey-le-Duc et Pierre André chirurgien demt à Villaine en Duesmois A declaré que l'Eglise paroissiale est dédiée sous le nom des bienheureux S.S. Cosme et Damien desquels les paroissiens dud. Brêmur font solennité annuellement led. jour 27 7bre et l'aniversaire de la dédicace le lendemain 28 du mesme mois en la mesme Eglise est spéciallement reçue des lieux mesme circonvoisins journellement et notament le premier juillet jour de St Thiebaut hermite, en outre erigée en la mesme Eglise la confrairie du St Rosaire dont les actes d'introduction font aveu depuis peu de tems quant aux reliques cy dessus du grand autel est une chasse de bois peinte de diverses couleurs en forme de

pavillon ouvert par devant par un grillage aussi de bois longue de deux pieds et demi, large de deux, et haute avec le tect de quatre pieds dans laquelle s'est trouvé un cofre de bois doré long de deux pieds large d'un duquel a été tiré un sachet de damas noir couvert d'un ecusson jeaune ou est un lion rempant et à l'ouverture diceluy cofre s'est trouvé une pièce de tafetas blanc envelopant trois vertebres entières, et une autre petite vertebre du coxix un autre de la nuque, un grand fragment de l'os sacrum : un os de la machoire inférieure du coté dextre, ou il y a quatre alvéotes paroissant de contenance d'un pouce, il y a encore dix fragmens de l'os sacrum : touttes lesquelles pièces ensemble sont au raport des susnommés le rein entier.

Il y a encore cinq os bien proportionnés du peigne du pied et deux autres de l'astragalle ; il y a plus de trois gros fragmens de la partie inférieure de l'os fémur, trois parcelles de costes dont l'une est comme deux pouces : vingt deux parcelles d'os assez considérables et quantités d'autres de la grosseure d'un grain de Bled et de Milet et en poussière, il y a encore une coste de trois pouces de longueur et de travers de doigt de largeur qui est ratiffiée d'un coté que l'on dit estre de Ste Madelcine par tradition toutes lesquelles reliques les habitans de Brêmur on dit estre de Saint Thibault ainsi qu'ils l'ont apris traditivement par leurs predecesseurs.

Du mesme sachet a esté tiré une grande pièce de tafetas rouge dans laquelle est enveloppé la supériorité d'un crasne en laquelle est entier le sinciput avec les sutures et depuis icelui l'os coronat finissant en latitude aux os petreux venant en pointe qu'iceux habitans on dit estre de Saint Florentin.

Plus dud. cofre a esté tiré un sachet de tapisserie sur lequel est un ecusson contenant un Lion rempant et autres choses de la maison de Martigny duquel a esté tiré une pièce de tafetas bleu ou sont envelopés deux os femur desquels l'un est entier dans sa boete troquentoire et en l'autre manquent les deux extrémités et dont l'un des bouts est fendu et a un trou a un pouce plus haut les deux os tibiaux ausquels manquent les testes et extrémités les deux suros dont l'un est entier, et l'autre il y manque une extrémité, trois autres dont deux proviennent des jambes de longueur de sept pouces, un autre os adjutoires du bras de longueur de neuf pouces que

lesd. habitans ont dit avoir toujours revérés co[e] provenant dés corps de S.S. Cosme et Damien martyrs : ils ont encore représenté un reliquaire darquemine auquel s'est trouvé une demie vertebre et un fragment d'un radius de bras que lesdits habitans ont dit sçavoir par tradition du corps de S[t] Thiebault hermite le tout fait en présence de M[es] Jean Guibert prestre curé d'Aignay le duc, Jean Colas prestre curé de Duesme, Germain Bornot prestre curé de Chaume, Claude Pageot prestre curé de Jours, Claude Noirot prestre curé de Quemigny Damien Audivot prestre curé de Vilaine François Sanceret prestre curé de S[t] Germain le Rocheux, Pierre Midi prestre curé de Busseau Jean Rigolot prestre curé de Bellenod tous soussignés a l'original du present acte et encore André, Vautrin Compagnot Malot Lhuillier Verman et Edme Valot Ledit acte fait par M[e] Jean Bornot prestre curé de Fonteine en Duesmois archiprêtre de Duesmes par vertu de Lordn[e] de Monseigneur l'Illustrissime Messire Louis Dony Datielsy evesque dAutun donné à Dijon le deux Janvier 1664.

Lextrait cy dessus a été tiré de l'original qui est entre les mains du soussigné prestre curé de Duesmes et ce au vrai sans adition oudiminution le 22[e] jour de mars 1670 à la requisition de M[e] Chotard p[tre] curé dud Lieu et p[sse] de Brêmur signé J. Chotard p[tre].

Ensuitte les hymmes antiennes et oraisons des S. S. S. Cosme, Damien, Florentin.

On a lieu de penser que les reliques des bienheureux S. S. Cosme et Damien et de la Madeleine ont été apportés de Rome par quelqu'uns de la maison de Martigny au tems des croisades, ou lorsqu Hustache De Martigny obtint des dispenses po[r] la cure sous Jules 3 en 1549.

(A suivre.)



BOSSUET ET LA PRESSE

15 mars 1902. *Revue Augustinienne* : Opinions successives de Bossuet sur l'éloquence (van den Koornhuyse). — La critique a marqué le progrès constant de l'éloquence de Bossuet. Or l'évolution de son style représente l'évolution parallèle de sa pensée sur le style de la chaire. En 1657, dans le panégyrique de Saint Paul, il professe le principe que la prédication chrétienne doit se passer d'agréments humains, pour répondre à la simplicité de l'Évangile et à l'humilité de la vie de Jésus-Christ. C'est la thèse, et un saint Paul pouvait s'y tenir. Mais depuis, si rien n'est changé de la part de Jésus-Christ, les auditeurs, eux, sont devenus moins simples et plus difficiles : que réclame l'impérieuse hypothèse ? En 1660 (sermon du dimanche des Ranieaux sur la prédication) la pensée de Bossuet n'avait pas encore varié : « Nous sommes *contraints* quelquefois de chercher des ornements étrangers ». Mais en 1661 (sermon sur la Parole de Dieu), elle a fait un pas décisif, et Bossuet reconnaît après saint Augustin qu'il est dans l'ordre que l'éloquence soit au service de la Sagesse, « la Sagesse marchant devant comme la maîtresse, l'éloquence s'avançant après comme la suivante. » La formule ne resta pas lettre morte. A partir de cette époque jusqu'à 1670, la période la plus féconde de sa carrière de prédicateur, les manuscrits de ses sermons sont surchargés de ratures. Il se fait même pour un instant, dans la lettre au cardinal de Bouillon (1669), professeur d'éloquence sacrée.

25 mai 1902. *Gazette de France* : La lettre divulguée (Jean Moréas). — Récit construit autour de ce fait : l'abbé de Rancé avait écrit confidentiellement à Bossuet contre les *Maximes des Saints* de Fénelon ; Mme de Maintenon, ayant eu communication de la lettre, voulut qu'on l'imprimât.

Questions et Réponses

QUESTION

Saint Ferréol et saint Fergeux. — Ainsi traduit-on partout, du moins à ma connaissance, les noms latins des deux saints bisontins FERREOLUS *presbyter* et FERRUTIO *diaconus.*

Ferréol pour *Ferreolus,* rien de plus régulier ; mais Fergeux pour *Ferrutio*, rien de plus anormal : les lois les plus élémentaires de la philologie s'opposent à ce qu'on rapporte le mot français au mot latin.

Ce qui rend le cas doublement curieux, c'est que, si Fergeux ne peut venir de *Ferrutio*, il se tire très régulièrement de *Ferreolus*. Ferréol et Fergeux sont deux doublets issus du même mot latin ; le premier en est le décalque savant, et le second en est la déformation naturelle et populaire (dans *Ferreolus e* devant *o* se change en *i*, *i* se consonnifie en *j*, et *ols* devient *eux*, tout cela très régulièrement).

Voici donc ma ou plutôt mes questions : Comment en est-on venu à considérer, contre toutes les règles, Fergeux comme l'équivalent de *Ferrutio* ? — *Ferrutio* a-t-il toujours été, en réalité, traduit par Fergeux ? — Inversement, le second des deux saints est-il toujours appelé en latin *Ferrutio* ?

Pourrait-on, par surcroît, donner quelque éclaircissement sur l'origine, la parenté et la signification des deux noms latins ?

J. B.

RÉPONSE

Puits dans les églises (*Bull.* t. XVIII, p. 115, t. XIX, p. 212, t. XX, pp. 92, 116). — Je vous signale un exemple encore de puits dans les églises ; c'est celui situé à droite dans la belle et importante église de Cunault (Maine-et-Loire), de l'époque romane.

H. J.

Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

AVIS. — *Un certain nombre d'abonnés du* Bulletin *doivent encore leur abonnement pour 1902, et quelques-uns même pour 1901. Nous les prions d'en adresser le montant, au plus tôt, à* M. R. Pillu, libraire, rue du Chapeau-Rouge, 11, *qui, passé le délai du 1er août prochain, fera recouvrer par la poste les abonnements non-réglés.*

SOMMAIRE

SAINT BÉNIGNE

ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION HAGIOGRAPHIQUE

Encore un article sur saint Bénigne : le savant ouvrage de M. Chomton en est la cause et en vaut la peine. Plusieurs articles du *Bulletin* ont déjà résumé les trois études qu'il renferme, vie du saint, histoire de l'église, histoire de l'abbaye. Depuis, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses* (1902, p. 71), M. l'abbé Lejay en a publié une recension fort élogieuse, où la passion de notre saint fait l'objet d'un nouvel examen critique. Nous nous proposons ici de dire l'état actuel de cette question : partant des données traditionnelles dans leur représentant le plus autorisé, Bougaud, nous exposerons ensuite les conclusions du P. van Hoof, de M. Chomton,

et de M. Lejay. Nous examinerons successivement les sources historiques et les faits.

I. Les sources.

Elles comprennent : le récit de Grégoire de Tours, qui, à propos de la reconnaissance du culte du saint, nous fait connaître la tradition de son époque; — les Actes; — les monuments (1).

1. *Grégoire de Tours.*

I. Quelle est son autorité? — *B*: Naïf et crédule, grand collectionneur de *on-dit,* ajoutant foi à tout ce qu'il trouve écrit par les anciens et à toutes les vieilles traditions; cependant, propre petit-fils de Grégoire de Langres, ayant habité longtemps à Dijon, il put connaître les faits dans leurs moindres détails. — *C* : Ici, comme en tous les écrits du naïf historien, une large part doit être faite à la légende; il ne faut pas s'attacher à un surnaturel suspect et négliger le naturel certain ; en ce genre d'écrit, merveilles et présages sont souvent fictifs et exagérés. — *L* : Pourquoi Grégoire de Langres n'aurait-il pas eu un songe? il voyait dans l'Ecriture et la vie des saints l'emploi de ce moyen et la gravité de ce genre d'avertissement.

II. Que nous dit-il de la tradition sur saint Bénigne? — *B* : A bien examiner son récit, on voit que tous connaissaient le saint, son martyre, tous l'honoraient; on célébrait sa fête le 1er novembre ; on savait le lieu de son martyre et les évêques de Langres par dévotion s'y faisaient enterrer; on n'hésitait que sur le lieu de la sépulture. — *H* : Le récit de Grégoire prouve qu'il existait seulement un culte populaire, envers un saint dont on

(1) Nous ne parlons pas des martyrologes et des textes liturgiques, qui remontent tout au plus au VIIIe siècle et dépendent des actes ; — le martyrologe hiéronymien, dans sa teneur actuelle, procède d'une recension mérovingienne de la fin du VIe siècle ; — ni de l'inscription d'Aurélianus et de Térence, jeu d'un amateur au XVIe siècle.

ne connaissait peut-être ni le nom ni la passion; l'évêque semble n'avoir aucun détail à ce sujet; la fête du 1er novembre est indiquée pour le temps de Grégoire de Tours, non pour les époques antérieures; la dévotion des évêques de Langres est un motif à eux prêté par l'auteur de la *Chronique* et ne s'accorde pas avec l'ignorance de leur successeur. — *C :* Le culte du saint se conservait parmi les gens du peuple qui désiraient qu'on lui accordât les honneurs liturgiques et qu'on bâtit une basilique; Grégoire de Tours pose en fait la notoriété du saint et de son martyre; il restait quelques souvenirs traditionnels, qui avaient pu s'altérer; le doute de l'évêque venait de la forme et de la disposition du tombeau; son enquête reposa sur des données naturelles; très probablement il reconnut Bénigne comme martyr; c'est lui qui institua la fête du 1er novembre. — *L :* Il n'y avait qu'une simple habitude de culte populaire; l'évêque paraît ne rien savoir (1).

2. *Les Actes.*

On sait que, parmi les six Passions publiées dans les *Acta Sanctorum*, trois seulement peuvent être prises en considération, la 1e, la 3e et la 4e.

I. Quelle est la plus ancienne? — *B* (qui ne connaissait pas la 1e) : La 3e a tous les caractères d'ancienneté, la 4e toutes les notes d'une paraphrase du VIIe siècle. — *H :* La 1e a tous les caractères des actes authentiques,

(1) On devait certainement, parmi les gens du peuple, raconter quelque chose sur saint Bénigne; mais à quel moment se formèrent ces récits traditionnels? — L'approbation de l'évêque suffit en tant que garantie liturgique; mais comment nous prononcer sur l'historicité des faits? Il nous faudrait connaître les motifs de sa décision et nous ne pouvons que les supposer. De plus, une enquête épiscopale n'est pas infaillible : voir, à propos du Saint-Suaire de Turin, le désaccord entre l'enquête moderne, qui semble aboutir à l'authenticité, et les enquêtes du XIVe siècle, qui concluaient à une supposition; voir aussi, dans l'histoire du saint de contrebande *déniché* par saint Martin, l'autel établi en son honneur par les évêques précédents.

la 3e est un abrégé d'actes plus longs, la 4e est une amplification évidente du VIIe ou VIIIe siècle. — *C :* La 4e est la plus ancienne, la 3e est un abrégé de la 4e, la 1e peut n'être qu'un résumé de la 4e. — *L :* Accepte les rapports établis par M. Chomton.

II. Avons-nous le texte de Grégoire de Langres ? — *B :* C'est la 3e. — *H :* C'est peut-être la 1e. — *C :* Les amplifications que la 4e peut contenir par rapport au document apporté à Grégoire de Langres ont très peu modifié ce document; il équivalait donc au texte de la *Passio 4a*.

III. D'où provenait cette Passion? — *B :* L'évêque l'avait fait vainement chercher dans les archives dévastées des églises de Bourgogne; désespérant de la trouver dans les Gaules, il chargea des pèlerins qui se rendaient en Italie, de voir si elle n'aurait pas été conservée à Rome; on la découvrit dans les archives pontificales et on la rapporta à Grégoire. — *H :* Les actes furent apportés par des pèlerins qui allaient en Italie; on ne sait ni quels sont ces pèlerins ni de quelle église les actes sont arrivés. — *C :* D'où venaient-ils en réalité? Est-ce parce qu'ils venaient d'Italie que l'évêque les reçut? ces questions sont insolubles; on ignore de quel lieu ils sont sortis; Grégoire de Tours parle de l'Italie parce qu'il croyait aux archives de Rome. — *L :* L'attribution d'une origine italienne se rattache à la croyance des clercs mérovingiens que tous les actes des martyrs se conservaient à Rome.

IV. Quelle est leur date? — *B :* Ils sont antérieurs à Grégoire de Langres, peut-être du IIe siècle, pas moins anciens que le IVe siècle. — *H :* Ils ont pu être composés au VIe, après la multiplication des miracles sur le tombeau, par quelque clerc, sur des conjectures personnelles. — *C :* Ils furent probablement rédigés à l'époque où on les apporta à l'évêque; la passion de saint Bénigne n'avait peut-être jamais été écrite, du moins Dijon ne la possédait pas; pour satisfaire la dévotion populaire,

quelqu'un composa des actes et les remit à l'évêque; il suffit de les lire pour être convaincu de leur tardive rédaction. — *L :* Pour répondre aux besoins de la piété, un moine aura rédigé une passion (1).

V. Quelle est leur place dans le cycle bénignien? — *H :* Ils sont du même auteur que les actes de saint Andoche ou en dérivent; tout le cycle date de la même époque. — *C :* Les actes de saint Symphorien, dans leur première forme, remontent au milieu du Ve siècle; la légende cappadocienne des saints Jumeaux date peut-être du Ve siècle, puis fut retouchée pour nationaliser les saints martyrs; les actes de saint Bénigne ont pu exister indépendants, avant d'entrer dans le cycle; les actes de saint Andoche appartiennent à une date incertaine, ont pu aussi avoir une existence indépendante, et ne sont pas évidemment du même auteur que ceux de saint Bénigne, malgré la ressemblance littéraire. D'un autre côté, le cycle existe au temps de Warnahaire. Il s'est donc formé en 515 et 615; lentement ou d'un seul coup, dans l'opinion populaire ou par le fait des hagiographes, nul ne saurait le dire. Comme on avait groupé les disciples d'Irénée (Besançon et Valence), on retoucha les passions pour grouper les disciples de Polycarpe autour de Bénigne : Andéol et Andoche ses compagnons, ses enfants dans la foi, Symphorien et les Jumeaux (dans cette dernière légende, le nom de Bénigne fut introduit d'une façon excessivement naïve). — *L :* On peut expliquer le groupement et les ressemblances littéraires par ce fait que l'auteur des actes de saint Bénigne aura été le compilateur de tout le cycle et celui qui nationalisa les saints cappadociens. Dans ce travail, on tend à faire

(1) Il y eut à cette époque une abondante fabrication d'actes : tels les *Gesta martyrum* romains. Au IVe siècle, Damase et les autres auteurs avouent leur ignorance sur les saints; au VIe siècle, on a des actes complets, que Ruinard et Tillemont n'ont pas acceptés : ils sont dus peut-être à des clercs du Ve et du VIe siècle, qui les ont composés d'après les données topographiques et monumentales de leur temps et des traditions orales.

de Dijon le centre, à lui donner une importance ecclésiastique prépondérante; de plus, on détache les missionnaires d'Irénée, de Lyon, pour les rattacher à Polycarpe directement; tout révèle un but, un espoir, qui correspond à une seule époque où Langres, Dijon, Autun, Viviers sont réunis ensemble et séparés de Lyon et Vienne, le règne de Théodebert I (534-548). Le cycle et la légende bénignienne se placent entre 535 et 540, l'auteur en est un clerc dijonnais.

VI. Quelle est leur valeur historique? — *B:* Leur envoi des archives pontificales de Rome atteste leur authenticité, et Grégoire de Langres les a approuvés. — *H:* Ils ne sont pas authentiques, aucune autorité ne les garantit, on ne peut assurer que l'évêque les ait approuvés; ils ne sont pas certainement et entièrement faux; on ne peut pas les accepter comme document historique. — *C :* Ils ne sont pas une simple fiction; l'auteur a recueilli les données traditionnelles et les constatations faites par l'évêque; on peut chercher les faits réels qu'ils contiennent; quelques détails apparaissent historiques. — *L :* On n'en peut rien tirer; le récit est volontairement banal, conforme au type conventionnel de ce genre littéraire, influencé par la Bible, surtout l'histoire de Daniel et celle des trois enfants; l'auteur les a faits de rien, sans support de renseignements positifs et traditionnels (1).

3. *Le tombeau*

I. Est-il le même que celui reconnu par Grégoire? —

(1) En admettant des données traditionnelles, ce qui est probable, comment en tirer quelque chose d'historique? C'est une œuvre trop subjective que de faire le départ entre des récits légendaires. Si nous n'avions les historiens de Charlemagne, les légendes carolingiennes du moyen-âge nous apparaîtraient aussi fabuleuses que des légendes homériques, et cette considération nous interdit de refuser toute valeur aux actes, sous prétexte qu'ils sont légendaires; mais, sans ces mêmes historiens, nous ne pourrions retrouver le réel à travers l'imaginaire, nous conclurions au doute; ainsi des actes. Ajoutons que nos plus anciens manuscrits remontent à la fin du VIII[e] siècle, presque 250 ans après le texte original, ce qui rend des interpolations possibles (par ex. le détail des deux lances en forme de croix n'apparaît que dans la *Passio 6a*).

C : Nous possédons certainement les débris du tombeau installé par l'abbé Guillaume, qui a conservé celui qu'il a trouvé; entre Guillaume et Grégoire, rien ne prouve qu'on l'ait changé, tout porte à croire le contraire. — *L* : Le débris provient très probablement du cercueil de pierre reconnu par Guillaume; au delà, rien d'assuré; il y a bien des chances qu'il n'ait pas traversé sans encombre les orages du IXe et Xe siècle et qu'il ait été changé.

II. Etait-ce celui de saint Bénigne? — *H* : Certainement; l'authenticité du tombeau est même le seul fait certain, le seul garant de la réalité historique du personnage. — *C* : Les caractères du sarcophage (plan rectangulaire, grandeur des dimensions, négligé du travail, absence d'ornements) en révèlent l'âge ancien, au plus tard le IVe siècle, peut-être la 2e moitié du IIIe siècle. Les assiduités du peuple à la crypte, la préférence donnée au grand sarcophage sur les tombeaux saints des basiliques voisines, le désir d'un culte liturgique, sans que l'on témoignât le même intérêt pour sainte Paschasie et saint Urbain, prouvent la permanence des souvenirs, que favorisaient les conditions de la sépulture. — *L* : Le corps renfermé dans ce sarcophage était vraisemblablement celui d'un martyr inconnu, un des rares chrétiens dijonnais, massacré dans un soulèvement populaire; le souvenir de quelques fidèles veillait autour de sa tombe; la tradition de culte subsistait, obscurcie au milieu des invasions et des guerres; dans l'accalmie de la fin du règne de Gondebaud, le culte s'affirme davantage.

4. *La tour Saint-Bénigne*

B : Dès le temps de Grégoire de Langres, on montrait probablement cette prison, bien que l'historien n'en parle pas. — *H* : Il est à craindre que l'authenticité n'en soit pas prouvée. — *C* : C'est tout au plus un monu-

ment commémoratif; si le choix du vocable tient à quelque souvenir populaire, ce peut être que la maison du vicomte succédait au prétorium romain et devait renfermer la prison ; le souvenir populaire ne remonte pas au VIe siècle, à cause du silence de Grégoire de Tours et de l'hagiographe (1).

II. Les faits.

Nous avons vu la tendance générale de chaque auteur : Bougaud accepte tous les récits traditionnels, le P. van Hoof ignore quand les actes seuls font foi, M. Chomton essaie de dégager le réel des additions postérieures, M. Lejay rejette tout comme pure invention de l'hagiographe. Passons en revue chacune des affirmations de la légende.

I. Origine. — *B* : Bénigne était un Grec d'Asie. — *H* : On ignore. — *C* : Le fait d'avoir été disciple de Polycarpe n'entraîne pas celui d'être Asiate.

II. Nom. — *B* : Le nom de Bénigne est authentique. — *H* : On l'ignore ; la tradition ne semble pas l'avoir conservé. — *C* : Ce nom est certain, original ou traduction d'un autre ; il est invraisemblable que la légende l'ait inventé. — *L* : C'est un qualificatif, probablement antérieur aux actes, correspondant à l'idée que les gens du peuple se faisaient d'un saint protecteur et thaumaturge (2).

III. Mission. — *B* : Bénigne fut envoyé par saint Polycarpe pour évangéliser les Gaules. — : *H* : On ignore.

(1) La chapelle de la vicomté portait dès les premières années du XIIe siècle le vocable de saint Bénigne; mais la croyance à la prison n'apparaît que plus tard. Quelle valeur donner à des traditions où l'on affirme que la chapelle fut érigée « tantost après » le martyre, qu'on l'a toujours tenue pour la première et plus ancienne « place sainte et dévote érigée au service de Dieu » à Dijon et aux alentours ?

(2) La comparaison avec le *benignus* de l'oraison de saint Andoche ne vaut pas : l'épithète se rapporte à Dieu, et la formule est fréquente dans les oraisons.

— *C* : Bénigne fut un étranger missionnaire, autrement on l'eut volontiers cru du pays, comme on fit des Jumeaux ; il a pu être en relation avec Polycarpe, le connaître, recevoir de lui la doctrine de la foi, peut-être aussi l'ordre de lecteur ; mais il n'en a pas reçu la mission officielle d'évangéliser les Gaules, qui émane de l'évêque de Lyon. — *L* : La fonction de missionnaire est une pieuse conjecture de l'hagiographe,

IV. Caractère. — *B* : Bénigne fut évêque. — *H* : Le caractère épiscopal serait plus en harmonie avec les usages ecclésiastiques d'alors en fait la mission ; mais on ne sait rien. — *C* : Grégoire de Tours ne donne pas de titre à saint Bénigne ; les actes et le martyrologe hiéronymien l'appellent *presbyter*, ce mot a certainement le sens restreint de prêtre ; le titre d'évêque est une amplification subséquente, — *L* : Le titre de prêtre est une conjecture ; on n'a pas osé faire de Bénigne un évêque, parce qu'il n'y avait pas d'évêque à Dijon.

V. Rapports avec saint Andéol et saint Andoche. — *B* : Saint Bénigne les eut pour compagnons, envoyés avec lui par Polycarpe. — *C* : Ces rapports ne sont pas prouvés ; le *fratres mei* dans la réponse de Bénigne est une interpolation du compilateur du cycle. — *L* : Le *fratres mei* a été employé par l'auteur-compilateur pour former le cycle.

VI. Baptême de saint Symphorien. — *B* : Bénigne fut reçu à Autun chez Faustus dont il baptisa le fils Symphorien. — *H* : On ignore ; les premiers actes n'en disent rien ; la préface de la messe de saint Symphorien à Autun dit seulement *Andochium Benignumque secutus*. — *C* : Ces rapports ne sont pas prouvés ; on ne peut dire si l'épisode du baptême figurait dans l'édition primitive des actes de saint Symphorien ; on le rappelle par allusion dans la préface du saint au VII[e] siècle.

VII. Baptême des saints Jumeaux. — *B* : Bénigne à Langres reçut l'hospitalité chez la sœur de Faustus,

Léonille, dont il convertit et baptisa les trois enfants. — *C* : La légende cappadocienne est certainement antérieure à la légende langroise (1).

VIII. Date du martyre. — *B*. Les actes le placent sous Aurélien, postérieur d'un siècle à saint Polycarpe ; une erreur de manuscrit a mis ce nom à la place de celui de Marc-Aurèle, et le martyre eut lieu vers 178. — *H*: On l'ignore ; on n'a aucune raison de changer Aurélien en Aurèle et d'abandonner cette donnée chronologique plutôt que le synchronisme avec Polycarpe. — *C* : Aurelianus n'est pas Marc-Aurèle, ni Aurélien, ni sûrement Caracalla ; mais un nom générique, un type légendaire de persécuteur, qui se reporte vaguement à toute la durée du IIIe siècle ; ce type s'explique plus naturellement par l'intervention véritable dans quelques martyres d'un Aurélius ou Aurelianus unique ou multiple ; l'interprétation de la donnée légendaire reporte le martyr de saint Bénigne dans le commencement du IIIe siècle au temps de Caracalla, et bien des coïncidences font que le cadre historique insinué par la légende se prête fort bien aux scènes et aux circonstances qui y sont rappelées. — *L* : Aurelianus est bien un nom générique ; mais comment, d'un point de départ aussi vague, arriver à une date même approximative ?

IX. Traditions locales. — *B* : Bénigne, poursuivi, se cacha à Prenois, et fut livré par les gens d'Epagny. — *H* : On ignore. — *C* : La donnée précise d'Epagny offre trop peu de ressources à un légendaire ami de l'éclat, pour qu'il l'ait inventée à plaisir. — *L* : La légende peut s'expliquer par l'érection d'un ancien oratoire à saint Bénigne (2).

(1) Exemple de tradition : l'église de Langres possédait les reliques authentiques d'Ananias, Mizaël et Azarias.

(2) La tradition d'Epagny, bien que notée dans les actes, ne semble pas plus autorisée que celles de Prenois et de Larrey-lès-Dijon. — On sait qu'un des caractères de la légende populaire est de localiser les événements, au prix parfois des anachronismes les plus invraisemblables. — Que pouvaient être Prenois, Epagny, Larrey, à la fin du

X. Prison. — *C*: La légende donne la prison comme le théâtre des supplices du saint; l'auteur n'a pas dû inventer ce détail.

XI. Scellement des pieds. — *H*: Le fait est douteux; la vénération de la pierre n'est attestée par Grégoire de Tours que pour son temps et a pu naître des actes. — *C*: Rien n'oblige à y voir une relique représentative introduite après la lecture des actes; n'aura-t-on pas découvert cette pierre lors du déplacement du sarcophage ? — *L* : C'est sans doute une relique représentative.

XII. Blessure de la tête. — *H* : Le récit de Glaber la rend certaine. — *C* : Le légendaire tenait ce détail soit de la tradition soit de la visite des ossements. — *L*: L'hagiographe a pu inventer ce détail pour adapter son récit à un point constaté.

Notre revue s'achève. Au terme de cet examen, nous semble-t-il on est en droit de conclure que la position traditionnelle, prise par Bougaud, qui accepte tout, soit pour les documents, soit pour les événements, devient de plus en plus impossible ; c'est le sort subi un peu partout par l'école légendaire. D'autres tendances persistent : chercher sous la couche de légendes le dépôt de faits historiques que l'on croit pouvoir y retrouver, ou tout rejeter comme certainement inauthentique et inventé à plaisir, ou se résigner, en raison de l'insuffisance des documents, à un prudent *que sais-je?*

Ici se borne le rôle du recenseur : *Non nostrum tantas componere lites.*

E. DEBRIE,
curé d'Ahuy.



IIe siècle ou au commencement du IIIe? — Remarquer que la *Passio 1e* ne donne pas le nom de ce village; existait-il dans le texte original, d'où le copiste allemand l'aura supprimé, ou a-t-il été ajouté par un copiste bourguignon entre le VIe et le VIIIe siècle?

ENCORE A PROPOS
DE LA STATUE D'ANTOINETTE DE FONTETTE

Monsieur le Directeur,

Aux deux articles publiés l'un à Paris, l'autre à Dijon sur la statue d'Antoinette de Fontette récemment entrée au Musée de Dijon, le *Bulletin* vient d'ajouter un troisième travail plus complet que les deux autres, et qui est d'autant plus intéressant qu'il parle non seulement du monument, mais encore de la châtelaine qui est représentée.

La série des articles ne paraît pas devoir être close, car l'auteur du travail inséré dans le *Bulletin*, M. l'abbé Palvadeau, curé de Drée, n'a fait qu'indiquer plusieurs questions obscures, sur lesquelles il s'est contenté de donner d'un mot son opinion, sans l'appuyer d'aucun argument. C'était peut-être prudent, et je n'aurais rien à redire, s'il n'avait pas soulevé lui-même une question à laquelle il fait une réponse, qui, si elle était juste, diminuerait l'intérêt et la valeur documentaire de la statue.

Je vous demande donc, Monsieur le Directeur, la permission de l'examiner dans le *Bulletin*, qui a publié l'article de M. l'abbé Palvadeau, et de dire ce qu'il faut penser de cette réponse.

Je cite d'abord en entier le passage où l'auteur la formule :

« La statue de Verrey, dit-on ordinairement, est en pierre « peinte du seizième siècle. Oserions-nous émettre un doute « sur l'exactitude de cette assertion ? Une étude attentive et « minutieuse permet d'affirmer, avec assez de probabilité, que « la statue d'Antoinette de Fontette fut primitivement dorée, « elle n'aurait été polychromée qu'au dix-septième siècle ».

Dans les termes où elle est faite, la réponse est de nature à éveiller plus qu'un doute : après les mots *étude attentive et minutieuse qui permet d'affirmer avec assez de probabilité que la statue fut primitivement dorée*, le lecteur regardera la chose comme établie.

Heureusement il n'en est rien.

Bien que M. le curé de Drée n'indique pas les raisons de son

appréciation, je crois savoir que la principale est la constatation qu'il aurait faite, que, sous la peinture de la statue, on trouve des traces de dorure.

Le fait est vrai, mais en ceci il faut s'entendre et préciser.

Il y a des traces visibles, indéniables de dorure ; mais, par des examens répétés, et *attentifs* aussi et *minutieux*, j'ai constaté que la dorure est localisée ; et le jour même où paraissait l'article du *Bulletin*, guidé par deux peintres qui ont examiné et étudié la chose avec moi, j'ai encore fait la même constatation. La dorure n'a été mise et n'existe que sous la couleur blanche, et non sous la peinture de couleur noire, qui repose sur un fond de teinte brune, et comme la première n'occupe pas la vingtième partie de la polychromie totale, il n'y a pas lieu de déduire de la particularité observée, que cette polychromie n'est pas contemporaine de l'œuvre, mais lui serait postérieure d'un siècle.

La faiblesse de la déduction apparaîtra mieux encore, si je donne une explication plausible de l'existence de la dorure sous la peinture de couleur blanche aux endroits où celle-ci se trouve.

On sait qu'il n'y a pas de meilleur adhésif que l'or. Il se fixe aisément sur toute espèce de matières, bois, pierre, marbre, métal, et il reçoit, avec la même facilité, et fixe à son tour la peinture qui le recouvre. Sans aller autre part qu'au Musée même, dans la superbe Salle des Gardes où la statue est placée, on peut avoir la preuve de ce que je dis, en regardant les splendides et inestimables retables d'autel exécutés sur l'ordre de Philippe le Hardi en 1391. De tout petits ornements peints sur la dorure en divers endroits et notamment sur les personnages en haut-relief, sont restés bien visibles, et, pour la plupart, la peinture primitive (1) a conservé après cinq siècles passés, un éclat et une fraicheur que son application directe sur le bois ne lui aurait pas gardée. Il en est de même pour le dyptique de la même salle, où la peinture qui repose sur de l'or et d'une conservation merveilleuse.

La peinture sur or ne s'écaille pas, ne se détache pas facilement. Enfin, l'or remplaçant une première teinte et servant

(1) Je ne parle pas de celle qui a été ajoutée en quelques endroits, lors de la restauration de ces monuments, elle est facile à reconnaître.

de fond solide, indécomposable, ne réagit pas sur la nuance des couches supérieures pour l'altérer. Les anciens connaissaient comme nous ces avantages de l'or. Rien donc d'étonnant, que pour les parties les plus en évidence, les plus importantes de la statue d'Antoinette de Fontette, le haut de la poitrine, les bras, les mains, le cou, peintes en blanc et ne formant que de petites surfaces, l'artiste, surtout quand la dépense et le travail ne devaient pas être grands, ait employé l'or comme fond excellent, en particulier pour la peinture de couleur blanche, dont la nuance s'altère du reste facilement.

En tout cas, et quoi qu'il en soit des motifs de cet emploi, il n'est pas possible d'en déduire que toute la statue a été dorée d'abord, et que la polychromie n'a été ajoutée qu'un siècle plus tard.

Au XVII[e] siècle, d'ailleurs, ce n'étaient plus les descendants d'Antoinette de Fontette qui étaient châtelains de Verrey-sous-Drée, et il n'est dès lors pas vraisemblable que leurs successeurs se soient occupés de faire alors polychromer la statue d'une femme à la famille de laquelle ils étaient étrangers.

Enfin *à priori*, semble-t-il, on pouvait se mettre en garde contre l'opinion que j'écarte. Au XVI[e] siècle, si beaucoup de statues de la Sainte Vierge ou d'autres saints ont été dorées, il n'en était pas de même pour les statues funéraires, et en général pour les statues *profanes isolées*. Je ne connais aucune statue analogue à celle d'Antoinette de Fontette qui ait été dorée, et, dans notre région, j'en connais plusieurs du temps qui sont polychromées. D'autres, parmi lesquelles celle de l'Hôpital, ont gardé la couleur naturelle de la pierre ou du bois. Si la statue d'Antoinette de Fontette avait été primitivement dorée, c'eût donc été une exception.

Pour toutes ces raisons et surtout en l'absence de traces de dorure sous la peinture noire qui s'étend sur les dix-neuf vingtièmes au moins de la statue, j'estime qu'il n'y a aucunement lieu de douter que la polychromie soit contemporaine de l'œuvre qu'elle décore.

L'abbé L. MORILLOT.

Sombernon, le 30 juin 1902.

M. l'abbé Palvadeau, à qui nous avons communiqué la lettre de M. le doyen de Sombernon, n'a rien à objecter à des conclusions basées sur des observations qui confirment et complètent les siennes, en en précisant la portée.

LA RÉDACTION.

NOTICE SUR
BRÊMUR ET VAUROIS
Suite (1)

Suivant l'idée des gens du pays trois S^{ts} solitaires habitoient dans des hermitages dans l'Etendue de Brêmur, Sémund et Meursange au commancement du cinquième siècle retirés du monde pour prescher la foy en exhortant les fidèles et bons chrestiens qu'entre autres St Florentin fuyant les barbares po^r echaper de leurs mains se cacha dans le creux dun chesne dans un pré dit au Breuil près la Seine au territoire de Brêmur estant apercu par ces barbares luy firent souffrir le martire en cette place pendant tres longtems on y a entretenu un chesne en differens actes de no^{res} des particuliers ont annoncés leurs héritages par confins au tenant du chesne de St Florentin depuis nombre dannée il y a une croix en cette place. Les communautés viennent en grande devotion en procession à cette croix il y a plusieurs aports dans l'année le jours des Saints on y vient de bien loin en devotion.

Le second aphondise (2) dit par le vulgaire St Thiebault hermite Laété en Semun a l'endroit de la chapelle, Et le troisième Saint Hiliair apelle par le public St Honoré l'a esté au bois de Meursange depend^{ce} de Sémund Semun à présent Semond, ou il y a encore une ancienne chapelle et une tombe que l'on dit etre de ce Saint on y vient de très loin en dévotion.

Le 27e 7bre dans le martirologe Romain il est fait mention à Semun dioceze dautun dans les gaulles, de St Florentin qui eut la langue coupée et la teste tranchée po^r le soutien de

(1) V. ci-dessus pages 89 et 135.
(2) Probablement Afrodise, *Aphrodisius*.

la foy, de celuy encore en Semond dit Semun de St Hiliair martire qui fut mis à mort avec St Florentin, Les corps de ces Illustres témoins de la vérité ont été transporté partie à Lyon dans l'abbaye d'Aisnay partie à Chateaudun dans celle de Bonneval dite de St Florentin excepté le sacré chef de ce saint que l'on honore à Brêmur proche de Semond suivant lecrit qu'en a fait le Reverend père Giri Minine ancien provincial de son ordre.

Le martirologe dadon et de suard après celui de St Guillain du dezert qu'on dit très ancien font mention de S^t florentin et S^t hiliair au XXVII de septembre c'est ce que font aussi le Romain et les autres modernes.

En l'Eglise de Brêmur il y a un buste de St Thibault dans lequel il y a une relique. Il y en a aussi un en la chapelle de Meursange avec une relique de St Hiliaire apellé St Honoré.

On a qu'a recourir à M. Baillet il raporte plusieurs histoires des Bienheureux S.S. florentin et hiliair et la translation de leurs reliques en plusieurs couvens a Lyon a Bonneval et ailleurs excepté le sacré chef de S^t florentin que l'on honore à Brêmur trouvé aux raports des chirurgiens André et Vauthrin le 27 7bre 1674.

M. Jean de Martigny fut nommé à la chapelle des ducs par des lettres du 9 9bre 1519 ce qui se vérifie par une transaction reçue Jouvenot n^re à Aisey le 11 7bre 1585 entre Jacques Dagey Ecuyer Seigneur dud. lieu de Brêmur Vaurond en partie comme mari dhustache de Martigny son épouse avec Jacques Turpin pannetier du Roy nouveau chapelain du Roy dAisey auquel led. s^r Dagey pretendoit verifier qu'il repetoit po^r son Beau frère décédé chapelain Messire Edme de Sommyèvre Seigneur baron de Massingy Ampilly co^e aux droits des Seigneurs d'Agey Ancey Rocheprise Brêmur Vaurois en partie après luy Messire Félicien de Sommyevre chevalier comte d'Ampilly Seigneur dudit Rocheprise, Brêmur, Vaurois en partie hors les murs a fait une fondation à la chapelle de son château de Rocheprise une messe basse à son intention le neuf de juin feste S^t félicien son patron qui sera célébrée en lad. chapelle au cas quelle ne soit pas en etat elle sera dite à l'Eglise paroissiale les fonds sont assignés par l'acte reçu Espagnol N^re à Aisey le Duc le 14 aoust 1689.

Il y a dans le vestibule qui sépare les chambres du château

de très belles armoiries representant les attributs des templiers des croix bannieres et autres choses demonstratives por suports du cerf volant au milieu d'un coté des roses avec un casque en tête chevron brisé et de l'autre un croisant des étoiles, ces armoiries peuvent estre atribuées à la famille Des Barres dAgey devenûe celle des Martigny et Sommyèvre et Destraît.

Au dedans de la porte dEntrée de la Tour qui dessert les chambres basses et montées por les hautes en montant les armes des Martigny et au dehors gravées sur une belle pierre les mesmes armes et Destraict.

Ensuitte sur le mur au dedans de la montée il y a des peintures quoiqu'efacées a cause du peu de soin qu'on a eu à conserver cet antiquité ou on peut remarquer qu'elles representoient les Martigny Sommièvre, de la Roux de Pradines aux dames françoises, arme et françoise, leurs épouses, les Handresson Copin les Dagey et alliance.

Sçavoir en entrant une vielle Dame habillée à la Romaine avec un bonnet rond sur sa teste un homme venerable tourné de son côté curassé sabre au coté un bonnet à plumet fort grand, une abesse avec sa crosse a coté d'elle ayant une coeffure antique formant un grand pain de sucre sur sa teste et des bandetelles derriere qui tient de sa main droite sa croix qui est atachée a son col.

Ensuitte un homme de guerre distingué par son bonnet à plumet qui est caché par les autres cy après dont â celui-ci on ne void presque rien que sa teste et au dessin les armes de Martigny et alliances.

Un autre la face contre le mur un gros casque sur la teste ayant un grand et gros Exponton et une Dame aussi habillée comme Labesse et coeffée de mesme; mais la coeffure n'est pas si haute, un homme guerrier tourné de son coté avec son esponton et un sabre à son coté. Après une dame agée avec un homme de guerre aussi agé ayant aussi un sabre a son coté on distingue encore la teste dun Eclesiastique découverte la face tournée du coté du mur ensorte que l'on ne void que le derrière de la teste a l'endroit d'une petite fenestre qui a été pratiquée depuis la peinture; Et après icelle est encore une dame regardant un homme d'armée tournée de son coté aussi armée paroissant estre armée ces deux derniers peuvent

estre Laurent Handresson et Anne Copin sa dame y ayant un article de portes auprès des armoiries comme La choûette a peu près pareille à celles qui sont au dessin de la porte d'entrée du chateau de Rocheprise dit de Martigny sous Brémur.

Mr. felicien de Sommievre comte dampilly jouissoit par indivit des droits de la dame Catherine de Sommièvre sa sœure epouse de messire Charles Defavières De Bain seigneur Marquis dud lieu Isle sur Marne chevalier seigneur de Boulogne Juvilier et aures lieux Lieutenant colonel por S. M. au Regiment de Tilladet.

En 1687 ou quelques années auparavant cette terre dite Rocheprise a passé a Messire Charles Legrand ecuyer de Chatillon sur Seine ; Et de depuis elle a passé a Messire François Deligny chevalier de l'ordre militaire de St Louis lieutenant colonel au régiment d'Agenois et de La dame Marie Bart son epouse laquelle la donnée en mariage à François Gabriel florent de Ligny chevalier ancien capitaine du régiment d'Agenois actuellement capitaine des grenadiers royaux au Régiment du comté de Bourgogne chevalier de St Louis qui en Bavière mérita sous les ordres de M. Le comte de Saxe pour une action la croix de St Louis à l'age de 22 ans, a epousé Damoiselle Claude Marguerite Baudouin de Chamoult fille de Claude Michel Baudouin de Chamoult chevalier seigneur de Chamoult et de Damoiselle Claude de Cadouche dont sont issus Charles de Ligny Lieutenant de grenadiers au régiment dauphin..... Marie Françoise de Ligny morte très jeune. Claire Joseph Henriette Gasparde de Ligny religieuse à l'abbaye Royalle du puits d'orbe Bénédictine à Chatillon s. s. de Jean Claude de Ligny chanoine à la collégialle de Vézelay près d'Avallon de François Corneille Deligny volontaire au Régiment dauphin, et de Madeleine De Ligny religieuse au couvent des ursules de la mesme ville de Chatillon s. S. cette famille est ancienne originaire du Poitou par Hubert de Ligny chevalier seigneur de Vaucelles et autres lieux son fils Antoine De Ligny chevalier seigneur dud. Vaucelle a epousé Marie de Bonneval dont sont issus Antoine Giles et Jean de Ligny.

Gille De Ligny chevalier seigneur de Vaucelles a epousé damoiselle Genevieve Drouard dont il a eu François De Ligny.

François de Ligny chevalier seigneur de Vaucelle a epousé Damoiselle Valentine de Roquemorelle fille d'Antoine de Roquemorelle vivant chevalier capitaine de cinquante chevaux legers du domaine du Roi et Damoiselle favin sa femme dont il a eu Charles et Jean de Ligny.

Charles De Ligny chevalier seigneur de Vaucelles homme d'armes des ordces du Roy dans la compagnie de M. le Duc de Bouillon maréchal de France a epousé Damoiselle Elisabeth de Miserac fille de Jean de Miserac chevalier seigneur de Vaux Les Rubiny et Damoiselle Claude Le Cerf dont il a eu Claude De Ligny, et Marie De Ligny damoiselle après veuve de Frederic de Miserac vivant chevalier seigneur dudit Veaux.

Claude de Ligny chevalier seigneur de Vaucelle, Veaux et la maison rouge second capitaine au régiment du Plaissis Prasline a epousé damoiselle Madeleine de Philippy, fille de defunt Messire François de Philippy vivant seigneur de Poncey et Damoiselle Elisabeth de Lhopital dont il a eu Charles De Ligny agé de 10 ans hierosme de 8 ans et Madeleine de Ligny agée de six ans.

Charles de Ligny chevalier seigneur de Vaucelle,Veaux et la maison rouge capitaine au Régiment de cavalerie de Villeroy a epousé Damoiselle Margueritte De Monceau dont il a eu François Deligny, Jacques De Ligny major du régiment du Roi infanterie tué à la bataille de Parme en 1734 Et Madeleine De Ligny Religieuse au couvent des Ursules de Montbard.

François De Ligny chevalier seigneur dud. Rocheprise et dépendances Lieutenant colonel au Regiment dAgenois fut assez heureux au combat de D.... sous M. Le maréchal de Villars de prendre prisonnier M. Le comte d'Albermal général de l'armée ennemie qui lui valu 500 livres de pension, a epousé Laditte Damlle Jeanne Marie Bart fille de Jean Bart chef d'escadre des armées navalles du Roy, elle etoit sœure aussi de François Corneille Bart Lieutenant general des armées du Roi vis amiral et cordon rouge.

De ce mariage sont issus Margueritte feliclenne De Ligny religieuse au couvent des Ursules de Châtillon S. S.

François Gabriel Florent de Ligny dernier seigneur dont il vient destre parlé, de Marie de Ligny morte jeune, de Ma-

deleine de Ligny mariée à Guy de Cadouche chevalier de St Louis premier Lieutenant aux Gardes Suisses avec brevet de Colonel. Christophe de Ligny lieutenant au Regiment dAgenois mort jeune ainsi que François Gabriel de Ligny qui étoit aussy lieutenant aud. Regiment.

Charles de Ligny lieutenant aussi aud. regiment ensuitte garde du corps du Roi chevalier de St Louis de present en son corps qui fut blessé à l'affaire de l'assiette à son fils aîné dans son corps un autre aussi dans les troupes et un abbé.

Comme pension de ses blesures et services et aussi chevalier de St Louis.

Epitaphe en l'Eglise de Bremur.

Cy gist dame, Madame Margueritte du Monceau Vve de Messire françois Le Bossu chevalier de Merey seigneur de Charenton, Sessien, maison rouge et autres lieux laquelle décéda à l'age de 83 ans et huit mois. Son intention a été destre enterrée en tel lieu le 18 mars 1732.

Autre, « Gist messire François Christophe de Ligny chevalier enseigne du Régiment dagenois qui après avoir servi le Roy en Allemagne et en Corse décéda à l'age de 17 ans 20 jours, le vingt quatre Juillet 1741 ». Ces deux épitaphes sont au chœur. En la nef du côté de la chapelle du Rosaire :

« Gist le corps de Vivant Bazile conseiller grenetier au grenier à sel de Chatillon S. S. décédé au chateau de Bremur, (on a voulu dire en celui de Rocheprise au bas de Bremur) le 5 Juilliet 1759 âgé de 29 ans et 10 mois ».

Cette seigneurie particulière de Rocheprise dit le chateau de Martigny a été vendue par M. de Ligny Lainé à félicité Perpetue Caudron de Cantin sa sœur etoit souvent sur les lieux pour soutenir ses interrest et faisoit du bien es pauvres de cet endroit et aux environs. Elle est décédée à Chatillon et pour l'avoir en mémoire voici son epitaphe.

La mort enleve la protectrice de la veuve et de lorphelin. Marie Agnès Caudron de Cantin ses bienfaits l'ont mis au rang des bien heureux.

Pauvres invoquez la bien, son âme est dans les cieux, *per suum amicum hispagnum* ».

Cette seigneurie de Rocheprise est à present à M. de Bruère lieutenant general président premier aux Baillages, Chancellerie et présidial de Chatillon S. S. Tresorier de France et subdélégué.

(A suivre.)

BOSSUET ET LA PRESSE

Mai 1902. Le *Monde moderne :* Le Musée Bossuet (Hippolyte Buffenoir). — D'une plume distinguée, et dont l'exercice favori est de célébrer les gloires de la pensée, de la littérature et de l'art, l'auteur a repris, en l'ornant d'intéressantes broderies, l'histoire que l'on a racontée ici même du Musée fondé à l'évêché de Dijon par Mgr Le Nordez pour recevoir les souvenirs littéraires et artistiques se rapportant à Bossuet. L'écrivain rend au grand orateur né à Dijon un hommage ému, l'hommage de l'ami des lettres françaises et de l'enfant de la Bourgogne. Son article est illustré de sept phototypies : 1. Évêché de Dijon, porte d'entrée du Musée Bossuet. 2. Maison natale de Bossuet, place Saint-Jean, à Dijon. 3. Maison des Bossuet à Seurre, vue extérieure. 4. *Id.*, vue intérieure. 5. Collège de Bossuet à Dijon. 6. Bossuet à l'âge de 72 ans par Rigaud. 7. Maison de la mère de Bossuet à Couternon.

24 juin 1902. L'*Univers :* Autour de Bossuet (Edmond Biré). — A propos de l'ouvrage de M. l'abbé Th. Delmont qui porte ce titre.

Questions et Réponses

RÉPONSES

Puits dans les églises (*Bull.* t. XVIII, p. 119, t. XIX, p. 212, t. XX, pp. 92, 116, 140). A ajouter, d'après l'*Intermédiaire* du 20 mai 1902 :

Puits de la collégiale de Saint-Nicolas à Bari, — de l'abbaye de Lobbes, — de Saint-Martin de Tours, — de la cathé-

drale de Nîmes, — de l'église de Gamache (époque romane).

L'église dite de N.-D. des Forges ou de Saint-Victor, qui existait à Orléans avant la Révolution, avait dans ses dépendances un puits fort honoré où Ebroïn avait fait jeter, disait-on, le corps de saint Léger, évêque d'Autun.

Un autre puits historique est celui que conserve toujours l'église Saint-Sigismond, canton de Patay (Loiret), et où Clodomir, roi d'Orléans, fit précipiter le prince bourguignon prisonnier.

La *Revue de l'art chrétien* a traité des puits dans les églises à différentes reprises, notamment t. XXIX, p. 257, XXXII, p. 282, XXXIV, p. 116.

Déviation de l'axe principal des églises (*Bull.* t. XVIII, pp. 24, 47). — L'auteur du *Glossaire illustré d'archéologie chrétienne* que publie *l'Art sacré* s'exprime ainsi au mot *chœur :*

« Quelques églises qui sont de fondation romane et qui se sont agrandies ou terminées à la période gothique présentent une déviation plus ou moins prononcée dans leur axe, à la réunion du chœur avec le transept. Quelques archéologues ont voulu voir dans cette déviation une représentation mystique de l'inclinaison de la tête du Christ mourant sur la croix. « Cette opinion, dit Viollet-le-Duc, n'est basée sur aucun texte et est plus ingénieuse que vraisemblable ; car, dans cette hypothèse, l'inclinaison serait toujours dirigée du même côté, ce qui n'est point, et les écrivains du moyen âge en auraient dit un mot. » Ajoutons que dans les églises les plus souvent citées par les littérateurs qui propagent cette poésie, comme Saint-Sernin à Toulouse et la cathédrale de Rouen, ce prétendu symbolisme est insensible à l'œil. Enfin, les écrivains ecclésiastiques du moyen âge, Grégoire de Tours, Fortunat de Poitiers, Honorius d'Autun, dans leurs descriptions monumentales et cultuelles pourtant si minutieuses et détaillées, ne parlent pas de ces déviations symboliques. »

(*L'Art sacré* du 15 juin 1902).

Ainsi donc l'inclinaison n'aurait rien eu de symbolique, du moins à l'origine. Tout au plus pourrait-on admettre que les plus anciennes inclinaisons, tout accidentelles, ont donné à des interprétations symboliques l'occasion de se produire *après coup et à tort,* et que ces fausses interpré-

tations ont engendré à leur tour, à une époque postérieure, des inclinaisons plus marquées et ayant un sens symbolique dans la pensée de leurs auteurs. Encore serait-il à désirer que cette explication pût s'appuyer de quelque texte.

L. L.

Saint Ferréol et saint Forgeux (*Bull.* t. XX, p. 140). — L'orthographe latine de ces deux noms est loin d'avoir été uniforme : le martyrologe romain et le recueil des Bollandistes portent : *Ferreolus* et *Ferrutio*. Avant eux, Grégoire de Tours, dans son Livre des miracles, n° 71, avait écrit : *Ferreolus* et *Ferrucio*. Avant Grégoire de Tours, on lisait dans un manuscrit de l'ancienne liturgie gallicane, qui remontait au moins au Ve siècle, *Ferrucius* et *Ferrucion*.

Les variantes de l'orthographe française étaient encore plus nombreuses. Giry, dans sa Vie des saints, au 16 juin, fait mention des saints : *Ferreolus*, qu'il traduit Ferréoles, et *Ferrution*, Ferrieu. Jacques Vignier, dans sa Décade historique du diocèse de Langres, parle plusieurs fois d'un prieuré de Langres, qui fut uni (en 1024) à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, et il le désigne sous le nom de saints Ferréol et Forgeu. Le Catéchisme historique, par un prêtre du diocèse de Besançon, M. l'abbé Meusy (1788,) les appelle saint Ferréol et saint Ferjeux.

Les contemporains ne sont pas plus d'accord pour écrire les noms des saints Bisontins. L'abbé Caillet, du diocèse de Langres, dans sa Vie des saints en 4 vol. in 8°, au 16 juin, fait mention, de saint Fargeau, prêtre, et de saint Fargeon, diacre ; c'est d'ailleurs l'orthographe adoptée par Dézobry et Bachelet dans leur dictionnaire ; ils traduisent *Ferreolus* saint Fargeau, et *Ferrution*, saint Fargeon. M. Bougaud écrit *passim* Ferréol et Ferrution (*Etude sur saint Bénigne*).

Cinq localités de l'ancienne Bourgogne avaient emprunté et emprutent encore le vocable des saints martyrs Bisontins ; mais autant de localités, autant d'orthographes : près de Chalon-sur-Saône, c'est Saint-Forgeux-l'Espinasse et Champ-Forgeux ou Forjeuil ; près de Mâcon, c'est Saint-Forgeux-en-Mâconnais ; près d'Autun, Saint-Forgeot ; et au comté d'Auxerre, Saint-Fargeau, en Puisaie, sur les confins de la Bourgogne.

Comme le fait justement remarquer le *Bulletin*, Ferréol se tire régulièrement de *Ferreolus*, et quant à Fergeux, Forgeux, etc., ils ne peuvent venir de *Ferrutio*, mais bien, eux aussi, de *Ferreolus*. Cela est si vrai que les cinq localités, citées plus haut, reconnaissent saint Ferréol pour leur patron et empruntent son vocable ; il n'est pas question de saint Ferrution. Champ-Forgeux vient de *campus Ferreoli*. Saint Fargeau figure dans une carte du comté d'Auxerre antérieure au Xe siècle et dans plusieurs titres de l'époque : sur la carte c'est *saint Ferreolus*, dans les titres *villa Ferreoli*, Saint Forgeux-l'Espinasse, Saint-Forgeux-en-Mâconnais et Saint Forgeot, près d'Autun, ont pour vocable *sanctus Ferreolus*.

Mais alors comment en est-on venu à considérer, contre toutes les règles, Fergeux comme l'équivalent de *Ferrutio* ? Pour nous, nous estimons qu'en annonçant les saints en question dans un écrit quelconque, à l'origine, on mettait saint Ferréol ou Fergeux et, à la longue, sous la plume de scribes ignorants ou peu soucieux de l'exactitude, la conjonction *ou* se sera changée en *et*. Insensiblement aussi, plusieurs auront pris Fergeux, Forgeux pour l'équivalent de Ferrutio. Ainsi se sont faites maintes confusions de noms au cours des âges.

Selon la tradition de l'Eglise de Besançon, saint Ferréol, prêtre, et Ferrution, diacre, étaient frères et grecs de naissance, tous deux originaires d'Athènes ; ils auraient été envoyés par saint Irénée dans la capitale de la Séquanie, et y auraient souffert le martyre, vers 211 ou 212. La liturgie gallicane leur donne le nom de martyrs *très courageux*, ce qu'indiquerait le nom de Ferréol, si, comme nous le croirions volontiers, il était dérivé du grec φέρτερος...

Ph. Voillery.



Le Gérant : A. Pillu.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

DISTINCTION ACADÉMIQUE

On lit dans la *Semaine religieuse du diocèse de Dijon*, du 19 juillet 1902 :

Reproduisant un entrefilet publié par un certain nombre de *Semaines Religieuses*, nous avons annoncé les prix et distinctions académiques récemment obtenus par plusieurs ecclésiastiques français.

Nous avons eu depuis la joie d'apprendre que M. le chanoine Chomton avait reçu une « première mention » pour son remarquable ouvrage de l'*Histoire de l'Eglise Saint-Bénigne*. Nous sommes heureux et empressés de l'annoncer à nos lecteurs.

Monseigneur l'Evêque a fait parvenir ses affectueuses félicitations à M. le chanoine Chomton.

Nous enregistrons cette note, aussi flatteuse qu'autorisée, avec une particulière satisfaction, qui sera ressentie, nous en sommes sûr, par tous nos lecteurs.

La distinction dont la belle monographie de M. Chomton (1) a été l'objet de la part de l'Académie des inscrip-

(1) *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, par l'abbé L. Chomton, chanoine honoraire de Dijon et de Nantes. Dijon, impr. et lith. Jobard, 1900, gr. in-4°, 471 pp., quatre tableaux et trente planches hors

tions et belles-lettres, est de celles qui ne se décernent qu'au mérite avéré, et l'auteur tient de trop près au *Bulletin* pour que nous n'éprouvions pas quelque fierté à saluer le rayon de gloire académique descendu si intelligemment sur son œuvre et sur son nom.

Des ouvrages comme l'*Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon* et les études, sorties de la même plume, sur l'enfance et la jeunesse de saint Bernard, honorent le clergé d'un pays et d'un diocèse.

Par l'intérêt et l'importance des sujets, par la conscience des recherches, par l'ampleur de l'exécution, par la bonne qualité du style, enfin et surtout par la rigueur de la méthode, ils méritent de susciter parmi nous, dans les rangs catholiques et ecclésiastiques, des vocations d'hagiographes qui s'inspirent des mêmes principes.

Ceux qui ont lu ces études avec attention y ont appris, s'ils ne le savaient déjà, qu'il y a deux manières de travailler : l'une, surannée, qui ne répond plus au besoin des esprits, l'autre, qui s'impose dans le présent et à qui appartient l'avenir, parce qu'elle sert mieux les intérêts sacrés de la vérité historique et de la vérité religieuse, ou, pour mieux parler, de la vérité tout court.

C'est dans cette seconde voie que de plus en plus, nous l'espérons, les bons esprits apprendront à marcher. Honneur à ceux qui y sont entrés les premiers ! Et si, dans sa modeste mesure, notre revue avait pu pousser quelques autres à les y suivre, elle estime qu'elle n'aurait pas peu fait pour la cause de l'*histoire*, de la *littérature* et de l'*art religieux* dans notre diocèse.

J. B.

texte. — Outre les appréciations élogieuses rapportées au cours des quatre articles que nous avons consacrés au livre de M. Chomton (*Bull.* t. XIX (1901), pp. 213 et 237 ; t. XX (1902), pp. 25 et 141), signalons celles de la *Revue historique*, fin année 1901, article de M. A. Molinier, et de la *Revue des questions historiques* du 15 avril 1902, article de M. l'abbé Vacandard.

LES BOSSUET EN BOURGOGNE

Suite (1)

II

La généalogie de Bossuet au XVIe siècle

Les archives du XVe siècle nous ont donné les noms des premiers Bossuet connus. Un lointain ancêtre de l'évêque de Meaux fait une fondation dans l'église de Seurre, en 1428 ; un autre, du nom de Jacques, est reçu bourgeois de cette ville, en 1460 ; un troisième, qui portait le nom d'Etienne, paraît comme acteur dans la représentation d'un mystère, en 1496. Telle est, en résumé, la succession des premiers aïeux. Encore, les liens de filiation qui les unissent ne sont-ils point déterminés dans les documents. Peut-être, le fondateur de 1428 est-il un vieillard dont le bourgeois de 1460 serait le petit-fils. Ce qui est sûr, c'est qu'ils appartiennent tous les trois à la branche des Rouyers ; les deux premiers en portent le surnom, et nous verrons bientôt que le troisième se rattache également à eux.

Au XVIe siècle, les titres sont plus nombreux et plus précis. Nous allons trouver un second Etienne Bossuet, né dans le dernier quart de ce siècle ou les premières années du suivant, tandis que le premier Etienne remonte, nous l'avons dit, aux environs de 1550. Cet Etienne II, qu'il soit le fils ou le petit-fils d'Etienne Ier, peu importe, est sûrement un Rouyer, comme les précédents ; il forme un anneau important de notre chaîne. A partir de lui, la généalogie de Bossuet s'affirme d'une manière catégorique. Des actes notariés nous fournissent, à plusieurs reprises, les noms des pères et

(1) V. plus haut, p. 73, 98.

mères avec ceux des fils qui continuent la descendance.

On lit dans Peincedé, à la date de 1503, la note suivante, qui est extraite d'un registre des arrêts du Parlement de Dijon (1) :

« Claude, veuve de Jacot Bossuet le jeune, mère et tutrice de Claude et Guillemette, ses enfants, contre Jacques Bossuet, prêtre, et Etienne Bossuet, son frère. »

Nous nous retrouvons en présence des deux acteurs du mystère de saint Martin, dont nous avons suivi les traces jusqu'en 1518 pour l'un et 1519 pour l'autre.

Nous voyons par cette note qu'ils eurent, en 1513, un procès au Parlement de Dijon. Impossible de connaître l'objet du litige ; le registre auquel renvoie Peincedé ne se rencontre plus dans les archives de la Côte-d'Or. Mais nous avons les noms des plaideurs : d'un côté, la veuve de Jacot Bossuet le jeune, et ses enfants, Claude et Guillemette ; de l'autre, Jacques et Etienne Bossuet. Nous apprenons que ces derniers étaient frères et nous savions déjà que Jacques était prêtre.

Les deux frères reparaissent ensemble dans un acte reçu Debranc notaire, le 4 janvier 1513 (2). Il s'agit d'une fondation d'une grand'messe annuelle et perpétuelle, que Jacques et Etienne font pour leurs parents décédés. L'acte porte expressément que Jacques Bossuet est prêtre, et qu'il stipule « tant en son nom qu'en celuy d'Etienne Boussuet, son frère ».

Les parents dont ils honorent ainsi la mémoire, étaient Jacques Bossuet, dit Rouyer, et sa femme, à moins que les deux frères n'aient été leurs petits-enfants. Ils ne sont point nommés dans l'acte. Mais Jac-

(1) Peincedé, Recueils de Bourgogne, Mss aux arch. de la Côte-d'Or, tome XIX, p. 538.

(2) Les dates qui se rapportent à Seurre, et qui précèdent l'incidence annuelle de la fête de Pâques, avant 1546, doivent être reportées à l'année suivante, parce que l'année commençait alors à Pâques. Il en fut autrement, à Seurre, à partir de 1545. A. S., Registre des réceptions, année 1546.

ques et Etienne étaient bien les descendants des anciens Rouyers.

Etienne fut maire de Seurre en 1513, et c'est en cette qualité qu'il conféra, cette même année, le titre de bourgeois à Pierre Boussuet, drapier, dont la taxe fut fixée à quatre francs. Si Pierre n'avait pas le titre de bourgeois, c'est qu'il ne descendait pas de Jacques, le bourgeois de 1460, autrement il eût hérité de ce privilège, d'après le statut même de la bourgeoisie (1) :

« Les bourgeois par eux et leurs parents, enfants et lignée procréée en loyal mariage seront jouissant des privilèges et commodités et droictures de ladicte ville et aultres cy-après conférés, ainsi que de toute ancienneté, comme en jouissent les bons bourgeois de ladicte ville et en jouiront les modernes ».

Pierre appartenait à une autre branche de la famille, assez éloignée d'Etienne et de Jacques, puisqu'il ne se prévalut pas de son titre de parenté pour réclamer son droit et éviter la taxe.

Quant au maïeur de 1513, sa qualité de bourgeois est établie par un document formel (2). En voici la suscription et le préambule :

« Achat de six gros de rante pour honnorable homme Estienne Boussuet, bourgeois de Seurre, contenant nouvelle recongnaissance d'ung franc de rante :

« Au nom de nostre Seigneur, amen. L'an de l'incarnation d'icelluy courant, mil cinq cent et douze, le dix-septième jour du mois d'octobre, nous Guyot Symard et Henriette, sa femme, de Ville en Gratte.., scavoir faisons à tous ceulx présens et à venir que nous avons vendu, cédé, quicté, vendons, cédons, quictons... à honnorable homme Estienne Boussuet, bourgeois de Seurre, et ad ce présent, etc. ».

Ce titre de bourgeois, Etienne ne l'avait pas acquis,

(1) A. S., Registre de 1440.

(2) A. D. C., série G., no. 3,848.

comme Pierre (1), moyennant finance. Nous avons le registre des réceptions des bourgeois depuis 1440 (2). Or, Etienne ne figure point dans les listes des bourgeois reçus. Il avait donc hérité de la bourgeoisie de son père; il appartenait par conséquent à la branche des Rouyers.

Il habita sûrement, place de l'Estaple (3), la maison qui porte les trois roues et la date de 1504. Il la bâtit sans doute lui-même, étant alors chef de famille, et ayant probablement dépassé la cinquantaine.

Il exerça deux fois les fonctions de maire : en 1513 — 1514, puis en 1516 — 1517. Pierre Tronchet le remplaça, en 1515 ; et Guyot Berbis, en 1518 (4). Etienne Bossuet était échevin en 1515, et il le redevint en 1518. Il est mentionné dans les actes qui le concernent comme maire, non comme échevin, avec la formule habituelle : « honnorable homme et saige, Estienne Boussuet, mayeur de la ville (5). Une fois seulement, en 1517, il est qualifié « noble homme et saige ». C'est à tort qu'on a vu dans ce titre une preuve d'anoblissement (6). Cette qualification se donnait, en Bourgogne, à de simples bourgeois, que recommandaient certaines fonctions, de belles traditions, une vie honorable. Les nobles portaient le titre d'écuyers ou de chevaliers.

Etienne Bossuet prolonge, ce semble, au commencement du XVIe siècle, avec Pierre le drapier, et la veuve

(1) Une constitution de rente, du 4 février 1524, donne, pour la dernière fois, le nom de Pierre Boussuet avec la qualité de bourgeois, mais sans celle de drapier. A. D. C., G. 3,846. — Le registre des biens des Familiers indique un Pierre Boussuet comme amodiateur de ces biens, en 1584. Enfin, les archives de la Côte-d'Or mentionnent, sans date deux Pierre Boussuet, possesseurs de biens nobles à Champvans. G. 2,196 ter, n° 5.

(2) A. S. (Archives de Seurre).

(3) *Estapla*, marché. V. Ducange, supplément, au mot *Estapla*.

(4) A. S. Réceptions des bourgeois.

(5) *Ibidem*. Ces qualifications sont également données aux autres maïeurs.

(6) Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 8, s'est trompé sur ce point, et les lettres d'anoblissement qu'il suppose données par François 1er à Etienne 1er n'ont jamais été produites.

de Jacot Bossuet le jeune, les trois feux du rôle de 1490. Il faut même y ajouter une ramification nouvelle. Les archives de Seurre signalent effectivement, en 1523 et 1524, deux actes reçus Boussuet, notaire (1). Ce dernier est sûrement distinct de Pierre (2) ; car l'un des actes est fait à la requête de celui-ci.

On ne sait plus rien d'Etienne I[er], car il faut le distinguer d'Etienne II, qui fut maire de 1537 à 1541. Deux raisons nous obligent d'admettre un second Etienne. Le premier, on le sait, fit son testament en 1519, comme pour se préparer à mourir, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Il put survivre sans doute, mais non pas assez pour être élu de nouveau maire, à six reprises différentes, aussi longtemps après. Ensuite, nous connaissons les enfants du second Etienne. Plusieurs avaient achevé leur carrière en 1573, et ceux qui vivaient encore en 1583 auraient été centenaires, dans le cas où il faudrait reporter leur naissance à l'époque où s'établit probablement Etienne I[er], c'est à dire, aux environs de 1475.

Quoi qu'il en soit, nous avons sûrement en Etienne II, le trisaïeul du grand Bossuet. Les anneaux généalogiques s'enchaîneront désormais d'une manière certaine.

La vie municipale d'Etienne II a laissé plus d'une trace dans les archives de Seurre. Il figure pour la première fois en 1533, avec la qualité d'échevin, sous la mairie d'Anthoine Landroul, qu'il suit à titre d'échevin, ce dernier restant maire, jusqu'en 1537. Elu maïeur à sa place, il conserve ces fonctions de 1537 à 1541, supprime, en 1539, les pensions payées à des avocats et à des procureurs étrangers à la ville (3), et redevient échevin, avec Claude de Ponthoux comme maire,

(1) Inventaire des archives de Seurre, ch. v, n° 54 et n° 55.

(2) Acte reçu Boussuet, notaire, le 8 fév. 1524, contenant rante de 20 sols créée par Pierre Boussuet au profit de M.M. les Familiers, etc.

(3) P. Guillemot, *Hist. de Seurre*, p. 50 ; — P. Noël, *Monographie de Seurre*, p. 67.

en 1542. Il le remplace, en 1543, reste deux ans maire, est de nouveau échevin en 1545, et disparaît sans retour (1).

On le confond d'ordinaire avec Etienne 1er (2) : Il est, disons-nous, son fils, ou peut-être, en toute rigueur, son petit-fils. Il habite la maison de la place de l'Estaple, car c'est de lui, plus que de tout autre, à cause de son plus récent et plus fréquent passage à la mairie, que se réclame la tradition populaire, qui poétise cette demeure, et qui en fait, contrairement aux données historiques, l'unique séjour des Bossuet à Seurre. Il appartient donc à la branche des Rouyers. La tradition l'y rattache, comme elle y rattache Etienne 1er lui-même. Il n'y a sur ce point nulle voix discordante, aucun indice contraire. Comme son auteur encore, il est bourgeois héréditaire, et pour la même raison. Il est maire ; en cette qualité, il reçoit les bourgeois ; on ne voit pas qu'il ait été reçu.

Il épousa, en quelle année ? on ne sait, Catherine Landrot ou Landroul (3) d'une ancienne et honorable famille de Seurre (4). Ses enfants quittèrent la ville, à l'exception de l'un de ses fils, qui s'enrôla, comme son grand oncle Jacques, dans les rangs de la Familiarité. Aussi, le nom des Boussuet ne figurera plus guère à Seurre que sur les registres des chapelains.

Etienne II resterait complètement dans l'ombre, si trente ou quarante ans après, la vente de ses biens ne venait au moins une fois rappeler son nom et nous apprendre celui de ses enfants, qui survivaient encore ou qui avaient disparu en laissant postérité.

Il s'agit, en premier lieu, de deux étangs et d'un do-

(1) Registre des réceptions, années 1533 et suivantes.

(2) A. D. C., série E, 3, 275, reg. in-folio, f°. 37.

(3) M. de Juigné, Fatras généalogiques, t. II, p. 54. Les listes généalogiques des Bossuet par M. de Juigné, sont erronées ; on en verra plus loin la preuve.

(4) Les Landrot signent Landrot et Landroul. Pernot Landrot fut maire de Seurre, en 1493 ; Guyot Landrot, son père, en 1462 et 1474.

maine sis à l'Abergement-le-Duc (1). Cet acte de vente renferme des indications trop importantes, pour que nous ne le transcrivions point textuellement :

« L'an mil cinq cent soixante treize, le vingt et unième jour du mois de novembre, noble maistre Jehan Boussuet, docteur ès droit et advocat en parlement de Bourgoigne, messire Claude Boussuet, prestre familier en l'église de Seurre, noble s^r Edme de Chantepinot, docteur ès droit, conseiller du roy et son advocat au bailliage et chancellerie de Dijon, comme père et tuteur de damoiselle Claude de Chantepinot, sa fille, du corps de feue damoiselle Françoise Boussuet, damoiselle Jehanne Richard l'aisnée, veuve de noble maistre Anthoine Boussuet, vivant conseiller auditeur ordinaire du roy en la Chambre des comptes à Dijon, en fin (à titre) de mère et tutrice de Mrs Jacques et André Boussuet, du corps d'icelluy feu maistre Anthoine Boussuet, et Bénigne Soyrot, garde des sceaux au bailliage et chancellerie de Dijon, mari de damoiselle Elisabeth Boussuet, fille dudict feu s^r Andréis (2) Boussuet, vendent, cèdent et quictent, renoncent et transportent pour eux, leurs hoirs, successeurs, héritiers et ayants cause à honnorable homme Philippe de Ponthoux, bourgeois de Seurre, présent, stipulant, acquérant et achetant perpétuellement pour lui, ses hoirs et ayants cause, les deux estangs à eux compétents et appartenant et tenements, appelés l'un l'estang de Cornier et l'autre appelé de Lescolle auparavant et d'ancienneté appelé l'estang des Arvaux, ainsi comme lesdits estangs s'étendent et comportent de toutes parts, ensemble les droits, aisances, commodités et dépendances desdicts (estangs), bois, buissons, terres, prés et choses qui en tiennent et dépendent, et selon que lesdicts vendeurs les tiennent et possèdent présentement, situés et assis au finage de l'Abergement-le-Duc,

(1) A. D. C., série E, 2.211.

(2) Andréis est une faute du clerc ; il faut lire Anthoine. Cf. l'acte de mariage de Bénigne Soyrot, dont il sera question bientôt.

et encore leur vendent, cèdent et transportent tous et chacun les prés générallement qui leur competent et appartiennent en la praheire et finage dudit l'Abergement-le-Duc, sans aucunement chose réserver ny retenir et que le tout leur est advenu au moyen tant de hoiries et successions de furent maistres Estienne et François Bousset que aultrement ».

(*A suivre.*)

J. THOMAS,
Curé de N.-D. de Dijon.

DES AGGLOMÉRATIONS HUMAINES
EN COTE-D'OR

Leurs raisons d'être géographiques (1)

CHAPITRE IV

Les Rives de la Saône

(*Suite*)

III. De Pontailler à Auxonne

Après avoir dépassé le confluent marécageux et boisé de la Bèze, la Saône serpente entre deux haies de gros villages ; mais comme elle se rapproche plus volontiers de sa berge droite et que la route de Gray se confond en cet endroit avec la route de la même berge, c'est naturellement de ce côté que se trouvent les villages les plus nombreux et les plus populeux.

Chaque fois que par un de ses méandres, la Saône se rapproche du bord occidental de sa vallée d'inondation, les habitations se pressent dans le voisinage sur le penchant de la berge, afin de jouir à la fois de la rivière

(1) Voir *Bulletin*, t. XVIII (1900), pp. 17, 30, 103, 154, 223 ; t. XIX (1901), pp. 40, 101, 148, 189.

et de la voie commerciale qu'elle offre, et d'un autre côté de garder le bénéfice de la route, de la salubrité des pentes et des eaux plus fraîches qui sourdent au pied des collines.

A son premier méandre après Pontailler, la Saône reçoit la Bèze et baigne *La Marche*, qui, resserré entre la colline et la rivière, s'étale sur une longueur de 1.800 mètres et constitue en réalité deux villages : *La Marchotte*, au-dessus du confluent de la Bèze, et *La Marche*, presque séparés par un étang qui s'approche jusqu'à 200 mètres de la Saône. Ce village, passager et populeux, a gagné encore à ce double point de vue depuis l'établissement d'une gare du chemin de fer de la ligne de Gray. Cette gare placée à l'extrémité de La Marchotte contribue encore à allonger ce village déjà si étendu. Son nom de Marche indique sans doute qu'il y avait là un poste pour surveiller l'ancienne frontière de Bourgogne ; le village maintenant est exclusivement agricole ; très prospère, il avait 1258 habitants en 1872, et il en a gagné depuis plus d'une centaine.

Au méandre suivant, la Saône vient de nouveau baigner le pied de la berge occidentale qui, juste en cet endroit, retient encore un étang. Sur les pentes, entre l'étang et la rivière, est *Poncey* qui tire peut-être son nom d'un petit pont existant jadis en cet endroit. Poncey est dans une situation semblable à celle de La Marche ; mais la Saône s'approchant moins de la berge, Poncey s'allonge moins le long de la route, et descend dans la vallée jusqu'à la rencontre de la rivière.

Athée, au contraire, a renoncé à atteindre la Saône, dont le méandre se développe trop loin dans la vallée ; et il s'est groupé à la façon de la Marche en longue bordure de chaque côté de la route ; à peine si quelques maisons descendent dans la vallée le long du chemin qui gagne directement Auxonne. Un peu plus loin, *Villers-les-Pots* s'étend sur une longueur de 1.300 mètres à partir de l'étang Jacquin jusqu'à l'endroit où un affaissement de

la berge permet à la route de Dijon de descendre insensiblement dans la vallée pour gagner Auxonne. De Vonges à Villers, la forêt serre de près la vallée de la Saône; seul le petit village double de *Magny* et *Montarlot* l'échancre un peu en cultivant les terres humides qui envoient leurs eaux à l'étang de Poncey.

En face du double village de La Marche est le double village de *Vielverge* et *Soissons* qui s'allonge au flanc de la berge orientale presque sans interruption sur un développement de plus d'une demi-lieue. Une source abondante issue du bois de la Graveline, et un étang qui recueille les eaux de plusieurs ruisseaux donnent la raison de ce double groupement. Les deux villages avaient 1.422 habitants en 1872, ils n'en ont plus que 1.076 en 1896, inférieurs maintenant à leur symétrique La Marche qui grandit à cause de ses avantages comme lieu de passage, tandis que Vielverge et Soissons, éloignés de la rivière et des grandes voies de terre et de fer, villages par conséquent exclusivement agricoles, continueront à décroître.

Flammerans s'élève non en flanc, mais au-dessus de la berge. Il avait à choisir entre le chemin qui unit les villages de la rive gauche et la route d'Auxonne à Pesmes et Vesoul; cette dernière, plus importante, l'a emporté, pas complètement pourtant, puisque Flammerans est tout entier du côté de la Saône, semblant ne s'éloigner qu'à regret de ses plantureuses prairies. Le délaissement des routes pour les voies ferrées et la crise agricole a fait tomber en vingt-cinq ans la population de Flammerans de 762 à 636 habitants.

La berge mal définie en face de Pontailler n'a pu comporter la moindre habitation dans le voisinage du bourg ; la berge d'inondation bien mieux marquée en face d'Auxonne et coupée par le ruisseau venu de Montmirey eût certainement vu se grouper les maisons d'un village symétrique de Villers-les-Pots et son rival en population, sans le voisinage d'Auxonne: elle n'a

que des hameaux, des fermes isolées, des maisons de campagne, des faubourgs agricoles qui reçoivent le trop-plein de la petite ville à l'étroit dans ses murailles. Tous les chemins qui divergent d'Auxonne à l'orient sont bondés de maisons sur un vaste secteur qui va du hameau de *Lorrey* au nord-est jusqu'à *Flagey* au sud.

Mais pourquoi cette différence ? pourquoi y a-t-il un gros village sur la rive occidentale, tandis que la rive orientale n'a que des fermes, des hameaux épars ? La forteresse présentant son front à l'orient, c'est en arrière et sous sa protection, c'est-à-dire sur la berge occidentale, au-delà de la rivière, et non à l'orient, que les maisons devaient se grouper en villages. De plus, Auxonne étant tout entier sur la rive gauche de la Saône, n'a, pour offrir un pendant à Villers, qu'à se compléter par quelques faubourgs agricoles : un village de ce côté eût fait double emploi ; et de fait tout le territoire situé à l'orient de la rivière relève d'Auxonne, et ce territoire, Auxonne le cultivait au moyen de ses dépendances agricoles nommées encore *la Cour*, *la Colombière*, *les Granges*, *les Granges-Hautes*, *le Chemin de l'Abergement*, *l'Abergement*, en souvenir de leur ancienne raison d'être; et ces hameaux font encore partie d'Auxonne, sauf l'Abergement, qui, plus éloigné, s'est rendu commune indépendante.

De la vallée de l'Ouche débouchant à Dijon, autant et mieux que de toute autre combe importante de la Côte, une voie devait se diriger vers l'est, selon le prolongement de l'axe de la vallée ; et ainsi, même sans l'existence de Dôle au coude du Doubs, et à son endroit le plus rapproché de la Saône, il devait exister une voie dans cette direction, un passage sur la Saône et un bourg à ce passage. La présence de Dôle a eu pour effet de déterminer plus nettement le point de ce passage en le faisant dériver vers le sud pour l'amener le plus près possible de la ligne droite qui joint Dijon à Dôle. La route avait déjà par elle-même d'ailleurs une forte

tendance vers le sud-est par suite de la direction du dernier tronçon de la vallée de l'Ouche entre Plombières et Dijon. Cette ligne droite passe en plein delta de la Tille ; évidemment une grande route ne pouvait s'accommoder facilement d'un terrain aussi peu consistant, il lui fallait rester plus en amont, et pour cela franchir le dos de terrain d'entre Tille et Saône. A Tillenay la berge tombe trop à pic sur la Saône qui affouille sa base : la route eût dû subir une dénivellation de vingt mètres en l'espace d'un kilomètre à peine. Le passage en ce lieu était encore peu pratique ; il fallait choisir en amont un endroit où la Saône coulant juste au milieu de sa vallée permettrait à la route de descendre la pente et de gravir la contrepente dans les meilleures conditions. Ces conditions sont réalisées une demi-lieue plus haut. Ce point, le premier favorable au passage d'une route en amont du confluent de la Tille, a donc été tout naturellement choisi ; et comme précisément la rive orientale, à la fois plus haute et plus saine, voyait converger plusieurs ruisseaux, c'est sur cette rive que le bourg fut construit. De tout temps il y eut là un groupe d'habitations ; et au village gaulois succéda une colonie romaine, mais relativement peu considérable à cause du voisinage d'Amagetobriga. Au moyen âge, Auxonne prit de l'importance comme centre commercial, puis comme place forte, défendant directement les abords de Dijon contre les Espagnols de la Franche-Comté. Actuellement Auxonne grandit encore : de 5,555 habitants en 1892, elle a passé à 6,697 en 1896.

Mais pourquoi Auxonne est-il plus important que Pontailler qui pourtant commande à un triple confluent, et se trouve situé sur la ligne droite qui unit Dijon à Besançon, ville plus importante que Dôle ? Les commerçants d'une cité entament des relations d'abord du côté le plus facile, c'est-à dire selon la vallée où est située cette cité, avant de franchir les monts et de descendre dans les vallées voisines. Besançon dirigeait donc

ses voies commerciales le long du Doubs vers Dôle, plutôt que par-dessus les monts de la vallée de l'Ognon et par conséquent vers Pesmes et Pontailler, et, comme le passage était facile de Dôle à Auxonne, le commerce bisontin prit tout naturellement cette voie pour entrer en relation avec Dijon. Réciproquement le terrain accidenté de Dijon à Pontailler rebutait le commerce dijonnais qui se portait bien volontiers sur la route facile d'Auxonne vers Dôle et de là vers Besançon. Auxonne a donc toujours été le trait d'union indispensable entre Dijon et la vallée du Doubs avec ses cités populeuses et commerçantes, et le génie civil n'a fait que se conformer à la tradition en faisant passer la voie ferrée qui diverge de Dijon sur Dôle et Besançon (1).

H. COUTURIER,
Curé de Sainte-Marie-sur-Ouche.

(*A suivre.*)



UN BIBLIOPHILE

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article écrit par M. Gustave LARROUMET, de l'Institut, pour servir de préface au catalogue de la bibliothèque de feu Philippe Gille, dont la vente a eu lieu au printemps dernier. La famille de Philippe Gille est d'origine beaunoise.

Bibliophile, il l'était avec passion. Devant un beau livre, bien imprimé, bien illustré, bien relié, il éprouvait ce fré-

(1) A toutes ces raisons de l'infériorité de Pontailler, on peut ajouter que la vallée de l'Ognon ne renferme aucune grande ville.

missement de volupté qu'un objet d'art, rare et parfait, cause à l'amateur. Il le caressait longuement, de l'œil et de la main. Il le décrivait, le louait, en faisait ressortir la beauté avec une chaleur d'admiration qui s'éclairait d'une rare compétence et d'une délicatesse de goût à laquelle la médiocrité ou l'imperfection étaient insupportables. Il ne signalait au public, il ne gardait dans sa bibliothèque que des œuvres absolument parfaites.

Cette passion pour les beaux livres s'exerçait à une époque où elle trouvait une ample matière. On sait quel mouvement de production et de rénovation, quel souci d'émulation se produisirent à partir de 1870 dans la librairie française, pour arriver à leur plus haut degré vers 1889. Une quantité de beaux livres est sortie des presses dans cet intervalle, et, à ce point de vue, les dernières années du dix-neuvième siècle soutiennent la comparaison avec les plus belles du dix-huitième. Gille les avait tous acquis ou reçus des auteurs et des éditeurs, qui savaient sa passion et ne lui envoyaient que ce qu'ils croyaient capable d'affronter l'arrêt d'un tel juge. Je viens de parcourir le catalogue de sa collection. Je n'y vois guère de lacunes. La fleur de la librairie française pendant vingt-cinq ans s'y trouve réunie.

Cette belle collection va être livrée à la vente publique. Le possesseur en a disposé ainsi dans ses dernières volontés. Il estimait que toute collection, œuvre personnelle, ne doit pas survivre à celui qui l'a formée et que ses éléments, après avoir charmé une existence, doivent servir à satisfaire d'autres goûts. Il avait pourtant un artiste dans sa famille, son fils. Il ne voulait pas lui imposer ce qu'il avait aimé lui-même ; il lui laissait le soin de se former à son tour un musée personnel, ce coin d'élection où chaque amateur d'art réunit et caresse, dans une volupté intime, le meilleur de ses préférences.

A cette collection de livres est jointe une série de dessins d'un caractère et d'un intérêt non seulement exceptionnels, mais uniques.

Philippe Gille était uni d'une étroite amitié avec le peintre Puvis de Chavannes. Le grand idéaliste qu'était celui-ci se doublait d'un humouriste plein de fantaisie. Lorsqu'il des-

cendait de son Olympe, il aimait à se reposer de cette haute fréquentation dans la liberté des conversations familières, libres, voire bouffonnes. Il avait un sentiment très vif du ridicule. Adorateur de la beauté, il était par cela même vivement frappé de tout ce qui l'altère. Esprit élevé, il détestait la sottise. Bourguignon — car, s'il était né à Lyon, sa famille était originaire de Beaune — il avait quelque chose de cette verve copieuse qui distingue ses compatriotes et qui donne, par exemple, tant de franchise et de piquant aux lettres d'un président de Brosses. Comme beaucoup d'artistes, dans les séances de commissions ou de jurys, il trompait l'ennui en dessinant au crayon ou à la plume. Alors ce n'étaient pas des profils de déesses, de muses ou de saintes qu'il jetait sur le papier, mais des caricatures : têtes plaisantes, corps grotesques, gestes cocasses ; le tout agrémenté de légendes à l'avenant. D'autres fois, c'était à la suite de ces joyeuses et libres réunions entre camarades, un des charmes de la vie artistique, qu'il lâchait la bride à sa fantaisie de dessinateur.

Et sa conversation, d'habitude nourrie de littérature et d'histoire, de poésie et d'esthétique, bien qu'exempte de tout pédantisme et de toute recherche, prenait souvent la même tournure que sa plume ou son crayon. Il tirait à sel sur le ridicule et la prétention. Sans méchanceté, mais avec la justesse d'un esprit supérieur et le piquant d'une critique aiguë, il exécutait en riant ce qu'il méprisait ou détestait.

Chaque semaine, il était le commensal de Gille et c'était une fête de se trouver avec lui à cette table de famille, que présidaient deux femmes supérieures par l'esprit et le cœur, charmantes de grâce et de simplicité. Un jour, il lui arrivait de faire allusion aux dessins dont je viens de parler, et Gille lui exprimait le désir de les voir.

Quelque temps après, Gille recevait le billet suivant :

2 Janvier 1888.

Mon cher Gille,

Voilà ces fariboles dont je vous ai parlé.

Elles représentent des soirées gaies entre camarades, presque tous morts aujourd'hui.

C'était ma façon de me détendre.

Taillez, rognez, déchirez, brûlez, vous êtes le maître.

Tout à vous,

P. Puvis de Chavannes.

A ce billet était jointe une centaine de dessins.

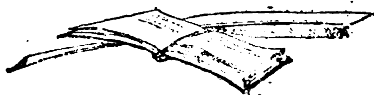
Gille fit ce que tout autre eût fait à sa place. Il se garda bien de détruire quoi que ce fût. Il classa la collection avec soin, la fit encarter, protéger par un carton et la feuilleta souvent, pour son plaisir et celui de ses amis.

De là résulte la collection qui est jointe à la bibliothèque de Gille. Elle offre le génie d'un grand artiste sous un aspect inattendu. Elle mérite de compter dans l'histoire de la caricature française. Elle va faire la joie des amateurs. Je préférerais qu'elle fût acquise en bloc par quelque musée, pour être mise à la disposition du public, au lieu de servir seulement au divertissement jaloux de quelques privilégiés.

Et maintenant, pour résumer la philosophie de tout ceci, lisez ou relisez la mélancolique et charmante page sur les ventes de livres qu'écrivait un des plus parfaits bibliophiles du dernier siècle, Silvestre de Sacy :

« O mes chers livres ! s'écriait le grand lettré, un jour viendra où vous serez étalés sur une table de vente, où d'autres vous achèteront et vous possèderont, possesseurs moins dignes de vous peut-être que votre maître actuel... Mais quoi? rien n'est stable en ce monde, et c'est notre faute si nous n'avons pas appris de nos livres eux-mêmes à mettre au-dessus de tous les biens qui passent, et que le temps va nous emporter, le bien qui ne passe pas, l'immortelle beauté, la source infinie de toute science et de toute sagesse ! »

Le jour où, dans sa belle bibliothèque, « sain de corps et d'esprit », croyant la mort encore lointaine, mais y songeant avec fermeté, Gille écrivait dans ses dernières volontés que ses chers livres seraient vendus, il pensait, le Parisien ironique, exactement comme l'austère disciple de Port-Royal. Lui aussi avait pris dans les livres le courage de prévoir sans trembler le jour où il les quitterait.



PRIX SAINT-SEINE
1903

La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or publie les conditions du prix Saint-Seine à décerner en 1903. Nous croyons utile de placer ce document sous les yeux de nos lecteurs.

Par son testament du 3 octobre 1865, M. le Marquis de Saint-Seine, désireux d'encourager les recherches historiques sur la Bourgogne, a fondé un Prix destiné à récompenser, tous les cinq ans, le meilleur travail qui aura paru sur cette province; et, voulant donner une nouvelle preuve d'intérêt à la Commission des antiquités dont il a été longtemps un membre assidu, il l'a chargée de juger du mérite des concurrents.

La Commission, pour se conformer aux intentions de M. de Saint-Seine, prend les dispositions suivantes :

I.

Un Prix de 1,000 francs sera décerné dans le premier trimestre de 1903 à l'auteur du meilleur travail sur l'histoire de la Bourgogne, qui aura été publié pendant les années 1898, 1899, 1900, 1901 et 1902.

II.

Toutes les branches des sciences historiques (topographie, archéologie, biographie, histoire générale ou particulière, histoire religieuse ou politique, littéraire ou économique) peuvent être traitées dans les travaux présentés, pourvu que la Bourgogne en soit l'objet.

III.

Les étrangers sont admis ainsi que les Français à ce concours. Les associés correspondants de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, peuvent y prendre part; mais les membres titulaires et les membres associés résidants en sont exclus.

IV.

Les auteurs qui voudront y participer devront envoyer à la Commission deux exemplaires de leur travail. Ces exemplaires ne seront pas rendus.

V.

Ils devront les faire parvenir avant le 1er janvier 1903, au plus tard, et les adresser francs de port à M. le Président de la Commission, aux Archives départementales, rue Jeannin, à Dijon.

VI.

Les ouvrages envoyés au concours doivent être écrits en langue française ou en langue latine.

VII.

Les auteurs des publications anonymes ou pseudonymes peuvent concourir en faisant connaître exactement leurs nom, prénoms et domicile, par lettre close.

Dijon, le 1er juillet 1902.

Le Président,
J. D'ARBAUMONT

Le Secrétaire,
E. METMAN.

NOTICE SUR
BRÉMUR ET VAUROIS

Suite et fin (1)

Blaise Espagnol Pitoiset, conseiller du Roy Juge Châtelain de la Châtellenie d'Aisey le Duc, avertit qu'à cause des Reliques de Saint Thibaut et autres bienheureux Saints et Martires qui reposent par le zele et grande piété très chretienne de

(1) Voir précédemment pages 89, 135 et 155.

nos Rois de Bourgogne en l'Eglise de Brêmur antique cité dependant de la châtellenie, une grand affluance de personnes y venoient de toute part en dévotion le lendemain de la solennité de Pâques charnel et autres bons jours de l'année qui par l'opération du Seigneur et l'ardeur de leur foy se trouvoient fréquemment soulagés et guéris de plusieurs maladies, divers particuliers gens inconnus entreprenoient de leur autorité d'y amener vendre des vins, du pain et autres danrées et marchandises étaloient des bancs, boutiques et tenoient des cabarets aux environs et contre le cimetière de l'Eglise dud. Brêmur sans demander permission ni se faire registrer par noms, surnoms et demeure comme il est necessaire affin de les connoître et qu'ils soient responsables des inconvénients qui arrivent assez ordinairement en pareille occasion, et dans leurs distribution plus jaloux de leur interêt que de leur propre conscience, se servoient de poids et mesures étrangères autres que celles dud. Brêmur semblables à celles dud. Aisey et de Châtillon sur Seine, et emploieroient des pots de terres la plus part les uns grands les autres petits où l'on ne peut voir la quantité de vin qu'ils y mettent et usoient des poids à la livre moindres que seize onces dont elle doit être composée en ce duché de Bourgogne ; en sorte que par cette confusion il en glissoit beaucoup d'abus et malversation, que ces cabartiers amoureux de leurs profits, débitoient leur vin pendant la messe, la prédication, et les saints offices, et que sans avoir égard à l'etat des personnes, ils en donnoient avec tant d'excès que plusieurs à force de boire demeuroient tellement pris de vin que se méconnoissant, ils forment diverses querelles, se battent et outragent et blasphèment le Saint nom de Dieu à la porte des lieux saints ; ce qui causoit un grand scandale et murmure à la diminution de la devotion des gens de bien ; à quoi étant necessaire de pourvoir, oui Me Louis Davide Lambelin procureur du Roi commis en la Châtellenie requèrant, nous avons fait et faisons deffenses à tous particuliers de vandre vin, pain, et autres danrées et marchandises audevant de l'Eglise et cimetière dud. Brêmur et place publique sans avoir préalablement demandé notre permission et s'être fait registrer par noms, surnoms, et demeure etale bancs, boutiques ny cabarets, et de faire leur distribution qu'à pots et mesures ordinaires dud.

Brêmur égalle à celle d'Aisey et de Châtillon, et de se servir que du poids de seize onces à la livre, de débiter leur danrées pendant la messe et les servir mais bien tenir leurs cabarets fermés et led. boutiques et bancs bouchés, le tout à peine de cinquante livres d'amende, applicable le tiers à sa Majesté, le second tiers à la fabrique dud. Brêmur, et l'autre tiers au dénonçiateur et de confiscation de leurs danrées qui seront distribuées aux pauvres de la paroisse, de donner du vin par excès à peine de repondre en leurs noms de tout inconvéniens, et aux blanquiers et joueurs de blanque et hazards qui se trouvent ordinairement à tels aports à la ruine et foule des peuples, d'exposer de servir, ni mettre en usage leurs blanques et ficels pour même peine, enjoignons aux huissiers et sergents de ladite châtellenie de tenir la main à l'exécution des présentes, de saisir et arrêter les contrevenants affin d'être procédé contre eux extraordinairement suivant la rigueur des ordonnances et arrêts à la diligence du procureur du Roi, et de quoi lesdits huissiers et sergents dresseront leurs procès verbaux ; fair donné le troisième Avril mil sept cent cinq, Signé, Espagnol.

Je soussigné sergent en la Châtellenie Royale d'Aisey le Duc certifie avoir publié les presantes à l'issüe de la messe paroissiale au devant de l'Eglise de Bremur, ce Jourd'hui trois avril 1705. Signé, C. Renard. vu au con^lle, D. R.

Charles de Gontault de Biron maréchal de France, Gouverneur et Lieutenant general pour le Roi en ses pays et Duché de Bourgogne, encore qu'il fut très nécessaire pour la garde du fort de Brêmur d'y augmenter la garnison afin qu'il n'en advienne faute étant cette place forte importante au service de sa ma^té neanmoins lorsque l'état gnêal des garnisons de cette province a été fait par le Roi pour ce quartier courant de Juillet, sa ma^té pour soulager son peuple auroit retranché bon nombre de gens de guerre et plusieurs garnisons de cette province, entr'autres celle dud. Brêmur à cette occasion afin que cette place soit au service et..... et au lieu des gens de guerre que l'on a retranchez sa ma^té auroit ordonné que le Sr de Chalvoïson capitaine y commandant feroit venir à la garde dud. château et fort de Brêmur les Re-

trayans de la Chatellenye d'Aize le Duc qui sont les paroissiens d'Aizey St Mars, Le Chemyn, Brêmur et Vauroye, Busseaut, St Germain, Nan, Bunsé, Monliau, et Estroche, les granges didier et voisins semon et aûes qui en dependent. que nous ordonnons suivant l'intention de sad. ma[té] y venir faire garde chan. à son tour ainsi qu'il sera avisé par led. S[r] de Chalvoison lequel y tiendra l'ordre que l'on a accoutumé en telles choses. Et ce pour maintenir et conserver lad. place en l'obéissance de sa ma[té] Laquelle étant prise par les ennemis apporteroit toute la ruyne du pays, et ou il y auroit aucune desd. paroisses qui seroient refusans a effectuer la contenu cy dessus, nous avons promis aud. S[r] de Chalvoson des les y contraindre par toutes voyes deues et raisonnables; fait au camp devant Champlite le cinq[me] jour de Juillet mil, b[c] IIII[xx] quinzex.

biron

par mond. seigneur

Ysambert.

Philippe fils de Roy de france Duc de Bourgogne aux gruyers de Bourgoigne Le Bailly de la Montagne et à Guillemin de Comblans ou aux deux d'Iceux Salut à la supplication des habitans de Noud disant lux devoir deux muids de Bleds moitié seigle, et lautre avoine mesure de Chatillon sur Seine annuel et perpetuel rente aux religieux de S[t] Jean de Jerusalem en leur maison de Bure laquelle rente ils ne peuvent payer sans chacun ny pour ce faire très grand meschief de leur chevance et comme y dient Requerans qu'il nous plaise chargier de payer ladite rente et pour ce prendre de leurs bois telle quantité que bon nous semblera nous desirans toujours le profit de tous nos sujets vous mandons et commetons aux deux de vous, que vous vous transportiez aud. lieu de Noud et avisez leurs bois et d'Iceux pour et en nom de nous prenez et recevez desd. habitans Telle quantité desd. bois comme il vous semblera q[l] apartiendra ou pouvoir apartenir p[r] toutte laditte charge desd. deux muids de Bles lequel ain en prit et reçu en nom que dessus lesd. Bois desquels nous jouirons et les ayant cause de nous comme de nos propres jusques au terme de dix ans après la date de ces presentes promettons en bonne foy acquitter lesd. habitans desd.

deux muids de blé envers lesd. Religieux et les dix ans des susdits accomplis et Il nous plait ou aux ayans cause de Nous lesd. bois à nous ainsy bailliez comme dit est et demouront à nous et à nos successeurs Ducs de Bourgoigne en acquitant Iceux habitans dud. Bled envers les Religieux de Jerusalem et se nous veûs ou les ayans cause de Nous ledit terme passé que lad. Besoigne ne nous soit agréable et profitable Nous pourons renoncier audit charge et demoura la chose au premier état sans préjudice faire à nous ou aud. habitans de Noud. en témoing de ce que nous avons fait mettre notre scel à ces lettres. Donné à Rouvres le 18 Jour de Janvier Lan de grace mil CCC soixante et douze ainsy signé par Monseigneur Le Duc J. Potier.

Pour Nod collationné à L'original par moy no^e Royal sou^s signé. Signé A. SIMONNOT.

Noble Joachin De la Maison dem^t à Touillon vint à Nod trouver Simon Delamaison curé, son frère pour lui demander de l'argent po^t fournir asez *yvrongnerie* ? voulant l'y presser et l'ofenser avec son épée le curé prévint le coup prit un levier po^r sa defense et le tua à son corps defendant obtint sa grace. D^lle Marie de Thivrier sa veuve s'oposa à l'enterrinement des lettres au Bailliage de Chatillon S.S, et à son élargissement des prisons, Jacques de Fresne ecuyer de Touillon beau père de cette veuve fit po^r elle une transaction et ceux només de ces mineurs avec le s^r Delamaison curé qui luy donna par afection po^r elle et ses enfants 30^b 8 m. de fromant et la remise de plusieurs creances et une arquebuse que le défunt avoit pris il y avoit 13 jours à Nicolas Delamaison leur frère. Laquelle transaction reçu Delamaison N^re le 7 avril 1614. Ratifié le lendemain par la veuve devant le mesme no^re.



Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

LES BOSSUET EN BOURGOGNE

Suite (1)

Qu'est-ce que François Boussuet, parent d'Etienne II et dont ses ayants-cause héritent ? Nous répondons : François Boussuet est connu. Il naquit à Seurre, en 1520, s'établit à Tournus, y exerça la profession de médecin et y mourut, le 26 juin 1572. Il avait composé plusieurs ouvrages en vers (2). Il laissa une partie de sa fortune à l'hôpital de Tournus (3), et l'autre, nous l'apprenons par l'acte précédent, à ses cousins de Seurre. A quel degré leur était-il parent? Il est difficile de le dire au juste. Si Etienne II est le fils d'Etienne Ier, il serait né vers 1580, et dans ce cas, le père de François aurait été son frère. S'il est seulement le petit-fils du premier Etienne, il y aurait dans leur parenté un degré de plus.

Le 24 décembre 1583, Jacques et André, les fils d'An-

(1) V. plus haut, p. 73. 98, 167.

2) François Boussuet a publié les ouvrages suivants : 1° *De arte medendi, lib. XII, Lugduni, apud M. Bonhomme, 1557*, in-8° de 287 pages. — 2° *De natura aquatilium carmen, Lugduni, apud M. Bonhomme, 1558*, in-4°, 135 pages. Il a laissé trois mss. : 1° Elegiarum libri X ; 2° Epigrammatum libri V; 3° De sansonis gestis liber I. Cf. Ch. Muteau et J. Garnier, *Galerie bourguignonne*, t. I, p. 120.

(3) Cf. de Juigné, *ibid.*, 54 et suiv.

thoine, vendirent, par acte passé devant Philibert Bretaigne, notaire à Seurre, une maison provenant de Jehan Boussuet, avocat, et sur laquelle Elisabeth Boussuet, alors veuve de Bénigne Soyrot, et Claude Boussuet, toujours qualifié prêtre familier de l'église Saint-Martin, avaient aussi leurs droits (1).

Il n'est plus question de Claude de Chantepinot, fille de feue Françoise Boussuet, qui était morte aussi, ou qui avait été désintéressée. Elle exceptée, nous retrouvons les mêmes noms que dans la vente des étangs, c'est à dire, Etienne II et ses hoirs. Les fils d'Anthoine interviennent évidemment ici non seulement comme héritiers de Jehan leur oncle, mais aussi et surtout comme représentant leur père. L'héritage d'Etienne avait été divisé, la première fois, c'est à dire, en 1573, entre quatre têtes, et la seconde fois, en 1583, après la disparition de Claude de Chantepinot, entre trois. Il avait donc laissé quatre enfants :

1° Jehan Boussuet, docteur ès droit et avocat au Parlement de Dijon ;

2° Claude Boussuet, prêtre familier de l'église paroissiale de Seurre ;

3° Françoise Boussuet, déjà décédée, mais qui est représentée, en 1573, au nom de sa fille, par Edme de Chantepinot, son mari ;

4° Anthoine Boussuet, aussi décédé, mais que représentent ses fils Jacques et André, ainsi que Bénigne Soyrot, son gendre.

Nous reviendrons à Jehan Boussuet, qui est l'auteur d'une petite branche collatérale, et à Françoise, qui

(1) Pierre-Louis Baudot, *Lettre à M. Cl.—X. Girault*, Dijon, Frantin, 1808. L'auteur ne donne point le texte de l'acte. Il suppose à tort que Jehan Boussuet était le père ou l'aïeul de Jacques et d'André, tandis qu'il est réellement leur oncle. C'est ce qui a trompé M. de Juigné dans sa généalogie des Bossuet. M. Baudot écrit aussi d'une manière inexacte Bénigne Perrot pour Bénigne Soyrot. Cl.-X. Girault avait prétendu que le père de Bossuet était originaire d'Auxonne. M. Baudot lui oppose une réponse péremptoire dans la notice où nous avons puisé les détails relatifs à la vente de la maison.

marque une alliance des Bossuet avec les Chantepinot.

Claude Boussuet se trouve cité à maintes et maintes reprises dans le registre des délibérations de la Familiarité de Seurre, qui va de 1564 à 1586. A noter ce petit détail qui détonne sur l'ordinaire banalité de ces actes : une délibération du 15 octobre 1584 condamne le familier Claude Boussuet à quatre francs d'amende pour avoir refusé d'assister son confrère Vitte, dans la célébration d'un anniversaire, « de quoi, ajoute consciencieusement le secrétaire, ledict Boussuet s'est porté appelant ».

Anthoine continue la descendance ; nous le retrouverons plus loin.

Si l'on demandait de quelle maison de Seurre il s'agit dans la vente de 1583, je répondrais que M. Baudot ne l'a pas dit. Il supposait sans doute, avec d'autres, que les Bossuet n'avaient qu'une maison à Seurre et qu'il ne pouvait y avoir de difficulté là-dessus. (1). En fait, il n'y en a pas. C'est la maison qui appartenait à la branche des Rouyers, puisque ce sont eux qui la vendent. M. Baudot n'hésite point sur cette identification ; il nous apprend en outre que cette même maison, passa plus tard à M. Gagne de Pouilly, et que le fils de ce dernier la revendit, en 1734, à Claude Gouget-Duval (2).

C'est à Dijon désormais qu'il faudra suivre les ancêtres de l'évêque de Meaux.

Que les aïeux dijonnais de Bossuet soient originaires de Seurre, on le sait depuis longtemps (3), et la chose ne fait pas doute. Les archives de la Côte-d'Or signalent un acte de 1553, qui le constate (4), et les preuves que l'on verra plus loin sont catégoriques.

Inutile de s'arrêter à cette erreur de dom Plancher que les Bossuet descendent d'un maître d'hôtel de l'un

(1) *Lettre de M. Cl.-X. Girault*, p. 8. — Voir la note 3 de la page 5.
(2) *Ibid.*, note 1.
(3) Palliot, Familles de Bourgogne, mss. t. 1, fol. 111, Fonds Baudot.
(4) A. D. C , série G., 2,166 *ter*, n° 4.

des derniers ducs de Bourgogne (1). Il s'agirait d'un officier de la maison de Philippe-le-Bon, qui s'appelait Perrin Bossuot (2), et qui n'a rien de commun avec les ancêtres du grand orateur qu'une certaine similitude de nom.

Les enfants d'Etienne II quittèrent donc successivement Seurre à l'exception du prêtre familier; et nous les avons déjà vus établis à Dijon (3) : Jehan, comme avocat au Parlement de Dijon; Françoise, mariée à un avocat du roi au bailliage et à la chancellerie de Dijon; enfin, Anthoine, pourvu d'une charge à la Chambre des comptes de Dijon.

Je ne sais quel vent poussait alors les Bossuet dans l'ancienne capitale de la Bourgogne. On y trouve aussi Jacques Boussuet, qui se rattache sans doute à une autre branche et qui est, comme Jehan, son cousin, docteur ès-droit et avocat au Parlement. C'est ce que prouve, à la date du 27 août 1547, une reprise de fief de la terre et seigneurie de Baissey-en-Chaume, que l'acquéreur revendit du reste à son premier propriétaire, le 4 mai suivant (4).

Anthoine Boussuet fut nommé clerc et auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes, où il remplaça très probablement Gérard Sayve (5) en 1543. Il obtint plus tard, moyennant une somme de 1,500 livres tournois, l'office d'auditeur ordinaire, dont il fut pourvu, le 23 août 1553, et où il fut installé, le 13 novembre suivant. Il délivra (6), en qualité de clerc et auditeur, un reçu aux habitants d'Auxonne, le 4 février 1544 (1543, d'après l'ancien style):

(1) *Histoire du duché de Bourgogne*, 1748, in-f°, tom. III, *pièces* f. CCLV.

(2) Floquet, *ibid.*, I. 9, note 1.

(3) Vente des étangs, *supra*.

(4) Peincedé, t. IX, pp. 217 et 222.

(5) J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes*, p. 330. Cf. A. D. C., Chambre des comptes, reg. VII°, f°. 14.

(6) Cité par M. Girault, *Notice historique sur les aïeux de Bossuet*, Réponse à la lettre du 25 mars, p. 7, note. — En 1544, Anthoine était seulement auditeur extraordinaire.

« Je soubzsigné Clerc et Auditeur en la Chambre des Comptes à Dijon, certifié que les manans et habitans de la ville d'Auxonne, ont payé à Messieurs desdicts comptes quatre escus pour l'intérêt de leur reprinse de fied, à cause de l'acquest par eulx fait de Jehan de Chissey, escuyer, seigneur de Frangy, de la terre et seigneurie de Germigney, et à moi X fr. l'expédition de ladicte reprinse de fied aux clercs ».

« Le cinquième jour de febvrier mil V^c XLIII ».

Signé : A. Boussuet.

On distinguait alors, à la Chambre des comptes, qui était qualifiée « Cour souveraine », les présidents, le procureur général, les avocats généraux, les conseillers-maîtres, les correcteurs des comptes, les clercs auditeurs ordinaires et extraordinaires, et les simples clercs ou commis aux écritures (1). Entre les auditeurs extraordinaires et ordinaires il y avait cette différence que les premiers n'étaient pas d'ordre ancien, ne jouissaient pas des mêmes gages et n'exerçaient leur office qu'en attendant la vacance d'une charge dans l'ordre des auditeurs ordinaires. Comme ceux-ci et tous les autres officiers de la Chambre des comptes, ils étaient qualifiés de conseillers du roi, ce qui explique le titre de « conseiller auditeur » donné à Anthoine Boussuet dans plusieurs actes (2) et notamment dans la vente des étangs.

Anthoine Boussuet, auditeur des comptes, épousa Jehanne Richard, fille de Nicolas Richard, seigneur de Ruffey-lès-Beaune et petite-fille de Gillette Legoux de la Berchère. Nous nous occuperons plus loin de cette alliance qui a uni les Bossuet à deux grandes familles de Bourgogne (3).

La vente des étangs nous a déjà fourni les noms des enfants d'Anthoine Boussuet et de Jehanne Richard.

(1) Courtépée, *ibid*, I, 550 et suiv.

(2) Archives de la Côte-d'Or, G. 2166 ^ter n° 3. — Peincedé, t. XIX, p. 217. Acte de mariage de Jacques Boussuet.

(3) J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes*, art. Richard.

Voici l'ordre de leur naissance; il résulte des dates que nous aurons à citer :

1° Elisabeth Boussuet, qui épousa Bénigne Soyrot, par contrat du 6 février 1571;

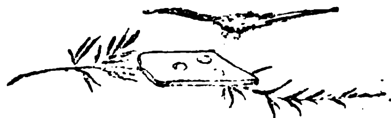
2° Jacques Boussuet, qui fut l'aïeul de l'évêque de Meaux. Nous le suivrons tout à l'heure;

3° André Boussuet, qui s'établit à Auxonne et devint la tige d'une famille nombreuse. Nous reviendrons à lui plus tard.

Les enfants d'Anthoine et de Jehanne s'échelonnent, ce semble, à d'assez grandes distances; ils furent peut-être plus nombreux, mais ils ne vinrent que trois à la succession de leur père, comme le prouve la vente des étangs en 1573, ainsi qu'à celle de leur mère, comme l'indique une transaction (1) entre Gérard Richard, seigneur de Ruffey et maistre Jacques Boussuet, « héritier pour une troisième partie de damoiselle Jehanne Richard, sa mère », le 24 janvier 1581.

Le contrat de mariage (2) d'Elisabeth (6 février 1571), confirme les données précédentes, en ajoutant ce détail, qu'Anthoine Boussuet, était déjà mort à cette date. En effet, Elisabeth est dite « fille de feu noble maistre Anthoine Boussuet, auditeur en la Chambre des comptes et de damoiselle Jehanne Richard ». Nous y reviendrons également.

(*A suivre.*) J. Thomas,
curé de N.-D. de Dijon.



(1) Peincedé, t. XIX, p. 62.
(2) *Ibid.*, p. 202.

TOPONOMASTIQUE
de la
COTE-D'OR

L'étymologie des noms géographiques commence à sortir des limbes où, tant que les lois de l'étymologie générale n'ont pas été suffisamment mises en lumière, elle a dû forcément languir. Les mots de la langue commune ont, comme il était naturel, bénéficié les premiers de l'avènement et des progrès de la philologie : le moment devait venir d'appliquer la méthode à l'étude étymologique d'une langue aussi spéciale et jusqu'ici aussi hiéroglyphique que celle de la nomenclature géographique. On a commencé : il reste beaucoup à faire, mais beaucoup déjà a été fait. Les savantes reconstitutions des scènes de l'Odyssée dues à l'étude approfondie qu'un jeune savant, M. Victor Bérard, a faite récemment des noms de lieu actuels du monde méditerranéen, sont un des triomphes les plus brillants et les plus encourageants de l'étymologie géographique.

Mais ce n'est pas d'Homère ni du monde homérique que j'ai voulu parler ici. Il s'agit de recherches entreprises sur les origines des noms géographiques de notre propre département, recherches dont les premiers résultats sont consignés dans une brochure parue sous ce titre : *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités (villes, villages et principaux hameaux) du département de la Côte-d'Or*, par L. Berthoud, pharmacien des hôpitaux de Paris et L. Matruchot, professeur adjoint de botanique à la Sorbonne. *I. Période anté-romaine* (1).

Les deux auteurs sont élèves de M. Auguste Longnon, et mettent leur publication sous le patronage du savant membre de l'Institut.

(1) Un volume in-8 de 116 pages. Semur, imp. V. Bordot, 1901. — Cette étude est extraite du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, année 1901, même imp. Les indications de pages se rapportent au tirage à part

Pour ce que notre travail renferme d'idées justes, d'étymologies exactes ou simplement vraisemblables, l'honneur revient de droit à notre maître M. Longnon, à qui nous sommes entièrement redevables de notre initiation à des études aussi spéciales et aussi délicates. En particulier, les considérations générales que nous développons en tête de chaque famille onomastique sont tirées pour la plus grande part du cours même de M. Longnon, et nous sommes heureux de le remercier ici d'avoir bien voulu nous autoriser à les reproduire. Quant au reste, le lecteur voudra bien nous laisser la responsabilité des inexactitudes que notre travail pourra comporter (Page 9).

Ces dernières lignes lèvent les scrupules de timidité de ma critique, pour les cas où je serai obligé, chose inévitable en matière si épineuse, de mêler des réserves à mon analyse. Il est du moins une chose que je me donne tout d'abord le plaisir de louer sans restriction, c'est l'esprit de méthode qui règne dans l'étude de MM. Berthoud et Matruchot. Leur premier souci est de procéder avec une précision et une rigueur vraiment scientifiques. Assez longtemps la fantaisie a régné en maîtresse en ces sortes de recherches ; le temps est passé des procédés de divination au petit bonheur. Ces messieurs sont à trop bonne école pour ne l'avoir pas compris, et n'avoir pas mis au-dessus de tout la minutieuse observation des faits et la stricte application de principes bien établis et rigoureusement éprouvés. Littré fait à propos des investigations étymologiques une remarque fort juste qui se vérifie tout spécialement dans le domaine de l'étymologie géographique. « Chacun, dans des recherches qui sont toujours difficiles, commet des erreurs ; mais si la méthode est bonne, les erreurs sont partielles ; si, au contraire, la méthode est mauvaise, les erreurs sont générales, et la rencontre du vrai n'est plus que fortuite (1). »

C'est de la « bonne méthode » que je crois m'être inspiré moi-même, on s'en souvient peut être, en entreprenant dans le *Bulletin* le déchiffrement de ces hiéroglyphes que sont restés jusqu'à nos jours, pour la plupart du moins, les noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or. Non que l'on n'ait tenté bien des fois de résoudre ces énigmes. De tout temps, chez nous comme partout, en face d'un nom de pays, de fleuve,

(1) *Etudes et glanures*, p. 123.

de montagne, on s'est posé la question : pourquoi ce nom? d'où vient ce mot? Et jamais l'imagination populaire n'a été en peine de trouver des réponses. Voyez dans le poème de *Girart de Rossillon* (xive s.) et dans la Vie en prose latine du même (xie-xiie s.) les « éthymologes » du nom du château de Rossillon. Rossillon, cela veut dire ou bien « roi Sylla », ce qui prouve que c'est le fameux dictateur romain qui a fortifié ce lieu; ou bien « rossignol », car il y a beaucoup de rossignols dans la forêt qui est au pied; ou bien le nom a été donné à ce mont *quia ROS ILLVM rigat*, parce que la rosée l'arrose abondamment et lui communique une rare fraîcheur.

> De telx ethymologes pas ne vous mervoillons.
> Et li autre en redient autre raison et cause.
> Tant chief, tantes sentences : chacun en dit sa clause (1).

La renaissance n'a rien innové sous ce rapport : les étymologistes, indigènes ou étrangers, nous ont donné de nos noms géographiques des explications aussi fantaisistes, mais à base d'érudition littéraire. Ce sont celles que Courtépée a recueillies : Montbard, mont des bardes; Flavigny, *flavus ignis*; Villy identifié à *Vidubia*; Losne rappelle Latone; Bélénus et Isis sont censés avoir laissé dans toute notre région des traces de leur culte, etc. Et le moyen de douter, quand tout cela est appuyé de l'autorité d'un abbé Nicaise? « Ce savant antiquaire, dit Courtépée, croyait que tout le vallon (de la Tille) était consacré, du temps des Romains, à des divinités païennes : Diénay à Diane, Is-sur-Tille à Isis, Luce à Lucine, Bourbelin à Belenus, Izeure, ou Ozeure (!), à Oziris, Jancigny à Janus, *Jani signum*; Orgeux *ab orgiis*, où l'on célébrait les orgies de Bacchus (2). »

Illusions pures, tout aussi mensongères que celles de l'imagination populaire, et plus viables, à cause de l'appareil imposant sous lequel elles se présentaient. Hypothèses décousues, impossibles à coordonner de façon à construire un

(1) *Le poème de Girart de Rossillon*, publié par M. Mignard (Châtillon-sur-Seine, 1860), v. 526 seq. — Cf. *Romania*, n° 25, pp. 196-201. — *Rossillon* n'est en réalité qu'un diminutif de roche. Cette désignation a disparu de l'usage, ainsi que celle de *mont Lassois (latiscensis)*, nom ancien de la montagne qui s'appelle aujourd'hui montagne de Vix, à sept kilomètres de Châtillon-sur-Seine, et au sommet de laquelle se trouvait l'antique château de Roussillon.

(2) *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 262.

système tant soit peu solide sur ses bases. Au XIXe siècle seulement, qu'on a quelquefois appelé le siècle de la philologie, l'étude scientifique du langage, fondée sur l'observation et la comparaison, aussi précises et aussi étendues que possible, des phénomènes de langues, et s'éclairant des progrès simultanés des autres sciences historiques, vint jeter un peu de lumière dans le chaos. Mais revenons à notre brochure.

Je me trouve avec plaisir d'accord avec M. B. et M. sur un certain nombre de noms : Bar, Baulme, Beneuvre, Bèze, Charmes, Chaume, Chaux, Is, Izeure, Vougeot, etc. Cet accord n'est pas surprenant, du moment que nous travaillions sur les mêmes textes, avec le même souci d'exactitude, d'après la même méthode, suivant la route tracée par les mêmes maîtres. Ceci soit dit pour ceux que les solutions que j'ai présentées ont trouvés incrédules, et cet argument aura d'autant plus de valeur à leurs yeux que MM. B. et M. ont exécuté leur travail sans connaître le mien.

J'apprendrai peut-être, en effet, à ces deux auteurs que leur œuvre n'est pas le premier essai d'explication scientifique des noms de lieux de la Côte-d'Or, mais le second. Voilà ce que c'est que de ne pas travailler sur place sur une matière aussi locale ! Et cet inconvénient, si c'en est un, n'est pas le seul que nous aurons à constater. C'est en 1887 qu'a commencé dans ce *Bulletin* la publication d'un *Glossaire étymologique des noms de lieux du département de la Côte-d'Or;* depuis, chaque année en a vu paraître un, deux ou trois articles, jusqu'à l'année 1898 exclusivement, et en 1899 s'achevait la 3e lettre des noms de communes (1). Aucun tirage à part n'a été fait de cette publication, c'est vrai ; mais ces messieurs lisent aussi les recueils, puisqu'en fait de travaux sur leur sujet, ils déclarent qu'il n'existe « guère que des notes éparses qu'on retrouve assez difficilement dans les recueils publiés par les sociétés savantes, et où fréquemment l'absence

(1) Je prépare, avec le concours de dévoués auxiliaires, la publication en volume du *Glossaire étymologique des noms de communes du département de la Côte-d'Or*, dont le quart environ, comme matière, a paru dans le *Bulletin*. L'exposé des principes que j'ai pris pour guide tient une grande place dans ces premières pages, qui comprennent les trois lettres A, B, C, et où, d'ailleurs, tout n'est pas bon à garder. Le reste exigera moins de développements, et j'espère que le volume sera prêt dans les premiers mois de 1903.

de méthode, de documentation précise, le manque de connaissances générales et aussi la fantaisie individuelle ont conduit à des résultats incomplets ou erronés.» (P. 6.) Les articles étymologiques du *Bulletin* méritent-ils ces reproches? C'est à ses lecteurs de le dire, mais ils me sont témoins que je n'ai pas cessé de protester contre les mêmes défauts, et que j'ai tâché dans la mesure de mon possible de les éviter.

Etant personnellement en cause, j'aurais mauvaise grâce à insister, mais je n'ai pas cru devoir taire cette lacune dans la bibliographie d'une étude dont le sujet m'intéresse si vivement. Voici comment les auteurs en ont conçu le plan.

En manière d'introduction, des « généralités ethnographiques », qui embrassent la famille indo-européenne, puis se limitent à la France, sur le sol de laquelle ont défilé successivement Ibères, Ligures, Gaulois, Romains et Germains. L'ordre adopté est l'ordre chronologique. Il y aura quatre parties, qui seront consacrées à quatre périodes, appelées anté-romaine, romaine, germanique et française.

La première partie, qui seule a paru, classe les noms de lieux regardés comme correspondant à la période anté-romaine, suivant l'origine qui leur est attribuée : ibère, ligure, gauloise,... et douteuse.

Sous la catégorie ibère, trois noms seuls trouvent à se ranger, et encore leurs titres ne sont-ils considérés que comme probables (Charme et Chaume, Jarrie, Alise). — Sous la catégorie ligure, deux, non moins hypothétiquement (Bâche dans St-Seine-en-Bâche, Blanot). — Le gros lot est à la catégorie gauloise ou celtique, subdivisée en trois groupes ainsi désignés : composés (ex. Belan, Beneuvre, Saulieu), simples avec suffixes (Belleneuve, Nogent, Santosse, etc.), simples sans suffixes (Bar, Bèze, Is, Beaune, Tart, etc.). En tout une cinquantaine de noms. — Enfin une dizaine d'autres, rangés sous la rubrique : « Vocables anté-romains d'étymologie indéterminée, » et qu'on incline à rapporter à une origine ligure (Avot, Minot, Vantoux, etc.)

Je prendrai la liberté de discuter quelques-unes de ces attributions, qui, malgré l'autorité, si infatigablement invoquée à chaque page, de M. Aug. Longnon, ne sont cependant pas encore absolument acquises à la science. Egalement plusieurs des étymologies proposées appellent des réserves. La part de

l'hypothèse, de l'aveu des deux auteurs, et nécessairement, y est considérable, et il est toujours permis d'opposer à une hypothèse une autre hypothèse qui peut avoir des droits supérieurs à faire valoir : n'est-ce pas de cette concurrence vitale, de cette lutte pour le plus vrai, que s'accroît peu à peu le trésor de la science définitive?

Mais tout d'abord, ma critique portera sur le plan général de l'*Etude historique et étymologique*. Ce plan paraît simple, clair, lumineux : ne vous y fiez pas. Il promet un travail d'un intérêt ethnographique et chronologique autant qu'étymologique : cette promesse n'est tenue qu'en apparence.

Veut-on quelques preuves sensibles du manque de netteté que je signale? Les premiers noms de lieux habités de la Côte-d'Or qui vous sont présentés (I. PÉRIODE ANTÉ-ROMAINE. A. Origine ibère) sont ceux de trois petits villages et de quelques écarts appelés Chaume ou La Chaume. Vous devriez en conclure, semble-t-il, que vous êtes en présence des plus anciens noms de localités donnés dans le département, et que ces noms se rattachent au séjour parmi nous du plus ancien des peuples qui ont laissé une trace historique sur le sol de la France. Eh bien, vous auriez complètement tort, et vous iriez contre l'intention de l'auteur, qui déclare au contraire, et qui prouve (par la présence de l'article) que ces noms n'ont été donnés qu'au moyen âge, qui reconnaît dès lors que la présence des Ibères n'y est pour rien, et qu'il n'y a pas de conclusion à tirer de l'origine (probablement) ibère de ces noms, sinon qu'il a existé quelque part à une époque très reculée un peuple ibère dont la langue n'a pas totalement péri. C'est pour cette belle raison que des noms qui comptent parmi les plus récents comme noms de lieux, puisqu'ils appartiennent à la période dite française, figureront dans la période antéromaine et dans la catégorie la plus ancienne de cette période! Il y a là un vice d'exposition de nature à donner le change au lecteur.

Autre exemple. On veut que Blanot, seul de tous les noms de lieu de la Côte-d'Or, soit issu d'un primitif à suffixe ligure *-scus: Blanoscus*. Soit. Mais l'on tient néanmoins que la base du mot est un nom d'origine gauloise : Blanos. On aurait pu ajouter que ce Blanos était peut-être un Romain. Et néanmoins on rangera Blanot parmi les noms anté-ro-

mains, catégorie ligure. De quel droit? A supposer que la finale *-oscus* soit bien authentique, — qu'elle ne soit pas le fait d'un clerc du XIII[e] siècle, qui, ayant à mettre en latin Blanot, aura utilisé quelque réminiscence, — où est l'à propos de cette classification? Parce que nous usons d'un suffixe *-ade*, fourni par les langues méridionales, pour créer une foule de mots nouveaux: baignade, noyade, etc., dirons-nous que ces mots sont italiens ou espagnols?

On sait pertinemment que, bien après la période gauloise, nos ancêtres ont continué à se servir des mots gaulois latinisés *magus, dunum* pour former, à l'aide de noms propres, des noms de lieux nouveaux. Il y a donc erreur à tirer de la nature de ces composés la conclusion qu'ils sont de facture proprement gauloise. « Rien, lisons-nous dans la préface (p. 3), rien, si ce n'est l'étude du nom du village, ne saurait nous apprendre qu'Izeure, au canton de Genlis, est une ancienne forteresse gauloise. » Pardon! L'étude du nom, et je crois que vous le dites vous-même quelque part, ne saurait nous apprendre que ceci, c'est que le mot Izeure vient d'*Iciodorum*, composé d'un nom commun de lieu, *dorum* (fort) et d'un nom propre d'homme, *Iccius*, ayant l'un et l'autre une étymologie gauloise. Mais et le mot et la localité peuvent dater ou de l'époque gauloise, ou de l'époque romaine, ou de l'époque mérovingienne, sans que l'étymologie nous fournisse aucun renseignement à cet égard.

Bref, les conclusions de l'*Etude* sont étymologiques : c'est leur caractère propre et légitime; mais elles affectent d'avoir une portée ethnographique et chronologique, et en cela elles dépassent quelquefois leurs droits et risquent d'induire en erreur les lecteurs peu avertis. Cet inconvénient vient de ce qu'on a voulu établir un rapport parfois forcé entre les analyses étymologiques et les considérations ethnographiques, et donner celles-ci pour cadre à celles-là. Ces grands cadres sont bons pour l'histoire générale des langues et des peuples, mais pour des recherches aussi particulières et locales que celles-ci, ils sont plus gênants qu'utiles. N'y a-t-il pas témérité, par exemple, à vouloir ranger dans quatre compartiments distincts la matière de la période qu'on appelle anté-romaine, deux ou trois textes, et encore douteux, dans les deux premiers, et une soixantaine dans les autres? Qui dira que

parmi ceux qui sont cotés gaulois, aucun n'est ibère ou ligure, ou autre chose, car dès qu'on remontant le cours des temps on a dépassé la limite romaine, on tombe dans le vaste et obscur abîme de la préhistoire.

Le manque de netteté qui se révèle dans les lignes générales du plan se retrouve jusqu'à un certain point dans l'exécution. A quelle catégorie de lecteurs s'adresse-t-on au juste? Le niveau, dans certaines pages, est supposé assez peu élevé, puisqu'on se donne la peine d'expliquer en note des mots comme « intervocal », « chuintement », et, ce qui est plus fort, « médiéval ». (Pages 11, 22, 39.) Si le lecteur en est là, ce n'est pas une science philologique servie à doses homéopathiques qui lui permettra de se débrouiller l'esprit, et les leçons du Collège de France et de l'École des Hautes-Études lui passeront bien haut par-dessus la tête. Que si l'on s'adresse, au contraire, à des gens qui ont fait des études classiques, il est inutile de s'espacer sur tant de minuscules questions de grammaire historique qui entrent aujourd'hui dans le programme de l'enseignement secondaire et ne sont pas au-dessus de la portée d'un bon élève de quatrième.

Ces critiques générales formulées, j'ai hâte, négligeant les architectures extérieures, d'entrer dans l'édifice, et de passer en revue les curiosités qu'on y a rassemblées avec tant de peine et de soin. Il ne peut y avoir que plaisir et profit pour l'amateur.

Chaume est un nom commun géographique féminin bien connu dans nos régions. La seule raison pour laquelle on veut le faire d'origine ibère, c'est qu'il existe en espagnol sous la forme *calma*, avec le même sens de « plateau désert » que chez nous. Mais, encore une fois, qu'importe cette origine, si elle ne nous apprend rien sur les rapports des Ibères avec notre pays? L'histoire du mot comme tel est claire, et cela nous suffit. Les auteurs citent deux communes du nom de Chaume, une commune et quatre hameaux ou écarts du nom de La Chaume. Ils auraient pu y ajouter : Bessey-en-Chaume et nombre de lieuxdits réalisant les mêmes conditions topographiques. C'est un nom populaire bien enraciné dans notre sol, et qui y a provigné. J'ai cité dans mon *Glossaire* les diminutifs chaumot, chaumon (mal écrit chaumont), variantes chamot, chamon; chaumeron (mal interprété *chaume rond*, par suite mal traduit

calmus rotundus en 1178, et défiguré aujourd'hui en Champ-Moron), qui ont fourni autant de termes à la nomenclature géographique de la Côte-d'Or.

Charme est une variante de *chaume*, de caractère, semble-t-il, plus populaire. Si cette lettre *r*, fruit d'une dissociation et dissimilation plutôt dialectales, ne paraît pas toujours dans les traductions latines que les clercs du moyen âge ont données du mot charme, c'est sans doute parce qu'elle avait goût de terroir : pour eux le mot classique seul très correct est *calma*. L'*Etude* élève à ce propos un doute sur l'identification de Charmes avec *Calmas prope Miribellum* : il n'y a pas lieu. L'existence en notre pays de l'appellation « la charme », « une charme », avec le sens de chaume, est fondée sur des faits assez nombreux (1) pour qu'il n'y ait pas à songer un seul instant à recourir à l'hypothèse de charme, arbre. Nous avons aussi les diminutifs : la Charmette, ferme près de Dijon ; Charmont (mal écrit pour Charmon), à L'Etang-Vergy ; la Charmoiselle, en H[te]-Saône, à peu de distance de la frontière de la Côte-d'Or. Il est dommage que de si jolis mots et si bien faits n'aient pas leur place dans le dictionnaire de la langue nationale.

Chaux et *La Chaux* sont les équivalents de *Chaume* et de *La Chaume*, et correspondent à une variante du même type ancien. Il n'est pas tout à fait exact de dire que *Calmis*, que M. Longnon regarde comme la forme primitive, « a donné *chaume* et *chaux*. » Chaume vient régulièrement de *calma*, comme chaux vient régulièrement de *calmis*. Les Chaux de la Côte-d'Or (trois cas) se présentent dans les mêmes conditions topographiques que les Chaume et les Charme. Le mot n'a pas fait souche ; il a laissé ce privilège aux formes plus modernes, mieux douées pour la vie, en lesquelles il a lui-même évolué. J'ai dit ailleurs que je considérais *La Chaleur* comme une autre variante des mots La Chaux et La Chaume, par changement non plus de désinence, mais de suffixe. Ce n'est là cependant qu'une hypothèse.

Je passe sur *la Jarrie*, nom d'une ferme bâtie en 1845. Si l'on en fait un synonyme du méridional *garrigue*, chênaie, d'origine prétendue ibère, c'est un cas isolé dans notre région ; mais nos auteurs reconnaissent qu'il pourrait bien

(1) *Glossaire* cité, au mot *Charmes*.

n'y avoir là qu'un nom de propriétaire : « La ferme des Jarry. »

Malgré la longueur de l'article consacré à *Alise, Alesia*, et le poids des autorités qu'il met en cause, je me permets de croire que nous avons peu de chose à en tirer. La discussion roule tout entière autour du mot *aliso*, nom de l'aune, et il suffirait, paraît-il, d'un nom d'arbre pour expliquer l'antique et célèbre vocable. La question entre M. d'Arbois de Jubainville et M. Longnon n'est que de savoir si ce nom d'arbre est ligure, opinion du premier de ces deux savants, ou ibère, opinion du second. Les élèves de celui-ci penchent naturellement du côté de leur maître ; mais une difficulté qui leur est propre est celle-ci : « Le village (?!), situé sur la hauteur, aurait tiré son nom d'un arbre *qui croît d'ordinaire dans les lieux humides* et qui n'aurait pu se développer en abondance que sur les flancs et à la base de la montagne. » Comment se tirer de là ? Par la constatation des « affinités qui semblent exister entre le vocable Alise et les noms des deux rivières, l'*Oze* et l'*Ozerain*, qui avoisinent le pied du mont Auxois. » Suivons bien :

Le nom de l'Oze peut se déduire phonétiquement d'un thème tel que *Alisa*. Quant au nom de l'Ozerain, il semble être un nom tel que l'*Ozère*, visiblement apparenté à celui de l'Oze, et pris ici au cas régime. En conséquence, on peut concevoir que les deux rivières aient tiré leur nom du nom ligure (*aliso*) de l'aune, arbre qui pouvait croître en abondance dans la partie basse des vallées. Puis le radical commun aux deux vocables de rivières aurait servi à former le nom du village bâti sur la colline enserrée par elles. (P. 29.)

A la bonne heure ! Il n'est rien de tel que la botanique de Sorbonne pour trancher les nœuds gordiens de la philologie ! Mais que pensez-vous de ces deux rivières désignées par une essence d'arbre ? Cela s'est-il vu souvent ? Et de ce nom de l'*Ozèr* « pris ici au cas régime ? » Et de ce nom d'*Oze* quittant les marécages de la vallée où il s'est obscurci pour gagner les sommets, et là, telle une fusée qui éclate, s'étaler dans toute sa beauté native : *Alisa !* Tout cela n'est guère naturel ; toute cette érudition paraît bien peu *scientifique*, et je me demande si les « recueils » où sévit la « fantaisie individuelle » n'auraient pas tout aussi heureusement résolu le

problème. Le cas n'est pas facile, je l'accorde : pour ma part, je préfère, me fondant surtout sur les analogies de l'onomastique géographique et topographique, m'arrêter jusqu'à plus ample informé à cette solution modeste, que dans les langues anciennes disparues de notre sol, *oze* (diminutif plus ou moins moderne *ozerain*) a dû tout simplement signifier eau ou cours d'eau, et *alise* bourg, oppidum (1).

(*A suivre*). J. Bourlier.

L'ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-LÉGER
au duché de Bourgogne

I.

Sa fondation, en 994, par Henri Ier duc de Bourgogne.

Sanctus Leodegarius, Saint-Léger, fut d'abord, selon M. Joseph Garnier, le distingué conservateur des archives de la Côte-d'Or, un monastère de filles, fondé par Théodrate, abbesse d'Argenteuil, fille de Charlemagne (2).

Il est certain néanmoins que, dès la treizième année du règne de Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, en 826, Saint-Léger, au lieu d'être un monastère de filles, était un monastère, une abbaye d'hommes. On en a une preuve péremptoire dans la *Chronique de Bèze*, où il est

(1) Cf. le terme *ili* ou *eli*, que M. d'Arbois de Jubainville tient pour un des éléments les plus caractéristiques de l'onomastique géographique dans l'Ibérie d'Europe et qui lui paraît signifier « ville ». (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 305.)

(2) *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 261. — Le manuscrit original de la *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre de Bèze*, qui est l'histoire de cette abbaye depuis sa fondation en 630, jusqu'à l'an 1135, écrite dans la première moitié du XIIe siècle, par un moine de Bèze nommé Jean, se conserve à la bibliothèque nationale à Paris. M. Joseph Garnier en a fait prendre, par un spécialiste, M. de l'Epinois, une copie qu'il a éditée, après l'avoir annotée, à la suite de la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*. J'ai eu recours à cette édition comme à l'original même.

rapporté que le 3 avril de l'année ci-dessus, Albéric, évêque de Langres étant à Bèze, il se fit en sa présence un échange de terrains entre Séraphin, abbé du monastère de Bèze et Theuton, abbé du monastère de Saint-Léger, que l'on appelait alors monastère de Saint-Léger de *Champeaux...et inter abbatem Theutonem monasterii Sancti Leodegarii,quod campellense nominatur* (1).

Le célèbre chroniqueur Raoul Glaber, né en Bourgogne, mort vers 1050, aurait, à ce que l'on croit, pris l'habit religieux à Saint-Léger, avant de résider à Cluny,où il composa sa *Chronique*, qui va de l'an 900 à l'an 1046.

A la fin du X[e] siècle,le monastère d'hommes, ladite abbaye de Saint-Léger, qui existait au moins dès l'an 826, était en ruine. Henri 1[er], duc de Bourgogne, la reconstruisit à ses frais, ajouta à sa dotation le village de Magny-Saint-Médard, et la donna à la riche et puissante abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, située à la frontière nord-ouest de ses états,laquelle il affectionnait particulièrement, choisissant saint Germain pour son protecteur spécial auprès de Dieu. Cette donation était faite avec charge, pour l'abbaye donatrice, d'entretenir à perpétuité huit religieux au monastère de Saint-Léger. Il était d'ailleurs spécifié que les moines qui vivraient à Saint-Léger resteraient à jamais soumis à l'abbé du monastère de Saint-Germain d'Auxerre; qu'ils ne chercheraient point à se soustraire à son autorité, et ne lui préfèreraient jamais un autre abbé.

D'indépendant qu'il était auparavant, le monastère de Saint-Léger était rattaché à une abbaye, à laquelle il appartiendrait et dont il relèverait désormais. De la sorte, il devenait un prieuré, un prieuré de Bénédictins, car son abbaye maîtresse suivait la règle de saint Benoît.

Ainsi fut fondé le prieuré de Saint-Léger sur les ruines et

(1) Ouvr. cité, même page. — A 200 pas environ de l'emplacement du monastère de Saint-Léger de Champeaux, maintenant disparu, arrive la lisière occidentale du très ancien domaine de *Champfort*, où était honorée Notre-Dame de Champfort, Vierge datant du XIV[e] siècle, paraît-il, qui, par ordre de Mgr l'Evêque de Dijon, pour raison de proximité beaucoup plus grande, a été transférée, au siècle dernier, en l'église paroissiale de Saint-Léger, de préférence à celle de Lamarche-sur-Saône, de laquelle commune dépend Champfort. *Campellense*, *Champfort*, les deux mots ont sans doute une origine commune.

en partie avec les biens de l'ancienne abbaye de Saint-Léger, dont on ne sait d'ailleurs plus rien.

Les circonstances qui entourèrent la fondation de cet ancien prieuré, et qui viennent d'être rappelées, se lisent dans une charte des rois de France, Hugues et Robert, du 11 octobre 994, par laquelle, à la prière de Henri 1er, duc de Bourgogne, ces princes accordaient aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, le droit d'élire leur abbé selon la règle de saint Benoît, et confirmaient la donation que le pieux duc avait faite du monastère de Saint-Léger à cette abbaye.

Cette charte des rois Hugues et Robert se peut voir encore aujourd'hui dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, conservé en la bibliothèque de la ville d'Auxerre (1).

II

ÉTENDUE DE SON TERRITOIRE PRIMITIF

Quelle était l'étendue des terrains qui formèrent primitivement la dotation du prieuré de Saint-Léger ?

Cela va être maintenant indiqué, à l'aide d'autres documents originaux du temps parvenus jusqu'à nos jours.

Au moyen âge, où la propriété dépourvue de force pour se défendre, était souvent convoitée et disputée, les monastères, pour se mettre en garde contre l'usurpation, obtenaient du Saint-Siège apostolique ce que l'on appelait des *privilèges*, c'est-à-dire, des bulles dans lesquelles le Souverain Pontife, énumérant nommément leurs biens, les prenait sous la protection de l'apôtre saint Pierre et la sienne.

Un document de ce genre, une bulle du pape Eugène III, du 9 février 1151, adressée à l'abbaye de Saint-Germain d'Au-

(1) Voir *Cartulaire général de l'Yonne*, par M. Quantin, 1er vol. p. 157. — En 1854, furent publiées à Auxerre, sous la direction de M. Maximilien Quantin, conservateur des archives de l'Yonne, les chartes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, dans un ouvrage intitulé : *Cartulaire général de l'Yonne*. C'est à cet ouvrage, qui se trouve notamment à la bibliothèque de la ville de Dijon, que j'ai recouru, comme à l'original, pour prendre connaissance des dites chartes. Courtépée veut que ce soit Gerlinde, épouse de Henri 1er, duc de Bourgogne, qui ait donné l'abbaye de Saint-Léger à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, après que le duc son époux l'eut restaurée. J'ai reproduit la teneur de la charte de donation telle qu'elle est; cette princesse n'y est pas même nommée.

xerre, et transcrite dans son cartulaire, témoigne d'abord qu'à cette date cette célèbre abbaye possédait, dans les dépendances de son prieuré de Saint-Léger, trois églises paroissiales, pour faciliter aux habitants de ses terres la fréquentation du service divin, savoir : une au village de Saint-Léger, *videlicet* (*ecclesia*) *Sanctæ Mariæ in eodem burgo* (*Sancti Leodegarii*) ; une à Mitreuil, *ecclesia de Monasteriolo*, et une à Magny-Saint-Médard ; *et ecclesia de Maniaco*. Et cette même bulle lui accordait le droit de présentation à ces églises, c'est-à-dire le droit de désigner à l'évêque diocésain (l'évêque de Langres) les prêtres qu'elle désirerait être envoyés pour les desservir (1).

Ce privilège, il est vrai, ne dit rien expressément des dépendances du prieuré de Saint-Léger. Néanmoins il donne déjà à entendre qu'elles devaient être considérables.

Un autre privilège, qui fut accordé en 1188 par le pape Clément III à la même abbaye, et que l'on peut également lire dans son cartulaire, nous apprend d'une manière précise ce qu'elles étaient. D'après ce privilège, en 1188, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre possédait comme dotation de son prieuré de Saint-Léger : *Villam de Sancto Leodogario*, le village de Saint-Léger ; *villam de Maranduil*, le village de Marandeuil ; *villas de Cusiri*, de *Baleneva*, de *Maniaco*, de *Mosteriolo*, de *Estival*, de *Ciris*, les villages de Cuiserey, Belleneuve, Magny-Saint-Médard, Mitreuil, Étevaux, Cirey ; *grangiam de Maisni*, la grange (la ferme) du Magny (2).

Deux siècles plus tard, des documents d'une autre sorte, les procès-verbaux des *cherches* des feux dans le grand bailliage de Dijon (3), dont faisait partie le prieuré de Saint-Léger, constatent qu'avec les localités qui viennent d'être nommées, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre possédait de plus,

(1) *Cartul. gén. de l'Yonne* 1er vol., p. 478.

(2) Même ouvrage, 2e vol., p. 385. En 830, la *villa* de Belleneuve et son église avaient été données à l'abbaye de Saint-Pierre de Bèze par Albéric, évêque de Langres (voir *Chron. de Bèze ;* Migne, *Patrologie* vol. 162e, p. 876, etc.). La *villa* de Belleneuve passa à quelque temps de là au prieuré de Saint-Léger, mais non son église, qui continua d'appartenir à l'abbaye de Bèze.

(3) La Bourgogne avait d'abord été partagée en *pagi* et en comtés (*comitatus*). A partir du XIVe siècle, elle fut divisée en grands *bailliages* et en *sièges* ou petits bailliages.

comme dotation du prieuré dont nous parlons, les quatre villages de *Binges*, *Triey*, *Savolles* et *Saurois* (à la place de ce dernier, il n'y a plus maintenant qu'une ferme).

Les *cherches* des feux aux XIVe et XVe siècles, les *visites* des feux aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, se faisaient en Bourgogne pour recueillir les éléments nécessaires à la répartition de quelque impôt voté par les États généraux de la province. Quand il s'agissait de faire une cherche, une visite des feux, il y était procédé de cette sorte. D'abord, les membres des États généraux désignaient l'un d'entre eux pour faire cette cherche, cette visite. Ayant prêté serment, et connaissant les peines dont il se rendrait passible, s'il lui arrivait de faillir à son devoir, l'enquêteur élu visitait toutes les habitations de la région qui lui était indiquée, et, avec l'aide des autorités locales, prenait des renseignements, comme il lui était prescrit, et en rédigeait des procès-verbaux. Les procès-verbaux des cherches, des visites des feux, conservés précieusement, sont maintenant une source sûre et abondante de renseignements pour l'histoire de nos diverses localités.

Tous les villages énumérés ci-dessus comme appartenant à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et rentrant dans la dotation de son prieuré de Saint-Léger, sont signalés spécialement dans les procès-verbaux de deux cherches des feux du grand bailliage de Dijon, faites, l'une en 1431, l'autre en 1469-70, avec cette mention : Sont les habitants « taillables haut et bas au prieur de Saint-Léger. » Ou bien : Sont les habitants « abonnés au prieur de Saint-Léger... » Qu'est-ce à dire, si ce n'est que les territoires de tous ces villages appartenaient au prieuré de Saint-Léger, ou, pour parler plus juste, à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, à laquelle appartenait le prieuré de Saint-Léger (1) ?

On remarquera toutefois que si l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre possédait aux alentours du prieuré de Saint-Léger, et comme dépendances de ce prieuré, plus de villages en 1431 et en 1469-70, qu'en 1188, ce n'est pas qu'elle y ait eu une plus grande étendue de terrain depuis cette dernière date. C'était seulement que des agglomérations nouvelles s'étaient formées, à mesure de l'accroissement du peuple prieural, sur

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B, 11,584 et B. 11,590.

les terres du prieuré possédées depuis longtemps. Si, en effet, elle eût acquis en cette région, depuis l'an 994, date de la fondation du prieuré de Saint-Léger, de nouveaux villages établis sur des terres qui ne lui eussent pas appartenu, les titres de ces nouvelles acquisitions se verraient dans son cartulaire, comme cela avait toujours lieu en cas semblable. Or, rien de pareil ne se rencontre dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Au milieu des dépendances du monastère de Saint-Léger, et enclavé presque tout autour par lesdites dépendances, se trouvait le prieuré d'Arçon, ayant eu lui-même primitivement pour dépendances : Arçon, Trochères, Danblin et Danbrun(deux localités remplacées aujourd'hui par Drambon),et appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Bèze (1).

Ce voisinage immédiat des moines de Saint-Léger et d'Arçon sur une ligne aussi étendue, à une époque où les limites des territoires étaient encore mal définies, amenait parfois entr'eux quelques contestations. Aux termes de la *Chronique de Bèze*, les moines d'Arçon accusaient ceux de Saint-Léger *tanquam justo latius manus extendentes*. Et ceux de Saint-Léger pensaient et parlaient de même de leurs voisins d'Arçon. Un jour les moines d'Arçon labouraient à Trochères un champ qu'ils croyaient être le leur. Arrivent les moines de Saint-Léger, qui étaient persuadés aussi que ce même champ leur appartenait. Que font ceux-ci ? Ils coupent les traits des bœufs pour les empêcher de tirer la charrue. Mais le litige n'était pas pour autant terminé. En l'an 1109, il y eut en pleine campagne, au territoire de Cirey, *in uno campo super Cyriacum*, une assemblée solennelle à laquelle prirent part notamment : Etienne, abbé de Bèze ; Hugues, abbé de Saint-Germain d'Auxerre ; Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon ; le prieur d'Arçon ; Robert, prieur de Saint-Léger ; les chevaliers Humbert de Licey et Odilon son frère ; les préposés (*præpositi*) de Saint-Léger, de Mitreuil, de Belleneuve et de Magny-saint-Médard. Cette assemblée, qui avait été convoquée par Robert, évêque de Langres, avait pour but d'aplanir des difficultés existantes entre les religieux de Saint-Léger et ceux d'Arçon, d'abord au sujet du champ sur Trochères, dont il vient d'être parlé ; ensuite, au sujet

(1) *Chron. de Bèze*, passim. — Migne, *Patrologie*, vol. 162, p. 876, etc.

d'un bois appelé par le narrateur latin *Ferrarias* et qui pouvait être le bois de *Forrières*, assis autrefois entre Mitreuil et Trochères; enfin relativement aux dîmes des deux églises de Saint-Pierre, situées à Danblin et à Danbrun. Une fois déjà, Brunon, évêque de Langres, était venu près de ces deux dernières localités, pour terminer une difficulté qui s'était élevée entre les moines d'Arçon et ceux de Saint-Léger au sujet du droit de pêche que les uns et les autres prétendaient dans la Bèze. Le prélat avait planté lui-même dans la rivière un poteau pour fixer les limites de leurs droits respectifs; et ni les uns ni les autres ne devaient l'outrepasser (1).

Le prieuré de Saint-Léger avait donc primitivement pour dépendances toute la vaste région qui aujourd'hui, abstraction faite d'Arçon, Trochères et Drambon, confine aux territoires d'Arc-sur-Tille, Beire, Tanay, Mirebeau, Bézouotte, Montmançon, Pontailler, Lamarche, Tellecey, Remilly.

(à suivre) J. Bresson,
curé de Binges.



BOSSUET ET LA PRESSE

Avril, mai, juin, juillet 1902. *Annales de philosophie chrétienne* : La Tradition (abbé Jules Martin). — Série d'articles sur la notion de la tradition et du progrès dogmatique dans l'Eglise : les idées de Bossuet y sont longuement étudiées.

Juin 1902. *Annales de philosophie chrétienne* : Essai sur l'apologétique littéraire, du XVIIe siècle à nos jours (J. Roger Charbonnel). — Montre que Bossuet n'a pas placé au seuil de son apologétique l'analyse de l'acte de volonté, et n'a point pris comme Pascal pour point de départ et principe de sa méthode la pure spontanéité du « cœur » opposé à la raison dialectique.

1er septembre 1902. *La Quinzaine* : Fénélon et la direction des consciences au XVIIe siècle d'après un livre récent (Ch. Urbain). — Le livre est celui de M. l'abbé Cagnac : *Fénelon directeur de consciences*. L'auteur et le critique touchent incidemment à la méthode de direction de Bossuet.

(1) *Chron. de Bèze*, passim, spécialement pp. 416-418 et p. 293.

Questions et Réponses

QUESTION

Ancien nom de Semur-en-Auxois. — D'après *Le romant de Girart de Rossillon*, poème du XIVe siècle édité par M. Mignard (Châtillon-sur-Seine, 1860), Semur serait un nom relativement moderne qui aurait supplanté le nom primitif du bourg. On y lit :

Il (Girart) fonda Avalon et Saint-Jean d'Olivant,
Qui Semur fut nommés, non pas a son vivant.

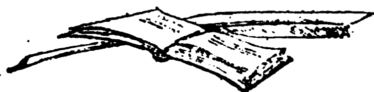
Qu'est-cè, dans l'esprit du vieux rimeur, qu'Olivant et Saint-Jean d'Olivant ? On connaît un ancien sanctuaire de Semur dédié à saint Jean l'Evangéliste : y a-t-il quelque rapport entre les deux appellations ? Trouve-t-on ailleurs ce mot Olivant ?

Nous serions reconnaissant aux érudits de l'Auxois de s'intéresser à ce petit problème, connexe à celui des origines de la capitale actuelle de leur région.

RÉPONSE

Puits dans les églises. (*Bull.* t. XVIII, p. 119, t. XIX, p. 212, t. XX, p. 92, 116, 140, 161.) — Église de Cheffroi (Vendée), reconstruite à la fin du XIIIe siècle. — Église de Challans (Vendée), dont certaine partie datait du XIe. — Dans l'église d'Antigny (Vendée), puits comblé au XIVe siècle.

(D'après l'*Intermédiaire* du 30 juin 1902, sous la signature L. de la Godrie).



Le Gérant : A. Pillu.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché, Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

LA VIE DE MONSEIGNEUR RIVET, ÉVÊQUE DE DIJON

PAR M. L'ABBÉ J. CHEVALLIER

A l'occasion de la vie de Mgr Rivet que M. l'abbé G. Chevalier, missionnaire apostolique doit très prochainement donner au public, Monseigneur l'Evêque a adressé à l'auteur la lettre suivante, qui paraîtra en tête de l'ouvrage :

Lettre-préface de Monseigneur LE NORDEZ

CHER MONSIEUR L'ABBÉ,

Vos amis et vos nombreux souscripteurs attendent avec quelque impatience la *Vie de Monseigneur Rivet* dont notre *Semaine Religieuse* annonçait, il y a plusieurs mois déjà la « prochaine » publication.

Je suis,sans le vouloir, auteur du retard que vous mettez à les satisfaire. Vous m'avez demandé pour cet ouvrage une lettre d'approbation. Encore bien que je sois avare de ce genre de témoignages publics dont je sens la gravité, je n'eusse pas hésité un instant à vous rendre celui-ci. Il était de mon devoir de reconnaître et de bénir le labeur que vous avez consacré à cette œuvre, les patientes recherches, l'érudition, la forme estimable et la droiture que vous y avez apportées.

Mais il m'a paru, que je ne pouvais me contenter de ce simple suffrage, si formel fût-il, et que, successeur

sur le siège de Dijon du Prélat vénérable et tant vénéré dont vous nous parlez, j'avais le devoir de saluer avec vous sa mémoire et d'ajouter quelque chose au monument que votre piété filiale lui élève.

Vous vous êtes défendu de vouloir écrire une *Vie* proprement dite de Mgr Rivet. Vous alléguiez la modestie de votre plume. L'autorité vous manquait, disiez-vous, pour le rôle d'historien, et, dans un sentiment touchant, vous ajoutiez que la respectueuse vénération qui vous anime à l'endroit de ce grand évêque ne vous permettait pas d'entreprendre de porter sur ses œuvres et sa vie quelque jugement.

Ces scrupules vous honorent, cher Monsieur l'abbé, et nul de ceux qui vous connaissent ne s'étonnera de les voir en vous. Je ne vous cacherai pas toutefois que je regrette par quelques côtés que vous ayez eu la vertu d'y céder. S'il en eût été différemment, Mgr Rivet eût été plus visible encore dans votre ouvrage. Ceux qui, comme moi, n'ont pas eû le bienfait de l'entretenir et de le fréquenter l'eussent mieux connu. Le bien qui doit naître en l'âme de vos lecteurs des pages que vous leur offrez,eût été plus profond, plus étendu, plus durable.

Vous vous adressez, il est vrai, à un public restreint et choisi; le grand nombre de ceux qui vous liront vous liront bien. On ne peut l'oublier toutefois, même parmi les hommes auxquels votre ouvrage est destiné, prêtres et laïques chrétiens et graves, le nombre de ceux qui lisent comme il convient une biographie succincte est peu considérable, et l'on a dit trop sagement « qu'il y a peut-être encore moins de bons lecteurs que de bons écrivains. »

La paresse nous tient tous, et par tous les côtés de ce que nous sommes. Nous sommes paresseux quand nous lisons aussi bien que nous écrivons. Nous aimons la besogne toute faite. Nous estimons qu'il est déjà fort méritoire de lire les œuvres d'autrui, que c'est honneur pour lui, mérite et marque de gravité pour nous, et que l'au-

teur nous doit de nous épargner le labeur des réflexions personnelles, des rapprochements et des déductions.

Il conviendrait qu'il n'en fût point ainsi. Les hommes devraient entendre qu'un livre aura d'autant plus de véritable agrément pour eux que, par l'étude attentive qu'ils en font, ils auront secondé l'auteur et comme fait l'ouvrage de moitié avec lui.

Mais ces doléances sont vaines et nous ne changerons point l'humanité.

Je vous avais dit dans nos entretiens que je toucherais ce point au passage et ferais cette réserve à l'endroit de votre œuvre. Loin d'en concevoir quelque déplaisir, vous m'en avez remercié d'avance.

Ce dont on peut vous louer sans réserve, c'est l'exactitude rigoureuse de votre récit, et, chose plus honorable encore, le sentiment qui vous l'a dictée, à savoir, une forte et pleine droiture. Elle est entière dans votre œuvre, et de ce que vous avez pu connaître de la vie et des actes de Mgr Rivet vous ne cachez nul trait à vos lecteurs.

Je ne serais pas surpris que plusieurs n'estimassent votre loyauté excessive et vous fissent grief d'avoir publié certains détails, non pas tant à l'endroit de Mgr Rivet que touchant ceux qui, d'une manière plus ou moins avouée, ont tenté de faire échec à sa ferme et calme autorité.

En fût-il ainsi, que je vous louerais encore. Il est si rare d'avoir à reprocher aux écrivains l'excès de sincérité que le fait en est agréable et édifiant.

— Vous l'avez écrit à diverses reprises en votre ouvrage : ce qui marquait le dehors de Mgr Rivet, c'était la dignité, presque la majesté.

Ce qui marque sa vie et son action, cela ressort de chacune des pages de votre livre, c'est l'autorité.

Il fut évêque dans les moindres de ses actes, et il ne fut qu'évêque. Ce mot résume toute la louange qui lui est due, et c'est la plus belle comme la plus durable qu'on puisse faire de lui.

Je connais un prélat français dont quelques-uns disaient en esprit de reproche : « Il est trop évêque ! » — Comme on lui rapportait le propos, il ne dissimula que malaisément l'agrément intime et délicat qu'il ressentait d'un tel blâme, et déclara familièrement que, s'il y avait à la chose quelque erreur et faute, il entendait mourir impénitent.

Mgr Rivet pensait ainsi. De là cette garde, je ne dirai pas jalouse, le mot a quelque odieux, mais attentive et scrupuleuse dont il entourait l'autorité remise à lui par Dieu, le suprême souci qu'il montrait de la défendre contre toute atteinte.

Assidu et patient dans la réflexion, cette puissance de l'âme, fidèle au silence, cette armure suprême de ceux qui ont à gouverner les hommes, il ne se hâtait jamais ni de parler ni d'agir.

Quelques-uns prenaient sa modération pour de la faiblesse, son calme et ses délais pour de l'impuissance. Ils se trompaient en jugeant de cette manière : l'heure venue, Mgr Rivet se résolvait, faisait connaître ses décisions et ne revenait jamais en arrière.

Il n'en va pas ainsi dans la vie d'un évêque sans que des oppositions n'essaient de l'entraver, sans que des critiques parfois amères, sinon violentes, ne l'atteignent. Mgr Rivet connut cette inévitable épreuve; il en prit son parti, comme le doit un évêque résolu à ressembler à son Maître, sachant que tôt ou tard la victoire revient à la vérité et à la justice. A ceux de ses familiers dont l'affection le plaignait dans l'intimité, il disait avec tranquillité ces mots qui lui étaient habituels : « Cela passera, Dieu aidant. »

Et en effet cela passait.

Je me suis beaucoup instruit, beaucoup affermi, cher Monsieur l'abbé, par la lecture des traits que vous citez à cet endroit. Et, pourquoi ne vous le dirais-je pas, je me suis étonné tout d'abord — peut-être trop ingénument — à cette lecture.

En arrivant à Dijon et dès longtemps même avant mon

arrivée, je voyais la renommée de Mgr Rivet planant sur mon diocèse, sa vie et sa personne tenues en vénération, et la considération du clergé l'offrant à quiconque lui devait succéder, comme l'idéal de l'évêque selon le cœur des hommes et celui de Dieu. Il m'apparaissait comme inaccessible aux moindres atteintes, et je m'imaginais volontiers, que, du premier jour de son épiscopat jusqu'à celui de sa mort, il n'avait rencontré dans son troupeau que respect, soumission et attachement. Vous m'avez étonné, mais vous m'avez ramené d'une illusion — fâcheuse après tout compte fait — quand vous m'avez appris que parfois des hommes qu'il avait entourés des marques publiques de sa confiance et de son estime, au seuil de la vieillesse, à cet âge qui oblige à plus de sagesse et qui n'excuse pas encore parce qu'il n'est pas sénilité, avaient pris position devant le sage et grand évêque. Je me demande quelles seraient aujourd'hui leur condition et leur attitude, si sous nos yeux, ils avaient à paraître à nouveau devant Mgr Rivet « tel que la mort nous l'a fait », et entouré de cette auréole dont à tant de titres nous l'honorons.

C'est que le temps, ce sage conseiller, a fait son œuvre et que, encore une fois, la vérité seule demeurant, « tout cela a passé, Dieu aidant. »

Il y a, en tous les cas, je crois, lieu de conclure que l'obéissance est une sûre garantie, et qu'il faut — qui que l'on soit — regarder à plusieurs fois, avant de faire échec à ceux que Dieu a préposés à la charge de nous conduire.

Combien d'objets en votre petit volume sollicitent la réflexion, combien de traits cités au passage fourniraient matière à dissertations touchant l'art si difficile de gouverner les hommes ! Mais je dois me borner.

Il est un point toutefois sur lequel je ne crois pouvoir m'abstenir.

Parlant des principes généraux qui inspiraient Mgr Rivet dans la direction de son diocèse et particulièrement de son clergé, vous rendez témoignage comme il convient à la sollicitude attentive et constante avec la-

quelle il s'appliquait « à bannir de son diocèse la funeste inquiétude qui naît de l'ambition. »

Vous rendez ici au vénérable évêque un hommage mérité; quiconque connaîtra bien notre clergé unira sa louange à la vôtre, car il est visible que l'ambition n'a parmi nous nul empire. La marque particulière de nos prêtres est l'attachement fidèle aux âmes qui leur ont été confiées et au poste où l'ordre de Dieu les a appelés. J'ai pour le dire quelque autorité : souvent après une décision qui appelait l'un de vous à un rang plus élevé, j'ai été sollicité de la retirer par ceux auxquels la faveur s'en appliquait, et c'est à peine si quelquefois un vague désir d'avancement m'a été exprimé.

Il est trop consolant pour un évêque de trouver en son clergé de telles traditions pour qu'il néglige d'en rapporter le mérite à qui les met en honneur

Ce témoignage rendu, vous ajoutez : « A cette résolu-
« tion de combattre tout rêve ambitieux se rattachait
« le dessein de ne laisser aucun prêtre prendre une atti-
« tude qui le mît plus en vue ni acquérir une influence
« remarquée. S'agissait-il du choix des titulaires pour
« les postes importants du diocèse ? Des qualités moyen-
« nes bien pondérées, auxquelles s'alliaient des habitu-
« des de piété et de vie régulière, voilà ce qui attirait
« l'attention du prélat et déterminait ses préférences.

« Le talent, la science, la distinction personnelle, l'é-
« nergie du caractère, l'indépendance que donne la for-
« tune étaient des avantages que l'évêque ne croyait pas
« devoir exalter par l'appoint d'une situation privilé-
« giée (1). »

L'affirmation est des plus mesurées sous votre plume, cher Monsieur l'Abbé, mais elle ne laisse pas d'être grave, et c'est là un des points sur lesquels j'eusse aimé vous voir insister pour étudier à fond les principes que suivait le vénérable Prélat dans la conduite des affaires de son diocèse.

(1) Vie de Mgr Rivet, p. 195.

La chose en vaut la peine, en effet, car elle est d'importance, et pour le bien de ceux qu'une vie comme la sienne édifie et peut inspirer, il importe qu'un juste départ de louanges ou de respectueuses réserves soit fait.

Que Mgr Rivet ne consentît à « laisser aucun prêtre prendre une attitude qui le mît plus en vue », si par là ce prêtre nourrissait le secret dessein de se faire en dehors du bon ordre une condition qui au lieu de seconder l'autorité de son évêque tendait à l'entraver et à créer une sorte de diocèse dans le diocèse, je l'entends bien et nul ne l'en pourrait blâmer. En pareille matière il y va de la vie et de la prospérité du troupeau que toute autorité découle hiérarchiquement de celle du pasteur légitime, et que, selon la belle et juste doctrine de saint Paul, « tous ne soient qu'un même corps ». Un évêque au sein de conjonctures semblables a le devoir de se souvenir et le droit de se réclamer des paroles du divin Maître dont l'application est ici rigoureuse : « Qui n'est pas pour moi est contre moi, » et « qui ne recueille pas avec moi disperse. »

Mais que Mgr Rivet, si sage en ses conseils, si mesuré dans ses actions, estimât pouvoir conduire efficacement son diocèse sans tendre à s'assurer le concours des meilleurs et des plus expérimentés parmi les prêtres dont la direction lui était confiée, je ne puis me résoudre à l'admettre, parce que je ne me l'explique pas.

Qu'il tînt en considération fort mesurée « la fortune » pour un prêtre et qu'il nourrît quelque défiance à l'endroit de « l'indépendance » et de l'esprit de hauteur que la richesse ne tend que trop fréquemment à nourrir en lui, je l'accorde bien.

Mais qu'il négligeât de rechercher avec une étude jalouse et constante dans les membres de son clergé « le talent, la science, la distinction personnelle et l'énergie du caractère, » c'est là ce qui ne m'entre pas dans l'esprit.

Pour mon compte, je ne croirai jamais pouvoir trop

honorer des dons comme ceux-là, je serai toujours avide de les mettre en honneur, je ne verrai jamais à mes côtés et dans les postes notoires de mon diocèse trop d'hommes de talent, de science et de caractère.

Je m'inquiéterai seulement de savoir si à ces qualités brillantes et fortes s'unissent la piété, la vertu, la modestie, le bon sens et l'esprit de sagesse dans la conduite des affaires.

N'était-ce pas là le souci que nourrissait Mgr Rivet? et n'a-t-il point — plus d'une fois — paru négliger tel homme de valeur, notoire dans les lettres ou les sciences, par ce seul fait qu'il craignait de ne pas trouver en lui, à côté de l'intellectualité, le sens et la prudence sans lesquels le talent et la science valent peu, quand ils ne créent pas même quelque péril ?

L'action publique des évêques court souvent risque d'être mal comprise, parce que ceux qui les jugent ne voient qu'un côté des choses et des hommes auxquels cette action s'applique, tandis que l'évêque, qui répond de tout, doit considérer ces mêmes objets par tous les côtés. Dans les hommes qu'il prépose à la conduite des autres et particulièrement à celle du clergé, il apprécie surtout les dons d'ensemble, l'esprit de mesure, la condescendance qui n'est pas la faiblesse, les sages résolutions qui n'entreprennent qu'à bon escient, et la constance qui maintient d'autant plus fermement qu'elle s'est moins hâtée.

Ainsi jugeait, à mon estime, Mgr Rivet ; il ne put en être différemment. Les hommes de valeur estiment ceux qui en ont. Or la valeur intellectuelle de ce Prélat se révèle non seulement dans la direction que, pendant près d'un demi-siècle, il imprima à notre diocèse, mais dans les nombreux écrits qu'il nous a laissés, où la noble gravité de la pensée s'embellit encore et se soutient d'un style si châtié, d'une forme littéraire si estimable et si classique.

Les contemporains, du reste, se sont plu à recon-

naître et à honorer en lui ces dons de l'esprit, et vous avez eu la sage pensée de reproduire en votre ouvrage, avec les lettres des membres les plus notoires de l'épiscopat de son temps, les témoignages si considérables de M. Victor Cousin et de M. Théophile Foisset.

Je dois clore cette lettre, car il y aurait dommage pour moi à trop l'étendre, et vos lecteurs, qui estimeront votre livre trop bref au gré de l'intérêt qu'ils y prendront, ne manqueraient pas de m'accuser — et à bon droit — de tourner vers l'étendue d'un livre ce qui ne doit être qu'une *lettre-préface*.

Avec quel goût cependant et à quel profit je me suis attardé à étudier tant de questions dont vos pages conseillent l'étude : les rapports de Mgr Rivet avec le pouvoir, la ferme et condescendante mesure qu'il y apportait, ses principes à l'endroit des écoles secondaires et les longues hésitations par lesquelles il en retarda si longtemps l'institution en son diocèse, son attitude au Concile du Vatican, la simple et si sacerdotale soumission par laquelle il adhéra au dogme dont il avait d'abord contesté l'opportunité.

Je ne puis songer à la longue étude où de tels objets m'entraineraient.

Vos lecteurs, du reste, y suppléeront. Nos prêtres surtout aimeront, j'en ai l'espoir et j'en forme le vœu, à lire attentivement, à méditer longuement chacune des pages dues à votre estimable et consciencieux travail.

Pour moi, je n'y faillirai point et je vous puis donner l'assurance que votre évêque s'entretiendra souvent avec vous par la lecture de votre ouvrage, heureux de rechercher en l'étude assidue de cette longue, sainte et féconde vie du grand évêque que fut Mgr Rivet, l'idéal accompli de la charge que Dieu lui a dévolue et des devoirs si graves qui lui incombent.

Je vous exprime encore, cher Monsieur l'abbé, mes félicitations et ma gratitude. J'y joins l'assurance de mon dévouement et de ma particulière considération.

† ALBERT, *Év. de Dijon.*

Le Mont d'Huberville, 25 août 1902, en la fête de Saint Louis.

DES AGGLOMÉRATIONS HUMAINES EN COTE-D'OR

Leurs raisons d'être géographiques (1)

CHAPITRE IV

Les Rives de la Saône

(*suite*)

IV. D'Auxonne à Saint-Jean-de-Losne.

La route d'Auxonne à Dôle fait sa trouée dans la forêt en suivant les bords du ruisseau de la Vèze : *Villers-Rotin* au débouché de ce ruisseau dans la vallée de la Saône, est bâti en longue rue, de la Vèze à la route. De l'autre côté de la forêt, *Billey*, sur un tertre, domine à la fois le confluent de deux ruisseaux et la route qui bientôt entre dans le département du Jura.

La forêt à peine interrompue recommence aussitôt, lardée çà et là de clairières cultivées, mais serrant de près la vallée; et la Saône est elle-même repoussée de ce côté par les alluvions de la Tille : c'est dans cette étroite bande de terrain, resserrée entre la rivière et la forêt, que s'échelonnent *Saint-Seine-en-Bâche*, *Laperrière*, *Saint-Symphorien* bâtis sur le penchant de la berge d'inondation. Saint-Seine, limité au sud par un étang se complète dans la forêt par la clairière du hameau

(1) Voir *Bulletin*, t. XVII (1900), pp. 17, 30, 103, 154, 228; t. XIX (1901), pp. 40, 101, 148, 189; t. XX (1902), p. 174.

de *Saint-François*. Une voie romaine suivait ce côté de la vallée de la Saône et un embranchement allait de Laperrière aux Maillys; c'est de là peut-être que vient ce nom de Laperrière ou l'Empierrée. *Samerey* cultive une clairière de la forêt et s'allonge jusqu'auprès du canal du Rhône au Rhin, qui commence sur la Saône, non loin de Saint-Symphorien.

La berge occidentale de la Saône, abaissée au sud de Villers-les-Pots au passage de la route de Dijon, se relève pour se terminer en colline surbaissée dominant un méandre de la Saône; *Tillenay* s'élève en cet endroit au flanc de la colline. Une large brèche s'ouvre alors dans la berge d'inondation de la Saône pour livrer passage à la Tille et à l'Ouche. La Tille s'épanouit en un vaste delta dont les alluvions ont peu à peu fait reculer la Saône; quatre hameaux portant tous le nom de *Mailly* se partagent la culture de ces fertiles alluvions.

La forêt qui s'avance jusqu'au-dessus de Tillenay s'interrompt un instant devant la Tille pour reprendre en arrière des Maillys, en obliquant vers Echenon, où reparaît un lambeau de berge; mais, quoique le chemin de Villers-les-Pots à Tillenay et aux Maillys soit le prolongement naturel de la route venue de Gray en suivant la rive droite de la Saône, cette route devait passer plus en arrière pour gagner Saint-Jean-de-Losne en évitant à la fois le coude de la Saône et les alluvions peu consistantes du delta de la Tille. La route passe donc dans une large clairière de la forêt, et arrive à *Champdôtre* sur la Tille. *Tréclun* en amont, au confluent d'un ruisseau, *Pont* en aval, symétrique de Tillenay, au penchant opposé de la colline, ne formeraient avec Champdôtre qu'un long village comme Lamarche ou Brazey, si la route suivait la direction de la Tille; mais passant transversalement, à angle droit, la rencontre de la route a eu pour effet d'augmenter la population de Champdôtre, le seul qu'elle traverse, et de l'allonger dans sa propre direction, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe des trois

villages, en maintenant ainsi la distinction des trois localités. La gare établie entre Pont et Champdôtre aura pour effet de réunir peu à peu ces deux villages. De Champdôtre la route gagne l'Ouche qu'elle franchit à *Trouhans :* la voie ferrée qui accompagne la route, a ramené un peu de prospérité et de population à ce village. De Trouhans la rivière et la route descendent à peu près parallèlement sur la Saône.

L'Ouche vient de Dijon, c'est donc à son confluent que doit être le port de Dijon sur la Saône; et de fait c'est là qu'aboutissent voie romaine, grande route moderne, canal et chemin de fer. Mais à Fauverney l'Ouche, perçant la ligne de partage de son bassin, se fraye un chemin dans la vallée de la Norge en s'éloignant notablement de la ligne droite; la voie romaine et après elle les diverses voies modernes, coupant au plus court, ont toutes convergé non sur le confluent lui-même, l'Ouche n'ayant pas l'avantage d'être navigable, mais un peu en aval, en face d'une île qui facilitait le passage de la Saône. Le village de *Losne* bâti sur la rive gauche prit son nom de cette circonstance; en face, sur la rive droite s'éleva Saint-Jean-de-Losne, ancienne forteresse de la frontière de Bourgogne. Il s'est alors passé le même phénomène qu'à Auxonne : les populations se sont groupées en arrière de la forteresse; et un lambeau de la berge de la Saône apparaissant en cet endroit entre l'Ouche et la Bietre, deux villages se sont construits dos à dos sur cette faible ondulation, *Echenon* est à l'orient, borde les deux côtés de l'Ouche, et cultive la région du confluent ; *Saint-Usage,* à l'occident, s'incline du côté de la Bietre; il n'est en réalité qu'un faubourg de Saint-Jean-de-Losne et c'est là que les routes de Dijon et de Gray s'unissent à l'ancienne voie romaine pour arriver à la petite ville. La rive gauche de la Saône, au contraire, n'a guère eu qu'un faubourg agricole ; ce faubourg est moins dispersé que celui d'Auxonne, sans doute parce que la ville n'est pas de ce côté de la rivière et qu'elle n'avait accès à la

rive gauche que par son pont sur la Saône; il fallait d'abord un village qui servît de tête de pont, et pût au besoin défendre le passage, et couvrir les abords de la place : ce village est Losne proprement dit. Le reste de la population s'est groupé vis-à-vis sur la berge, en deux endroits, *Maison-Dieu* et *Changey*, et quelques fermes. Mais Saint-Jean-de-Losne lui-même n'a jamais eu l'importance d'Auxonne, ne servant pas comme cette dernière d'intermédiaire sur le chemin d'une ville comme Dôle; bien plus, malgré sa « belle défense », la glorieuse petite forteresse a été déclassée; voilà pourquoi Saint-Jean-de-Losne décroît régulièrement avec sa banlieue de gros villages, malgré les avantages que lui ont apportés le canal de Bourgogne, puis le chemin de fer de Saint-Amour et l'embranchement sur Auxonne.

H. COUTURIER,
curé de Sainte-Marie-sur-Ouche.

(*A suivre.*)

L'ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-LÉGER
au duché de Bourgogne

III

IL DEVIENT SEIGNEURIE ECCLÉSIASTIQUE

Au témoignage de la bulle du pape Clément III, mentionnée précédemment, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre possédait, disséminés en sept diocèses, treize prieurés, plus de soixante églises ou chapelles paroissiales, pour lesquelles elle avait droit de présentation; une vingtaine de villages entiers, sans compter ceux qui devaient s'ajouter à ce nombre par la suite; une douzaine de fermes. Enfin, les villages ou parties de villages, les châteaux ou autres lieux sur lesquels elle avait des droits limités, atteignaient le nombre de cinquante environ.

A cause de la multiplicité de ses occupations et de la distance qui séparait Auxerre et Saint-Léger, l'abbé de Saint-Germain ne pouvait venir à Saint-Léger que rarement et que pour des choses de grande importance. Les habitants des villages qui dépendaient du monastère de Saint-Léger, ne le voyant qu'à des intervalles très distants les uns des autres, traitaient directement de leurs affaires avec le prieur de Saint-Léger, et s'habituaient à regarder celui-ci comme le seigneur de leurs terres. Les commissaires des représentants de la province, quand ils venaient pour faire leurs cherches des feux, ne pouvant non plus traiter avec l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, qui habitait loin de là, traitaient également avec le prieur de Saint-Léger, comme s'il eût été le vrai propriétaire des villages qui faisaient la dotation de son monastère; ils le regardaient comme le seigneur de ces villages, et parfois lui en donnaient le titre dans leurs procès-verbaux. L'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, il est vrai, conservait le droit qu'il avait reçu du Saint-Siège, d'envoyer au monastère de Saint-Léger des religieux de son obédience, et de présenter à l'Evêque diocésain les prêtres de son choix pour desservir les paroisses qui se rattachaient à ce monastère. Néanmoins, le prieur de Saint-Léger avait pris à sa place, par l'effet du temps et par la force des choses, la qualité de *seigneur* de Saint-Léger; le prieuré de Saint-Léger était devenu une seigneurie ecclésiastique. Il y avait dès lors dans le prieur de Saint-Léger comme deux personnes, dont l'une administrait le prieuré au nom et pour l'intérêt de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, tandis que l'autre soignait les intérêts nouveaux du prieuré, séparément de ceux de son abbaye maîtresse. Visiblement cette seconde personne était destinée à prendre de l'importance, de jour en jour, au détriment de la première.

Aussi bien, dès le XIIIe siècle, voit-on le prieur de Saint-Léger procéder, en son nom et pour le compte de son monastère, à des actes d'acquisition, d'échange, etc. Et, en 1363, Pierre de Bernon, l'un des religieux du prieuré de Saint-Léger, ouvre un cartulaire pour y inscrire les titres de possession de ce prieuré, le même cartulaire qui se conserve encore aux archives de la Côte-d'Or.

En lisant les écrits du temps, principalement les procès-verbaux des cherches des feux dans le grand bailliage de

Dijon, on reconnaît aisément que le prieur de Saint-Léger prenait ses droits de seigneurie sur les gens de toutes ses terres, à la manière que cela se faisait en Bourgogne. Mais, s'il avait des droits, il avait aussi des charges. Il avait spécialement la charge de faire régner la justice; et le prieuré formait un petit siège de justice, organisé, dans les différents temps, suivant les coutumes observées dans le duché. Les dépenses de l'exercice du culte étaient aussi supportées en partie par lui; notamment, il fournissait la *portion congrue* aux ecclésiastiques séculiers chargés de desservir les églises paroissiales de ses terres.

Au moyen âge, chaque seigneur avait son château-fort pour se défendre. Il ne manquait pas même au prieur de Saint-Léger le château-fort seigneurial. Les procès-verbaux de la cherche des feux du grand bailliage de Dijon de 1469-70, en font la remarque en ces termes : « S[t] Légier. Il y a prioré, qui est chastel fermé et foussoyé » (1).

Comme diversion, voici un souvenir qui se rattache à cette ancienne maison prieurale et à la fois château-fort seigneurial de Saint-Léger, souvenir datant de 1642, la sixième année après l'invasion du duché de Bourgogne par l'armée du général Galas.

En 1642, M. le prieur de Saint-Léger, craignant une surprise des garnisons franc-comtoises voisines, intenta une action en justice contre les habitants des terres dépendantes de son prieuré, afin de les obliger à fournir des hommes pour la garde de son château de Saint Léger.

Pour s'exempter de cette corvée, les habitants de Saint-Léger, Triey, Binges, Cirey et Etevaux représentaient qu'au mois d'octobre et de novembre 1636, ces villages avaient été brûlés et pillés par les Impériaux; que les hommes, les femmes et les enfants y avaient été tués; que les maladies, arrivées à la suite du passage de l'armée impériale, avaient fait mourir la plus grande partie des habitants qui y restaient; que les incursions des soldats franc-comtois avaient fait fuir plusieurs familles en d'autres endroits; si bien qu'ils n'étaient plus que sept à huit hommes dans chaque pays, et qu'il n'y avait même plus personne ni à Mitreuil ni à Marandeuil. Ils

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11.590.

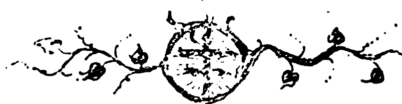
ajoutaient que, chargés néanmoins d'excessives tailles, ils avaient peine à gagner leur vie; et ils demandaient retraite dans l'enclos du château de Saint-Léger, avec leurs familles, leurs bestiaux et leurs meubles, plutôt que d'être condamnés à en faire la garde de jour et de nuit.

La justice ordonna néanmoins que tous les villages du prieuré de Saint-Léger fourniraient chacun un homme armé de mousquet et d'arquebuse, avec munitions, pour la garde constante du château de Saint-Léger; que Binges, Cirey et Etevaux feraient la garde pendant la nuit, et que Saint-Léger et Triey la feraient pendant le jour. A l'égard de Mitreuil et de Marandeuil, attendu qu'il n'y avait aucun habitant dans ces lieux, il fut ordonné que, lorsqu'ils seraient repeuplés, Marandeuil serait de garde le jour, et Mitreuil la nuit (1).

On montre aujourd'hui encore, au petit château moderne construit sur une partie de l'emplacement de l'ancien château-fort-prieuré de Saint-Léger, un dessin, certifié authentique, représentant cet ancien château-fort-prieuré, maintenant disparu. Il formait un vaste rectangle, dont les quatre faces, à en juger par le clocher de l'église paroissiale qui se profile par derrière, étaient tournées vers les quatre points cardinaux. A chacun des angles de ce rectangle, s'élevait une tour carrée en forme de clocher couvert en tuiles. A l'angle nord-est, un édifice, qui sortait en dehors de l'enceinte fortifiée, paraît avoir été l'église du monastère, à laquelle la tour contiguë servait de clocher. Les bâtiments d'habitation et de service se confondaient avec les murs de fortification, et laissaient libre au milieu d'eux une vaste cour. Le grand étang de Saint-Léger, existant depuis fort longtemps, et qui est à une centaine de pas de là, fournissait peut-être ses eaux pour remplir les fossés du château-fort en cas de besoin.

J. Bresson,
curé de Binges.

(*à suivre*)



(1) Le fait ci-dessus m'a été communiqué par M. Foulleux, ancien percepteur de Pontailler, qui m'a assuré l'avoir extrait d'un imprimé digne de foi, que toutefois il n'a pu me désigner, parce qu'il n'en avait pas pris note.

TOPONOMASTIQUE
de la
COTE-D'OR

Suite (1)

Le chapitre II (on a par mégarde imprimé *livre* II, et plus loin, pour chapitre III, *livre* III) de la brochure de MM. Berthoud et Matruchot, est consacré aux noms d'origine ligure. A cette famille de mots caractérisés par le suffixe en *-scus* : *-ascus*, *-uscus*, *-oscus*, deux seuls noms de lieu de la Côte-d'Or ont paru devoir ou pouvoir être attribués : Bâche, dans St-Seine-en-Bâche, parce qu'on trouve ce lieu désigné dans la *Chronique de Bèze* par *Baascha* et *Beesca;* et Blanot, parce qu'un Blanot de Saône-et-Loire « est connu sous les formes *Blanuscus* en 930 et *Blanoscus* au xi[e] siècle. » (P. 36.)

Pour notre Blanot, M. J. Garnier a relevé la forme *Blanon* (xiii[e] s.); mais les auteurs de l'*Etude historique et étymologique* croient devoir la corriger en *Blanou*, qu'ils trouvent plus facile à rattacher aux formes en *-uscus* et *-oscus*. J'ai déjà remarqué que, si le mot Blanot était ligure, ce serait tout au plus par le suffixe, puisqu'on lui reconnaît pour thème un nom d'homme gaulois ou gallo-romain; mais ce suffixe lui-même est-il bien prouvé? Une raison pour laquelle on ne veut pas que notre Blanot actuel ait jamais pu être *Blanon*, c'est que « s'il eût été Blanon dans le passé, il fût resté tel, *le son nasal final ne se perdant jamais, du moins dans nos contrées.* » (P. 36, n. 1.) Pourtant le suffixe *-ot* manifeste, et particulièrement « dans nos contrées », une tendance très marquée à se substituer à tout autre suffixe, et même aux suffixes à son nasal : nous voyons champignon devenir, dans le parler bourguignon, *champignot;* grillon, *grillot*, etc. ; parmi nos noms de villages, *Corleins* (vi[e] s. *Chr. de St-Bén.*) se convertir en Curley. La raison apportée est donc loin d'être péremptoire : je ne tiens cependant pas à *Blanon*, *Blanou* étant suf-

(1) Voir plus haut page 195.

fisamment autorisé par l'existence de la forme contemporaine, très authentique, *Blaanou*. Mais où je me sépare des auteurs, c'est quand ils attribuent cette finale *-ou* à l'influence du suffixe ligure. Comme dans quantité d'autres cas que je pourrais citer, j'y vois tout simplement un essai de traduction du suffixe *-ot*, prononciation populaire *-æw*, que les clercs répugnaient à faire passer dans leur latin, et qu'entre autres manières, ils avaient pris l'habitude de traduire par *-ou*, *-oul*. Comparez la coexistence des doublets en *-ot* et en *-ou*, par exemple, dans le nom de village Avot et Avout (famille d'Avout) ou Avoul; dans le nom de famille Landrot et Landroul (1). La forme *Blaanou*, d'ailleurs relativement récente, n'est donc qu'une variante censée plus élégante de Blanot, et ne peut rien nous apprendre sur la forme primitive de ce vocable.

De même, je persiste à croire que *Baascha* (*Sanctus Sequanus in*) n'est pas antérieur, mais postérieur à Bâche. Des clercs du moyen âge auront forgé ce mot en latin artificiel sur la prononciation populaire contemporaine *bâ-ch'* : double *a* (comme dans *Blaanou*) pour figurer la longueur de la syllabe, et *-cha* pour représenter *-che*. La variante *Beesca* est le même mot sous une forme dégrossie. *Baascha* et *Beesca* sont d'ailleurs de création récente; leur explication par un suffixe ligure n'a de point d'appui que dans la finale *-sca*, et n'aboutit pas. Je m'en tiens donc (2) à l'interprétation de Bâche par le nom commun féminin *bâche* (d'origine germanique ou celtique) au sens d'auge, caisse, cuvette, dérivés *bachasse*, chaussée d'un étang, *bachasson* sorte d'auge. A Saint-Seine-en-Bâche, la « bâche » est la bordure ou levée qui s'étend sur une certaine longueur, parallèlement au lit de la Saône, puis circulairement, et sur les pentes de laquelle est bâtie la localité qui a pris ce nom. Comparez la Bâche, ferme ancienne dépendant de Mavilly, et une autre ferme de la Bâche sur l'ancienne voie romaine d'Autun à Besançon : équivalents de « la levée. » On a dit Saint-Seine-en-Bâche, comme Bessey-en-Chaume, Jours-en-Vaux, Bussy-la-Pesle (primit. en

(1) *Bulletin*, ci-dessus, p. 172, n. 4.

(2) V. mon *Glossaire*, au mot *Bache*.

paële,in patella, en fond de poêle), Mussy-la-Fosse (en fosse), etc. (1)

Après avoir mentionné Bâche et Blanot, poussés par leur zèle pour le ligure, les auteurs de l'*Etude* nous font part d'une trouvaille qu'ils croient favorable à leur thèse.

En outre, nous croyons intéressant de rapporter ici un vocable de lieudit, mentionné au territoire de la paroisse de Sussey dans une charte de 1294 figurant au Cartulaire de l'Eglise d'Autun, où on lit : *in nemore quod vulgariter dicitur Ligureaz*. Le mot *Ligureaz*, qu'on l'interprète comme étant le nom même des Ligures ou son dérivé immédiat, ou bien comme provenant d'un nom propre d'homme, nous paraît rappeler au premier chef le souvenir des Ligures.

Je m'en veux d'être incrédule, mais je me représente mal le nom des antiques Ligures resté accroché aux branches d'un bois de Sussey, alors que toute autre trace en a disparu de si loin à la ronde, — alors surtout qu'il est si facile de voir dans *Ligureaz* deux mots d'excellent vieux français, et dont le sens ne paraît pas malaisé à découvrir : *li gureaz*, article et adjectif au cas sujet, celui-ci dérivé de *gor*, *gur*, amas d'eau, qui a donné plusieurs termes à notre nomenclature géographique! La chose est cependant à vérifier.

En fait d'éléments ligures, il y aurait eu plus d'intérêt et plus d'à-propos à relever les textes *Curtis Romanisca* (1004, *Chron. de St-Bén.*), localité non encore sûrement identifiée, et *mons latiscencis*, mont Lassois, aujourd'hui montagne de Vix.

Les « généralités » diverses du chapitre III donnent un aperçu instructif des éléments d'origine gauloise ou celtique, noms ou suffixes, dont les pays de langue celtique, avant et après la conquête romaine, se sont servis pour composer leurs

(1) Courtépée explique Bâche par un « vieux mot qui signifie bois. » On ne voit pas, en ce cas, pourquoi on n'aurait pas dit Saint-Seine-le-Bois, comme Chaumont-le-Bois, Marsannay-le-Bois, etc. — A signaler cette singulière assertion, digne de prendre rang parmi les « erreurs des grands dictionnaires » (rubrique de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*) : BACHE, petit pays de l'ancienne Bourgogne, capitale Saint-Seine-en-Bache (Dézobry et Bachelet). C'est comme si l'on disait que Chaume est un petit pays de Bourgogne qui a pour capitale Bessey-en-Chaume.

noms géographiques. Ce sont, sous leur forme latinisée, les termes *dunum*, *durum*, *briga* (trois mots à peu près synonymes, signifiant lieu fortifié, forteresse, fort), *magus* (champ), *nantus* (vallon), *lanum* (plaine), *locus* (lieu), *bona* (probabl. demeure, ville); et les suffixes *-avus*, *-entum*, *-ismus*, *-issa*, et *-oialum*. Des exemples multipliés jettent une vive lumière sur le mécanisme de ces différents types de formations. Les difficultés et les doutes commencent lorsqu'il s'agit de déterminer ceux des noms de lieux habités de la Côte d'Or qui ont le droit de prendre place dans des casiers si bien ordonnés et étiquetés. Or, *in dubiis libertas*.

J'userai de cette liberté pour contester, d'abord, la composition par *dunum* des deux seuls noms de villages auxquels on attribue cette origine : Belan et Broindon. Pour Belan, l'hiatus qui se rencontre dans les textes *Beleon*, *Belaun*, n'est pas une raison suffisante de supposer la chute d'un *d* intervocalique : or, c'est le seul argument favorable à l'hypothèse d'un second terme composant en *dunum*. Je crois plutôt que, par cette double voyelle, on n'a voulu que figurer une syllabe très longue et très accentuée, telle qu'on l'entendait prononcer par le peuple. Le son nasal de cette syllabe finale tenait à la fois de *on* et de *an*. Mon explication par un nom dérivé de nom propre comme *Bellus* et transformé, sous l'influence de suffixes gaulois très communs, en *Belennus*, *Belunnus* ou *Belaunus*, (1) me paraît en valoir une autre.

Le cas de *Broindon* est plus spécieux, en raison de la dernière syllabe de ce mot. Cependant les auteurs ne parviennent pas à établir son état-civil sur cette base, car le composé hypothétique de *dunum* auquel ils remontent, aurait certainement, malgré qu'ils en aient, perdu son *d* avant de venir jusqu'à nous. L'indication *Brigendonis villa*, 830, que M. J. Garnier donne à propos de Brognon, me semble mieux convenir à Broindon, et, rapprochée du nom de divinité gauloise qui figure dans l'inscription trouvée à Auxey, *Brigindoni*, fournit une piste plus sûre pour la découverte de l'étymologie (2).

Il ne resterait donc, à l'actif de *dunum*, que le troisième nom

(1) Voir mon Glossaire au mot *Belan-sur-Ource*. Cf. le texte *Belent* indiqué par M. J. Garnier pour Bligny-le-Sec.

(2) V. *mon Glossaire*, au mot *Broindon*.

cité par l'*Etude*, *Sedunum*, non encore identifié, et non encore expliqué, vocable que sa constitution et son ancienneté permettent de regarder comme peu différent du terme primitif.

Au terme *durum* sont rattachés trois noms de communes de la Côte-d'Or. Pour *Izeure*, l'étymologie *Iciodorum*, « forteresse d'Iccius, » est certaine. Pour *Seurre*, l'étymologie *Sa...odorum*, « forteresse de Sa... » est probable, et l'absence de textes anciens nous interdit de la préciser davantage. Mais je ne reconnais pas les titres de *Bierre* à figurer sous cette étiquette.

Si Bierre-les-Semur, si le hameau de Bierre l'Egaré (1) et la ferme de Bierre à Savigny-sous-Beaune procédaient de *Baiodrum*, nom fourni par une ancienne charte et qu'on se hâte peut-être trop de considérer comme manquant de maître (2), il semble que l'histoire de ces mots dût présenter au moins une fois quelque intermédiaire comme *Bayeure*, *Bayère*, *Béyère*, etc. Mais ces chaînons manquent absolument, et le premier anneau n'est pas solide. Je continue à voir dans Bierre et Bière, une forme féminine de Bar, *barrum*, rempart; je suppose que *Beria*, *Bera*, qu'on trouve pour Beire, sont des variantes affaiblies de *Barria*, *Baria*, qui ont eu la même fortune phonétique que les adjectifs latins en *aria*, et dont le sens était « rempart, forteresse, fort, abri. » Outre les trois Bierre ci-dessus, Beire-le-Chatel (dont un des anciens noms est Byère), et Beire-le-Fort, nous avons en Côte-d'Or : monta-

(1) *Egaré*, c'est-à-dire, isolé, à l'écart. Cf. Champis (*campensis*), nom de deux fermes isolées (auj. détruites) à Montigny-sur-Vingeanne et à Vic-des-Prés.

(2) *Bajodrum*, quoique remontant au VIII[e] siècle, pourrait bien être en effet, non une forme primitive héritée de la tradition, mais un des mots artificiels forgés vaille que vaille par les clercs sur la prononciation contemporaine. On a maint exemple de ces formations où, contrairement à toutes les règles de la phonétique, *-um* final, qui, dans le vrai latin est atone et caduc, représente *-on* syllabe finale et accentuée du roman. Le sens de l'accent était déjà perdu au VIII[e] siècle. Dans cette hypothèse, la traduction *Bajodrum* indique qu'à l'époque le village s'appelait dans le peuple *Bajeron*, forme patoise de *bargeron*, diminutif de *barge*, lieu escarpé. (*Barge* est fréquent comme lieudit aux environs de Barjon, qui lui-même n'est qu'un point escarpé plus marquant). Puis *Bajeron*, étant, sous cette forme, sans analogiedans la nomenclature, se sera converti par une métathèse toute naturelle en Barjon.

gne de Bière, à l'ouest de Boussenois, combe de Bière ou combe Beire, à Marey-sur-Tille, etc. (1)

Pour traduire l'idée de fort, forteresse, rempart, c'est donc aux termes *bar* et *durum* que notre nomenclature côte-d'orienne a eu le plus souvent recours, plutôt qu'à *dunum* et à *briga*. Nous retrouverons *bar* tout-à-l'heure. Quant à *durum*, je suis surpris que nos étymologistes n'aient pas mentionné un plus grand nombre de localités renfermant ce mot dans leur nom primitif. Quelle autre explication donneront-ils notamment des noms de lieu Brémur, Jours, Jours-en-Vaux, Mimeure, Semur, Velours ?

Sous le terme *briga* vient Beneuvre, *Benouvra* pour *Bonobriga*, « forteresse de Bonos », étymologie sur laquelle j'ai le plaisir d'être en parfait accord avec les auteurs de l'*Etude historique et étymologique*. C'est le seul composé de *briga* qui figure parmi nos noms de localités actuelles. A rapprocher le *Magetobriga* de César, dont le nom moderne a été longtemps Moigte-de-Broie (2), ce qui suppose l'accent sur *i*, alors qu'il est ordinairement sur l'*o* précédent. J'ai signalé aussi le *Vendovera* (630) ou Vendeuvre de la *Chronique de Bèze*, pour *Vindobriga*, « forteresse de Vindos, » lieu disparu dont il serait intéressant de rechercher la trace sur le sol. On ne s'en est pas occupé parce qu'on l'a pris pour Véronnes, avec lequel les éditeurs eux-mêmes de la Chronique le confondent : identification phonétiquement impossible. Ce lieu se trouvait sur la périphérie du domaine de l'abbaye de Bèze. On voit même qu'il y eut deux Vendeuvre, probablement par suite d'un déplacement des habitations : Vieux-Vendeuvre (la place forte) et Vendeuvre nouveau (la ville). (3)

(*A suivre.*) J. BOURLIER.

Questions et Réponses

QUESTION

Bibliographie du catéchisme du diocèse de Dijon. — Les éléments essentiels en sont contenus dans la *Biblio-*

(1) Voir mon Glossaire, aux mots *Beire-le-Chatel, Bierre-les-Semur.*
(2) Auj. Broyes-les-Pesmes (Hte-Saône).
(3) Voir mon Glossaire, au mot *Beneuvre (Bull.* t. XI.)

graphie bourguignonne de Ph. Milsand (Dijon, Lamarche, 1885), pp. 178 et 179, et dans l'*Histoire du Catéchisme depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à nos jours* par M. le chanoine Hézard (Paris, Victor-Retaux, 1900), pp. 350-352. Les listes données par ces deux ouvrages se complètent l'une l'autre : en voici la substance.

En remontant à la date de la création du diocèse de Dijon, détaché de celui de Langres en 1731, on trouve en usage le *Catéchisme de Langres*, publié par M. de Clermont-Tonnerre en 1698, œuvre du P. Bourrée. Auparavant, le *Grand catéchisme de Langres*, dressé par M. Gauthier, grand vicaire de Langres et prévôt de la Sainte-Chapelle de Dijon, en 1664, et le *Catéchisme* de Sébastien Zamet de 1621. Avant cette dernière date, on ne signale pour Langres que le *Liber synodalis ecclesiae Lingonensis* (XVe siècle), qui contient, entre autres matières, l' A B C aux simples gens, petit catéchisme de la composition de J. Gerson.

Mais la bibliographie du catéchisme du diocèse de Dijon ne mérite exactement ce titre que limitée aux œuvres des évêques de Dijon. Sept d'entre eux ont attaché leur nom à des éditions du catéchisme diocésain.

Mgr d'Apchon : *Catéchisme*. Dijon, Augé, 1736, in-12. — *Petit catéchisme*. Dijon, de Saint, 1736, in-16. — *Catéchisme*, Dijon, 1761, in-12. — *Catéchisme*. Dijon, Frantin, 1770, in-12. — Le catéchisme de Mgr d'Apchon est une copie à peu près textuelle du catéchisme de Rouen par Mgr de Tressan. Jean Couturier, curé de Léry, en a fait le canevas de son catéchisme expliqué. (Remaniement d'une première édition imparfaite donnée en 1733.)

Mgr de Vogué : *Catéchisme, ou abrégé de la foi*. Dijon, Capel, 1785, in-18. Reproduit le catéchisme ancien de Paris, de Mgr de Vintimille, avec des augmentations.

On revient ensuite au *Catéchisme à l'usage du diocèse de Dijon* par M. d'Apchon. Dijon, Defay, 1786, in-12. — Le même, chez la veuve Defay, 1796. — Fut en usage pendant le gouvernement de l'évêque constitutionnel Volfius. Et même ensuite : Dijon, Bernard-Defay, 1805, in-12.

Mgr Reymond : *Catéchisme provisoire pour le diocèse de Dijon*, adressé à MM. les curés par M. l'évêque, 15 fructidor an XII (2 septembre 1804). Dijon, imp. Bernard-Defay. in-8.

Pendant l'empire : *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français.* Dijon, Bernard-Defay, 1807, in-12.

Mgr Dubois (évêque de Dijon et de Langres) : ***Grand catéchisme*** imprimé par ordre de Mgr l'évêque de Dijon, nouvelle édition. Dijon, Douillier, 1821, in-8. — ***Supplément***, Dijon, Douillier, 1824.

Mgr de Boisville : *Catéchisme du diocèse de Dijon.* Dijon, Douillier, 1824, in-18. Dans ce catéchisme, à quelques augmentations près, reparaît celui de Mgr d'Apchon. — *Catéchisme à l'usage du diocèse de Dijon.* Dijon, Odobé, 1828, in-18.

Mgr Rivet : *Catéchisme du diocèse de Dijon*, (1[e] édition), chez Outhenin-Chalandre, 1843, in-18. — 2[e] édition, augmentée d'une explication des principales fêtes et solennités de l'année, corrigée par Mgr l'évêque. Dijon, Hémery, 1845, in-18. — Autre édition en 1850, avec quelques modifications. Toutes ces éditions ont gardé le fond de Mgr de Boisville.

Mgr Lecot : *Catéchisme du diocèse de Dijon.* Dijon, Damongeot et c[ie], impr. de l'évêché, 1888, in-16. Compilation de l'ancien catéchisme local et du catéchisme de Paris.

Telle est, d'après les sources que nous avons indiquées, la bibliographie du catéchisme du diocèse. Nous prions nos lecteurs de la compléter, s'il y a lieu. Toutes observations et éclaicissements qui nous seraient adressés sur cet intéressant sujet seraient également bien accueillis.

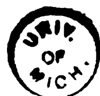
LA RÉDACTION.

RÉPONSE

Puits dans les églises (*Bull.* t. XVIII, p. 119, t. XIX, p. 212, t. XX, pp. 92, 116, 140, 161, 212). — *L'Intermédiaire* du 20 septembre signale l'église Saint-Eutrope à Saintes, du XII[e] siècle, qui s'élève sur un coteau qu'on appelait le *puy* (*podium*) Saint-Eutrope, et qui possède un *puits* (ne pas confondre puy avec puits) de cent pieds de profondeur où il y a soixante pieds d'eau. Ce puits a sa margelle dans la chapelle du Saint-Esprit, et c'est là qu'on puisait l'eau pour le baptême.

Le Gérant : A. PILLU.

PILLU-ROLAND. Imp. de l'Evêché de Dijon.


UNIV.
OF
MICH.



CLICHÉ LAPRÉ

MONUMENT DE MGR RIVET

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

UNE BIOGRAPHIE EPISCOPALE

Voici une intéressante page d'histoire religieuse dont nul ne saluera la publication avec autant de plaisir que le *Bulletin* du diocèse de Dijon. Que ne lui est-il donné d'en annoncer et d'en offrir souvent de pareilles à ses lecteurs !

On devine qu'il s'agit du *Monseigneur Rivet* de M. l'abbé Chevallier, si vivement, si impatiemment désiré, et enfin paru (1).

Tous les souscripteurs ont fait le meilleur accueil à ce joli in-12 de 350 pages, bien imprimé, d'un aspect avenant, — un soupçon d'art même! — et ont contemplé un instant le bon portrait qui s'est trouvé d'abord sous leur doigt curieux.

En tête du texte figurent la magistrale Lettre-préface de Monseigneur Le Nordez, que nous avons donnée le mois dernier, et deux autres lettres de félicitations, écrites l'une par Son Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun,

(1) *Monseigneur Rivet, évêque de Dijon*, par M. G. Chevallier, missionnaire apostolique. Un volume in-12. Impr. de l'Union typographique Domois-Dijon, 1902.

à titre d'ami et de *panégyriste* du vénéré prélat, et l'autre par Mgr Rouard, évêque de Nantes, en qualité d'ancien diocésain (1).

Le caractère de l'ouvrage et le but de l'auteur sont nettement définis dans les délicates lignes finales où, après avoir raconté la mort de Mgr Rivet, arrivée le 12 juillet 1884, et les imposantes funérailles qui lui furent faites le 16, M. Chevallier s'exprime ainsi :

C'est dans la crypte nouvellement restaurée de l'ancienne Rotonde, construite au XIe siècle par le Vénérable Guillaume, que reposent les restes de Mgr Rivet. Lui-même avait demandé de dormir son dernier sommeil près du tombeau de saint Bénigne.

Seize ans plus tard, le marbre, fléchissant sous les doigts de l'artiste, nous rendait les traits aimés du pontife défunt (2). En une inoubliable solennité, où l'éloquence et les chants sacrés rivalisèrent pour glorifier Mgr Rivet, son quatrième successeur, Mgr Le Nordez, inaugurait, le 27 décembre 1900, le monument placé à l'intérieur de la cathédrale.

C'était l'hommage de la reconnaissance et de l'admiration de la famille diocésaine.

Mais, avant que le temps n'ait éteint de chers souvenirs, n'était-il pas opportun de faire revivre, en un récit plus concret, l'âme et les œuvres de l'Evêque disparu ?

Si grand que soit l'amour, l'éloge filial se meurt vite aux lèvres humaines.

N'est-ce pas accomplir un acte d'utile apostolat et d'entraînante édification que de redire les exemples de ceux qui furent meilleurs et plus saints que nous ?

Tel est le sens des pages que nous achevons, dans lesquelles nous avons, sous la sauvegarde de l'impartialité historique,

(1) En appendice : 1° le discours prononcé par Mgr Rivet pour l'inauguration de la statue de saint Bernard, le 7 novembre 1847 ; 2° le blason du prélat ; 3° son testament (une simple page dont la partie principale, écrite en latin, est une profession de foi aux définitions du concile du Vatican) ; 4° l'épitaphe gravée sur son tombeau.

(2) Monument de Mgr Rivet, par MM. Gasq, sculpteur, et Suisse, architecte. C'est cette œuvre — appréciée ici même en son temps — que reproduit notre gravure. La figure allégorique représente l'*Aménité*.

mis beaucoup de notre cœur, et qu'avec respect nous déposons sur la tombe du vénéré et pieux Evêque.

Tracer de la vie et des œuvres de Mgr Rivet un tableau succinct, où transpirât quelque chose de son âme si élevée et si délicate, où apparût, sous le simple exposé des faits, l'esprit sage et mesuré qui dirigea son action dans le diocèse pendant quarante-six ans d'épiscopat : voilà ce que s'est proposé M. Chevallier, et tous ses lecteurs estimeront avec nous qu'il y a réussi.

Sur les douze chapitres entre lesquels il a réparti sa matière, quelques-uns, comme celui qu'il a consacré aux rapports avec Victor Cousin, et dont le *Correspondant* a eu la primeur, offrent un intérêt supérieur et d'ordre général; la plupart seront surtout goûtés de la famille diocésaine qui garde pieusement le souvenir du « vieil évêque ». On s'arrêtera particulièrement à ceux qui ont pour titre: Mgr Rivet et son clergé — Mgr Rivet, et les communautés religieuses, — Vie intime du prélat.

D'un bout à l'autre de son esquisse, l'auteur est fidèle à son principe de s'effacer complètement derrière son héros. C'est celui-ci qui vit sous nos yeux, c'est lui que nous entendons, lui dont nous lisons les lettres. Et cela au cours d'un récit rapide, varié, anecdotique, composé et écrit avec goût, et dont, à notre sens, la qualité la plus originale et la plus savoureuse est son absolue sincérité. Ce n'est pas en vain que le biographe de Mgr Rivet se réclame de l'« impartialité » comme de la loi essentielle de l'histoire; mais cette loyauté laisse intact chez lui le sentiment d'une profonde et filiale vénération, et en relève singulièrement le prix.

Nous félicitons vivement M. l'abbé Chevallier de ce nouvel ouvrage, où s'affirme la souplesse de son talent, et qui continue dignement la série de ses études historiques. L'abbé Guillaume, saint Bernard, Mgr Rivet... La liste, nous l'espérons, n'est pas close.

J. B.

LES BOSSUET EN BOURGOGNE

Suite (1)

Il y a lieu de remarquer ici que la noblesse des Bossuet commence réellement avec Anthoine. Les offices de la Chambre des comptes, comme ceux des autres cours souveraines, conféraient aux titulaires la noblesse personnelle, et la noblesse héréditaire, à la seconde vie. Anthoine porta les armoiries modifiées de ses ancêtres. On y vit paraître *sur champ d'azur* les trois roues sculptées sur la maison de Seurre, en 1504, *trois roues*, qui furent *d'or*, comme la première roue des aïeux.

En suivant Jacques Boussuet, nous allons faire un pas décisif vers le point central de notre étude, l'illustre évêque, dont Jacques fut l'aïeul et le parrain.

Jacques étudia le droit sous Cujas, à Valence, en 1573 (2). Il signa son contrat de mariage, le 18 avril 1579, avec Claude Bretaine, fille de noble Claude Bretaine, autrement dit Bretagne, conseiller au Parlement et de damoiselle Denise Barjot (3).

Dans son contrat de mariage, il est dit « conseiller à la Cour et commissaire aux requêtes du Palais à Dijon (4) ». Ses provisions sont datées du 19 juillet 1577 (5) ; sa réception eut lieu le 1er avril 1579. Il est ainsi qualifié en achetant, le 10 août 1581, de son frère André, sa portion d'une maison à Dijon (6). Mais, en 1610, il n'a

(1) V. plus haut, p. 73, 98, 167, 190.

(2) Jacques eut pour condisciples à Valence, en 1573, Olivier de Chastellus, vicomte d'Avallon qui fut bailli d'Autun, Laurent du Bourg, de Lyon, et Jehan Carnot, avocat à Dijon. Celui-ci est le fils d'un avocat du même prénom et le cinquième aïeul de Lazare Carnot, le célèbre ministre et directeur qu'on a justement surnommé l'organisateur de la victoire. V. Berriat-Saint-Prix, *Histoire du droit romain*, Paris, 1821, pp. 570, 571.

(3) Peincédé, XIX, 217.

(4) Peincedé, XIX, 217.

(5) Cf. Palliot, *Le Parlement de Bourgongne*, 279.

(6) A. D. C., série G, 2,166 ter, n°3.

plus que le titre de conseiller au Parlement dans une transaction relative à une autre maison qu'il possédait à Maxilly-sur-Saône (1). C'est qu'en effet, par suite d'un arrêt du Conseil, en date du 14 décembre 1596, il avait cédé son office de commissaire aux requêtes à Georges de Souvert, ayant opté pour la charge de conseiller laïc au Parlement, vacante par la mort de Philibert Tixier. Il y fut reçu le 23 mai 1597 (2).

Entre temps, Jacques s'était signalé par sa décision et sa loyauté dans la guerre de la Ligue, en prenant parti pour Henri IV, contre le duc de Mayenne. Il dut quitter Dijon, avec nombre de magistrats, le président Frémyot, l'avocat général Millotet, les Bretagne, Claude Mochet, et d'autres encore, restés comme lui fidèles à la cause de la France, qu'ils surent mettre au-dessus des querelles des partis. Ils composèrent ensemble un autre Parlement, le vrai Parlement de Bourgogne, qui siégea d'abord à Flavigny, puis à Semur et qu'ils défendaient, les armes à la main, tandis que le pseudo-parlement, resté à Dijon, était à la merci des ligueurs. Je ne puis entrer dans les détails, mais je salue ces nobles magistrats qui, laissant leurs familles et leurs maisons entre les mains de leurs ennemis, luttèrent, plusieurs années, au péril de leurs jours, pour le droit et la patrie.

Nous connaissons huit enfants de Jacques Boussuet et Claude Bretagne, trois fils et cinq filles :

1. Claude, sieur d'Aiserey, conseiller au Parlement de Dijon et maire de la ville en 1647 (3) ;
2. Bénigne, le père du grand Bossuet (4) ;
3. Jacques, baptisé le 21 novembre 1604 (5) ;

(1) A. D. C., série E. 2,536.
(2) A. D. C., Peincedé, V, 541. Palliot, *ibid.*
(3) Palliot, *Le Parlement*, p. 280.
(4) Contrat de mariage, 25 fév. 1618, Regist. de la paroisse Saint-Jean.
(5) Reg. de la paroisse Saint-Jean, A. C. D., M. Suppl. à la série B, 491.

4. Denise, mariée en 1605 à Jacques Rousseau, avocat à la cour et lieutenant du maire de Dijon (1) ;

5. Françoise, née le 9 avril 1588 et mariée, le 19 novembre 1613, à Hector (2) Joly, écuyer, sieur de la Grange du Pré ;

6. Anne, mariée, le 21 avril 1619, à Anthoine Droûas sieur de la Plante (3), maitre ordinaire en la Chambre des comptes ;

7. Jeanne, mariée, le 17 juillet 1622, à Zacharie Droûas, sieur de Velogny (4) ;

8. Marthe, baptisée le 7 février 1600. (5)

Toutes ces indications seront complétées plus loin à l'exception de ce qui concerne Jacques et Marthe, au sujet desquels nous n'avons pu découvrir que leurs actes de baptême.

En 1611, Jacques est envoyé, aux frais de la ville, à Paris, avec Gabriel Desbarres, conseiller au Parlement, Pierre Le Gouz, trésorier général de France, et plusieurs autres personnages. Ils devaient informer le roi des règles observées à Dijon pour l'élection du maire et des autres magistrats municipaux et donner leur avis sur les formes avec lesquelles il y aurait lieu de procéder à l'avenir (6). Ils avaient mission de demander qu'on n'admît à donner leurs suffrages que les seuls habitants qui payaient depuis trois ans quatre livres sur les rôles des tailles. Le roi réduisit ce cens à deux livres.

A leur retour, Jacques est élu maïeur dans ces conditions, mais au milieu d'une assez grande agitation (7).

(1) Peincedé, XVI, 354. A. D. C., B, 313, 419. Jacques Rousseau est dit Georges dans le contrat de mariage de sa belle-sœur Anne.

(2) A. C. D., Cf. B, 251 ; M, 467 ; B, 400, 408. Hector Joly est aussi appelé Henri et Pierre, même contrat, B, 408. — V. *Lettre à M. Girault*, p. 11.

(3) Contrat de mariage, reçu Cazotte, notaire à Dijon. Collect. de M. J. d'Arbaumont.

(4) Contrat de mariage, même notaire, même collect.

(5) Reg. de la paroisse Saint-Jean, *ibid* n° 490.

(6) A. C. D., M, 350, 467.

(7) A. C. D., B, 15, 250.

Il venait de céder son office de conseiller laïc au Parlement, où Pierre Saumaise, son successeur, fut installé, le 24 mai 1612 (1).

La Chambre de ville avisa le duc de Bellegarde, gouverneur du duché, de cette élection, dont elle se montrait satisfaite : « Nous vous pouvons assurer, Monseigneur, disaient les échevins (2), que tout le peuple de ceste ville, grandz et petitz, en ont un très grand contantement, jugent toute ceste élection procédé de la grâce de Dieu, car il n'y a ung seul qui ne doibve confesser, pour parler véritablement et sans passion, que toute la ville ne se pouvoit faire ung meilleur choix pour le service de Dieu, de Sa Majesté, du vostre, et de celui du publicq, pour en estre recogneu très digne et remply de toutes les qualitez requises ».

Le duc de Bellegarde leur répondit (3) : « Messieurs, je loueray toujours le choix qui se fera des hommes semblables à Monsieur Bossuet pour tenir les premières charges de vostre ville, et croy que tous, vous autres Messieurs les eschevins, seconderez sa capacité et son affection qu'il a tousjours faict paroistre d'avoir au service du Roy, Aussy n'ay-je rien à dire contre toutes les personnes dont vostre Chambre est composée ».

A la louange pleine et entière que le gouverneur fait de l'élu, comme on voit, succède pourtant un reproche assez vif sur les troubles qu'on lui avait signalés : « Mais je ne puis estre contant de ce qui s'est passé en l'eslection dernière, ny de ceste façon de parvenir au magistrat, par la crainte de l'advenir. Toutefois, je me suis résolu de ne rien faire là dessus que je n'en aye conféré avec les bons habitans de la ville. Attendant que cela soit, je vous prieray de croire que je suis

Vostre bien affectionné à vous faire service,

ROGER DE BELLEGARDE. »

(1) Peincedé, V, 432.— Palliot, *Le Parlement*, p. 282.
(2) V. J. Garnier, *Correspondance de la Mairie de Dijon*, p. 111, 120.
(3) *Ibid.*, p. 122.

Jacques Bossuet justifia la confiance de ses électeurs, comme celle du gouverneur du duché. Il fut réélu l'année suivante, à la presque unanimité, et sans que, cette fois, sa nomination ait donné lieu de la part de M. le duc de Bellegarde, à la moindre observation.

Voyons-le à l'œuvre.

Il s'acquitte activement des devoirs de sa charge. Il prend toutes les mesures que commandent les intérêts de la ville, l'hygiène, la morale, et la tranquillité publique. Il réprimande les officiers municipaux et leurs amis d'avoir répondu en trop petit nombre à l'invitation qui leur avait été faite d'aller à la rencontre du grand écuyer de France, « parce que, disait-il, c'est le plus grand honneur que les échevins et les habitans puissent recevoir d'accompagner leurs chefs et magistrats (1) ».

Ce serait une curieuse étude que d'exposer toute la suite de son administration. Je noterai seulement quelques-uns de ses rapports avec les ordres religieux. Il demande, mais inutilement, aux Chartreux de se désister d'un procès qu'ils faisaient à la ville. Il impose aux Jésuites, qui se font prier, la création d'une nouvelle chaire de grammaire. Il aide les Jacobins à agrandir leur réfectoire et le jubé de leur église. Il défend aux Capucins de recevoir dans leur couvent des religieux étrangers, et aux Feuillants qui venaient d'acquérir le château de Fontaine, d'y élever de nouvelles constructions sans avoir déposé une copie de leur contrat (2).

Le 19 août 1613, le Conseil lui adresse, à l'occasion de la mort de sa femme, d'affectueuses condoléances, et délibère en outre « qu'en considération du grand mérite du s^r^ maïeur, il assistera en corps aux obsèques de Mme Bossuet, que l'on y portera les torches de la ville, mais qu'il n'en sera rien registré dans les délibérations », sans doute, pour ne pas créer un précédent. La Cham-

(1) A. C. D., M, supplément à B, 186 bis.
(2) *Ibid.*

bre de ville s'unit aux joies de son chef comme elle avait pris part à sa peine. Quelques mois plus tard, elle lui offre douze boîtes de confitures à l'occasion du mariage de sa fille Françoise avec Hector Joly (1).

Ses armoiries, comme celles de son père, portaient : *d'azur à trois roues d'or*, avec l'ancienne devise : *Rebus inest velut orbis* (2). Les jetons frappés en 1613 (3) donnent sur une face le même blason avec la légende : CADENS · RESVRGIT · MAIOR · 1613 ·, qui est peut-être une allusion à la récente démission du conseiller, et qui se traduirait ainsi : En tombant il se relève plus grand. L'autre face porte : I · BOVSSVET · C · EN · PARL · VIC · MAIEUR · D · DIION ·

Ce qui semble confirmer l'interprétation précédente, c'est qu'en 1614, Jacques ne reprend point, dans ses nouveaux jetons, la légende de sa première magistrature. Il entoure les roues symboliques de l'ancienne devise : REBVS · INEST · VELVT · ORBIS · 1614 · A noter une seconde modification qui porte sur la vieille orthographe du nom de famille : On lit cette fois : I · BOSSVET · C · EN · PAR · VIC . MAIEVR · D · DIION (4). Cette nouvelle forme déjà usitée dans plusieurs actes de l'Etat religieux prévalut bientôt, et l'ancienne finit par disparaître.

Le vénérable magistrat fut parrain du futur évêque de Meaux, le 27 septembre 1627. Il avait déjà répondu pour Anne, une des sœurs de Jacques-Bénigne, le 23 février 1619, comme il le fit encore pour d'autres (5).

Il mourut le 2 novembre 1637, dans un âge avancé (6).

(1) *Ibid.* Cf. B, 251 ; M, 457.

(2) Palliot, *Le Parlement*, 239.

(3) Amanton, *Description des jetons des maires de Dijon*, dans *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VIII, p. 75, et pl. V, n° 40.

(4) *Ibid.*, p. 76 et pl. V., n° 41.

(5) A. C. D., Supplément à la série B, 490 et suiv.

(6) Généalogies de Bourgogne, Fonds Baudot, n° 140, t. I, p. 93. — Familles de Bourgogne, n° 12, t f. 114. Floquet suit ici Bausset, (*Hist. de Bossuet*, t. I, n° 1), qui donne la date du 2 nov. 1634. La référence est fautive. V. Registre de Saint-Jean.

Il y avait, à l'époque de Jacques, plusieurs autres Bossuet à Dijon. Signalons d'abord Jehan Boussuet, chanoine de Saint-Etienne, en qui semble revivre l'humeur peu accommodante de son grand oncle, le familier de Seurre. Pourvu de l'office de chantre (1), Jehan refusa de descendre « à l'aigle pour chanter les proses, les introïts et les alleluia ». Le chapitre prit une délibération pour l'y contraindre. Le chantre protesta contre cet acte et fit appel au Parlement. Une autre fois, il se trouva trop grand personnage pour « chanter la grand'-messe et être de semaine ». Nouvelle délibération du chapitre, et nouvelle protestation du chanoine.

L'obituaire de Saint Etienne inscrit sa mort au 7 octobre 1630; il marque aussi celle d'un autre Bossuet, nommé Philippe, chanoine et prieur à Tilchâtel (2).

Les actes religieux des paroisses de Dijon mentionnent plusieurs familles de ce nom (1) : sur Saint-Jean, Bénigne Bossuet, vigneron, marié, en 1603, à Françoise Mugnier ; Guillaume Bossuet, chirurgien, marié à Judith Liégeard et décédé en 1683, à l'âge de 90 ans ; sur Saint-Michel, Jehan Bossuet, marchand, marié à Bernarde Lorain, en 1656; sur Saint-Pierre, Henri Bossuet, marié à Marguerite Gauthier en 1666; Philippe Bossuet, praticien, marié à Claudine Delevaux en 1688.

Les registres paroissiaux nomment ces familles et d'autres encore à l'occasion des baptêmes qui s'y rencontrent. Il y aura lieu d'examiner, au cours de cette étude, si elles se rattachent les unes aux autres, et de rechercher s'il existe des liens de parenté entre elles et l'ascendance paternelle du grand Bossuet.

Son aïeul maternel fut, comme son aïeul paternel, un homme distingué. Il s'inscrit d'abord comme avocat au Parlement. Nous l'avons vu tout à l'heure parmi ceux qui résistèrent à la Ligue les armes à la main. Sur la

(1) A. D. C., série G, 153, 157, 191, 194.
(2) *Ibid.*, 168.
(3) A. C. D., B, 490 et suiv.

demande de ses amis, il vole en Suisse et en Allemagne, pour lever des troupes et négocier un emprunt. Il rentre avec quarante mille écus, cinq cents reîtres et deux cents lansquenets, à la tête desquels il rejoint un moment Henri IV. Il combat à Arques, revient en Bourgogne, sert par commission royale, en qualité de conseiller-maître à la Chambre des comptes, auprès du Parlement de Semur, et commande quelque temps le fort de Losne (1).

En 1595, après la pacification générale, il reprend sa place au barreau et s'acquiert un grand renom de savoir et d'éloquence. Il devient, en 1600, avec l'appui du maréchal de Biron, l'un des trois conseils des Etats de Bourgogne, est député aux Etats généraux de France, en 1614, et s'y fait remarquer par l'éclat de sa parole comme par la dignité de son caractère. Son autorité est telle qu'on le nomme président du tiers état. Il mourut en 1625, entouré de l'estime publique (2).

Il avait épousé Anne Humbert, fille de Nicolas Humbert, maître ordinaire à la Chambre des comptes et de Charlotte Espiard. Il en eut quatre filles : 1° Avoie, mariée à noble sr Guillaume Gaillard, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Dijon; 2° Marie, qui épousa, par contrat du 17 février 1608, noble sr Claude Symony, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres en France, et provincial en Bresse, Bugey, Valromey, Gex et pays adjacents, sieur de Rouelle; 3° Marguerite, qui fut l'épouse de Bénigne Bossuet et la mère de l'évêque de Meaux ; 4° Madeleine, qui se fit religieuse aux Dominicaines de Dijon, et mourut prieure d'un monastère du même ordre à Chalon-sur-Saône, le 18 mars 1648 (3).

La branche d'Azu, à laquelle se rattache Claude Mo-

(1) J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes*, 191, 185.

(2) A.D.C., série E, 3,074, 3,474. — Floquet, *Vie de Bossuet*, t. I, pp. 16-20.

(3) Collection de M. le vte Félix de Simony. — Floquet, *ibid.*, I, 545 et III, 149.

chet, se divise en deux rameaux qui remontent l'un et l'autre à Guyon Mochet, bailli et juge-enquêteur du Comté de Saint-Romain-sous-Gordon. L'un est représenté par les seigneurs d'Azu et l'autre par ceux de la Beluze. La première famille revendique Pierre Mochet, lieutenant-criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, mort quelques mois avant le siège, et Nicolas Mochet, procureur du roi au grenier à sel de la même ville, qui figure parmi les héros de la belle défense, sans parler d'un capitaine de Seurre en 1564, d'un prévôt général des maréchaussées de France en Bourgogne, Bresse et Bugey, décédé en 1644, et de plusieurs militaires de divers grades dont l'un fut chevalier de Saint-Louis au XVIII[e] siècle. Le second rameau s'honore d'avoir fourni Pierre Mochet de la Beluze, un autre des héros qui repoussèrent l'invasion de Galas (1). J. THOMAS,

(à suivre) *Curé de N.-D. de Dijon.*

L'ÉGLISE DE LAROCHEPOT

NOTES ARCHÉOLOGIQUES (2)

Bâtie au XII[e] siècle par les Bénédictins du prieuré Saint-Georges de Larochepot, dépendant du prieuré Saint-Georges de Couches (Saône-et-Loire), lequel à son tour dépendait de l'abbaye bénédictine de Flavigny, l'église de Larochepot est, au rapport d'érudits archéologues, une imitation libre de la basilique Saint-Lazare d'Autun, et, dans l'arrondissement de Beaune, le type le plus riche et le plus complet de l'architecture romano byzantine de transition, formulé avec un luxe et un éclat qui étonnent.

Elle se compose de trois nefs, fermées par trois absides en cul-de-four, avec un arc triomphal à l'abside principale.

La grande nef fut établie avec une rare somptuosité : témoin les pilastres cannelés qui séparent les entrecolonnements, puis les chapiteaux des piliers, fouillés et refouillés avec le plus

(1) *La noblesse aux états de Bourgogne*, p. 250. — *Le livre d'or de la belle défense de Saint-Jean-de-Losne*, p. 178.

(2) D'après les notes laissées par M. l'abbé Bissey, décédé curé de Larochepot le 28 janvier 1890.

grand soin, et dont les personnages et les animaux sculptés témoignent d'une verve d'imagination et d'une hardiesse d'exécution peu communes (1). Malheureusement les régions supérieures ne répondent pas à la richesse des zônes inférieures. L'architecte s'est-il trouvé dans l'impossibilité de continuer sa pensée faute de ressources, ou la dernière partie de son œuvre a-t-elle été détruite ?

La voûte, berceau en bois, est d'un assez fâcheux effet. Les chapiteaux de la porte extérieure ont été refaits avec plus de bonne volonté que de sentiment archéologique. Les deux absides collatérales sont, comme les contre-nefs, à plein cintre. Mais l'abside principale a sa voûte en cul-de-four inscrite dans l'arc triomphal. Cette abside est ornée d'une arcature délicieuse, formée par des arcs à plein cintre et d'élégantes colonnettes.

En résumé, cette église a un caractère hiératique très accentué et bien conservé. Au point de vue artistique, plusieurs archéologues la trouvent de style plus pur que Notre-Dame de Beaune, et même plus élégante. plus riche en détails sculpturaux et en ornementations.

Le clocher, posé au flanc droit de la facade d'entrée, est de la première période de la Renaissance. La porte qui se trouve à sa base est nettement du XVe siècle.

La façade est intéressante, et la grande porte qui donne accès dans l'église est divisée par un trumeau byzantin chevronné des plus remarquables.

Les pierres tombales sont nombreuses dans l'église ; sept d'entre elles offrent quelque intérêt :

La première serait, si l'on en croit Courtépée, celle d'un prieur du monastère: personnage représenté en habit de chœur, tête nimbée par l'inscription suivante maintenant presque illisible : *Ne recorderis peccatis meis.*

La seconde, dont les armoiries ont été grattées, porte cette inscription : *Au Dieu éternel et tout puissant, et à la mémoire de noble Jacques Rousseau, avocat au Parlement de Bourgogne, décédé de contagion le 10 octobre 1631, et inhumé en ce lieu. Denyse Bossuet et ses enfants lui ont fait ériger cette tombe.*

(1) Nous avons trouvé dans l'église collégiale Saint-Andoche de Saulieu des chapiteaux exactement semblables, mêmes sujets, mêmes dessins, mais, contrairement à ceux de Larochepot qui sont mutilés, dans un état de parfaite conservation.

La 3e porte en caractères gothiques du XVIe siècle et sans millésime : *Cy gissent Philibert Lardillon et François Lardillon son fils, lequel Philibert fonda en ce lieu à perpétuité, chacun dimanche, avant l'Introït, l'Inviolata et un Libera me.*

Au milieu de cette pierre, un écusson qui porte en chef deux ardillons, et en pointe L F ; plus bas quelques mots latins que Courtépée traduit par *Huc filii mei advenient*, et d'autres par *Hic filium meum adno.*

La 4e est celle qui recouvre encore les restes de René Pot, et de Jacques Pot. Voici l'inscription qui y figurait, et qui fut retrouvée dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale :

Ci git Messire Regnier Pot, — 1430

Ci git Messire Jacques Pot, fils de Messire Regnier Pot, à son vivant chevalier Seigneur des Lieux dessus dits, conseiller et chambellan du Roy, n.s, et de M. le Duc de Bourgogne, qui trépassa le 19 octobre 14 et 20 (*1470, dit Courtépée*).

La 5e :Tombe de Barbe Lardillon, femme de maître Denozeret, qui décéda le 17 septembre 1632.

La 6e tombe porte cette inscription : *Cy gissent Jehan Miniot et...... Turpin, sa femme, lesquels ont fondé dans cette église une Messe, un Libera me avec 3 répons et un De Profundis, chacun an, le Dim an che, avant l'Introït de la Messe paroissiale.*

La 7e est d'un prêtre, mutilée et curieuse en ce qu'elle donne un spécimen du passage des lettres gothiques aux caractères ordinaires : *Cy gist discrete et vénérable personne Messire..... Dry, lequel trepassa le 15 octobre 1560* (*ou 63*), *et a fondé une messe dans l'Eglise de céans.*

Toutes ces pierres tombales sont engagées dans le dallage de l'église et journellement foulées aux pieds. Aussi les inscriptions s'effacent-elles graduellement ; plusieurs sont presque illisibles. Il est regrettable que les ressources de la fabrique ne permettent pas de les relever pour leur donner une place plus convenable et de les faire restaurer par des spécialistes.

Il existe encore, en avant de la chapelle de la Sainte Vierge un caveau, qui renferme les restes mortels de René et de Jacques Pot. Depuis la Révolution, époque où ce tombeau fut profané, on n'y voit plus que quelques ossements enlisés dans la vase, et une tête qu'on ose à peine toucher, crainte de la réduire en poussière.

En fait d'objets d'art, l'église de Larochepot possède :

1° Deux tapisseries représentant saint Georges, et l'Assomption de la Sainte Vierge : ce sont probablement d'anciennes bannières. Ces tapisseries sont au petit point, et, croit-on, du XVIIe siècle.

2° Un tableau sur bois de l'école italienne provenant de l'ancienne chapelle du château. C'est une sainte Catherine d'Alexandrie, en pied, au tiers de nature environ, d'une couleur éclatante et pourtant douce, qui fait penser, disent les connaisseurs, à l'art vénitien immédiatement antérieur au Titien. Toutefois, prétendent quelques-uns, le type de la sainte ne semble pas vénitien, et, dans ses cheveux qui tombent sur les épaules en opulentes ondes crespelées, on retrouve quelque chose de cette beauté lombarde chère à Léonard et à Luini. Mais la couleur vive et franche ne rappelle en rien les demi-teintes mystérieuses où s'enveloppent les Vierges et les Hérodiades de l'école. Ce superbe panneau serait intact si, sans doute lorsque le château fut envahi à la Révolution, une main imbécile ne l'avait rayé en croix de saint André avec une pointe qui l'a légèrement balafré de longs traits blancs. On nous affirme que ce dommage est facilement réparable (1).

3° Deux autres tableaux sur bois : Saint Jean-Baptiste et Sainte Marie Egyptienne. Au revers se trouvent des peintures, également sur bois, et représentant l'Annonciation : ce qui incline à croire que ces tableaux formaient diptyque.

Ces tapisseries et ces tableaux ont figuré avec honneur à l'exposition d'objets d'art, faite à Autun en 1876, à l'occasion du congrès scientifique.

Nous croyons devoir ajouter à la liste précédente plusieurs autres tableaux sur toile non dépourvus d'intérêt :

a) Une sépulture du Sauveur.

b) Un saint François d'Assise (porte aussi la marque d'un coup de sabre qui remonte sans doute à la Révolution).

c) Un saint Pierre.

d) Des anges déroulant un parchemin sur lequel on lit : *Craignez Dieu, aimez le Roy.*

Une litre ou bandeau funéraire courait à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. Le lit creusé par ce bandeau dans le

(1) Un arrêté ministériel du 9 août 1901 inscrit sur la liste des *Monuments historiques* ce panneau qu'il attribue à Léonard.

mur est très apparent à l'extérieur, bien que recouvert d'un enduit. Quant à celui de l'intérieur, il disparut sous un badigeon dès 1787. En 1859, au mois de mai, époque de la guerre d'Italie, M. l'abbé Bissey découvrit la litre de l'intérieur de l'église. Mais, en raison de l'effervescence populaire qui prêtait au clergé l'intention de vouloir « ramener Henri V et les Autrichiens, » et sur le conseil du maire d'alors, le bon curé crut plus prudent de s'en tenir là. Et cette curiosité si rare disparut de nouveau lors des réparations qui se firent plus tard à l'intérieur de l'édifice. A l'extérieur, un très discret grattage fait à l'enduit laisse voir un des innombrables écussons des Blancheton de Larochepot, qui sertissaient le bandeau funéraire.

Le cimetière entoure l'église. Il ne renferme de remarquable qu'une tombe très ancienne, dont la forme est celle d'un cercueil avec, en relief, à sa partie supérieure, une croix. Cette tombe remonte au moins au XVe siècle et passe pour un des plus anciens specimens qui se rencontrent dans nos cimetières. On en trouve de semblables au cimetière d'Aubigny-la-Ronce.

La grande croix est de forme assez originale : on serait tenté de croire que le piédestal est un tronçon de colonne antique.

H. Roux,
curé de Larochepot.

L'ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-LÉGER
au duché de Bourgogne

Suite (1)

IV.

Il perd de son importance et tombe en *commende*.
Affranchissement de ses habitants

Certain auteur parlant du village de Belleneuve, dit que « la seigneurie, qui en était laïque, appartenait en 1260 à Henri de Vergy, qui la tenait en fief du duc de Bourgogne. » Cette affirmation tombe d'elle-même devant les témoignages indiscutables qui ont été apportés précédemment, au paragraphe deuxième.

Jusqu'en 1470, toutes les localités ci-dessus nommées : les

(1) Voir plus haut page 225.

villages de Saint-Léger, Marandeuil, Cuiserey, Belleneuve, Magny-Saint-Médard, Mitreuil, Etevaux, Cirey, Binges, Triey, Savolles, Saurois, et la ferme du Magny, toutes ces localités, dis-je, appartenaient au prieuré de Saint-Léger, remplaçant l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Mais bientôt plusieurs d'entre elles passeront à la seigneurie du marquisat de Mirebeau. Déjà en 1431, il avait été constaté qu'à Magny-Saint-Médard « doit chacune charrue.. au sire de Mirebel, pour giste, vingt-deux florins, huit gros » (1).

Mais, si aucun changement ne s'était encore fait dans le prieuré de Saint-Léger depuis sa fondation en 994 jusqu'à l'an 1470, des innovations considérables ne devaient pas tarder à y survenir.

En effet, un siècle plus tard, trois des villages ci-dessus, savoir : Belleneuve, Magny-Saint-Médard et Savolles, que des pièces officielles conservées aux archives de la Côte-d'Or indiquent être passées à la dépendance du marquisat de Mirebeau, avaient échappé au prieuré de Saint-Léger ; et il ne gardait plus des anciennes possessions de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, que Saint-Léger, Marandeull, Cuiserey, Mitreuil, Etevaux, Cirey, Binges, Triey, Saurois et la ferme du Magny (2).

Ainsi amoindri, le prieuré de Saint-Léger était de plus tombé en *commende*.

On appelait autrefois commende (du latin *commendare*, confier) une commission que le Souverain Pontife donnait à un ecclésiastique séculier désigné par le roi, pour être supérieur d'un monastère régulier, commission qui donnait droit à cet ecclésiastique d'employer, selon son gré, le surplus libre des revenus du monastère dont il avait été nommé chef. Un monastère dont le supérieur était nommé directement par le Souverain Pontife dans les conditions susdites, était dit *tombé en commende*, et le supérieur de ce monastère était appelé *commendataire*. Le prieuré de Saint-Léger était tombé en commende : au lieu de recevoir son prieur de la part de l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et de pouvoir user du surplus non employé de ses revenus, selon ses vues, il allait désormais recevoir un prieur de la part du Souve-

(1) Arch. de la Côte-d'or, B. 11,584.
(2) Arch. de la Côte-d'Or, C. 2882. Voir aussi C. 4736.

rain Pontife, un prieur commendataire, qui userait selon ses vues à lui du surplus disponible des revenus du monastère.

Le premier prieur commendataire de Saint-Léger fut Jean Gevrey. Dans les écrits originaux, analysés ci-dessous et relatifs au contrat dont il va être parlé, il se donne lui-même la qualité de prêtre (1). Lorsqu'il réclama les droits de *main-morte* et de *serve condition* à ceux des habitants de son prieuré qui les payaient de coutume, tous prétendirent être exempts de ces droits et refusèrent de les payer, se montrant prêts à se laisser intenter un procès, plutôt que de céder. Jean Gevrey n'ayant pas des titres bien assurés des droits qu'il prétendait, préféra transiger, au lieu d'essayer les moyens rigoureux. Il chargea Me François Chabot, marquis de Mirebeau, de préparer une transaction avec ses sujets, se réservant de l'approuver ou de ne pas l'approuver, selon qu'elle serait ou ne serait pas à sa convenance.

La transaction passée le 21 septembre 1578 entre M. le marquis de Mirebeau et les représentants des villages dépendant du prieuré de Saint-Léger fut ainsi entendue :

D'une part, M. le marquis de Mirebeau faisait la déclaration suivante :

« Lesdits villages de Saint-Léger, Triey et Marandeuil, Saurois, Cuiserey, Binges, Étevaux, Mitreuil et Cirey et leurs habitants, ensemble les territoires desdits villages, biens et héritages, et leur postérité née et à naître, sont et seront à jamais francs et libres, de franche et libre condition, comme sont les autres lieux et hommes francs du duché de Bourgogne, sans que maintenant ni à l'avenir l'on puisse prétendre contre eux ni leurs biens et héritages aucun droit de mainmorte ni de serve condition, en quelque façon ni manière que ce soit. Ainsi, ils pourront disposer librement de leurs biens, soit meubles ou immeubles, tant entre vifs que par testament et ordonnance de dernière volonté, au profit de telles personnes que bon leur semblera, soit de franche ou de serve condition, sans que l'on puisse empêcher ni troubler les acheteurs en la teneur, jouissance et posses-

(1) Courtépée, article Saint-Léger, 2e vol. de sa *Description du duché de Bourgogne*, fait de Jean Gevrey le cardinal Givry, qui était déjà abbé de Saint-Bénigne, de Pothières et de Molême : je ne saurais dire sur quels renseignements repose l'assertion de Courtépée.

sion de ces biens, sous prétexte desdits droits de mainmorte. »

D'autre part, parce que, dans la présente difficulté, la présomption était en faveur de M. le prieur de Saint-Léger contre les habitants de Saurois, Cuiserey, Binges, Étevaux, Mitreuil et Cirey, ceux-ci s'engageaient à lui payer chaque année, pour droit de taille, savoir : ceux de Saurois, cinq livres tournois ; ceux d'Étevaux, vingt-cinq ; ceux de Binges, vingt-quatre livres ; ceux de Cuiserey, vingt-six ; ceux de Mitreuil, quinze ; enfin ceux de Cirey, onze livres.

Et quant aux habitants de Saint-Léger, Triey et Marandeuil, parce que les preuves de leur affranchissement étaient évidentes, ils étaient déclarés francs et libres, sans conditions.

Toutefois tous les habitants du prieuré ensemble devaient céder à M. le prieur de Saint-Léger une pièce de pré de dix fauchées à prendre sur leurs pâquiers communs, territoire de Marandeuil, lieudit en Maroyes. En outre, ils devaient donner au monastère de Saint-Léger, en ornements et habits d'église, la somme de vingt livres, lorsque les religieux feraient ratification de la transaction.

Les tailles susdites, pour ceux qui devaient les payer, étaient d'ailleurs sans préjudice des redevances et cens accoutumés.

Le contrat, arrêté de cette sorte, fut ensuite présenté à M. le prieur de Saint-Léger, qui tint à ce sujet, et plusieurs fois, le chapitre du prieuré (1). Après avoir longuement examiné les raisons pour et contre, et avoir entendu le conseil du prieur, le chapitre donna son approbation à la transaction susdite, le 11 janvier 1580 (2).

(1) Ainsi qu'il conste par les anciens écrits qui sont analysés ici, il n'y avait plus au prieuré de Saint-Léger que deux religieux et le prieur. Les volontés du duc Henri Ier de Bourgogne, qui avait stipulé que huit religieux seraient entretenus, à perpétuité, au prieuré de Saint-Léger, avaient donc cessé d'être observées quant à la lettre. Toutefois elles n'avaient pas cessé d'être observées quant au but, à l'effet voulu ; car des prêtres séculiers étaient entretenus au milieu des populations du prieuré, autant qu'il était nécessaire pour leur procurer tous les secours de la religion.

(2) Voir Chartes des communes et d'affranchissement en Bourgogne, par M. J. Garnier (3e vol., p. 160, etc.). Arch. de la Côte-d'Or, Chambre des comptes de Dijon. Affaires des communes, B. 11, 479, et série H. Titres du prieuré de Saint-Léger.

« En 1657, dit M. Joseph Garnier, Henri de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, successeur de Jean Gevrey au prieuré de Saint-Léger, prétextant que le contrat n'avait point été soumis à l'approbation de l'Évêque diocésain, voulut le faire casser; mais, examen fait de la pièce, les jurisconsultes qu'il consulta l'en dissuadèrent (1). »

La transaction passée entre Jean Gevrey et ses sujets fut comme la constitution qui régla les rapports des prieurs commendataires de Saint-Léger avec les habitants de leur prieuré, de 1580 à 1789.

Courtépée, qui publia sa *Description du duché de Bourgogne* en 1777, ayant visité le prieuré de Saint-Léger un peu auparavant, dit qu'à cette époque le prieur de Saint-Léger conservait encore la justice de Saint-Léger, Triey, la Jeune Verrière, Cirey, la rente du Magny, le Chef d'Albane, Cuiserey, Mitreuil, le Mazeroy, Étevaux, Marandeuil et Binges (2).

« Le prieuré de Saint-Léger, dit à son tour M. l'abbé Roussel, était encore conventuel en 1730, avec un revenu de 1000 livres pour l'entretien des religieux. — L'église priorale dédiée à saint Léger était en ruine dès 1685, et il n'en restait plus que le chœur. En 1731, ce bénéfice fut uni au diocèse de Dijon et au doyenné de Mirebeau (3). »

Courtépée raconte de plus que, lors de son passage à Saint-Léger, M. Lefèvre de Caumartin, qui était prieur, avait converti la Maison prieurale en un château très agréable. Avec le dessin représentant l'ancien château-fort-prieuré, dont il a été parlé précédemment, on montre pareillement aujourd'hui, à Saint-Léger, un autre dessin représentant le château organisé par M. Lefèvre de Caumartin. Il consistait en un corps principal de bâtiment avec une aile de chaque côté, à angle droit. Ce château, aussi bien que le château-fort-prieuré et l'église du prieuré, a aussi disparu.

Par l'effet du décret de la Constituante du 2 novembre 1789, le prieuré de Saint-Léger étant devenu bien national, les tailles, redevances et cens anciens cessèrent d'y être perçus, et l'impôt établi par l'État les remplaça ; et quant au prieur,

(1) Chartes des communes et d'affranchissement en Bourgogne, 3e vol., p. 160, etc.

(2) *Description du duché de Bourgogne*, 2e vol., art. Saint-Léger.

(3) *Le diocèse de Langres*, Histoire et statistique, 3e vol. p 151.

il se trouva dans la condition des autres ecclésiastiques. De l'état de déclaration des biens, droits, revenus et charges de la seigneurie du prieuré de Saint-Léger, dressé en 1789 par le dernier prieur, Mgr Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, de cet état de déclaration, dis-je, il résulte qu'il en était ainsi du prieuré de Saint-Léger, dans ses grandes lignes, au moment où ses biens allaient être mis à la disposition de la nation (1).

D'abord, le prieuré avait cessé d'être conventuel, et il était desservi par M. le curé de Saint-Léger. Un prieur seulement, qu même habituellement n'était pas résidant, y avait des droits. Le prieur conservait jusqu'alors les droits de seigneurie sur Saint-Léger, Tricy, Marandeuil, Cuiserey, Étevaux, Cirey, Binges, Mitreuil ; et il avait de plus, dans les territoires de ces localités, d'importantes possessions consistant en terres arables, prés, bois, étangs, vignes, et des revenus et droits de diverses sortes. Il avait en outre en beaucoup d'endroits, en dehors des territoires des villages ci-dessus nommés, de nombreux biens de natures diverses : domaines, pièces de terre, prés, bois, rentes, redevances, droits de justice, etc., qui lui avaient été donnés dans le cours des siècles.

On se rappelle que, dans le principe, l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre avait reçu du Souverain Pontife le droit de présentation aux églises dépendant du prieuré de Saint-Léger. En 1789, ce droit était depuis longtemps tombé en désuétude, et le prieur de Saint-Léger avait droit de patronage pour les cures de Saint-Léger, Bézouotte, Magny-Saint-Médard, Binges, Maxilly et Heuilley-sur-Saône : ce droit se reconnaissait par le titulaire de chacune de ces cures, en versant annuellement la somme de cinq francs.

Le prieur de Saint-Léger payait la PORTION CONGRUE de MM. les curés de Saint-Léger, Binges, Magny-Saint-Médard et Bézouotte (2) : ainsi que celle de MM. les vicaires d'Etevaux et de Cirey.

(1) Archives de la Côte d'Or, *Prieuré de Saint-Léger*.

(2) Bézouotte n'était pas de la seigneurie du prieuré de Saint-Léger. Si donc le prieur de Saint-Léger payait la PORTION CONGRUE à M. le curé de Bézouotte, c'est parceque les habitants de Cuiserey, tout en étant de la seigneurie du prieuré de Saint-Léger, faisaient néanmoins partie de la paroisse de Bézouotte.

V.

Les Prieurs de Saint-Léger

Voici les noms des prieurs de Saint-Léger, qu'il m'a été possible de connaître. Les uns ont été extraits de Courtépée et aussi de l'ouvrage de M. l'abbé Roussel ci-dessus indiqué. Quant aux autres, je les ai lus dans des écrits anciens de diverses sortes.

1° Prieurs réguliers.

Robert, en 1109.

Aschirus, en 1218 (1).

Guy de la Tournelle, en 1324.

Adam de Nesle, en 1338.

Eudes de Jussencourt, en 1386.

Jean de Saulx, en 1449, 1454; il rebâtit le monastère.

Claude de Charmes, en 1503.

Philippe de Charmes, en 1507.

Simon Tupin, en 1560, où il résigne.

Claude Girardin, né à Val-Suzon ; de 1560 à 1563 où il résigne.

2° Prieurs commendataires.

Jean Gevrey, 1578.

Claude Brulard, 1637.

Henri de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, 1657, puis archevêque d'Auch, 1666.

Etienne Bousseny, né à Dijon, tonsuré en 1645, avocat à Paris en 1645.

Olivier-François de Fourcy, 1717, où il résigne et meurt, étant aussi prieur de Griselles.

Balthasar-Henri de Fourcy, docteur, prêtre du diocèse de Paris, 1717, 1731.

Alexandre-Louis-François Lefèvre de Caumartin, chevalier de Malte, gentilhomme de Stanislas roi de Pologne, duc de Lorraine. clerc tonsuré, 1740, 1777.

Enfin, Louis-Charles Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, 1789.

J. Bresson,

curé de Binges.

(1) Ce nom se lit avec cette orthographe dans le cartulaire du prieuré de Saint-Léger, tit. XII°.

Questions et Réponses

QUESTIONS

M. Regnault, curé de Saint-Michel de Dijon. — On nous prie d'insérer la question suivante, à laquelle nous souhaitons que quelqu'un de nos lecteurs puisse répondre :

Qu'est devenu, pendant la Révolution, M. Regnault, curé de Saint-Michel à Dijon ? Où, quand et comment est-il mort ?

RÉPONSE

Les noms des saints Ferréol et Ferjeux (*Bull.* t. xx, pp. 140 et 163.) — Le nom latin *Ferreolus* est dérivé, par l'adjonction du suffixe diminutif *olus*, de l'adjectif *ferreus* qui vient lui-même de *ferrum*, fer.

Notons en passant que, dans le latin populaire et dans le latin chrétien, la *forme* diminutive n'implique pas toujours le sens d'un objet petit ; ainsi le latin populaire disait *soliculus*, *apicula*, *agnellus* dans le sens de *sol*, *apis*, *agnus* ; et le latin chrétien des premiers siècles employait, par exemple, le mot *capitulum* dans le même sens que *caput*, chapitre.

Ferreolus a donné, par formation savante, Ferréol, forme calquée sur le latin. Par formation populaire, *Ferreolus* est devenu Ferrieul, Ferjeuil, Ferjeux : *e* devant *o* est devenu *i* puis *j*, comme dans *caveam*, cage ; *cereum*, cierge ; *olus* a donné *eux* : cf. *filiolum*, filleul, puis filleux ; *bovariolum*, bouvreuil, puis bouvreux (pron. dialectale). La chute de l'*l* mouillée finale se remarque de même dans verrou, pour verrouil (*veruculum*), genou, pour genouil (*genuculum*). L'*x* de la fin du mot a été introduite au XV[e] siècle à la fin de presque tous les mots terminés en *us*, par suite de l'emploi d'une abréviation qui remplaçait ces deux lettres et ressemblait à la lettre *x*, telle qu'elle s'écrivait alors (chevaus, chevax, chevaux).

Le mot Ferjeux lui-même a été transformé par les prononciations locales en : Ferjus (Isère) ; Fargeau (Yonne); Fargeux (Nièvre); Forget (Seine-et-Oise); Forgeux (Rhône); Fréjus (Var). On trouve aussi des formes Fargeol, Fergeol et Fargeot, dans laquelle la forme savante semble avoir influencé la forme populaire.

Quant au second saint, son nom latin est *Ferrucius* ou *Ferrucio* et quelquefois en français : Fargeon. Mais il ne semble pas impossible de rattacher Fargeon à Ferjeux par l'intermédiaire de formes telles que Fargeot. On ne trouve pas, d'ailleurs, de nom qui puisse étymologiquement venir de *Ferrucius* ou *Ferrucio*. Ces noms pourraient dès lors avoir été traduits maladroitement sur Ferjeux, à une époque où l'on avait perdu de vue la véritable étymologie de ce dernier nom..

On trouve en effet de nombreux exemples de ces « retraductions ». Ainsi Gilbert Cousin traduisit son nom par *Cognatus* (cousin vient du bas-latin *cosinus*). Ainsi encore on trouve dans le bas-latin des mots comme *elourdatus*, *dimagium* formés sur les mots français élourdé, dîme, qui viennent le premier de lourd (*luridus*), le second de *decima*.

Mais comment se fait-il que le second des deux saints apôtres de la Franche-Comté porte le même nom que le premier? En l'absence de textes anciens qui fournissent une réponse décisive, on ne peut répondre à cette question que par des hypothèses.

Plusieurs archéologues franc-comtois (à la suite de Quicherat) sont d'avis qu'il n'y a eu qu'un seul saint nommé *Ferreolus*. L'existence des deux noms aurait fait croire, dans la suite, à l'existence de deux saints, et le nom *Ferrucius* serait, en effet, une traduction de Ferjeux ou de quelque nom semblable.

Nozeroy (Jura).

Abbé E. Favre.

Le Gérant : A. Pillu.

Pillu-Roland. Imp. de l'Evêché de Dijon.

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTERATURE ET D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

Une erreur de pagination s'est glissée dans la livraison du Bulletin *de novembre dernier. Toutes les pages en doivent être augmentées de 24 unités. Ainsi, il faut coter* Une biographie épiscopale *p. 237,* Les Bossuet en Bourgogne *p. 240,* L'église de Larochepot *p. 248,* L'ancien prieuré de Saint-Léger *p. 252,* Questions et réponses *p. 259.*

LES BOSSUET EN BOURGOGNE

Suite (1)

III

La famille de Bossuet.

Bénigne Bossuet, le père de l'évêque de Meaux, naquit vers 1592. (2) Cette date approximative résulte de ce que Bénigne, dans un acte de 1661, se déclare âgé de soixante-neuf ans ; ce qui nous reporte bien à 1592. Mais Bénigne ne dit pas s'il avait soixante-neuf ans révolus, ou s'il était seulement dans sa soixante-neuvième année. La date reste donc un peu flottante.

(1) V. plus haut, p. 73, 98, 167, 190, 216.
(2) Floquet, *ibid*, III, 145, note 4.

Il épousa Marguerite Mochet, le 25 février 1618, à Saint-Jean. Voici l'acte de mariage. (1).

« Mariage entre Me Bénigne Bossuet, advocat en parlement, fils de Mons. Me Jaque Bossuet, conseiller audict parlement, et de damoiselle Claude Bretaigne, paroissien de Saint Jean, d'une part; et damoiselle Marguerite Mouchet, fille de noble Claude Mouchet advocat audict parlement, et de damoiselle Anne Humbert, paroissienne de Saint Michel, d'autre part ; a été fait le dimanche XXVe febvrier 1618 ».

Le dimanche 25 février 1618 était celui de la Quinquagésime. Bénigne et Marguerite se marièrent donc en temps permis, trois jours avant les Cendres. Il n'est guère aujourd'hui d'usage de se marier le dimanche, bien qu'aucune loi ne le défende. A cette époque, il en était peut-être autrement. Mais pourquoi la cérémonie ne se fit-elle pas à Saint-Michel, puisque c'était la paroisse de l'épousée? L'acte n'en donne pas la raison. Alors comme aujourd'hui, la coutume voulait que, si les deux époux appartenaient à deux paroisses différentes, la bénédiction nuptiale eût lieu dans l'église de la future épouse. (2)

Où s'établirent-ils après leur mariage ? Je réponds : Sur la paroisse Saint-Michel, d'abord ; ensuite, sur la paroisse Saint-Jean. En effet, leurs quatre premiers enfants furent baptisés à Saint-Michel, tandis que les suivants furent portés à Saint-Jean (3). On sait que Jacques- Bénigne, le grand Bossuet, était le septième.

Père et mère honoreras, dit un précepte divin. Il faut nous arrêter devant ceux à qui la gloire de leur illustre fils apporte un unanime respect.

Les registres de l'hôtel de ville de Dijon nous mon-

(1) A. C. D., B, 497. Cl. Reg. de la paroisse Saint-Jean, Greffe du Tribunal civil, année 1618.

(2) *Rituale Lingon*. L. M. A. de Simiane de Gordes, M. DCLXXIV, p. 221 : *Antiqua consuetudo servetur, qua in præsentia Parochi mulieris matrimonium contrahitur.*

(3) A, C, D., série B, 491,

trent Bénigne Bossuet, en 1612 et 1613, avocat postulant au grand Conseil à Paris. (1) Il revint à Dijon, où nous le voyons de bonne heure inscrit parmi les avocats admis à plaider *en Parlement* de Bourgogne. C'est le titre que nous avons trouvé dans son acte de mariage.

Il fit partie, comme échevin, de la Chambre de ville, en 1624-1625. L'acte de baptême de son fils Anthoine lui donne le titre d'avocat général du Pays et Etats de Bourgogne et Bresse (25 janvier 1624) (2). En qualité d'avocat et d'échevin, il défendit la ville contre les empiétements du Parlement; il fut envoyé à Paris, en 1624, avec Charles Febvret, pour suivre cette procédure (3).

Il devint, en 1625, l'un des conseils des Etats de Bourgogne, à la place de Claude Mochet, son beau-père, qui venait de mourir, après avoir exercé cette charge près d'un quart de siècle. Les Etats le députèrent à Beaune auprès de la Chambre des comptes, qui siégeait alors en cette ville, à la suite de graves difficultés avec le Parlement. Il s'agissait de solliciter d'elle une surséance de l'enregistrement de l'édit des Elections qui troublait toute la province. Cet édit avait pour but d'instituer, à côté de la Chambre des comptes, une juridiction nouvelle, où siègeraient des agents plus accessibles aux influences de la Cour et qui auraient pour mission d'établir des impôts, dont la Bourgogne était exempte, en vertu de ses franchises et comme pays d'Etats.

A son retour de Beaune, Bénigne dut se rendre à Paris, pour appuyer à la fois les remontrances des Etats et les motifs qui empêchaient la Chambre d'enregistrer le malencontreux édit (4). Louis XIII s'obstina. Les esprits, à Dijon, s'échauffèrent de plus en plus. Une émeute, connue sous le nom de Lanturelu, jeta la ville dans un grand désordre et provoqua, de la part du roi, des ri-

(1) Registres de l'hôtel de ville de Dijon, 7 mai 1613.
(2) A. C, D., B, 491,
(3) Arch. de l'hôtel de ville, Missives des rois et princes (1620-1624).
(4) A. D. C, série C, 3,079, 3,080.

gueurs inattendues. Après les avoir édictées, en venant lui même à Dijon, Louis XIII finit par révoquer l'Edit des Elections, moyennant rachat pour une somme de seize cent mille livres, auxquelles les Etats en ajoutèrent cent mille pour témoigner leur reconnaissance.

La dextérité avec laquelle Bénigne Bossuet s'était acquitté d'une mission difficile et l'énergie qu'il déploya pour apaiser la sédition du Lanturelu en adressant aux émeutiers, place Saint-Jean, d'énergiques représentations, le firent désigner pour des fonctions plus hautes. Il fut nommé substitut du procureur général au Parlement de Bourgogne, le 21 février 1631. Avec cette nouvelle charge, il garda celle de conseil des Etats (1).

Il y joignit même un autre titre, celui de contrôleur particulier des impositions de la ville de Nuits. Il acquit en effet cet office, le 26 juillet 1633, des Elus des Etats, moyennant la somme de quatorze mille livres. Ce fait n'avait pas encore été relevé, mais il n'y a pas lieu de le révoquer en doute. La délibération des Elus porte expressément que l'office dont il s'agit est vendu « à Mr. Bénigne Bossuet, advocat à la cour du Parlement (de Bourgogne), et substitut de Mr. le Procureur général du Roy près d'icelle».

Certains historiens ont dit par erreur que Bénigne avait quitté Dijon, dès 1633, pour suivre les magistrats bourguignons, qui allèrent fonder cette année-là, le Parlement de Metz. C'est le 8 juillet 1638 seulement qu'il entra dans cette Cour en qualité de conseiller. Il fut installé à Toul, le 18 septembre suivant, parceque le Parlement de Metz avait été transféré dans cette ville depuis quelques années. Bénigne y resta vingt ans. Nous ne le suivrons plus dans ses déplacements, qui nous éloignent trop de la Bourgogne, si ce n'est pour dire que le Parlement fut réinstallé à Metz, en 1658, non sans que Bénigne ait fait à ce sujet des voyages multipliés à Paris.

(1) A. C, D., B, 491 ; — 43 ; — Peincedé, V, 669.

En venant résider à Metz, Bénigne eut la joie d'y trouver celui de ses fils qui l'avait précédé dans cette ville. Jacques-Bénigne, en effet, s'y était fixé, depuis 1652, en qualité de chanoine de la cathédrale, et quelque temps après, de grand-archidiacre de Metz (1). Chose curieuse et peu connue, cette dignité de grand-archidiacre, Jacques-Bénigne s'en démit en faveur de son père et nommé lui-même doyen du chapitre, il l'installa le 22 août 1665, à la place qu'il avait brillamment occupée. Le vieux magistrat devenu doyen des conseillers au Parlement, se sentait de plus en plus attiré vers Dieu. Veuf depuis plusieurs années, il avait franchi les premiers degrés de la cléricature, jusqu'au diaconat tout en conservant sa charge à la Cour (2).

Il résigna ses fonctions de grand-archidiacre, moins de deux ans après les avoir acceptées, le 29 mars 1667, pour se préparer plus tranquillement aux années éternelles. Il mourut, le 15 août suivant, dans les bras du futur précepteur du dauphin.

Marguerite Mochet l'avait précédé dans la tombe, après avoir consacré sa vie aux humbles soins de la famille comme aux œuvres discrètes de la charité (3).

On voit par les archives du Parlement de Metz qu'elle était quelquefois chargée de distribuer les aumônes de cette Cour aux pauvres honteux, et l'on y conserve un reçu d'elle daté du 14 décembre 1644 et signé : M. Mochet. Un acte du 26 août précédent, reçu Cazotte, notaire à Dijon, porte qu'elle cède et abandonne à ses quatre belles-sœurs Denise, Françoise, Anne et Jeanne, mariées la première à Jacques Rousseau et déjà veuve, la seconde à Hector Joly, la troisième à Anthoine Droûas et la quatrième à Zacharie Droûas « ses biens paternels

(1) Floquet, *ibid.* I, 48, 50 ; II. 452.
(2) *Ibid*, III, 145, 148.
(3) V. Floquet, *ibid.*, I, 6, note 2.

et maternels consistant en héritages sis à Goix (1) et lieux circonvoisins, maison à Dijon et biens à Chenôve (2).

Bénigne fut inhumé à coté d'elle dans l'église des Dominicaines de Metz ou des Prêcheresses, au milieu desquelles elle avait élu sa sépulture, en souvenir de sa sœur Madeleine et de sa fille Marguerite, qui toutes les deux étaient mortes avec l'habit de Saint-Dominique.

Voici l'acte mortuaire de Bénigne Bossuet, tel qu'il fût inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Gorgon de Metz :

« Die quindecima augusti 1667, obiit dominus Benignus de Bossuet, munitus omnibus sacramentis ; sepultus est ad Prædicatrices ».

Bénigne et Marguerite eurent dix enfants, six garçons et quatre filles. Ils naquirent tous de 1619 à 1634. Les quatre premiers, avons-nous dit, Anne, Claude, Jacques et Marie furent baptisés à Saint-Michel, les six autres, Antoine, Jacques, Jacques-Bénigne, Magdeleine, Gille-François et Marguerite à Saint-Jean. Suivons-les dans l'ordre de leur naissance, en joignant à leur nom, dans la mesure du possible, quelques détails biographiques pour esquisser leur physionomie.

1. Anne, l'aînée de tous, naquit le 23 janvier 1619 (3). Baptisée le même jour à Saint-Michel, elle eut pour parrain « noble Jacques Bossuet conseiller en Parlement son aïeul paternel que nous connaissons, et pour marraine « Anne Humbert, femme de noble Me Claude Mochet, advocat en Parlement, » son aïeule maternelle, dont il sera question plus tard. C'est la seule mention qui soit faite de cette première sœur de Bossuet. Il est à présumer quelle ne vécut pas. Son parrain, Jacques, le vicomte-maïeur de 1613, fut bientôt rappelé aux fonts

(1) Il y a, en Bourgogne, plusieurs localités de ce nom, par exemple, Goix dépendance de Moux, au bailliage de Saulieu ; Goix, dépendance de Villargoix, même bailliage, etc.

(2) Cabinet de M. J. d'Arbaumont.

(3) A. C. D., B. 496.

du baptême, afin d'y répondre pour d'autres de ses petits-enfants, dans la famille de Bénigne, et c'est un indice aussi, croyons-nous, qu'à cette époque, Anne avait cessé de vivre.

2. Claude vint ensuite, le 31 janvier 1620. Son parrain fut Claude Mochet, son aïeul maternel, qualifié cette fois, « advocat en Parlement de Bourgogne et conseil du Pays » ; et sa marraine « damoiselle Guillemette Millet, femme de Monsieur Bossuet, commissaire aux requêtes du Parlement à Dijon (1) ». C'est une tante paternelle que nous présenterons plus tard à nos lecteurs. Claude, on le sait, fut pourvu d'un canonicat à Saint-Etienne de Dijon, dès l'âge de dix ans. Il ne devait toucher qu'une partie de sa prébende, tant que dureraient ses études. Il fut un brillant élève de l'école des Godrans (2). Il résigna son titre de chanoine en 1639, à l'occasion du départ de son père, par permutation avec Jehan Raguel, chanoine de l'église cathédrale de Toul, qui prit possession le 14 novembre. Claude suivit donc ses parents à Toul. Son acte de réception, comme chanoine de la cathédrale, est daté du 1er octobre 1639 ; il prêta, en cette qualité, le 3 mars suivant, serment de fidélité au roi, devant le Parlement. Un acte de récusation du 28 mai 1654, prouve qu'à cette date il faisait toujours partie du chapitre de Toul ; mais il mourut avant le 26 mars 1669, car un brevet royal, daté de ce jour, lui donne un successeur dans la personne de Jacques Petit-Maire, « nommé à un canonicat de l'église cathédrale de Toul, vacant par le décès de feu M. Claude Bossuet, dernier titulaire d'icelluy canonicat » (3).

3. Jacques, fut baptisé le 6 juillet 1621. Il eut pour parrain, d'après l'acte de baptême (4) : « Noble Jacques

(1) A. C. D. *Ibid.*
(2) *Bulletin d'histoire*, 1er fév. 1902. A. D. C, D, 14.
(3) Floquet. *Ibid*, 1, 52. — Michel, *Biographie du Parlement de Metz*, Metz, 1853, p. 43.
(4) A. C. D. B, 496.

Bossuet, conseiller du roy et commissaire aux requêtes du Palais », et pour marraine « damoiselle Avoie Mochet, femme de M. Gaillard, lieutenant au baillage de Dijon ». Nous avons déjà rencontré la marraine : c'est la tante maternelle du nouveau baptisé, une des sœurs de sa mère. Quant au parrain, nous reconnaissons l'aïeul qui a déjà répondu pour Anne, bien que le baptistaire ne l'ait pas qualifié, selon son dernier titre, « conseiller en Parlement, » mais d'après les anciens, « conseiller du roi et commissaire aux requêtes du Palais ». Cet acte renferme tout ce qu'on peut dire du petit filleul, car il ne vécut pas non plus. Le vénérable grand-père reviendra bientôt avec un nouvel enfant de Bénigne et de Marguerite, et cette fois ce sera pour recevoir de lui comme un rayon de gloire.

J. Thomas,
curé de N.-D. de Dijon.

(à suivre)

TOPONOMASTIQUE de la COTE-D'OR

Suite (1)

Un des mots les plus intéressants au point de vue qui nous occupe, c'est *Reomaus*, par lequel a été primitivement désignée l'abbaye à qui le village actuel de Moutiers-Saint-Jean doit son existence et son nom. Les premières traces connues en remontent à la fin du Vᵉ siècle ; mais il est certainement plus ancien : d'où vient-il ? MM. B. et M. ont sur ce point des idées arrêtées. Ils écrivent : « Le monastère aurait, d'après divers auteurs, pris son nom de celui même du ruisseau sur les bords duquel il fut édifié et qui s'appelle actuellement *le Réome*. Cette opinion n'est guère admissible, en raison de la signification du mot Réome, que nous donnerons tout à l'heure, et qui n'est pas applicable à un cours d'eau. » (P. 51.) Mais n'est-ce pas répondre par ce qui est en question ? Pourquoi le Réome ne serait-il pas un nom de cours d'eau,

(1) Voir plus haut, pages 195 et 229.

semblable par la terminaison à le Groeme (à Recey), et parent par la racine à ceux de nos ruisseaux qui portent les noms de Ru, Riel, Rieux, Revinson, Revillon, Reuillon, etc. ? En ce cas, *Reomaus* serait un nom de région dérivé du nom d'un cours d'eau à l'aide du suffixe *-avus*, comme nous avons *pagus Mosaus, Mosavus*, pays de la Meuse ; *pagus Tellaus* (le Talou), pays de la Telle ; *pagus Viminaus* (le Vimeu), pays de la Visme (Longnon, *Atlas historique de la France*).

Dans *Reomaus*, MM. B. et M., après Holder, voient un mot composé d'un nom propre et du nom commun *magus*, « champ » ; mais la difficulté qu'ils éprouvent à expliquer la première partie du composé est une objection contre leur hypothèse. Quant à la forme adjective *reomacensem*, qui pour eux est un argument décisif, elle témoigne bien plutôt de l'influence analogique du suffixe *-acus* que du souvenir d'un composant *magus;* et ceux qui l'ont employée la décomposaient certainement, non en *reo-mag-ensem*, mais en *reom-ac-ensem.*

On ne peut pas non plus accepter avec une pleine confiance des assertions telles que celles-ci : « *Les clercs ou les savants imaginèrent*, à une époque récente, de traduire ce vocable (Reomaus) par le mot Réome. C'est là, à n'en pas douter, une forme savante ; elle n'est nullement le produit de l'évolution phonétique régulière de Reomaus, *évolution qui l'eût amené à la forme Réon ou Rion*. » (P. 52.) Supposer « les clercs ou les savants » capables de faire passer leurs « traductions » dans la langue vivante du peuple, surtout dans sa langue topographique, c'est leur attribuer un pouvoir que l'histoire du langage leur dénie ordinairement ; et la preuve qu'à la rigueur Réome pourrait venir phonétiquement de *Reomaus* ou de tout autre débris d'un composé de *magus*, c'est l'existence du village d'Izômes (Haute-Marne) dont le nom ancien *Icioma* (*Chron. de Bèze*) ne peut être qu'un reste du primitif *Iciomagus*.

La présence de *magus* n'est pas moins problématique, elle est plus douteuse encore, dans le nom du hameau de Bâlon, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

Nantus, « vallon » est l'étymologie certaine de Nan-sous-Thil, de (Pâtis de) Nant, hameau de Lucenay-le-Duc, et se

trouve à la base de Nantoux et Nanteux. Mais je me refuse à reconnaître le même thème dans *tous* les noms de lieux de la Côte-d'Or qui se terminent par *-nant* ou *-nand:* Arcenant, Écharnant, Grenand, Pernand, Ternant, la Motte-Ternant (1), ru de Cernant, ferme de Bornant, alors même qu'il y aurait à proximité — où n'y en a-t-il pas ? — quelque pli de terrain pouvant être qualifié nant.

La rencontre fortuite de *n* final du radical avec le suffixe si répandu *ans-* (*-anus, -ennus*) doit être l'explication de quelques-uns au moins de ces noms. Les clercs qui écrivaient dans l'Histoire de Saint-Martin-d'Autun, 840, *Arcegnanum*, ce qui suppose la prononciation *ar-se-nian,* — changée depuis, par suite de la substitution fréquente de *n* à *gn*, en *ar-se-nan*, d'où l'orthographe actuelle Arcenant, — étaient loin de se douter que ce mot signifiait « nant d'Arce, val d'Arce », comme le supposent nos étymologistes, qui « (seraient) assez disposés à croire qu'Arce fut le premier nom du ruisseau qui descend d'Arcenant et qu'on appelle aujourd'hui le Raccordon. » (P. 58). Il est dangereux de pousser si loin les déductions quand le point de départ n'est pas sûr. L'étymologie à laquelle je me tiens pour Arcenant est *Arsenianus,* que je regarde comme un nom de fundus, non pas dérivé à la mode d'Italie et du midi de la France, d'un gentilice, Arsenius, à l'aide du suffixe *-anus*, ce qui, je le reconnais, serait « tout exceptionnel dans la Côte-d'Or », mais identique à un cognomen en *-anus*, Arsenianus, cas assez fréquent dans notre département, comme ces messieurs le constateront certainement quand ils étudieront nos noms géographiques de la période romaine (2).

Analogue est sans doute l'étymologie des noms Grenand et Pernand, qui s'apparenteraient ainsi à Grignon et Pagny. Seul, Ternant, un nom de lieu très répandu et qui a un diminutif Ternanteuil (Deux-Sèvres), a des chances sérieuses

(1) La Motte-Ternant doit être en tout cas laissé de côté, Ternant ne figurant là que comme nom de famille seigneuriale. On a, en d'autres temps, appelé ce même village la Motte-Thoisy, la Motte-Sayve. « Les anciens seigneurs, dit Courtépée, IV, 136, sont sires de Mont-Saint-Jean, de Vienne, de Thil, de Thoisy, de Ternant, de Cypierre, et enfin les Sayve. »

(2) V. mon Glossaire au mot *Arcenant.*

d'être composé de nant, et je verrais volontiers dans le mot entier un substantif unique avec le sens de nant, vallon, modifié par quelque circonstance, par exemple « outre-val » : pure hypothèse, mais favorisée par la topographie.

Quoique le nom *Mediolanum* ne se trouve appliqué à Mâlain que depuis la fin du XIe siècle, date récente pour un mot si ancien, cependant tout le monde, savants et profanes, s'accorde à voir dans ce village un des nombreux Mediolanum que renfermait l'antique Gaule. Le sens de ce mot celtique, « milieu-plaine » (?) n'est du reste pas encore parfaitement élucidé. MM. B. et M. adoptent cette étymologie pour notre Mâlain, et il n'y a guère moyen de faire autrement en présence des autorités qui l'appuient : j'avoue timidement que les arguments proprement philologiques me frappent moins. Mâlain remonte certainement à une haute antiquité, à l'époque romaine pour le moins, comme tant d'autres de nos villages : de plus le lieu a eu de l'importance, les découvertes archéologiques en font foi; mais sont-ce des raisons suffisantes de croire qu'il y eut là un Mediolanum ? Ce caractère d'antiquité même, joint à une vague ressemblance de noms, n'a t-il pas pu entraîner une *fausse traduction* du mot *Mâlain, Maaulain,* dont le sens s'était perdu ?

Je suis plus hardi pour écarter, contre l'avis de nos auteurs, le mot *Mediolanum* de la composition de Montmeillien ou Montmilien, nom d'un hameau de La Roche-en-Brenil : *monte aemiliano,* « mont Emilien », suffit amplement à expliquer ce composé.

Rien à redire à l'étymologie de Saulieu. D'après M. d'Arbois de Jubainville, *Sidolocum, Sidilocum,* est composé du gaulois *locos,* synonyme du latin *locus,* « lieu », et du nom d'homme *Sedios,* dont l'existence est prouvée par ailleurs : « lieu de Sedios ».

Mais qu'Echevronne ait dans sa composition le mot *bona,* « lieu, ville », qui sert de terminaison à cinq ou six noms de villes antiques, Augustobona, Juliobona, Vindobona, etc., on n'a pour le prouver que le texte unique *Scrabona,* où il est plus probable que *b* doit être détaché de *-ona,* désinence fréquente (Auxonne, Narbonne, etc.), pour être attribué au thème du mot.

Après les procédés de composition, les auteurs de l'*Etude historique et étymologique* passent en revue les procédés de dérivation, pour y signaler de même des éléments celtiques ou supposés tels : suffixes de sens vague *-avus*, *-entum*, *-ismus*, *-issa*, *-oialum*. Quels noms de lieux habités de la Côte-d'Or sont tributaires du celtique à ce nouveau point de vue?

On se rappelle ce qui a été dit plus haut de *Reomaus*—*Reom-a(v)us*. Malgré l'incertitude de cette hypothèse, c'est peut-être là le nom de lieu qui se rattache le plus sûrement au suffixe *-avus* dans les limites du département. Aucun de ceux qu'on nous propose ne résisterait à une discussion un peu serrée.

La place de cette discussion n'est pas ici, car décidément cette analyse s'allonge outre mesure. Disons seulement que, d'une part, Belleneuve et Renève relèvent plus vraisemblablement du mot *nève*, *nava*, « prairie » : la topographie, le genre féminin attesté par les textes anciens (ajoutez le diminutif Renevotte), tout porte à le croire. Dans Belleneuve, la première partie est l'adjectif « belle » et nève s'est modifié sous l'influence de l'adjectif *neuve ;* et pour Renève, l'élément *rio-* de *Rionava* représente un substantif propre ou commun dont le sens reste à préciser.

D'autre part, j'ai montré ailleurs (1) comment pouvaient s'expliquer par des termes de fortification différents noms de nos villages actuels, et j'ai rapproché soit entre eux, soit du terme racine *baile*, populaire *bâle*, « cour. de château » (voir les dictionnaires spéciaux au mot bayle) les diminutifs *bâlot*, *bâlon*, *bâlenot*, devenus, comme noms de villages, Balot, Balon (rien de *magus*), Balenot, francisé en Bailenot et Bellenot. Les clercs qui ont eu à introduire ces mots vulgaires dans leurs chartes latines n'ont pas été peu embarrassés : pour le dernier en particulier, que d'essais ! *Balenum*, *Baleno*, *Beleno*, *Bellenau*, etc. *Bellenod* a été influencé par l'existence du village de Nod, et procède d'une fausse opinion étymologique. Et nous retrouvons, pour *-ot*, la désinence *-ou*, *-oul*, dont nous avons déjà parlé : *Balenou*, *Ballenoul ;* mais cet *-ou* ne vient pas plus du celtique *-avus* que du ligure *-uscus*.

Le suffixe *-entum* se trouve, en Côte-d'Or, dans *Novientum*, forme primitive de Nogent, « (localité) nouvelle », et sans

(1) Voir mon Glossaire au mot *Balot*.

doute encore, quoi qu'en disent MM. B. et M., dans quelques autres noms de lieux. Je citerai : Bruant, même racine que breuil; Talant, même racine (probablement) que talus; ruisseau et ferme de Bornant, même racine que ruisseau de la Bornue, *Bornia fluvius* (cf. l'allemand *Brünnen*, source).

Les trois formes Duême, anciennement Duesme, Louesme et Molesme se ressemblent comme trois sœurs. Mais il y a des ressemblances trompeuses, et celle-ci a peut-être trompé nos savants étymologistes, pour ce qui est de Louesme tout au moins. Avant de le prouver, je relèverai cette phrase : « Du radical des trois vocables, disons de suite que nous ne savons rien. » (P. 71). Il n'y a pourtant aucune témérité à rattacher Duesme au celtique bien connu *dwi*, source, étant donné qu'on trouve dans ce village : ruisseau du Trou-Madame, caverne du Trou-Madame et du Trou-la-Font; et l'étymologie ne se justifie pas moins pour Domois, *dusmensis villa*, que les auteurs de la brochure rapprochent à bon droit du mot Duesme.

Mais venons à Louesme. Je doute fort que l'*s* ait dans ce mot la même valeur que dans Duesme et Molesme, et appartienne au suffixe *-ismus*. La plus ancienne forme connue d'un Louesme de l'Yonne est *Loima* (XIII[e] s.). Au XI[e] siècle, le nôtre s'est prononcé *lê-m'*, comme le prouvent les textes. Je laisse de côté *Legismus*, 1082, qui, forgé d'après une opinion étymologique personnelle, n'est pas la reproduction sincère de la prononciation : encore est-il que ce mot ne reflète aucunement le son *ouè*, apparu plus tard; mais nous sommes pleinement renseignés par les textes *Leesmum*, 1082; *Leesma*, 1140; *Laesme*, 1209. Par ces formes primitives, le mot Louesme nous paraît rejoindre un autre mot assez fréquent dans nos contrées sous la forme *laume*, issue apparemment d'un primitif *lame* ou *laime* : plaine et hameau des Laumes, *Lames* au XII[e] siècle (plaine des *Larmes* est de l'étymologie de fantaisie); moulin des Laumes, *de Lamnis* en 1232 ; moulin et foulon de la Laume à Darcey (1); *villa de Lama*, XI[e] s., (*Chron. de Bèze*) non encore identifié. L'étymologie est très probablement le latin *lama*, « flaque d'eau, bourbier, creux,

(1) J. Garnier, *Nomenclature de la Côte-d'Or*, n[os] 633, 583.

fondrière »; c'est un des ἅπαξ εἰρημένα d'Horace, mot populaire qui s'est conservé dans la langue italienne :

Viribus uteris per clivos, flumina, *lamas*... (1)

La topographie concorde pour Laume comme pour Louesme (2) et l'évolution *laime -lème -loime -lome*, peut se justifier par les lois de la phonétique romane, modifiées par les influences dialectales. La double voyelle des formes anciennes de Louesme et l'*s* conservé dans la forme actuelle n'auraient alors d'autre raison d'être que de figurer la longueur de la syllabe.

Rien de mieux établi que l'étymologie de Santosse et de Vandenesse, tirée, d'après des textes formels, de noms propres gaulois allongés par le suffixe adjectif féminin *-issa : Cintissa*, « (villa) de Cintos »; *Vindonissa*, (villa) de Vindonos ».

L'étude des suffixes celtiques s'achève par ceux de nos noms de lieux qui se terminent, ou se sont terminés à quelque époque de leur histoire, par *-euil :* Antheuil, Chazeuil, Gergueil, Marandeuil, Merceuil, Nanteux (autrefois Nanteuil), Orgeux (autrefois Orgueil). J'ajouterais à cette liste : Chambœuf, autrefois Chambeuil et Chambeux. Or, ici encore la ressemblance actuelle des suffixes peut dissimuler une diversité d'origines, et n'être que le résultat d'un nivellement factice dû à l'influence de l'analogie. Antheuil, *Antoul* et *Antuel* au XIII[e] s., s'explique suffisamment par le cognomen *Antullus*, Orgeux par le cognomen *Orgilus* (3); dans Chazeuil, le suffixe diminutif *-euil* (de *-eul*, lat. *-olus*) a prévalu sur le suffixe diminutif plus populaire *-ot* avec lequel il a longtemps coexisté; thème *casa*, maison, cf. Chazelle, les Chaseaux, etc.

Et même dans les autres noms allégués, doit-on se contenter de remonter à *-oialus* et se hâter de proclamer gaulois ce suffixe problématique? Malgré l'autorité de Holder, il me reste un doute, et mon soupçon, que j'ai déjà exprimé ailleurs (4), est que cette désinence, assez rare du reste, n'est comme ses succédanés *-oielus*, *-oiolus*, *-ogalus*, *-ogelus*, *-ogilus*, *-oilus*,

(1) *Epist.*, I, XIII, 10.
(2) Cf. ruisseau de Louesme, à Athie.
(3) P. Lejay, *Inscr. ant. de la Côte-d'Or*, n° 268.
(4) Voir mon Glossaire au mot *Chambœuf*.

qu'un essai de figuration de *-oylus*, prononciation issue de très bonne heure d'un élément latin *-olius*, ou mieux *-oclus* (pour *-oculus*), *o* appartenant dans ce dernier cas au thème, et *-culus* étant le suffixe diminutif bien connu. Il est probable, d'ailleurs, que la voyelle qui suivait *i* ou *g* ne servait qu'à donner à *i* et à *g* leur valeur de consonne mouillée, et ne se prononçait pas plus que ne se prononce aujourd'hui l'*o* de Maruéjols, pron. *ma-ruè-j'*, même mot que *Maroculus*, « petit (domaine) Maros », figuré dès le IVe siècle par *Maroialus*. Le synonyme Mareil vient de même, très régulièrement, de *Mariculus*; Mareau (*Marellus*) suppose un autre suffixe diminutif très usité. Dans cette hypothèse, Arcueil, Argenteuil, Anteuil, Bonneuil, et chez nous Chambeuil, Gergueil, Marandeuil, etc., seraient formés d'un nom propre ou commun à l'aide du suffixe *-o-clus* (*o-culus*), lequel aurait donné *-euil* comme dans œil, *oculus*, breuil, ital. *broglio*; treuil, *torculus*, etc. Un synonyme de Chambeuil est Chambeugle (Yonne), remarquable comme forme demi-savante confirmant l'étymologie *Camboculus*, « petit (domaine) Cambos ». Cf. près de Chambœuf le village de Chambolle, *Cambola*, « petite (villa) Cambos ». Le latin, comme on voit, suffit abondamment à expliquer cette terminaison en *-euil* commune à tant de noms de lieux, et l'hypothèse celtique est à rejeter comme inutile.

(*La fin prochainement*). J. BOURLIER.

BOSSUET ET LA PRESSE

Juillet 1902, *Revue Bourdaloue* : Un sermon inédit (Eugène Griselle). — Il s'agit d'un sermon sur le mauvais riche attribué à Bourdaloue. A propos du style et de la langue de ce texte, qui date en tout cas du XVIIe siècle, voici quelques réflexions et critiques :

(La) dernière partie surtout, par son dialogisme animé et tout l'ensemble de son allure, ferait songer à la manière même de Bossuet. Elle a quelque chose de sa langue. Mais, pour le dire en passant, *ce qu'on a considéré comme des tournures et des archaïsmes propres à Bossuet, ce que ses annotateurs signalent comme des hardiesses, spécialement dans les traductions bibliques, n'avait-*

il pas fait partie, à son heure, du langage courant de la chaire? Or, les sermons de Bossuet ayant eu cette espèce de privilège de n'être édités que très tard, et par le consciencieux Deforis (lequel, sans être impeccable, s'est permis beaucoup moins de retouches et de suppressions que n'aurait fait par exemple Maury), il est advenu que leur publication reflète bien plus exactement la manière de parler d'alors. Des autres œuvres oratoires éditées par leurs auteurs ou leurs légataires, nous n'avons que les retouches rajeunies et polies après coup, et, par suite, offrant une autre physionomie qu'à l'heure où elles furent prêchées. Il est au moins remarquable que nombre d'expressions et de tournures signalées dans Bossuet seul, se rencontrent couramment dans les textes des copistes contemporains relatant les sermons des auteurs les plus oubliés.

27 juillet 1902. La *Gazette de France* : Voyage de l'abbé Le Dieu à Cambrai (Jean Moréas). — D'après les *Mémoires* et le *Journal* du secrétaire de l'évêque de Meaux.

15 septembre 1902. *Revue du Clergé français* : Un prosélyte de Bossuet : J.-B. Winslow (Ch. Urbain). — Récit fait par Jacques-Bénigne Winslow lui-même de sa conversion et de ses rapports avec Bossuet.

Questions et Réponses

QUESTIONS

Théophile Cassegrain. — On nous écrit d'Annecy :

Monsieur le Directeur,

Vous pourrez voir dans la note du dernier volume des Œuvres de saint François de Sales (t. XII, Annecy, 1902, p. 279) que je fais mention des aimables recherches des lecteurs du *Bulletin* sur le premier directeur de sainte Chantal.

Aujourd'hui ma curiosité et mon ignorance se sont butées à l'histoire de Théophile Cassegrain, ministre protestant, qui fut battu dans une conférence à Vosne, près de Dijon, en juin 1605, par André Valladier.

Pourriez-vous m'obtenir des renseignements sur le premier de ces personnages? Car je suis abondamment pourvu sur André Valladier.

J. J. NAVATEL.

Consulter : Haag, *La France protestante*. F. Naef, *La Réforme en Bourgogne. Notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la Révolution*. Paris, Fischbacher, 1901. — Cf. Revue historique, t. LXXVII (1901), p. 90.

RÉPONSES

Puits dans les églises (*Bull.*, t. XX, t. XVIII, XIX, XX, p. 92, 116, 140, 161, 212). — A lire un article de M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, intitulé : *La Cathédrale de Chartres et ses origines, à propos de la découverte du Puits des Saints Forts*, dans *Revue Archéologique*, 1902, II, pp. 232 et seq.

M. Regnault curé de Saint-Michel de Dijon (*Bull.* t. XX, p. 259). La première partie seule de la question peut présenter quelque difficulté : Qu'est devenu pendant la Révolution M. Regnault, curé de Saint-Michel à Dijon ? — La seconde partie : Où, quand et comment est-il mort ? est résolue, au moins partiellement, par son acte de décès, dont voici le contenu :

Jean Regnault, ex-curé à Dijon, né à Dijon le 26 mars 1720, de Jean-François Regnault, boulanger, et de Marie Fèvre, décédé au domicile de Claude-Marie Bouhier, veuve Fleutelot, propriétaire, place Michel, le 26 messidor an VIII.

Ayant refusé comme un bon prêtre, de même que tous les curés de Dijon, le serment constitutionnel, il dut dès le mois d'avril 1791 céder la place à l'intrus Montéléon : que devint-il dès lors ?

En juin 1792, il fut incarcéré au grand séminaire de Dijon avec un grand nombre d'autres prêtres. Le mois de septembre suivant, il fut détenu aux Carmes de Dôle. Depuis cela, je n'ai plus rien trouvé sur lui, sauf un acte signé de son nom parmi ceux faits pendant la Révolution et conservés à la sacristie de Saint-Michel. Cet acte n'est pas daté, par prudence sans doute, et dut être fait entre le 4 juin et le 11 juillet 1797.

C'est tout ce que je trouve dans mes notes sur M. Regnault pendant la Révolution. Il est vrai que je n'ai pas fait jusqu'ici de recherches spéciales sur ce saint prêtre. Trouva-t-il un refuge assuré dans une famille chrétienne à Dijon ou

ailleurs ? Fut-il obligé, comme tant d'autres, de s'exiler hors de France ? Je l'ignore.

D. D. Gras,
curé de Chaudenay.

Jean-Baptiste Regnault, curé de Saint-Michel, fut arrêté à Dijon dans la nuit du 18 au 19 juin 1792, conduit dans la salle du Logis du roi qui formait le corps de garde des volontaires, et transféré le 19 dans la maison du Séminaire où furent entassés dans la journée cent douze ecclésiastiques, tant prêtres séculiers que religieux. Il était alors âgé de 72 ans. « Un jour, dit un témoin, la garde, qui était à la porte du Séminaire, fut forcée quatre fois par la populace. Les malheureux se virent sur le point d'être égorgés. M. Regnault, curé de Saint-Michel, le plus âgé, se jeta à genoux devant un crucifix ; tous agirent de même, et firent à son exemple le sacrifice de leur vie à Dieu. »

Après son élargissement, M. Regnault sollicita un passeport qui porte la date du 5 septembre 1797, *et sortit du territoire de la République.* Il se réfugia à Neufchâtel. Le voyage fut dur, ainsi que l'atteste une lettre du 14 septembre adressée à M. D..... dans son domaine à Pagny, par le curé de Talant. « Arrivé à Dijon, le 9 de ce mois, écrit-il, j'ai trouvé la grande partie de nos Messieurs déjà partis, M. le curé de Saint-Michel et ses deux vicaires, MM. Colas, Jeannon, Voisin, Bailly, Deschamps et beaucoup d'autres. Ils ont presque tous été arrêtés à Dôle, maltraités par le peuple et renfermés au couvent des Carmes. Je les crois relâchés à présent : ils avaient cependant des passeports en bonne forme. »

Combien de temps dura l'exil de M. Regnault ? Ce que je sais, c'est qu'il est mort à Dijon le 14 juillet 1800. Son éloge fut prononcé à l'église Saint-Michel, trois ans après, le 10 juillet 1803. J'ai le discours manuscrit entre les mains : il ne porte pas de nom d'auteur.

P. Morizot,
curé de Pluvault.

Le Gérant : A. Pillu.

PILLU-ROLAND, Imp. de l'Evêché de Dijon.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGTIÈME

Année 1902

GRAVURES